



**communauté
de l'auxerrois**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS**

—

SEANCE DU 02 FÉVRIER 2023

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
	Lettre de convocation		1
	ODJ CC 02.02.23		3
	Procès verbal de la séance précédente		5
2023-001	Mise à la réforme des biens - Approbation	Pascal HENRIAT	158
	Annexe - Réforme des biens - Budget principal		159
	Annexe - Réforme des biens - Budget annexe Eau		160
2023-002	Taux 2023 - Rectification	Pascal HENRIAT	161
	Annexe - Lettre observation Préfecture - Fiscalité 2023		162
2023-003	Syndicat Mixte Yonne Médian - Convention de maintenance préventive et curative du parc de véhicules	Francis HEURLEY	164
	Annexe - Convention Syndicat Yonne Médian		165
2023-004	Contournement sud d'Auxerre – Acquisition de parcelles	Christophe BONNEFOND	173
2023-005	Office du tourisme - Demande de renouvellement du classement en catégorie 1	Odile MALTOFF	175
2023-006	Ville d'Auxerre - Demande de classement en commune touristique	Odile MALTOFF	177
	Annexe - Formulaire de demande commune touristique		179
	Annexe - Guide touristique		181
2023-007	Marque mobilité - Création	Magloire SIOPATHIS	261
2023-008	Service de location de vélos à assistance électrique en libre-service – Adoption des tarifs	Emilie LAFORGE	262
	Annexe - Service vélo - Grille tarifaire		264
2023-009	Opération "Lézards des Arts" - Tarifs 2023	Chrystelle EDOUARD	265
2023-010	Opération « Lézards des Arts » - Adoption du règlement intérieur	Chrystelle EDOUARD	266
	Lézards des arts - Règlement intérieur		267
2023-011	Contrat d'assurance des risques statutaires - Renouvellement par le Centre de gestion de l'Yonne	Carole CRESSON GIRAUD	269
2023-012	Personnel communautaire- Modification de l'effectif réglementaire	Carole CRESSON GIRAUD	271
	Annexe - Tableau effectifs réglementaires		273
2023-013	Agence économique régionale BFC - Modification du représentant titulaire	Crescent MARAULT	274
2023-014	Décisions prises par délégation du conseil communautaire - Compte rendu	Crescent MARAULT	275
	Information acquisition CCI par EPF		279



communauté
de l'auxerrois

Auxerre, le 26 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la prochaine réunion du conseil communautaire qui se tiendra le

02 février 2023

à 09 h 00

**à la salle du Pôle Rive Droite - 16-18 avenue de la
Résistance à Auxerre**

En cas d'absence, vous trouverez, à la fin de la convocation, un modèle de pouvoir à remplir et à renvoyer par mail sur la boîte affaires.juridiques@auxerre.com

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, mes respectueuses salutations.

Le Président,

Crescent MARAULT





communauté
de l'auxerrois

POUVOIR

Je soussigné M..... donne pouvoir à
M..... de me représenter et voter au Conseil
communautaire du

Fait à, le

(Signature précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")

Acceptation du pouvoir

(Signature précédée de la mention manuscrite "bon pour acceptation")





communauté
de l'auxerrois

ORDRE DU JOUR

-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 02 FEVRIER 2023

Procès-verbal de la séance du 15.12.2022 - Adoption

Finances

N°2023-001 - Mise à la réforme des biens - Approbation

Rapporteur : Pascal HENRIAT

N°2023-002 - Taux 2023 - Rectification

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Mutualisation

N°2023-003 - Syndicat Mixte Yonne Médian - Convention de maintenance préventive et curative du parc de véhicules

Rapporteur : Francis HEURLEY

Stratégie et aménagement du territoire

N°2023-004 - Contournement sud d'Auxerre – Acquisition de parcelles

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Développement économique, attractivité et transition écologique

N°2023-005 - Office du tourisme - Demande de renouvellement du classement en catégorie 1

Rapporteur : Odile MALTOFF

N°2023-006 - Ville d'Auxerre - Demande de classement en commune touristique

Rapporteur : Odile MALTOFF





communauté
de l'auxerrois

Mobilités

N°2023-007 - Marque mobilité - Création

Rapporteur : Magloire SIOPATHIS

N°2023-008 - Service de location de vélos à assistance électrique en libre-service – Adoption des tarifs

Rapporteur : Emilie LAFORGE

Petite enfance

N°2023-009 - Opération "Lézards des Arts" - Tarifs 2023

Rapporteur : Chrystelle EDOUARD

N°2023-010 - Opération « Lézards des Arts » - Adoption du règlement intérieur

Rapporteur : Chrystelle EDOUARD

Ressources humaines

N°2023-011 - Contrat d'assurance des risques statutaires - Renouvellement par le Centre de gestion de l'Yonne

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

N°2023-012 - Personnel communautaire- Modification de l'effectif règlementaire

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Administration générale

N°2023-013 - Agence économique régionale BFC - Modification du représentant titulaire

Rapporteur : Crescent MARAULT

N°2023-014 - Décisions prises par délégation du conseil communautaire - Compte rendu

Rapporteur : Crescent MARAULT





communauté
de l'auxerrois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h 00 à la salle du pôle rive droite à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 44

votants : 61 dont 17 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Michel BOUBOULEIX, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Pierre FERRIER, Patrick PICARD, Patrick CROS, Sylvie PREAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Marie-Christine GAULUET, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Céline BÄHR à Philippe VANTHEEMSCHE, Christophe BONNEFOND à Crescent MARAULT, Nordine BOUCHROU à Bruno MARMAGNE, Christian BOULEY à Lionel MION, Auria BOUROUBA à Emmanuelle MIREDDIN, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Raymonde DELAGE à Véronique BESNARD, Sébastien DOLOZILEK à Hicham EL MEHDI, Michel DUCROUX à Chrystelle EDOUARD, Isabelle JOAQUINA à Julien JOUVET, Souleymane KONÉ à Vincent VALLÉ, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Odile MALTOFF à Francis HEURLEY, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Maryline SAINT-ANTONIN à Carole CRESSON-GIRAUD, Patricia VOYE à Arminda GUIBLAIN.

Absents non représentés : Olivier FELIX, Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Michaël TATON.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24.11.22 – Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT
- abstention : 1 R PROU-MÉLINE
- absents lors du vote : 3

Florence LOURY indique que les propos tenus par Christophe BONNEFOND à son égard au sujet de la création de la zone d'activités à Venoy « la pratique de la désinformation est dans vos gènes » ont été édulcorés.

Elle rappelle qu'elle tient son rôle d'élue et qu'elle défend ses convictions et celles des habitants sur l'environnement et le climat notamment.

Elle demande soit une retranscription fidèle des propos tenus, soit un changement de ton à son égard.

Crescent MARAULT répond qu'il sera rappelé que les propos doivent rester courtois même en cas de désaccord.

Arminda GUIBLAIN souhaite que son intervention concernant la délibération relative à la fiscalité soit modifiée comme suit : Arminda GUIBLAIN indique que dans sa commune elle est également en recherche de recettes mais qu'elle n'augmentera pas les impôts. Elle précise qu'elle travaille sur des pistes d'économies en fonctionnement afin de pouvoir malgré tout continuer les investissements et elle compte sur la communauté d'agglomération pour un accompagnement et des conseils car des compétences ont été transférées et c'est pourquoi il faut être solidaires sur cette proposition d'augmentation si nous souhaitons une continuité des investissements sur la communauté d'agglomération.

N° 2022- 263

Objet : Rapport égalité hommes femmes - Exercice 2022

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a adopté plusieurs mesures visant à mettre en œuvre le principe de parité consacré dans la Constitution française.

Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, doivent, par l'intermédiaire de leur exécutif, présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Vote du conseil communautaire : sans objet

Mani CAMBEFORT note qu'il y a peu d'information nouvelle et que la Communauté connaît la même situation que les autres collectivités au niveau du déséquilibre dans la filière technique plus particulièrement masculine.

Il indique qu'il sera attentif aux efforts entrepris pour corriger les déséquilibres notamment sur la féminisation des postes de direction dans la filière administrative et sur les salaires inférieurs des femmes dans certaines catégories.

Crescent MARAULT précise qu'auparavant ce rapport n'était pas établi et qu'il permet désormais de cibler les efforts à entreprendre.

Mani CAMBEFORT répond que cette obligation légale était satisfaite auparavant.

Carole CRESSON-GIRAUD indique qu'elle est attentive à ce que les femmes puissent accéder à tous les types de poste mais que le problème est le manque de candidatures féminines.

Maud NAVARRE fait remarquer que ce rapport est obligatoire depuis 2017 et qu'il a toujours été réalisé depuis.

Florence LOURY pense que ce rapport est vague et incomplet et ne donne pas les mesures prises par la collectivité pour remédier aux inégalités.

Elle aurait souhaité avoir des éléments sur la manière dont la collectivité va porter cette politique.

Crescent MARAULT rappelle que toutes les collectivités ont des difficultés à recruter du personnel qu'il soit féminin ou masculin et qu'il pourrait être indiqué des vœux dans ce rapport mais que le contexte actuel de quasi plein emploi ne permet pas de dégager beaucoup de marges de manœuvre en la matière.

N° 2022- 264

Objet : Budget principal et budgets annexes 2023 - Approbation

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Vu les articles L 2224-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2010 portant approbation du Plan Global de Déplacements Urbains,

Considérant qu'il est nécessaire, pour les habitants du territoire communautaire hors circuits réguliers, de disposer d'une offre accessible de transports à la demande, conformément aux préconisations du Plan Global de Déplacements Urbains ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir un niveau de gamme tarifaire raisonnable sur le réseau des transports urbains ;

Considérant que le budget primitif 2023 joint (budget principal et budgets annexes), arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2023		
BUDGET	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL CA AUXERROIS	40 475 472,00	9 454 408,00
MOBILITE DURABLE	8 587 801,00	290 100,00
EAU POTABLE	3 612 805,00	5 875 400,00
PARC ACTIV. APPOIGNY	15 620 223,00	15 448 013,00

ZONE DES MACHERINS	254 251,00	244 241,00
SPANC	21 500,00	
PRESTATIONS DE SERVICE	61 330,00	
DECHETS - REDEVANCE INCITATIVE	673 984,78	24 247,00
ASSAINISSEMENT	6 399 000,00	10 672 325,00
DECHETS COLLECTE	11 266 120,00	937 891,00
ECO-POLE ZAE VENOY	4 103 770,00	3 506 770,00
PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES	1 414 504,00	1 414 504,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget principal et les budgets annexes, chapitre par chapitre, ainsi que les opérations listées dans le document budgétaire,
- de combler le déficit du budget annexe des transports urbains par le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre,
- d'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section pour les budgets élaborés en nomenclature M57.

Budget principal

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 50
- voix contre : 6 M. CAMBEFORT S. FEVRE R. PROU-MÉLINE M. DEBAIN F. LOURY D. ROYCOURT
- abstentions : 5 B RIAN F ZIANI M NAVARRE JL BRETAGNE P BARBOTIN
- absents lors du vote : 3

Budget mobilité durable

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 5 B RIAN F LOURY D ROYCOURT JL BRETAGNE P BARBOTIN
- absents lors du vote : 3

Budget eau potable

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 2 F LOURY D ROYCOURT
- absents lors du vote : 3

Budget parc d'activités Appoigny

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 52
- voix contre : 9 B RIAN M CAMBEFORT S FEVRE R PROU-MÉLINE M DEBAIN F ZIANI M NAVARRE F. LOURY D. ROYCOURT
- abstention : 0
- absents lors du vote : 3

Budget zone des Macherins**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 3

Budget SPANC**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 2 F. LOURY D. ROYCOURT
- absents lors du vote : 3

Budget prestations de service**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 3

Budget déchets – redevance incitative**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 8 M. CAMBEFORT S. FEVRE M. DEBAIN R. PROU-MÉLINE F. ZIANI M. NAVARRE F. LOURY D. ROYCOURT
- absents lors du vote : 3

Budget Assainissement**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 3

Budget déchets collecte**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 8 M. CAMBEFORT S. FEVRE M. DEBAIN R. PROU-MÉLINE F. ZIANI M. NAVARRE F. LOURY D. ROYCOURT
- absents lors du vote : 3

Budget Eco pôle ZAE Venoy**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 52
- voix contre : 8 M. CAMBEFORT S. FEVRE M. DEBAIN R. PROU-MÉLINE F. ZIANI M. NAVARRE F. LOURY D. ROYCOURT
- abstention : 1 N. BRIOLLAND
- absents lors du vote : 3

Budget parc d'activités H2 des Mignottes

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 3

Mani CAMBEFORT fait remarquer qu'il a été rappelé en préambule de la présentation du budget la succession des crises auxquelles nous sommes confrontés ainsi que la baisse des dotations et les effets de la situation héritée.

Il rappelle que le vote du budget primitif est un temps fort pour la collectivité et qu'il faut effectivement raisonner de budget primitif à budget primitif pour comparer ce qui peut l'être.

Concernant le budget principal, il rappelle que lors du dernier conseil communautaire, une création de taxe a été votée ainsi que l'augmentation d'autres taux de fiscalité au nom de la crise énergétique, reniant ainsi les engagements pris récemment.

Il rappelle avoir exprimé un scepticisme sur les arguments avancés et sur le tableau très sombre, presque apocalyptique, dressé en novembre dernier et précise qu'il attendait ce budget primitif avec impatience pour voir ce qu'il en était.

Il pense que le budget principal confirme que la crise énergétique n'est pas la seule raison principale de la création de la taxe et estime qu'il était possible de faire autrement.

Il remarque qu'il y a des différences entre les chiffres du débat des orientations budgétaires et ceux du budget.

Sur la section de fonctionnement, il constate une augmentation des recettes de 4 000 000 €, soit + 16 % et rappelle que déjà 2 millions sont dues à l'augmentation des bases décidée par l'Etat.

Il note que les dépenses sont également en augmentation, à savoir 500 000 € pour les charges à caractère général dont 300 000 € pour le Stade nautique liées à la crise énergétique, 900 000 € pour les frais salariaux, 500 000 € de charges courantes et 900 000 € de subventions qu'il n'a pas retrouvé plus précisément.

Il pense que l'effort réalisé pour maîtriser des dépenses n'est pas extraordinaire dans la mesure où les frais de déplacement et les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies sont en forte augmentation, ce qui était déjà le cas en 2022 et multipliées par 10 depuis 2019.

Il note encore une augmentation de 27 % pour 2023 et estime que si des économies avaient été réalisées sur ces points, sur les dépenses relatives aux événements notamment les vœux et sur les frais des logiciels payants, il n'aurait pas été nécessaire de créer une nouvelle taxe.

Il ajoute que cette année n'est pas la plus propice à une augmentation des impôts pour les citoyens qui subissent déjà toutes sortes d'augmentation des prix.

Sur la section d'investissement, il note une forte augmentation de la charge de la dette, à savoir + 115 % de remboursement de capital d'emprunt et précise que cela continuera d'augmenter avec le financement du contournement Sud d'Auxerre.

Il constate une explosion des subventions d'investissements destinées aux projets du conservatoire et de l'Abbaye Saint Germain, aux fonds de concours aux communes et à l'AJA.

Il attire l'attention sur ces dépenses qui deviennent de plus en plus importantes et demande une certaine vigilance sur cette évolution.

Concernant le déploiement de vélos à assistance électrique dans les communes de l'agglomération, il pense que ce projet d'un montant de 1,35 millions d'euros est une bonne chose mais qu'il faudra être attentif sur le choix des emplacements des stations qui conditionnera la facilité d'utilisation pour les usagers et prendre en compte l'état des routes des différentes communes reliées à Auxerre qui ne permet pas toujours de circuler en toute sécurité.

Il regrette que les projets liés à la transition écologique ne soient pas plus poussés et trouve dommage que le budget alloué à la politique environnementale soit inférieur à celui destiné à la communication.

Il rappelle que les investissements prévus au plan pluriannuel d'investissements qui découlent du plan de mandat, sont beaucoup trop conséquents par rapport aux capacités financières de la Communauté de l'auxerrois.

Il déplore que pour arriver à financer ces investissements, trois leviers soient actionnés, à savoir l'augmentation des impôts, le recours à la dette et le recours à l'EPF qui génère des dépenses qu'il faudra tôt ou tard intégrer au budget.

Il fait part de son inquiétude à moyen terme et se demande jusqu'où les taxes seront augmentées et s'interroge sur la réalisation de tous ces investissements qui ne sera constatée qu'au moment du vote du compte administratif.

Il n'a pas de remarques particulières sur le budget annexe de la mobilité qui est en transition vers une nouvelle délégation de service public et celui de l'eau potable qui permet de poursuivre les investissements nécessaires sur les réseaux vétustes avec l'augmentation de la surtaxe.

Sur le budget des déchets, il rappelle la gestion de la crise de la collecte l'été dernier et à ce titre indique qu'il sera particulièrement attentif aux actions et à la méthode utilisée pour rationaliser et moderniser le service.

Concernant AuxR_Parc, il indique qu'il a de sérieux doutes sur la nature des ventes et pense que la collectivité passe à côté des objectifs prévus pour cette zone.

Sur la création de la zone d'activités à Venoy, il rappelle son opposition sur le sujet par rapport aux conséquences environnementales et financières ainsi que sur la manière de gérer ce projet.

Il attire l'attention sur le reste à charge que la collectivité devra supporter et indique qu'il a de sérieuses réserves concernant ce projet.

Pascal HENRIAT rappelle que sur les 4 millions de recettes fiscales attendues il y a bien deux éléments distincts, à savoir d'une part, la création du nouvel impôt communautaire qui rapportera environ 2 millions d'euros à la collectivité, et d'autre part, la revalorisation des bases à hauteur de 6.8 % décidée par l'Etat et non pas par les élus communautaires.

Mani CAMBEFORT est d'accord avec cette explication et rappelle que même sans la création de la taxe, la collectivité gagnait déjà 2 millions d'euros supplémentaires.

Pascal HENRIAT répond que le nouvel impôt aurait dû être mis en place plus tôt pour profiter des recettes de la revalorisation des bases puisque que les deux sont liées.

Denis ROYCOURT indique que la présentation du budget primitif permet d'identifier les choix et les projets de la collectivité et que ce moment politique est important pour les années à venir.

Il rappelle que cette année sera soumise à une pression supplémentaire à cause de la crise énergétique et de la crise climatique dont les effets se font de plus en plus sentir, à savoir les inondations, la canicule et la montée des prix alimentaires notamment.

Il évoque les difficultés et l'anxiété qui montent pour les administrés qui subissent une inflation importante.

Il regrette que la végétalisation des cours d'école ne soit pas encore réalisée au regard des alertes climatiques traversées et pense qu'il faut donner la priorité à ce type de projet.

Il ne voit pas de trace d'une réflexion sur l'ensemble de l'assainissement et de la gestion du pluviale pour éviter les inondations toujours plus violentes.

Il rappelle que la crise énergétique s'abat sur les foyers les plus modestes et qu'il est nécessaire de mettre en place un plan d'urgence et un programme pour accompagner les administrés dans la rénovation énergétique de leur habitation.

Il estime que ce budget n'est pas adapté aux difficultés du contexte actuel et aux besoins prioritaires des auxerrois et pense qu'il n'y a pas d'agilité quand les taxes et les redevances augmentent.

Il remarque que les périodes de crise sont très difficiles notamment au niveau des finances publiques et pense que dans ce cadre il est nécessaire de prioriser les projets importants.

Il n'est pas favorable aux dépenses relatives à l'attribution d'une subvention à un club de sport privé et à l'artificialisation de terres agricoles alors que l'Etat et la région y sont opposés.

Il pense que les choix faits étranglent les services publics aux habitants et rappelle à ce titre la grève du personnel de collecte et le recul des services tels que les bibliothèques et les déchetteries par exemple.

Il fait part de son impression de désengagement et de désorganisation des services de la collectivité qui ont recours systématiquement à des sociétés privées, des assistants à maîtrise d'ouvrage et des délégataires.

Il déplore que des dossiers importants comme celui du plan climat et du plan alimentation n'avancent pas et soient peu budgétisés alors qu'ils sont nécessaires pour aider les citoyens et modifier les pratiques dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique.

Rémi PROU-MÉLINE remarque sur le fonctionnement un profond déséquilibre budgétaire qui n'est résorbé que par le recours massif à l'impôt payé par les habitants et les entreprises et constate une augmentation d'environ 26 %.

Il pense que seule cette augmentation évite l'effet ciseau et par conséquent la faillite.

Sur les investissements, il fait part de sa grande inquiétude concernant l'augmentation des dépenses à hauteur de 25 % par rapport à 2022 qui ne peuvent être financées que par le recours exorbitant à l'emprunt soit plus de 42 %.

Il pense qu'il s'agit d'une fuite en avant qui explique que la vente des terrains du parc d'Appoigny n'obéit pas à une stratégie de développement économique mais plutôt à un affolement pour faire rentrer des recettes.

Il estime que cette recherche brouillonne de recettes conduise à rendre malade la collectivité pour très longtemps.

Maud NAVARRE fait part de sa déception par rapport au budget proposé et indique qu'elle en attendait beaucoup plus.

Elle rappelle que le contexte d'inflation va perdurer et peut être s'intensifier sur 2023 et qu'à ce titre la collectivité a été obligée de créer un impôt et devait prévoir en parallèle des efforts pour réaliser des économies.

Elle pense que ce budget est trop onéreux et elle ne sent pas de volonté pour contenir au maximum les augmentations.

Elle rappelle qu'il est demandé aux concitoyens de se serrer la ceinture et indique qu'au regard des contraintes qu'ils subissent, il est dérangent de constater que la collectivité ne réalise par tous les efforts nécessaires pour limiter les dépenses.

Elle a noté la mise en place d'une bâche thermique au Stade nautique mais aurait aimé avoir plus d'explications sur ce point et sur les autres mesures mises en place notamment au niveau du système de chauffage au regard des coûts qui vont encore augmentés.

Elle pense que la politique environnementale est très décevante et regrette que si peu de moyens y soient dédiés.

Elle note que les études sont en cours pour le plan alimentation et le plan climat et s'interroge sur la continuité du projet de centrale hydraulique en lien avec Voies navigables de France.

Elle fait remarquer que les dépenses de communication des assemblées ont fortement augmenté ces dernières années et pense que des efforts pourraient être faits en ce domaine.

Elle rappelle que des économies conséquentes auraient pu être réalisées sur les coûts d'impression du journal Auxerrois magazine et que le local aurait pu être privilégié.

Elle demande à quoi correspond l'enveloppe de 14 000 € destinée à une subvention dans le budget de la communication des assemblées et 50 000 € en frais de graphisme et impressions de documents.

Elle déplore que des frais soient engagés pour réaliser une étude sur le projet d'aménagement du port alors qu'une étude a déjà été faite sur ce point en 2018.

Concernant la création de la zone d'activités à Venoy, elle indique que le coût très important et l'artificialisation des terres lui posent problème.

Elle note que le projet de déploiement de la location de vélos électriques est intéressant mais remarque qu'il est très coûteux et qu'il aurait été préférable de développer davantage les pistes cyclables en amont.

Elle espère que le Plan local d'urbanisme intercommunal satisfera les objectifs poursuivis au regard de son coût total estimé à 500 000 €.

Par ailleurs, elle évoque un article intéressant qu'elle a lu dernièrement sur le sujet des gens du voyage dans lequel la personne de cette communauté interrogée qui tourne depuis des années sur Auxerre a indiqué qu'elle n'avait rien contre le fait de s'installer sur des parcelles qu'elle pourrait acheter.

A ce titre, elle fait remarquer qu'elle n'a rien vu dans le budget sur la recherche de terrains individuels et rappelle qu'il est important d'apporter des solutions notamment pour régler les problèmes de nuisances et de dégradations des installations sauvages.

Elle note que la collectivité va commencer à payer le financement de la déviation Sud en 2023 et rappelle qu'à partir de 2024 il faudra payer les investissements à hauteur de 6 millions par an jusqu'en 2027.

A cet égard, elle demande si le projet avance bien et s'il est toujours temps de revoir son coût à la baisse comme cela avait été évoqué ou s'il est prévu d'avoir recours à l'emprunt.

Elle a l'impression que les auxerrois payent des impôts et que les élus ne montrent pas l'exemple.

Elle remercie pour la communication de la liste des acquisitions réalisées via l'établissement public foncier et pense que ces éléments pourraient faire l'objet d'un rapport annuel avec le détail des coûts notamment les intérêts payés.

Denis ROYCOURT indique que l'Etat a mis en place un « Fonds vert » permettant d'attribuer des aides pour les collectivités et les usagers afin de favoriser le covoiturage et rappelle les différentes mesures.

Il demande le recours à ce fonds pour le financement d'aires de covoiturage et de pistes dédiées dans la mesure où ce mode de transport permet de réduire la pollution occasionnée par les véhicules et que les aides de l'Etat sur le carburant seront destinées en 2023 uniquement au foyer les plus modestes.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est favorable à un zonage du coût selon le service rendu comme cela est prévu, en revanche il attire l'attention sur le coût final du service qui va augmenter d'année en année.

Il rappelle que lors de la grève du service de collecte des déchets, il avait été évoqué l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui aura des conséquences sur le coût du service selon les tonnages de déchets ultimes qui sont destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Il indique que cette taxe devrait être augmentée jusqu'en 2025 à hauteur de 40 % et pense que cela est un moyen pour l'Etat d'inciter les collectivités à recycler davantage.

Il pense que pour réduire le volume de déchets il faudrait accentuer les actions préventives et mettre en place un tri généralisé et diversifié.

Il indique que pour contenir cette augmentation de taxe, il faudra être innovant et engager le passage à la redevance incitative ainsi qu'une profonde refonte des déchetteries qui sont maintenant anciennes et auxquelles il faut redonner les moyens humains et matériels nécessaires.

Il regrette qu'il n'y ait pas de collecte des bio déchets et que le taux de déchets enfouis soit encore très fort.

Il souhaite renouveler et renforcer la communication de l'information des citoyens.

Il propose une optimisation des déchetteries et une professionnalisation des agents ainsi que la création d'une recyclerie pour les objets encore en état de marche.

Il ajoute qu'il serait également nécessaire de créer une déchetterie destinée uniquement aux professionnels pour éviter que les habitants payent les frais qui découlent du traitement des déchets des activités professionnelles.

Stéphane ANTUNES rappelle que toutes les communes font de réels efforts concernant la maîtrise des coûts des énergies et que le stade nautique, outre la mise en place de la bâche thermique prévue pour éviter que la température de l'eau ne baisse trop pendant la nuit, fermera pendant 1 mois pour réaliser des économies.

Il ajoute qu'une réflexion globale pour aller plus loin en termes d'économies est en cours sur tous les bâtiments communautaires.

Philippe VANTHEEMSCHE précise que le comité technique du plan climat s'est réuni à plusieurs reprises dernièrement et que 4 axes stratégiques ont été retenus avec la participation des services.

Concernant le plan alimentation territorial, il indique que le cabinet a rendu un diagnostic et que 4 axes et 12 propositions sérieuses ont été retenus.

Il fait part de l'organisation le 8 décembre dernier d'un forum sur l'alimentation avec tous les acteurs concernés dans ce domaine et indique que les échanges ont été fructueux et qu'il y a eu une forte participation.

Pascal BARBERET n'est pas d'accord sur la remarque concernant l'absence de politique globale sur l'assainissement et rappelle que le schéma directeur en cours prévoit de rationaliser les infrastructures d'assagissement.

Il précise que des travaux sont prévus sur les unités de traitement et les canalisations et que le travail a été réalisé sur Vaux et Augy.

Concernant le déploiement des vélos sur les communes de l'agglomération, il pense qu'il aurait peut-être fallu sécuriser les pistes cyclables avant de mettre en circulation les vélos.

Magloire SIOPATHIS rappelle qu'avec l'augmentation du versement mobilité le budget mobilité fera moins appel à la contribution du budget principal.

Concernant la mobilité douce, il précise que l'implantation de stations pour mettre à disposition des vélos électriques émane du schéma cyclable qui est en cours de conception et dont la présentation interviendra en commission mobilités début 2023.

Il indique que différents axes ont été retenus, à savoir notamment le renforcement du tour de Bourgogne, le développement de réseaux de vélos à haut niveau de service composés d'itinéraires confortables et sécurisés et le développement du vélo d'intérêt communautaire.

Il est surpris par les remarques faites sur les vélos puisque certains dénonçaient une liste d'attente trop longue pour pouvoir bénéficier d'un vélo électrique et demandaient une mise à disposition plus conséquente.

Maintenant que le projet est proposé, il regrette ces critiques mais il a conscience que ce déploiement est coûteux et qu'il faut sécuriser les voies empruntées par les cyclistes.

A ce titre, il indique que lorsque les différents maîtres d'ouvrage seront identifiés il sera mis en place les plans de financement et demandes de subventions nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation.

Il souscrit totalement au vœu de bénéficiaire du « fonds vert » mis en place par l'Etat mais rappelle que les travaux de l'aire de covoiturage ont déjà démarré et qu'il craint que le dispositif ne prévoise pas de rétroactivité du financement.

Néanmoins, il sera attentif en cas de création de nouvelles aires de covoiturage.

Nicolas BRIOLLAND précise qu'il n'est pas favorable à l'augmentation de la fiscalité mais qu'il votera favorablement ce budget dans la mesure où cela est nécessaire pour pouvoir réaliser les investissements prévus sur l'année 2023.

Florence LOURY fait part de son inquiétude par rapport au plan pluriannuel d'investissements qui ne prévoit pas de lignes budgétaires pour le plan climat, le plan alimentation et le schéma directeur cyclable.

Concernant la mobilité, elle souhaite que la collectivité vise la modification des usages et des pratiques et fasse le nécessaire pour sécuriser les infrastructures afin que la population utilise davantage le vélo sans danger.

Denis ROYCOURT est inquiet concernant la gestion des ruissellements et l'encombrement des réseaux responsables des inondations de l'été dernier.

Christophe BONNEFOND précise que le Plan local d'urbanisme intercommunal est un projet coûteux mais fait remarquer que les plans locaux d'urbanismes avaient déjà un coût.

Il rappelle l'importance d'emmener les communes dans le même sens dans ce domaine et de contribuer au développement harmonieux du territoire en prenant en compte les points forts de chaque commune.

Il indique que la déviation de la rocade Sud de Sens inaugurée dernièrement permet de boucler la totalité de Sens et de réduire les émissions de CO2.

Il ajoute que les coûts ont pu être réduits et que la réalisation de ce projet est une très bonne chose pour le territoire.

Concernant le contournement Sud d'Auxerre, il indique que la partie gérée par l'Etat connaît un bon état d'avancement mais que la loi qui a été modifiée entre temps ajoute des délais supplémentaires et qu'en parallèle les fouilles se terminent.

Il précise que les cahiers des charges prévoient un certain nombre de variantes pour permettre diminuer les coûts et que la partie foncière fera l'objet d'une enquête publique finale en début d'année 2023.

Il fait part du vote favorable et unanime de tous les acteurs concernés par le projet en juillet 2022.

Concernant la partie relative aux travaux réalisés par le département il indique que les fouilles seront réalisées prochainement et que le dossier de consultation des entreprises prévoit une tranche pour les ouvrages d'art et une tranche pour la voirie afin d'essayer de diminuer les coûts.

Concernant la création du nouvel impôt à la Communauté, Crescent MARAULT rappelle que cette décision a été prise par tous les maires de l'agglomération et qu'elle n'appartient pas uniquement au Président.

Ace titre, il salue le courage des maires qui ont perçu la nécessité de mobiliser la somme nécessaire aux investissements futurs et rappelle que cela aurait dû être fait bien plus tôt pour répondre aux enjeux du territoire.

Il fait remarquer que tous les investissements sont faits pour les habitants de l'agglomération et que cela est positif et en lien avec le projet de territoire et le plan pluriannuel coconstruits.

Concernant les frais de logiciels informatiques payants, il rappelle que ce choix découle de la demande des services dans un souci d'efficacité.

Sur les frais de déplacements, il indique qu'il est utile de sortir d'Auxerre et que les élus puissent voir ce qui se passe sur d'autres territoires innovants et qu'il est important de promouvoir le territoire à l'extérieur.

Concernant AuxR_Parc, il rappelle que le prêt amortissable a été transformé en prêt in fine pour ne pas avoir tous les ans à faire face aux amortissements du capital et porter seulement les intérêts.

Il précise que cela laisse le temps de prospecter et de commercialiser cette zone en cohérence avec le projet de territoire.

Il fait remarquer que les deux sociétés implantées à ce jour et celles suggérées ne représentent que du transfert et à des prix inférieurs à ceux appliqués aujourd'hui.

Il ajoute qu'il n'y a pas d'effolement pour récupérer des recettes et que la commercialisation se fait dans le cadre d'une stratégie avec l'objectif de faire venir sur le territoire des entreprises innovantes et vertueuses d'un point de vue environnemental et en maintenant un prix ferme.

Il ne veut pas laisser dire que le budget proposé n'est pas à la hauteur en ce qui concerne la politique environnementale et rappelle que la transition écologique est une valeur fondamentale et transversale qui se retrouve dans tous les projets prévus, que ce soit les bâtiments peu énergivores sur la parc d'activités d'Appoigny, l'offre de vélos électriques pour lutter contre les gaz à effet de serre ou encore le plan local d'urbanisme intercommunal qui a une intention forte sur l'environnement.

Il indique que tous les budgets et toutes les politiques publiques sont construits dans un esprit écologique.

Concernant la gestion des déchets, il ne pense pas que la fiscalité sur les volumes soit une solution et que ce système ne serait pas pérenne au regard des coûts incompressibles du service.

Il pense qu'il faut mettre en place un projet global pour réduire les déchets et valoriser tous ceux qui peuvent l'être.

Il précise que les déchetteries sont très couteuses et ne répondent pas forcément aux besoins et qu'il faut réfléchir aux économies et ne pas rester à périmètre constant en mobilisant le personnel par exemple sur 4 déchetteries pour réduire les dépenses et optimiser le service tout en réalisant des investissements.

Il rappelle que les tournées de collecte des déchets désormais réalisées tous les 15 jours permettent de faire des économies et engager une baisse de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et de réduire la pollution occasionnée par les véhicules qui fonctionnent encore au diesel.

Sur les mobilités, il rappelle que les différentes actions entreprises ont un impact sur l'environnement et que la mise en œuvre du schéma cyclable sera réalisée avec les communes en lien avec les schémas départementaux et régionaux et qu'il souhaite dès maintenant mettre à disposition les vélos pour que cela profite rapidement au plus grand nombre plutôt que de subventionner l'achat de vélos.

Concernant les préoccupations liées à l'achat de terres agricoles et l'imperméabilisation des sols, il rappelle que cela est réalisé dans le cadre d'un conventionnement avec la SAFER qui achète pour le compte de l'agglomération et s'assure de la compensation et de la pérennité des activités agricoles.

Il rappelle que la SAFER a été créée dans ce but et que la collectivité s'appuie sur cette structure qui détient les compétences nécessaires pour porter des projets qui vont dans l'intérêt du territoire avec à la clé des créations d'emploi et de la fiscalité supplémentaire avec des nouvelles entreprises.

Il regrette que la seule proposition faite pour réduire les déchets ultimes soit celle relative à la taxe sur les activités polluantes et pense qu'une des solutions est la valorisation des déchets comme cela est prévu avec les activités innovantes qui s'installeront sur la zone qui sera créée à Venoy.

Il indique qu'il ne faut pas avoir comme certains élus le réflexe d'aller vers l'incinération dans la mesure où cela est également soumis à la fiscalité qui est vouée à augmenter et qu'il faut au regard des ressources limitées en matières premières utiliser les technologies qui permettent une valorisation des déchets dans le cadre d'une vraie économie circulaire.

Il pense que le bilan sera très positif pour les finances, les habitants et en termes de réduction de l'empreinte carbone.

Par ailleurs, concernant le covoiturage, il rappelle que l'aire située à Auxerre Nord est presque terminée et qu'elle n'a quasiment rien coûté grâce notamment à la prise en charge du coût par la société d'autoroutes.

Il précise que les applications existantes permettent de covoiturer plutôt pour des distances longues avec une planification anticipée alors que l'application KAROS expérimentée depuis septembre dernier permet aux usagers de réaliser les trajets domicile-travail notamment en milieu rural.

Il précise que cette action a d'une part un impact positif sur l'environnement et d'autre part permet une amélioration du pouvoir d'achat des usagers dans la mesure où l'objectif en termes de coût pour le voyageur est de ne pas payer plus cher qu'un titre de transport et que le conducteur touche une rémunération.

Il fait remarquer que la collectivité a été en avance par rapport à l'annonce gouvernementale et qu'elle pourra bénéficier des mesures prises récemment en la matière.

Sur le projet de centrale hydraulique il indique qu'une discussion est en cours avec Voies navigables de France (VNF) pour un conventionnement mais que les délais sont très longs avec ce type d'institution.

Il précise que dans la mesure où VNF gère les droits sur les cours d'eau, il convient de se mettre d'accord avec eux sur le projet du port, les haltes nautiques et un projet de centrale hydro électrique qui permettrait de produire de l'électricité pour un volume d'environ 6 000 habitants et qui serait intégrée dans les barrages.

Il ajoute que ce projet de centrale est une nouveauté et que VNF est favorable à l'intégration de cette centrale dans son programme de travaux.

Il fait remarquer que tout le monde prend conscience de l'urgence climatique, que les mentalités évoluent et qu'une attention positive et constructive est apportée.

Concernant la communication, il note qu'en ce domaine il y a toujours des critiques sur le fait d'en faire trop ou pas assez.

Sur ce point, il précise que son idée est de transmettre les informations primordiales et qu'il souhaite communiquer les informations stratégiques sur les différents projets et sur le territoire.

Sur la politique menée concernant les Gens du voyage, il note une ambiguïté sur les propos des membres de cette communauté qui disent être prêts pour une démarche de sédentarisation mais qui ne sont pas prêts à payer les charges et ont de fortes exigences sur les terrains proposés.

Néanmoins, dans la mesure où la collectivité ne respecte pas la législation, il indique qu'il faut créer une aire de grand passage et un autre lieu d'accueil pour apporter une solution par rapport aux dégradations qui sont payées par le contribuable et contraindre à appliquer les mesures prévues en cas d'installation illicite.

Sur les acquisitions foncières réalisées via l'établissement public foncier, il indique qu'une synthèse sera communiquée au moment du débat des orientations budgétaires chaque année et rappelle que cet établissement est un outil précieux pour le portage foncier des communes.

Denis ROYCOURT concernant la zone prévue à Venoy rappelle que le projet lui-même n'est pas remis en cause mais c'est le lieu qui pose problème notamment sur les terres agricoles qui font partie d'actions pédagogiques avec le lycée de la Brosse.

Concernant les déchetteries, il indique qu'il en a visité une très moderne à Genève où le tri est fortement plus poussé et optimisé avec l'intervention active des agents qui permet de mettre de côté les « déchets » en bon état pour pouvoir les revendre.

Il ajoute que le geste de tri se décide principalement en milieu familial et a une grande part de culturel.

A ce titre, il lui semble nécessaire d'accompagner la population avec une part incitative et par conséquent un bonus pour récompenser ceux qui trient mieux et plus.

Crescent MARAULT répond que ce type de déchetterie coûte environ deux millions d'euros et rappelle que le bonus incitatif n'est pas une solution pérenne puisque de toute manière la fiscalité est destinée à être augmentée tous les ans.

Mani CAMBEFORT pense que le plan local d'urbanisme intercommunal qui prend également en compte l'habitat et les déplacements est une bonne chose qui permet d'avoir une vision globale et transversale sur le bassin de vie et que le coût est moindre que celui tous les plans locaux réunis.

Concernant la création de la taxe supplémentaire qu'il appelle « taxe Marault », il rappelle qu'en septembre il n'était pas question d'augmenter les impôts et qu'en novembre le conseil communautaire a voté cette taxe.

Crescent MARAULT rappelle qu'à la ville d'Auxerre les impôts n'ont pas augmenté et que l'augmentation au niveau de l'agglomération permet d'investir.

Il note que d'un côté on lui reproche de ne pas aller assez loin dans les investissements mais que de l'autre, il est prévu des investissements conséquents. Il rappelle que l'immobilisme n'est pas une bonne solution surtout en temps de crise.

Mani CAMBEFORT fait remarquer qu'il est évident et imparable que les investissements sont faits pour les habitants de l'agglomération et qu'en partant de ce principe il n'y a pas de débat mais il pense qu'il faut choisir et assumer le fait d'augmenter les impôts.

Crescent MARAULT répond qu'il faut être cohérent et se donner les moyens nécessaires pour faire avancer le territoire.

Mani CAMBEFORT, concernant les logiciels payants, indique qu'il ne souhaite pas mettre les agents au milieu des débats et précise qu'il n'a pas les mêmes retours sur ce sujet.

Il rappelle que sous l'ancienne mandature, les élus se déplaçaient également mais que le budget était largement inférieur à celui d'aujourd'hui.

Maud NAVARRE concernant la déviation Sud espère que l'agglomération pourra faire la même chose qu'à Sens pour réduire le coût et l'impact environnemental.

Concernant les vélos en libre-service et la location longue durée, elle rappelle qu'elle a effectivement milité pour cela mais qu'il y a un certain écart d'échelle entre la trentaine de vélos supplémentaires demandés et les 300 achetés.

A cet, elle pense qu'il faut rester prudent sur le besoin du territoire et privilégier les pistes cyclables.

Crescent MARAULT répond que le schéma des pistes cyclables se finalise et doit bien prendre en compte tous les éléments pour relier au mieux les différentes infrastructures afin de répondre clairement aux usages en la matière.

Maud NAVARRE est d'accord sur le maillage à réaliser mais elle attend des chiffres et des données tangibles au moment du budget sur les intentions en matière de développement comme par exemple combien d'usagers et combien de trajets via l'application de covoiturage.

Crescent MARAULT répond que l'étude réalisée a permis de déterminer que 2 000 personnes de l'auxerrois vont dans le chablisien et qu'il existe également des flux pendulaires avec l'aillantais et que c'est pour cela que l'expérimentation du covoiturage associe tous ces secteurs.

Il ajoute que pour déterminer des données précises il est prévu de mettre au point une démarche pour certifier les économies de co2 comme c'est déjà le cas pour les certificats d'économies d'énergies.

N° 2022- 265

Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement - Approbation

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les caractéristiques de ces AP/CP sont décrites dans les tableaux annexés pour le budget principal et le budget annexe Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser les autorisations de programme telles que décrites dans les annexes jointes,
- De dire que les Crédits de Paiement seront inscrits au budget primitif 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 6 M. CAMBEFORT S. FEVRE M. DEBAIN R. PROU-MÉLINE D. ROYCOURT F. LOURY
- absents lors du vote : 3

N° 2022- 266

Objet : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Vote des taux de 2023

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 1609 quarter et 1636 B *undecies*,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy,

Vu les statuts de la communauté de l'auxerrois,

Vu la délibération n° 2 du 21 juin 1994 qui instaure la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la délibération n°2017-048 du 23 mars 2017 qui définit le zonage ainsi qu'il suit :

ZONE A	Définie d'une part, par l'ensemble du territoire des communes de : Appoigny, Augy, Bleigny le Carreau, Branches, Champs sur Yonne, Charbuy, Chevannes, Chitry le Fort, Gurgy, Lindry, Monéteau, Montigny la Resle, Perrigny, Quenne, St Bris le Vineux, St Georges sur Baulche, Vallan, Venoy, Villefargeau, Villeneuve St Salves. Et d'autre part, le secteur d'« Auxerre Ville » défini par le territoire de la commune d'Auxerre retranché des zones B et C Ainsi que des hameaux de Jonches, Laborde et Les Chesnez et la commune associée de Vaux
ZONE B	Secteur Hypercentre de la Ville d'Auxerre défini par les rues cartographiées
ZONE C	Secteur habitat collectif dense défini par la liste des adresses cartographiées

Considérant que l'article 1636 B undecies du code général des impôts dispose : « *Les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1379-0 bis, 1520 et 1609 quater votent le taux de cette taxe dans les conditions fixées à l'article 1639 A. Ils peuvent définir, dans les conditions prévues au 1 du II de l'article 1639 A bis, des zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur lesquelles ils votent des taux différents en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût. Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels est située une installation de transfert ou d'élimination des déchets prévue par un plan départemental d'élimination des déchets ménagers peuvent également définir une zone, d'un rayon d'un kilomètre au maximum, sur laquelle ils votent un taux différent ; dans ce cas, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ne peut définir sur ce périmètre des zones en fonction de l'importance du service rendu. (...) »*

Considérant que la loi n° 220-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a modifié l'article 1639 A bis III du CGI relatif au délai du maintien du régime applicable en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale ayant fait l'objet d'une fusion. Le délai est prolongé de 2 ans. Ainsi ; la durée de maintien de la TEOM ne peut pas excéder sept ans et non plus 5 ans.

Considérant que la fusion de la communauté de l'Auxerrois avec 8 communes de l'ex CCPC a été effective au 01 janvier 2017, et qu'en conséquence cette uniformisation du mode de financement doit être réalisée avant le 1^{er} janvier 2024,

Considérant que pour l'exercice 2023, le régime applicable en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le zonage défini précédemment peut être maintenu,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de fixer, pour 2023, les taux suivants :
- taux zone A : 8,63 %
- taux zone B : 9,96 %
- taux zone C : 9,96 %

Les taux proposés sont pris en considération des charges et recettes prévisionnelles du budget primitif 2023 présenté dans le rapport correspondant- budget annexe déchets collecte.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 6 M. CAMBEFORT S. FEVRE R. PROU-MÉLINE M. DEBAIN D. ROYCOURT F. LOURY
- absents lors du vote : 3

Mani CAMBEFORT note que les taux sont inférieurs à 2022 mais supérieurs à ceux de l'année 2021 et qu'il a bien noté la diminution du taux prévue dans le temps.

Lionel MION répond qu'il s'agit de glisser la diminution sur une période de 3 ans par rapport au coût du service et à l'amélioration concernant le tri.

N° 2022- 267

Objet : Redevance incitative relative au financement de la gestion des déchets sur les communes de Jussy, Escolives, Gy l'Évêque, Escamps, Coulanges la Vineuse, Irancy, Vincelles et Vincelottes - Tarifs 2023

Rapporteur : Pascal HENRIAT

La grille tarifaire pour la redevance incitative est composée d'une part fixe appelée « part service » qui correspond aux coûts généraux du service, d'une part variable appelée « part foyer/bac » qui dépend du volume de bac équipant le foyer et enfin d'une part variable appelée « part levée » dont le montant est proportionnel au nombre de fois où le bac à ordures est présenté à la collecte.

Il est à noter d'une part que le seuil minimum de levées est maintenu à 4 levées, c'est-à-dire qu'un foyer ne présentant jamais de bac doit quand même payer 4 levées, d'autre part que le coût pour chaque levée dépend du volume du bac, qu'il est identique pour les 9 premières levées et qu'il augmente par pas de 0,50€ pour chaque levée supplémentaire.

Le travail de comptabilité analytique réalisé sur ce budget présente, après intégration de la totalité des charges et recettes liées à la gestion des déchets sur le territoire soumis à la redevance incitative, un déficit de près de 40 000 €.

Le déficit est directement lié aux augmentations des charges liées aux prestations et aux marchés publics correspondants et d'autre part à l'augmentation de la TGAP sur les tonnes traitées.

Pour combler le déficit de près de 40 000€, il est proposé de modifier la grille tarifaire et d'impacter la part « service » à 40% et la part variable « cout à la levée » à 60%, ce qui donne la grille tarifaire suivante.

VOLUME DU BAC	PART SERVICE	PART FOYER	COUT A LA LEVÉE (de la 1 ^{re} à la 9 ^{ème} levée) *	COUT A LA LEVÉE (De la 10 ^{ème} à la 27 ^{ème} levée) *
Non doté (professionnels)	145,60			
Forfait Résidence secondaire	145,60	24,00	4,10	Chaque levée coûte 0.50 € de plus par rapport au coût de la précédente levée.
80	145,60	16,00	3,10	
120	145,60	24,00	4,10	
140	145,60	28,00	4,35	
180	145,60	36,00	5,05	
240	145,60	48,00	5,80	
340	145,60	68,00	13,50	
660	145,60	132,00	25,90	
770	145,60	154,00	28,70	

Pour les autres tarifs, il est proposé de maintenir les tarifs actuels à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tarifs de fourniture de sacs prépayés pour la collecte des ordures sur le territoire en redevance incitative

Il est rappelé que les sacs prépayés sont à destination des foyers à la redevance incitative qui ne peuvent accueillir un bac roulant normé.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Rouleau de 25 sacs 50L prépayés sérigraphiés	20,00 € le rouleau
--	--------------------

Pas de paiement à l'unité.

Le paiement se fera sur la facture redevance incitative.

Tarifs de fourniture de petits conteneurs de 35L appelés Modulo Bacs® pour disposer de la collecte au porte à porte des déchets fermentescibles sur le territoire en redevance incitative.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Modulo Bac	10,00 €
------------	---------

Le paiement se fera sur la facture redevance incitative.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte de la présente grille tarifaire 2023 pour la redevance incitative,
- d'approuver les tarifs énoncés ci-dessus pour 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61

- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 3

N° 2022- 268**Objet : Gestion des Milieux Aquatiques et des Inondations (GEMAPI) - Vote du produit de taxe 2023****Rapporteur : Pascal HENRIAT**

La taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et des Inondations) a vocation à financer l'exercice de l'intégralité de la compétence GEMAPI, dans le cas de la communauté de l'Auxerrois cela revient au financement :

- De la cotisation au syndicat de la Vallée du serein : 6 000 €
- De la cotisation au syndicat Yonne Médián : 385 000 €

La communauté vote un produit de taxe attendu, le trésor public se charge de faire la répartition entre les contribuables.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 391 000 € pour l'année 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 3

Yves VECTEN présente un diaporama qui reprend les compétences du syndicat et les différentes actions réalisées par le syndicat.

N° 2022- 269**Objet : Associations - Attribution de subventions 2023****Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes à divers organismes et associations pour un montant total de 417 000 € en fonctionnement et 108 000 € en investissement.

Subventions de fonctionnement

Intitulé de l'association	Montant 2022	Montant BP 2023	Nature
AIDA - Tournée spectacle dans les communes	0,00	30 000,00	6574
AJA Football (section pro) convention de partenariat	36 000,00	60 000,00	6574
ARTEM - Itinérance	5 000,00	4 000,00	6574
Cercle Condorcet - Les entretiens d'Auxerre	5 000,00	5 000,00	6574
Collectif des commerçants du Temple	0,00	1 800,00	65742
Collectif du quartier de l'horloge	3 000,00	2 600,00	65742
Collectif Porte de Paris	3 000,00	1 800,00	65742
Collectif Porte d'Egleny	2 000,00	1 800,00	65742
Office du tourisme	225 000,00	225 000,00	65737
Office du tourisme - Fleurs de vigne	50 000,00	50 000,00	65737
Panoramic (Ô la belle toile organisation de séances estivales de cinéma de plein air)	10 000,00	10 000,00	6574
Service compris - Catalpa	25 000,00	25 000,00	6574
Total subventions de fonctionnement :		417 000	

Subventions d'équipement

Intitulé de l'association	Montant 2022	Montant 2023	Nature
AJA Soutien aux investissements	0,00	108 000,00	20421

Pour les subventions d'un montant inférieur à 23 000 € une convention avec l'association n'est pas nécessaire. En revanche et in fine si le montant de la subvention allouée est supérieur à 23 000 € il y a nécessité qu'une convention soit établie.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'attribuer les subventions proposées ci-dessus,
- D'autoriser le président à signer les conventions ou avenants nécessaires au versement de ces subventions.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 52
- voix contre : 3 Y. VECTEN F. LOURY D. ROYCOURT
- abstentions : 6 R. PROU-MÉLINE M. DEBAIN M. CAMBEFORT S. FEVRE P. BARBERET C, CRESSON-GIRAUD
- absents lors du vote : 3

Rémi PROU-MÉLINE fait remarquer que l'AJA n'est pas une association puisque la subvention est attribuée à la section professionnelle.

Pascal HENRIAT répond que l'AJA est une société à objet sportif et qu'il n'y a pas de contre-indication juridique pour leur verser une subvention.

Rémi PROU-MÉLINE PROU demande pour quelle raison les subventions attribuées aux collectifs de l'horloge, de Paris et d'Egleny sont en baisse par rapport à 2022.

Pascal HENRIAT répond qu'Isabelle JOAQUINA apportera la réponse au conseil municipal.

Mani CAMBEFORT indique que le titre de la délibération devrait être modifié dans la mesure où les subventions attribuées ne concernent pas que des associations.

Concernant la subvention d'équipement allouée à l'AJA d'un montant de 108 000 €, soit 4.5 millions répartis sur 5 ans, Farah ZIANI fait part de sa satisfaction quant à l'accession en ligne de ce club mais ne souhaite pas que cette subvention d'un montant très conséquent soit versée au détriment des autres clubs sportifs de l'auxerrois.

Dans un souci d'équité, elle demande comment a été budgété l'enveloppe et la part que le club a investi sur ses fonds propres.

Pascal HENRIAT répond que le montant global a été divisé en différentes parts qui seront payées par chaque partenaire.

Il rappelle que les subventions accordées aux clubs sportifs sont du domaine de compétence des communes et que pour la ville d'Auxerre n'a refusé aucune subvention et par conséquent cette subvention d'équipement n'est pas versée au détriment des autres clubs.

Stéphane ANTUNES précise que l'AJA contribue à hauteur de 1 878 183 €, la Ville d'Auxerre pour 446 987 €, la Communauté pour 446 985 €, le département pour 893 969 € et la région BFC pour 893 969 €.

Florence LOURY rappelle qu'il existe déjà une subvention accordée par le biais d'une convention de partenariat et maintenant il s'agit d'une subvention de 108 000 € par an tous les 5 ans.

A cet égard elle réitère son opposition concernant l'attribution de subvention publique à un club privé d'autant plus que cet argent public va permettre de valoriser un bien privé et que le propriétaire fera des profits au moment de la revente.

Au regard des difficultés financières de la Communauté, elle aurait préféré que cette somme soit utilisée notamment pour des rénovations sur le Stade nautique et éventuellement placé dans l'installation de panneaux solaires par exemple pour limiter les coûts d'énergies.

Pascal HENRIAT précise qu'une clause spécifique a été intégrée dans la convention pour que le propriétaire, en cas de revente du bien dans les 4 ans, reverse les sommes attribuées.

Stéphane ANTUNES rappelle les bienfaits du retour de l'AJA en ligue 1 pour le territoire de l'agglomération et que cette collectivité était la seule en France à ne pas soutenir ce type de club.

Il indique que le succès du club est important notamment pour l'économie touristique et qu'il est judicieux de participer à cette vitrine nationale pour l'auxerrois.

Crescent MARAULT confirme que le terme « association » ne sera plus mentionné dans le titre des prochaines délibérations qui attribueront des subventions à des organismes qui ne sont pas nécessairement associatifs.

N° 2022- 270

Objet : Syndicats – Cotisations 2023**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Afin de ne pas multiplier le nombre de délibérations pour l'approbation des cotisations aux syndicats dont est membre la Communauté de l'Auxerrois, il est proposé un récapitulatif de celles-ci afin qu'elles soient votées globalement.

Elles ont déjà fait l'objet de décisions antérieures et il convient simplement d'approuver annuellement le montant à verser.

Un acompte de 50 % sera versé dès approbation de la délibération. Le solde sera mandaté en juin 2023 ou sur présentation d'un titre de recette.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter globalement les cotisations qui suivent pour l'année 2023 :

Organisme bénéficiaire	Montant annuel	
Syndicat d'équipement du canal du Nivernais	0,50€/ habitant	35.000€
Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets du Centre Yonne	0.60€/habitant	42.000€
Syndicat Aérodrome d'Auxerre-Branches		77.000€ en investissement 148.000€ en fonctionnement
Syndicat mixte de la fourrière animale	1€/ habitant	70.000€
PETR	1€/ habitant	70.000€
Syndicat mixte Yonne Médian (GEMAPI)	5,50€/ habitant	385.000€
Syndicat du bassin du Serein (GEMAPI -périmètre bassin versant des communes de Montigny la Resle et Bleigny le carreau)	7€/habitant	6.000€

Ces montants sont établis en fonction des dernières données connues et peuvent éventuellement être modifiés suivant l'évolution de la population et la revalorisation des tarifs des organismes.*

**(chiffres INSEE disponibles courant décembre)*

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstentions : 4 N. BRIOLLAND, E. LAFORGE, C MARAULT, Y. VECTEN
- absents lors du vote : 3

N° 2022- 271

Objet : Intervention des agents communautaires – Tarifs 2023**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Il est proposé de mettre en place des tarifs pour l'année 2023 concernant les interventions des agents de la Communauté de l'Auxerrois à savoir :

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIFS 2023
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour (7h - 22h)	heure	22,57
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville nuit (22h - 7h)	heure	28,21
Coût horaire d'intervention d'un agent service maintenance mécanique	heure	47,53
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville dimanche et jour férié tombant un week-end	heure	33,86
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour férié de la semaine	heure	45,14
Utilisation VP (véhicule particulier) - VU (véhicule utilitaire) hors main d'oeuvre	heure	3,20
Utilisation véhicule utilitaire + (fourgon PTAC 3,5 t) hors main d'oeuvre	heure	5,15
Utilisation PL (poids lourds) hors main d'oeuvre	heure	16,50
Utilisation PL (poids lourds) spécialisé hors main d'oeuvre	heure	18,50
Utilisation balayeuse, engin hors main d'oeuvre	heure	24,70
Utilisation petits engins hors main d'oeuvre	heure	12,35
Utilisation de petits engins portés hors main d'oeuvre	heure	3,5

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs pour l'année 2023 concernant les interventions des agents de la Communauté de l'Auxerrois indiqués ci-dessus.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 5

Maud NAVARRE demande si ces tarifs sont stables par rapport à l'année précédente.

Pascal HENRIAT répond qu'une augmentation a été appliquée par rapport au point d'indice qui a été revalorisé.

N° 2022- 272

Objet : Attributions de compensation définitives 2022

Rapporteur : Francis HEURLEY

Services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a validé l'actualisation du schéma de mutualisation par la création de services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté.

Depuis 2019, l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre est réduite du montant des dépenses de personnel pour les agents intégrant les services communs. Ce montant est figé à 11 795 399,45 €.

En 2021, les charges de personnel ont fait l'objet d'une projection à partir des paies de septembre 2021 pour 12 689 165,96 €. Un reversement sur l'attribution de compensation 2021 avait été évalué à 160 466,38 €. Le montant définitif des charges de personnel 2021 est de 12 742 807,96 € ce qui porte le reversement définitif à 5 071,25 €.

La CA ayant trop reversé à la ville, un prélèvement sur l'AC 2022 doit donc s'opérer pour 155 395,13 € [= 160 466,38 € - 5 071,25 €] ; page 6 de l'annexe 1.

Concernant le régime indemnitaire, la ville doit supporter l'harmonisation du régime indemnitaire des agents historiquement ville au moment de la mise en place de la mutualisation. Cette prise en charge au moment de l'ajustement intermédiaire de novembre 2021 avait été évaluée à 238 171,51 €. Le montant définitif s'élève à 228 954,10 €.

Un reversement sur l'AC 2022 doit donc s'opérer pour la différence, soit 9 217,41 € [238 171,51 € - 228 954,10 €] ; page 5 de l'annexe 1.

Depuis 2020, l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre est impactée par les autres charges de fonctionnement qui en découlent. Pour l'année 2021, les impacts sont les suivants :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communs (dépenses A) :

La part définitive 2021 de la ville est 399 254,22 €. Lors de l'évaluation intermédiaire, le prélèvement sur AC avait été évalué à 377 388,14 €, un complément de la différence pour 21 866,08 € doit être réalisé sur l'AC 2022 (page 9 de l'annexe 1).

- les autres charges de gestion (dépenses B) :

La part définitive 2021 de la ville est de 255 593,96 €. Lors de l'évaluation intermédiaire, le prélèvement sur AC avait été évalué à 264 831,89 €.

Un reversement de la différence sur l'AC 2022 doit donc être réalisé pour 9 237,41 € ; page 12 de l'annexe 1.

- le partage de la variation des charges de structures des bâtiments municipaux et communautaires qui hébergent des services mutualisés (dépenses C) (page 15 annexe 1) :

La ville a supporté une croissance sur ces charges de 650,76 €. A l'inverse, la CA a réalisé une baisse de 3 360,96 € sur ce poste de dépense. Ainsi, on constate globalement une baisse de 2 710,21 € (= 650,76 € - 3 360,96 €). Cette croissance négative doit bénéficier aux deux collectivités.

Selon la clé de répartition, la ville aurait dû bénéficier d'une économie de 2 525,91 €.

Un reversement sur l'AC 2022 de 3 176,66 € doit donc être opéré correspondant à la différence entre ce qu'elle a porté au niveau de la croissance (+650,76 €) et ce dont elle aurait dû bénéficier (- 2 525,91 €).

Ainsi, l'impact définitif sur l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre (section fonctionnement) pour 2022 est de :

	BP 2021	Projection CA 2021 (A)	Définitif CA 2021 (B)	Ajustement sur l'AC 2022 [A - B]
1 Charge de personnel mutualisé - part VA	-11 795 399,45 €	-11 795 399,45 €	-11 795 399,45 €	-00 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2021	-193 445,64 €	160 466,38 €	5 071,25 €	-155 395,13 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	-238 171,51 €	-238 171,51 €	-228 954,10 €	9 217,41 €
2 - Dépenses A	-303 209,15 €	-377 388,14 €	-399 254,22 €	-21 866,08 €
2 - Dépenses B	-289 123,86 €	-264 831,89 €	-255 593,96 €	9 237,93 €
2 - Dépenses C		1 474,41 €	3 176,66 €	1 702,25 €
1 Régularisation dépenses mutualisées 2020 - fet	-121 210,62 €	-121 210,62 €	-121 210,62 €	-00 €
Impact de la mutualisation	-12 940 560,23 €	-12 635 060,82 €	-12 792 164,44 €	-157 103,62 €

Enfin, les dépenses d'investissement réalisées par les services communs sont portées par la Communauté de l'Auxerrois et font l'objet d'un remboursement par le biais d'une Attribution de compensation d'investissement – Aci.

Pour 2021, la ville doit verser une attribution de compensation d'investissement – ACi – de 383 442,35 €. Un prélèvement intermédiaire de 357 314,84 € en décembre 2021 avait été réalisé sur la base des dépenses mandatées au 31 octobre 2021, ainsi un complément de prélèvement doit être réalisé pour 26 127,51 € sur l'Aci 2021 (page 18 de l'annexe 1).

A compter de 2022, afin de simplifier la relation financière entre la ville et la Communauté de l'Auxerrois concernant les services communs de ces deux collectivités, il est proposé de stopper l'ajustement intermédiaire.

Ainsi, un calcul des services communs sera réalisé au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec impact sur l'attribution de compensation en N. Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 sur l'attribution de compensation N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N.

Depuis la création des services communs en 2019, il est constaté que l'écart entre les crédits budgétés sur le périmètre de la mutualisation et l'établissement du coût définitif est faible. Une simplification dans le traitement du calcul de ces services communs peut donc être envisagé.

A titre d'exemple pour 2021, le coût avait été évalué au stade de la préparation budgétaire à 12 940 60,23 €. Le coût définitif 2021 de ces services communs à la clôture de l'exercice 2021 est de 12 792,44 €. L'écart s'élève à 148 395,79 € soit 1,16 % du coût définitif 2021 des services communs.

Services communs Autorisation du droit des sols

Par délibération du 24 juin 2021, il a été décidé de sortir de l'attribution de compensation le service commun « autorisation du droit des sols » suite à la mise en place d'une nouvelle convention à partir du 1^{er} septembre 2021.

La facturation de ce nouveau dispositif se fera par l'émission d'un titre aux communes membres.

Jusqu'au 31 août 2021, la facturation du service commun se fait par le biais de l'attribution de compensation 2022. Ainsi, il est retracé en Annexe 2, l'impact de cette composante sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021.

Compétence urbanisme

Depuis 2019, la compétence urbanisme a été transférée à la communauté de l'agglomération. A compter de cette date, un prélèvement sur les attributions de compensation a été réalisé pour les communes concernées sur la base des charges évaluées en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Une régularisation sur l'attribution de compensation de la commune de GURGY doit être réalisé. En effet de 2019 à 2021, la commune a été prélevée annuellement de 9 668,75 €, soit un montant total de 29 006,25 €. Dans les projections de transfert, il avait été envisagé la création d'un PLU sur la commune de GURGY avec un coût estimé annuel de 9 668,75 €. Cette option n'avait pas été retenue dans les conclusions de la CLECT mais a été intégrée à tort dans le prélèvement des attributions de compensation.

Cet ajustement est repris dans l'annexe 2 retraçant les attributions de compensation définitives 2022.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les montants des attributions de compensation définitives 2022 tels que présentés en Annexe 2,
- D'autoriser le Président à notifier aux communes membres le montant de ces attributions de compensations.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 58
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 6

Maud NAVARRE note que le calcul intermédiaire a été supprimé et pense que cela est risqué dans la mesure où l'ajustement interviendra presque un an et demi plus tard.

Francis HEURLEY répond que le risque est mesuré dans la mesure où les services communs sont en place depuis 3 ans et que la somme se situe généralement entre 100 000 € et 150 000 €.

N° 2022- 273

Objet : Attributions de compensation provisoires 2023

Rapporteur : Francis HEURLEY

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

Le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Ces attributions de compensation provisoires par rapport aux attributions de compensation – AC – de 2022 sont présentés à l'identique hormis pour la ville d'Auxerre afin de tenir comptes des dépenses mutualisés proposés au budget primitif 2023 et qui doivent faire l'objet d'une refacturation à la ville d'Auxerre à travers l'AC (annexe 1).

Cette évaluation des dépenses mutualisés sur la base des inscriptions budgétaires 2023 a fait l'objet d'une présentation en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 21 novembre dernier.

La projection 2023 des services communs ville et agglomération est le suivant :

	BP 2023
1 Régularisation AC 2022 (après clôture de l'exercice 2022)	A évaluer début 2023
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	- 11 795 399,45 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2023	- 452 480,10 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	- 288 234,10 €
2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service	- 819 247,92 €
2 – Dépenses B : autres charges de gestion	- 381 248,40 €
2 – Dépenses C : charges de structures (en 2024 après clôture de l'exercice 2023)	
Impact mutualisation	-13 536 607,97 €

L'ajustement intermédiaire s'étant stoppé à partir de 2022, l'ajustement définitif sur la mutualisation 2023 interviendra sur l'attribution de compensation en 2024.

En parallèle, l'ajustement définitif de la mutualisation 2022 sera réalisé sur l'attribution de compensation 2023 après la clôture de l'exercice 2022 au moment de la présentation du compte administratif 2022.

Il est donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir arrêter le montant des attributions de compensation provisoires 2023 présentées en annexe 2 qui sera notifié à chacune des communes membres.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter le montant des attributions de compensation provisoires 2023 présentées en annexe 2,
- D'autoriser le Président à notifier aux communes membres le montant des attributions de compensation provisoire 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 58
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 6

N° 2022- 274

Objet : Mutualisation des services – Avenants n° 3 aux conventions de services communs et création de conventions de services communs

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2018-135 du 20 décembre 2018, la Communauté de l'Auxerrois a adopté son schéma de mutualisation actualisé prévoyant une mutualisation entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre par la création de services communs et une mutualisation à la carte pour les autres communes membres de la Communauté.

A cette fin, par délibération n°2018-136 du 20 décembre 2018, la Communauté a contracté avec la Ville d'Auxerre pour la création des services communs.

Des premiers avenants à ces conventions ont été prévus, par délibération n°2019-173 du 16 décembre 2019 afin d'actualiser le régime financier de ces services communs et d'en ajuster le périmètre.

Une réorganisation des services de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois intervenue en février 2021 a profondément modifié les services communs, aussi par délibération n°2021-182 des avenants n°2 ont actualisé les postes concernés par ces services communs.

Des avenants n°3 doivent désormais être signés afin d'intégrer les modifications d'organigramme de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2023 et de modifier le régime financier de ces services communs.

En effet, les conditions financières et les modalités de remboursement de ces services communs doivent être revus afin, tout d'abord, de simplifier la relation financière entre la Ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois concernant les services communs de ces deux collectivités. Il est proposé, de ne pas poursuivre l'ajustement intermédiaire. Ainsi, un calcul des services communs sera réalisé au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en année N. Un ajustement définitif sera réalisé en année N+1 sur l'attribution de compensation N+1 au moment de l'établissement du compte administratif de l'année N.

De plus, avec la création d'un nouveau service commun des systèmes d'information entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les coûts des services communs sont modifiés. Pour le CCAS, le calcul du service commun informatique se fera sur la base de la construction du budget primitif année N avec l'émission d'un titre de recette au CCAS. L'ajustement définitif sera réalisé en N+1 lors que le coût définitif sera connu avec l'établissement du compte administratif N. Cet ajustement viendra en déduction ou en complément de l'estimation du service commun informatique année N+1 du CCAS.

Il est précisé que le changement d'organigramme intervenu au 1er janvier 2023 n'a aucun impact sur le calcul de mutualisation initial calculé en 2019. Ce changement d'organigramme correspond à :

La création d'une direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne mutualisée Communauté de l'Auxerrois, Ville d'Auxerre et son CCAS et la création d'une direction de la relation citoyenne commune Ville d'Auxerre et Communauté de l'Auxerrois. Ces deux directions, depuis l'avenant n°2, étaient intégrées à la direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines ;

Le changement de dénomination de la direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines qui devient la direction des ressources juridiques et humaines ;

Le service logistique qui est ventilé entre plusieurs directions :

l'atelier électro sono et mécanique restent à la direction de la valorisation et du cadre de vie : il se nomment Atelier ;

le magasin est transféré à la direction des ressources juridiques et humaines dans le service de la commande publique ;

le service logistique devient un service commun à part.

Pour ce faire, il est ainsi proposé au conseil communautaire, d'approuver les avenants aux conventions de services communs déjà existants et d'acter la création de trois nouveaux services communs à savoir : la direction des systèmes d'information, la direction de la relation citoyenne et de l'accueil et le service logistique.

Le comité technique a été consulté le 5 décembre 2022 et a rendu un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les termes des avenants n° 3 aux conventions de services communs ;
- D'acter la création de trois nouveaux services communs : direction des systèmes d'information, la direction de la relation citoyenne et de l'accueil et le service logistique ;
- D'autoriser le Président à signer les avenants n° 3 aux conventions de services communs et les nouvelles conventions de services communs.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 58
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 6

N° 2022- 275

Objet : Plan local d'urbanisme de la commune d'Augy – Approbation de la modification simplifiée

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Suite à la transmission du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées, la collectivité a reçu deux observations. La première du pôle infrastructures du Conseil Départemental de l'Yonne indiquant

que la modification simplifiée n'appelait aucune observation de leur part ; la seconde des services de la Direction Départementale des Territoire, indiquant que le projet était conforme aux prescriptions du Plan de Prévention des Risque inondation.

La mise à disposition du public s'est déroulée du 12 septembre au 14 octobre 2022 et a recueillis une seule observation d'un habitant de la commune remettant en question la procédure et le bien fondé de cette modification. Une réponse lui a été apporté sur ces deux points explicitant la validité de la procédure de modification simplifiée et la pertinence des changements apportés au Plan Local d'Urbanisme de la commune. (voir le détail de la réponse dans le bilan de la mise à disposition du public annexé à la présente délibération)

Une synthèse de ces remarques, et des réponses qui y sont faites, se trouve dans le bilan de la mise à disposition du public et de la concertation avec les personnes publiques associées, qui est annexé à la présente délibération.

Compte tenu des remarques faites par les personnes publiques associées et le public, il a été décidé de ne pas apporter de modification au dossier présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la modification simplifiée du PLU d'Augy,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 58
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 6

N° 2022- 276

Objet : Plan local d'urbanisme de la commune d'Irancy – Approbation de la modification simplifiée
Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Suite à la transmission du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées, la collectivité a reçu une réponse du pôle infrastructure du Conseil Départementale de l'Yonne indiquant que le projet n'appelait aucune observation de leur part.

La mise à disposition du public du projet s'est déroulée du 12 septembre au 14 octobre 2022 et a recueillis une seule observation de la part d'un habitant souhaitant un changement de zonage d'une parcelle (Agricole vers Urbaine). Ne s'agissant pas de l'objet de cette modification simplifiée, et un tel changement ne pouvant se faire dans le cadre d'une telle procédure, cette demande n'a pas été retenue.

Une synthèse de ces remarques, et des réponses qui y sont faites, se trouve dans le bilan de la mise à disposition du public et de la concertation avec les personnes publiques associées, qui est annexé à la présente délibération.

Compte tenu des remarques faites par les personnes publiques associées et le public, il a été décidé de ne pas apporter de modification au dossier présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la modification simplifiée du PLU d'Irancy,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 7

N° 2022- 277**Objet : Projet S.A.S KNAUF ISBA - Avis sur enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale****Rapporteur : Christophe BONNEFOND**

Par courrier daté du 12 octobre 2022, Monsieur Le Préfet de l'Yonne a saisi la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois concernant l'ouverture de l'enquête publique relative au développement des activités de production et de stockage de la SAS KNAUF ISBA.

Cette enquête publique se déroule du 07 novembre au 07 décembre 2022, elle concerne la demande d'autorisation sollicitée par la SAS KNAUF ISBA pour la mise à jour de sa situation administrative suite aux évolutions des activités de fabrication de matériaux d'isolation thermique et à l'augmentation du stockage de liquides inflammables sur le territoire de la commune d'Auxerre.

Ce projet étant soumis à autorisation environnementale et conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, Monsieur le Préfet de l'Yonne appelle dans ce courrier le Conseil Communautaire de l'Auxerrois à donner son avis sur cette demande d'autorisation aux regards des incidences environnementales, et ce, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de ladite enquête publique.

Ainsi Monsieur le Président invite les membres du conseil à formuler un avis sur le dossier reçu le 18 octobre 2022.

KNAUF ISBA exploite un site de fabrication de produits d'isolation thermique pour le bâtiment implanté route de Lyon à Auxerre. L'exploitation est déjà autorisée au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le projet soumis à enquête publique concerne le développement de l'activité de la SAS KNAUF ISBA sur ses activités de fabrication et de stockage de son établissement. Le dossier comprend une étude d'impact produit à l'appui de la demande. La demande vise à :

- Mettre à jour la situation administrative du site compte tenu des évolutions et de l'activité depuis l'autorisation initiale de 2004
- Se substituer, en accord avec l'inspection des installations classées, à la demande d'autorisation d'exploiter déposée en Préfecture le 27 février 2017 qui n'a pas été instruite.
- D'autoriser l'augmentation projetée du stockage de liquide inflammable de catégorie 1 et le passage en régime d'autorisation sous la rubrique 4330, sans augmentation de la capacité totale de stockage de pentane.

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable sur la demande formulée par la SAS KNAUF ISBA pour la demande d'autorisation environnementale suite au développement de ses activités sur son site implanté sur la commune d'Auxerre.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 49
- voix contre : 0
- abstentions : 8 M. CAMBEFORT S. FEVRE M. DEBAIN R. PROU-MÉLINE M. NAVARRE F. ZIANI F. LOURY D. ROYCOURT
- absents lors du vote : 7

Maud NAVARRE fait remarquer que la délibération comporte peu d'éléments sur l'enquête publique et que document aurait pu être annexé.

Christophe BONNEFOND rappelle que l'agglomération est sollicitée pour rendre un avis sur la demande formulée par la SAS KNAUF ISBA pour la demande d'autorisation environnementale suite au développement de ses activités sur son site implanté sur la commune et précise que le dossier complet de l'enquête publique se trouve sur le site de la Préfecture et peut être consulté par toute personne qui le souhaite.

Maud NAVARRE fait remarquer que cette réponse n'est pas du tout satisfaisante dans la mesure où les dossiers de conseil communautaire sont déjà volumineux et complexes à examiner en peu de temps et qu'il est difficile d'aller chercher sur d'autres sites des documents supplémentaires.

Christophe BONNEFOND précise que le dossier d'enquête publique étant également volumineux il aurait considérablement alourdi le dossier de conseil communautaire.

Florence LOURY indique qu'elle s'est rendue sur le site de la Préfecture pour consulter le dossier d'enquête publique et précise que cette démarche n'est pas évidente et qu'elle s'est faite aider par une association.

Elle indique qu'il aurait été intéressant de connaître l'avis du commissaire enquêteur et que le temps de consultation du public est déjà passé.

Elle fait part de son avis partagé parce que cette entreprise produit des panneaux isolants très inflammables issus du pétrole mais qu'il est important de procéder à l'isolation des bâtiments bien que les matériaux ne soient pas bio sourcés.

Elle fait remarquer le pôle environnemental n'est pas inscrit dans son périmètre et demande si cet oubli peut être rectifié.

Par ailleurs, elle indique que l'agrandissement de cette activité va générer plus de trafic de camions et par conséquent plus d'émissions de CO2.

Christophe BONNEFOND indique que l'avis du commissaire enquêteur sera rendu après l'avis de tous les acteurs sollicités sur ce sujet.

Il précise que le pôle environnemental sera ajouté et que cette activité économique est nécessaire pour répondre aux besoins en matière d'isolation des bâtiments.

Stéphane ANTUNES précise que le conseil municipal de la commune de Champs sur Yonne a été sollicité et a émis un avis favorable.

N° 2022- 278

Objet : Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) commune à la Communauté de l'auxerrois et à la Ville d'Auxerre – Rapport annuel 2021

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Conformément à l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de l'Auxerrois a créé sa Commission intercommunale d'accessibilité pour l'accessibilité par délibération n°2021-103 en date du 24 juin 2021. Cette commission est mutualisée avec la Ville d'Auxerre.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.

Conformément à l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, elle établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire et conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L. 165-1 du code de la construction et de l'habitation concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal.

Elle est également destinataire des documents de suivi définis par le décret prévu à l'article L. 165-5 du code de la construction et de l'habitation et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal ou intercommunal.

La commission intercommunale pour l'accessibilité tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Le rapport de la commission intercommunale pour l'accessibilité est présenté également au conseil municipal de la Ville d'Auxerre et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De prendre acte du rapport annuel 2021 de la Commission intercommunale pour l'accessibilité, joint à la présente délibération.

Vote du conseil communautaire : sans objet

Maud NAVARRE remarque que le délai est long entre la date de la commission et la date de présentation du rapport, qu'il manque une annexe et qu'il y a quelques erreurs et incohérences dans le rapport.

Par ailleurs, il lui semble qu'elle est membre de cette commission mais qu'elle ne reçoit pas les invitations.

Christophe BONNEFOND répond qu'il a voulu prendre le temps nécessaire pour rédiger un rapport assez complet et que malgré le contrôle réalisé il subsiste quelques erreurs.

Après vérification de la liste des membres de la commission, il précise que le représentant de l'opposition désigné est Mathieu DEBAIN.

Mani CAMBEFORT fait remarquer qu'il manque l'annexe 3.

Christophe BONNEFOND répond qu'elle sera annexée au procès-verbal de la présente séance (cf annexe 1) et qu'il sera plus vigilant sur le prochain rapport.

N° 2022- 279

Objet : Programme Local de l'Habitat 2022-2027 – Amélioration et rénovation de logements de communes à vocation sociale

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté de l'Auxerrois dispose de la compétence Politique du logement conformément à la délibération n°2018-137 du 20 décembre 2018 déterminant l'intérêt communautaire et a adopté à ce titre son Programme local de l'habitat (PLH) 2022-2027 (délibération n°2022-105 du 19 mai 2022) :

Fiche action n° 1 : Affirmer une politique en faveur des centres bourgs et centres ville

Fiche action n° 2 : Produire 250 logements par an et maintenir l'attractivité et les équilibres territoriaux

Fiche action n° 4 : Développer la rénovation énergétique du parc privé

Fiche action n° 6 : Lutter contre la non-décence et l'habitat indigne

Fiche action n° 7 : Lutter contre la précarité énergétique

Fiche action n° 8 : Accompagner les jeunes et étudiants dans leurs parcours résidentiels

Fiche action n° 9 : Accompagner le développement de l'offre à destination des seniors et des personnes en situation de handicap

Afin de poursuivre et d'amplifier l'amélioration de la qualité de son parc de logement, la Communauté de l'Auxerrois souhaite accompagner les collectivités dans l'amélioration, la rénovation et la création de logements locatifs à vocation sociale qui relèvent du parc privé de la collectivité.

Objectifs :

- Contribuer au financement d'opérations d'amélioration et de rénovation de logements communaux locatifs à vocation sociale ;
- Améliorer et requalifier l'offre en logements communaux, dans les territoires ruraux, afin de répondre aux besoins des populations et aux enjeux environnementaux, sociaux, patrimoniaux et d'accessibilité ;
- Inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer une démarche respectueuse de l'environnement, visant une performance énergétique élevée en recourant par exemple aux énergies renouvelables, à la maîtrise de la consommation en eau, à l'utilisation de matériaux présentant un bilan environnemental satisfaisant et en limitant les nuisances environnementales des chantiers ;
- Inciter les maîtres d'ouvrage à développer, au-delà du respect des codes du Travail et des marchés publics, les clauses sociales d'insertion dans les marchés et/ou à recourir à des structures spécifiques (entreprises adaptées, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises de l'économie sociale et solidaire ...) et/ou en faisant appel à des apprenti.e.s.

Montant :

25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 10 000 € HT par logement soit une subvention au plus de 2 500 € par logement,

Bénéficiaires :

L'ensemble des communes de la Communauté de l'auxerrois.

Critères d'éligibilité :

Les logements existants et les biens faisant l'objet d'une transformation d'usage en logement, appartenant ou acquis en vue de travaux par les collectivités bénéficiaires sont éligibles au dispositif.

Les logements concernés devront bénéficier d'un montant de loyer au maximum égal au plafond défini pour le parc social (loyer PLS – Prêt Locatif Social).

Les travaux de rénovation et d'amélioration devront permettre pour les logements réalisés, un gain énergétique de 30% minimum (et une consommation après travaux inférieure à 330 kWh/m² en énergie primaire par an si la consommation d'énergie primaire avant travaux est supérieure à cette valeur) et d'atteindre la classe énergétique D (DPE avant et après travaux à l'appui).

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise reconnue « RGE » (Reconnu garant de l'environnement).

Aides complémentaires :

Trois bonifications sont également mises en place afin de prendre en compte le cas échéant, un conventionnement social du/des logement(s), des travaux spécifiques de valorisation patrimoniale ou d'accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Logement social conventionné :

Une bonification de 2 000 € (par logement) sera accordée si le logement fait l'objet d'un conventionnement avec l'État (logement PLAI, PLUS, PLS, PALULOS, PAM ou équivalent)

Valorisation patrimoniale :

Une bonification sera accordée en cas de travaux spécifiques liés aux caractéristiques architecturales et/ou patrimoniales des bâtiments représentatifs d'une architecture traditionnelle (édifice ancien qui présente des caractères architecturaux typiques du lieu de son implantation, au niveau de ses façades, toitures, ouvertures, etc ...).

25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention complémentaire au plus de 5 000 € par logement

Accessibilité et adaptabilité :

Une bonification sera accordée pour les travaux de mise en accessibilité des logements, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur (largeur des circulations et des portes, organisation des espaces, équipements...).

25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention complémentaire au plus de 5 000 € par logement

Modalités d'octroi et de versement de la subvention :**La demande :**

Celle-ci devra être effectuée avant la réalisation des travaux.

Cette dernière devra être effectuée par courrier et être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Une délibération du Conseil Municipal approuvant le programme de travaux au sein du logement communal.
- Une copie des devis.
- Une copie du Diagnostic de performance énergétique avant travaux.
- Une copie de l'autorisation de travaux et de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France lorsque celui-ci est requis.
- Pour un projet d'adaptation complète du logement aux personnes à mobilité réduite, une copie du compte rendu de l'ergothérapeute.
- Pour les cas des logements sociaux conventionnés, copie de la demande de conventionnement auprès de l'Etat.

Le versement :

Les subventions seront engagées dès l'attribution et seront versées après réception d'une demande de paiement formalisée par un courrier et accompagnée des justificatifs suivants :

- Attestation d'achèvement des travaux.
 - Diagnostic de performance énergétique après travaux.
 - Pour les cas des logements sociaux conventionnés, copie des conventions définitives et validés.
- Le présent dispositif est valable jusqu'à la mise en place d'un nouveau dispositif partenarial programmé dans le courant de l'année 2023 et dans la limite des crédits inscrits.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le présent dispositif d'aide d'amélioration et de rénovation de logements de communes à vocation sociale,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette subvention,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 et seront proposés au budget primitif 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 7

Farah ZIANI se réjouit que l'agglomération prenne en compte ce fléau sociétale que représentent les violences conjugales.

Elle aurait souhaité que la Communauté aide davantage les propriétaires du parc privé et indique qu'elle ne retrouve pas d'éléments au sujet du nombre de logements concernés.

Elle demande s'il y a une estimation du nombre de propriétaires qui seraient d'accord pour mettre en place ce projet.

Christophe BONNEFOND répond que pour l'instant il n'y a pas de liste exacte des propriétaires dans la mesure où il s'agit du lancement de l'opération.

Farah ZIANI demande si la somme attribuée est satisfaisante pour inciter les propriétaires et si cette dernière ne pourrait pas être augmentée.

Christophe BONNEFOND précise qu'à titre personnel il souhaiterait que la somme soit plus importante pour ces mesures de rénovation de logements mais que cela est compliqué.

Il ajoute que l'attribution de cette subvention peut être un point de départ et permet de faire levier pour obtenir d'autres subventions.

Mani CAMBEFORT fait remarquer que le « fonds vert » de l'Etat prévoit des aides pour la rénovation thermique des logements communaux et demande s'il serait possible que les critères d'attribution des aides soient discutés en commission afin d'apporter une amélioration et une pertinence.

Christophe BONNEFOND précise que ce programme en est au début avec un travail réalisé sur le diagnostic et que par la suite il y a aura un moment d'échanges et la possibilité de faire des propositions.

Denis ROYCOURT demande la communication des fiches actions du PLH.

Christophe BONNEFOND précise qu'en principe les fiches actions du PLH sont téléchargeables sur le site internet de l'agglomération.

N° 2022- 280

Objet : Programme Local de l'Habitat 2022-2027 – Amélioration et rénovation de logements du parc privé

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté de l'auxerrois dispose de la compétence Politique du logement conformément à la délibération n°2018-137 du 20 décembre 2018 déterminant l'intérêt communautaire et a adopté à ce titre son Programme local de l'habitat (PLH) 2022-2027 (délibération n°2022-105 du 19 mai 2022) :

Fiche action n° 1 : Affirmer une politique en faveur des centres bourgs et centres ville

Fiche action n° 2 : Produire 250 logements par an et maintenir l'attractivité et les équilibres territoriaux

Fiche action n° 4 : Développer la rénovation énergétique du parc privé

Fiche action n° 6 : Lutter contre la non-décence et l'habitat indigne

Fiche action n° 7 : Lutter contre la précarité énergétique

Fiche action n° 8 : Accompagner les jeunes et étudiants dans leurs parcours résidentiels

Fiche action n° 9 : Accompagner le développement de l'offre à destination des seniors et des personnes en situation de handicap

Fiche action n° 10 : Veiller au respect des équilibres sociaux et aux réponses apportées aux ménages les plus fragiles et mettre en place des réponses ciblées à des questions d'hébergement

Au regard de ces enjeux clairement identifiés dans le PLH 2022-2027, il est proposé de mettre en place sur le territoire de l'auxerrois, un dispositif d'amélioration de l'habitat complémentaire aux dispositifs de l'Anah ainsi que dans le cadre du partenariat avec Action Logement Services au titre d'Action Cœur de ville.

Il s'agit de proposer une majoration des subventions par la Communauté de l'auxerrois pour augmenter la capacité des propriétaires à faire. Dans la continuité du travail d'accompagnement assuré par le service Habitat de l'agglomération, l'effort incitatif est concentré sur le financement de travaux lourds pour réhabiliter des logements indignes ou très dégradés et également sur le financement de travaux lourds réalisés par des propriétaires bailleurs.

Afin de poursuivre et d'amplifier l'amélioration de la qualité de son parc de logement, la Communauté de l'Auxerrois souhaite accompagner les propriétaires privés dans l'amélioration, la rénovation et la création de logements locatifs à vocation sociale.

Au-delà, une étude pré-opérationnelle sur le parc privé a été lancée en juin dernier et se terminera au deuxième trimestre 2023 par la proposition d'une nouvelle convention d'opération partenariale.

Objectifs :

- Lutter contre la vacance des logements et assurer l'accueil de nouvelles populations

Requalifier et remettre sur le marché le parc de logements vacants

Développer une offre de logements conventionnés en centre-bourg

- Requalifier et adapter le parc de logement

Réduire l'habitat indigne et dégradé

Promouvoir une offre de logements adaptés et permettant les parcours résidentiels

Améliorer la performance énergétique des logements anciens

Adapter les logements au vieillissement et au handicap

Promouvoir des opérations de réhabilitation respectueuses de l'identité patrimoniale

- Conforter la qualité urbaine et améliorer le cadre de vie

Conduire des actions de réhabilitation de l'habitat privé prioritairement en cœur de bourg

Intervenir à l'échelle de l'immeuble et de l'ilot

Proposer des produits immobiliers attractifs en centre-ville et centre-bourg

- Inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer une démarche respectueuse de l'environnement, visant une performance énergétique élevée en recourant par exemple aux énergies renouvelables, à la maîtrise de la

consommation en eau, à l'utilisation de matériaux présentant un bilan environnemental satisfaisant et en limitant les nuisances environnementales des chantiers ;

- Inciter les maîtres d'ouvrage à développer, au-delà du respect des codes du Travail et des marchés publics, les clauses sociales d'insertion dans les marchés et/ou à recourir à des structures spécifiques (entreprises adaptées, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises de l'économie sociale et solidaire ...) et/ou en faisant appel à des apprenti.e.s.

Montant :

25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 10 000 € HT par logement soit une subvention au plus de 2 500 € par logement,

Bénéficiaires :

L'ensemble des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs sur le territoire de la Communauté de l'auxerrois suivis par l'association SOLiHA Yonne-Nièvre au titre de la convention partenariale signée avec la Communauté de l'auxerrois (délibération communautaire n°2022-107 du 19 mai 2022) et/ou engagés dans un conventionnement avec Action Logement Services au titre d'Action Cœur de Ville.

Critères d'éligibilité :

Les logements existants et les biens faisant l'objet d'une transformation d'usage en logement, appartenant ou acquis en vue de travaux sont éligibles au dispositif.

Les logements concernés et destinés au parc locatif devront bénéficier d'un montant de loyer au maximum égal au plafond défini pour le parc social (loyer PLS – Prêt Locatif Social).

Les travaux de rénovation et d'amélioration devront permettre pour les logements réalisés ou réhabilités, un gain énergétique de 30% minimum (et une consommation après travaux inférieure à 330 kWh/m² en énergie primaire par an si la consommation d'énergie primaire avant travaux est supérieure à cette valeur) et d'atteindre la classe énergétique D (DPE avant et après travaux à l'appui).

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise reconnue « RGE » (Reconnu garant de l'environnement).

Aides complémentaires :

Trois bonifications sont également mises en place afin de prendre en compte le cas échéant, la réservation de logements pour les femmes victimes de violences, des travaux spécifiques de valorisation patrimoniale ou d'accessibilité et d'adaptabilité aux personnes âgées ou en situation de handicap :

Création de logements pour les femmes victimes de violences :

Le dispositif s'inscrit dans le Grenelle contre les violences conjugales ainsi que le Plan départemental violences faites aux femmes. Un partenariat est également en cours de réflexion avec Action Logement Services pour développer sur le territoire une offre de logements dédiés dans le cadre des opérations de réhabilitation engagées au titre d'Action cœur de ville.

Les difficultés pour se loger peuvent peser négativement sur les trajectoires visant à sécuriser les victimes dans leur parcours alors qu'une mise à l'abri s'impose puis la recherche d'un logement pérenne. Il s'agit de proposer des solutions permettant aux femmes de les protéger de la violence et avoir des espaces propices à la reconstruction.

Une bonification de 5 000 € (par logement) sera accordée si le logement fait l'objet d'un conventionnement avec la Communauté de l'auxerrois et ses partenaires pour la mise à disposition d'une offre plus conséquente de logements pérennes et accompagnés.

Valorisation patrimoniale :

Une bonification sera accordée en cas de travaux spécifiques liés aux caractéristiques architecturales et/ou patrimoniales des bâtiments représentatifs d'une architecture traditionnelle (édifice ancien qui présente des caractères architecturaux typiques du lieu de son implantation, au niveau de ses façades, toitures, ouvertures, etc ...).

25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par immeuble soit une subvention complémentaire au plus de 5 000 €.

Accessibilité et adaptabilité :

Une bonification sera accordée pour les travaux de mise en accessibilité et d'adaptation des logements, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur (largeur des circulations et des portes, organisation des espaces, équipements...).

Il s'agit notamment d'adapter les logements pour répondre aux enjeux de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées à leur domicile.

25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention complémentaire au plus de 5 000 € par logement.

Modalités d'octroi et de versement de la subvention :**La demande :**

Celle-ci devra être effectuée avant la réalisation des travaux.

Cette dernière devra être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Formulaire de demande de réservation de subvention.
- Compte-rendu de la visite de l'opérateur dans le cadre d'un dossier accompagné par l'association SOLiHA.
- Copie de la notification de demande de subvention agréée par Action Logement Services et/ou l'Anah.
- Copie du RIB.
- Copie des devis.
- Copie du Diagnostic de performance énergétique avant travaux.
- Copie de l'autorisation de travaux et de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France lorsque celui-ci est requis.
- Pour un projet d'adaptation complète du logement aux personnes à mobilité réduite, une copie du compte rendu de l'ergothérapeute.
- Pour les cas des logements sociaux conventionnés, copie de la demande de conventionnement auprès de l'Etat.

Le versement :

Les subventions seront engagées dès l'attribution et seront versées après réception d'une demande de paiement formalisée et accompagnée des justificatifs suivants :

- Formulaire de demande de paiement.
- Copie de la notification du paiement du solde de la subvention Anah et/ou Action Logement Services.
- Courrier de l'opérateur indiquant le montant de la subvention à verser dans le cadre d'un dossier accompagné par l'association SOLiHA.
- Attestation d'achèvement des travaux.
- Diagnostic de performance énergétique après travaux.
- Pour les cas des logements sociaux conventionnés, copie des conventions définitives et validés.

La Communauté de l'Auxerrois se réserve le droit de demander des pièces complémentaires préalablement à l'accord ou au versement des subventions.

Le présent dispositif est valable jusqu'à la mise en place d'un nouveau dispositif partenarial programmé dans le courant de l'année 2023 et dans la limite des crédits inscrits.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le présent dispositif d'aide d'amélioration et de rénovation de logements du parc privé,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette subvention,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 et au budget primitif 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstention : 0

- absents lors du vote : 7

N° 2022- 281

Objet : Convention de partenariat avec l'AJA – Avenant n°1

Rapporteur : Stéphane ANTUNES

La ville d'Auxerre construit avec l'AJ Auxerre un partenariat durable, basé sur les valeurs du sport, en soutenant l'école de football, la réussite du sport féminin, l'exportation de la marque Auxerre dans tout l'hexagone.

Dans ce cadre, par délibération n°2022-145 du 30 juin 2022, une convention de partenariat a été conclue entre la Communauté de l'Auxerrois et l'AJA.

Le partenariat porte sur quatre axes principaux :

- L'achat de places, billetterie et hospitalité, afin d'amener aux stades des personnes éloignées du sport et des événements sportifs, ainsi que des futurs investisseurs,
- Le soutien à l'équipe féminine, afin d'accompagner les joueuses dans leurs choix de carrière et le financement de leurs formations,
- Le développement de l'accueil des jeunes, futurs joueurs des équipes auxerroises ou au-delà.
- La promotion du territoire à l'échelle locale et nationale sur les différents supports de visibilité du club.

Après négociations entre les deux parties, il est décidé de baisser le montant forfaitaire annuel alloué par la Communauté de l'Auxerrois. Le montant de la participation pour 2023 est désormais fixé à 50 000 euros au lieu de 60 000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'AJA,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 2 F. LOURY D. ROYCOURT
- abstention : 1 N. BRIOLLAND
- absents lors du vote : 7

Florence LOURY fait remarquer qu'il aurait été judicieux de préciser pour quelle raison le montant a été revu à la baisse et pense que cela est en lien avec l'attribution de la subvention d'équipement.

Stéphane ANTUNES rappelle que l'AJA a de nombreux partenariats avec tous les clubs du territoire et procède à des interventions de joueurs professionnels auprès des jeunes notamment et offre du petit matériel.

N° 2022- 282

Objet : Subvention d'investissement AJA - Attribution

Rapporteur : Stéphane ANTUNES

La remontée de l'AJA en Ligue 1 est un exploit eu égard à la concurrence et à notre ville moyenne dans ce sport de haut niveau. Une réussite collective qui suscite un engouement extraordinaire sur le territoire et de nombreuses retombées positives (emplois, image, notoriété, retombées économiques, ...).

Site emblématique de la ville et de rencontres internationales et nationales du sport le plus populaire, le Stade Abbé Deschamps doit être rénové pour l'accueil de matchs de Ligue 1 à Auxerre, la sécurité du public qui est de plus en plus nombreux (plus de 250 000 personnes accueillies en 2021/2022) et la pratique des jeunes en formation et de l'équipe féminine AJA/Stade. L'AJA, propriétaire du site, propose dans le cadre de nos accords sur les investissements de porter la maîtrise d'ouvrage de cette nécessaire rénovation.

Le programme et le chiffrage de cette opération est de : 4 560 090 € HT.

Le programme porte sur des actions de mise à niveau et de sécurité du site :

Mise à niveau du stade Abbé Deschamps :

1. Opération de mise aux normes Ligue 1 du stade
2. Opération de mise aux normes du stade / entrées du stade et sécurité
3. Opération réfection des terrains du centre de formation
4. Opération d'amélioration du stade compétition de l'équipe féminine.

Le Département de l'Yonne, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, la Ville d'Auxerre et l'AJA financeront ce programme.

La Communauté de l'auxerrois apporte son soutien à cette nécessaire opération par le versement d'une subvention annuelle de 108 000 € TTC, sur une période de 5 ans, de 2023 à 2027. Une convention actant ce soutien sera conclue entre la Communauté de l'Auxerrois et l'AJA.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une subvention d'investissement de 108 000 TTC pour 2023,
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout documents afférents à l'attribution de cette subvention,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 48
- voix contre : 4 P. BARBERET N. BRIOLLAND F. LOURY D. ROYCOURT
- abstentions : 5 M. CAMBEFORT S. FEVRE M. DEBAIN R. PROU-MÉLINE J. JOUVET
- absents lors du vote : 7

Pascal BARBERET fait part de son opposition sur cette attribution de subvention à un club privé qui est propriétaire de ses infrastructures et qui par conséquent doit être tenu de prendre en charge les frais y afférent.

Nicolas BRIOLLAND indique qu'il n'est contre l'idée d'un accompagnement mais pense qu'il ne devrait pas être au-delà de 100 000 € dans la mesure où il y a un règlement qui cadre les aides accordées aux entreprises par la collectivité.

Crescent MARAULT fait remarquer que si l'agglomération était propriétaire du stade, les coûts seraient largement plus importants que le montant de cette subvention.

Emmanuelle MIRE DIN précise que les retombées économiques des derniers matchs ont été estimées à 500 000 € environ et que cela bénéficie aux restaurants, aux hôtels et autres commerces et entreprises du territoire.

Elle ajoute que cet investissement est nécessaire à l'attractivité du territoire et fait remarquer que les autres projets soutenus n'ont jamais apporté de retombées économiques de cet ordre.

Mani CAMBEFORT pense qu'il est toujours compliqué de savoir ou mettre le curseur en matière de soutien à un club sportif professionnel et qu'il est difficile de mesurer précisément les retombées économiques qui y sont liées.

Il indique qu'il n'est pas contre le soutien de l'agglomération auprès d'un club sportif et que cela se fait dans d'autres villes mais pense qu'il faudrait avoir une visibilité sur les sommes versées au club ces dernières années au titre des investissements.

Il ajoute que le soutien au club fait débat au sein de la Région et du Département et suscite de nombreuses discussions.

N° 2022- 283

Objet : Service Public d'Eau Potable – surtaxe 2023

Rapporteur : Michaël TATON

La Communauté de l'auxerrois en charge du Service Public d'Eau Potable doit garantir la distribution d'une eau de qualité de manière constante. En conséquence, elle doit :

- Assurer la pérennité du réseau,
- Accompagner le développement urbain
- Sécuriser l'approvisionnement des ressources.

Dans ce contexte un schéma directeur a été réalisé pour identifier et prioriser les actions à mener.

Ces dernières, telles que l'amélioration du renouvellement du réseau entraînent des dépenses récurrentes qui sont amenées à progresser. Actuellement le taux de renouvellement est de 0,82 % pour un taux souhaitable de 1,5 %.

Aussi, pour assurer l'équilibre du budget, sans alourdir son endettement, il est proposé d'augmenter la surtaxe communautaire de 7 %. Elle passerait de 1,049€/m³ à 1,122 €/m³ soit une augmentation de 8,76 € pour une consommation de 120 m³.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de fixer le montant de la surtaxe à partir du 1^{er} janvier 2023 à 1,122 € HT/m³.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 7

Bernard Riant demande combien de linéaire sera renouvelé dans le cadre de cette augmentation.

Michaël Taton répond que cela permettra de renouveler 7 kilomètres par an au total.

Denis Roycourt fait remarquer que les travaux prévus les années dernières n'ont pas pu se faire et espère qu'ils seront réalisés prochainement.

Michaël Taton répond que les travaux qui n'ont pas été réalisés ont été décalés et seront effectués sur 2023.

Crescent MARAULT précise que le dossier de consultation des entreprises sera très prochainement publié et que par conséquent les travaux débiteront rapidement.

N° 2022- 284

Objet : Réseau des territoires bio pilotes de la fédération nationale d’agriculture biologique – Signature de la charte

Rapporteur : Michaël TATON

Le réseau national des territoires bio pilotes réunit une trentaine de collectivités et d’établissements publics de coopération intercommunale, innovants et engagés en faveur de la transition agricole.

La communauté de l’Auxerrois y adhère depuis 2015.

Le réseau est animé par la FNAB (Fédération Nationale pour Agriculture Biologique) afin :

- D’illustrer la capacité des collectivités locales à agir dans le domaine du développement agricole, notamment en agriculture biologique
- De favoriser les stratégies de développement agricoles les plus efficaces
- D’alimenter une boîte à outil à destination des collectivités engagées
- De servir des supports pour des études et travaux de recherche thématique ou pour l’évaluation de politique publique.

En 2019, le réseau des territoires bio pilotes a élargi son champ de réflexion, regroupant ainsi une plus grande diversité d’enjeux et de domaines d’actions : qualité de l’eau, biodiversité, climat, transition alimentaire, développement économique, renouvellement des générations de producteurs, préservation de la santé...

Dans la continuité de cet élargissement, la FNAB a proposé aux adhérents du réseau de renouveler leur engagement en signant une charte actualisée (cf. annexe).

La charte prévoit notamment :

- La participation aux rencontres du réseau,
- La rédaction d’une synthèse globale du projet agricole territorial en ciblant en particulier les actions favorables au développement de l’agriculture biologique (cf. annexe)
- La rédaction d’une synthèse annuelle des principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant le projet agricole territorial
- La participation, de manière ponctuelle, à l’accueil et aux frais de la tenue de certaines rencontres du réseau

Les membres du réseau des territoires bio pilote sont invités à utiliser le logo du réseau pour accompagner leurs actions (non obligatoire).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D’adhérer au réseau et signer la charte,
- De valider la fiche expérience présentant le territoire,
- D’autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 7

Denis ROYCOURT rappelle que l'association de la Plaine du Saulce n'existe plus et demande si des aides sont prévues pour les agriculteurs qui souhaitent passer en agriculture biologique.

Michaël TATON rappelle que lors du dernier conseil communautaire des délibérations ont été votées en faveur de l'agriculture biologique notamment des exonérations de taxe sur le foncier.

N° 2022- 285

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Tarification 2023

Rapporteur : Pascal BARBERET

Le Service Public d'Assainissement Collectif a pour objet la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Il doit garantir un réseau efficient sur l'ensemble du territoire et des rejets d'eaux conformes à la réglementation. Ceci demande des moyens financiers conséquents essentiellement fournis par les redevances d'assainissement prélevées sur chaque m² consommé.

De même qu'en 2022, pour 2023, les montants des redevances pourraient s'inscrire dans la perspective d'une harmonisation tarifaires sur 10 ans avec un tarif cible 2,83 € TTC (Etude sur l'harmonisation tarifaire en annexe 1). Elle s'appuie :

- Sur la recherche d'un équilibre annuel du budget,
- Le maintien d'une capacité de désendettement maîtrisé,
- Un plan pluriannuel d'investissement permettant de répondre notamment aux différentes urgences,
- Une diminution ou une hausse progressive de l'ensemble des tarifs pour tendre au tarif cible.

Les montants des redevances communautaires sont proposés en Annexe 2.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les montants 2023 des redevances d'assainissement communautaires.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 7

N° 2022- 286

Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif – Actualisation des tarifs

Rapporteur : Pascal BARBERET

Les tarifs de la redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif doivent être actualisés au 1er janvier 2023 pour tenir compte :

- des prix du prestataire réalisant ces contrôles pour le compte de la Communauté de l'auxerrois et de leur évolution contractuelle,
- de l'équilibre du budget du service.

Le tableau qui suit présente cette actualisation :

	2022	2023

Contrôle de conception et d'implantation d'un système d'assainissement non collectif	90.14	95.00
Contrôle de réalisation du système d'assainissement non collectif	63.63	67.00
1er contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, dit contrôle diagnostic d'un système d'assainissement non collectif existant	100.75	106.00
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'un système d'assainissement non collectif existant	84.84	89.00
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien réalisé à la demande de l'utilisateur dans un délai de moins de 3 semaines, qu'il s'agisse d'un premier contrôle ou d'un contrôle périodique	137.87	138.00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer à partir du 1er janvier 2023 le montant de la redevance pour le contrôle de conception et d'implantation d'un système d'assainissement non collectif à 95.00 € HT,
- De fixer à partir du 1er janvier 2023 le montant de la redevance pour le contrôle de réalisation du système d'assainissement non collectif à 67,00 € HT
- De fixer à partir du 1er janvier 2023 le montant de la redevance pour le 1er contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, dit contrôle diagnostic d'un système d'assainissement non collectif existant à 106,00 € HT,
- De fixer à partir du 1er janvier 2023 le montant de la redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'un système d'assainissement non collectif existant 89,00 € HT,
- De fixer à partir du 1er janvier 2023 le montant de la redevance pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien réalisé à la demande de l'utilisateur dans un délai de moins de 3 semaines, qu'il s'agisse d'un premier contrôle ou d'un contrôle périodique à 138,00 € HT.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 7

N° 2022- 287

Objet : Office de tourisme de l'auxerrois (EPIC) - Subvention de fonctionnement pour l'année 2023
Rapporteur : Odile MALTOFF

L'Office de tourisme contribue à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local et mène avec les organismes départementaux régionaux et nationaux toutes les actions de création, de promotion et de commercialisation que nécessite la mise en œuvre de la politique touristique de la Communauté de l'Auxerrois.

Ces actions sont définies dans une convention cadre d'objectifs et de missions approuvée par délibération n°2021-021 en date du 25 mars 2021. Elle précise ainsi les relations entre la Communauté de l'Auxerrois et l'Office de Tourisme, notamment en termes de missions confiées et leur organisation, de moyens attribués pour l'exécution de ses missions et des relations financières entre la Communauté et l'Office de Tourisme sur la période 2021-2026.

Pour permettre à l'Office de tourisme de réaliser les actions et les prestations décrites ci-dessus, la Communauté de l'auxerrois s'engage à reverser les produits de la taxe de séjour et en fonction des crédits votés annuellement par le conseil communautaire à lui verser une subvention de fonctionnement chaque année.

Au titre de l'année 2023, le montant de la subvention est fixé à 225 000 € et sera ajusté en fonction des produits de la taxe de séjour reversés, du rapport d'activités et des plans d'actions et financiers.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De verser à l'EPIC une subvention de fonctionnement d'un montant de 225 000 € ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 9

N° 2022- 288

Objet : Partenariat culturel et scientifique entre la communauté d'agglomération de l'auxerrois et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) – Approbation de la convention-cadre

Rapporteur : Julien JOUVET

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a pour mission d'assurer, sur prescription de l'Etat, la détection et la sauvegarde par l'étude des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics et privés concourant à l'aménagement du territoire. L'archéologie préventive relève d'une mission de service public conformément au principe posé par l'article L.521-1 du code du Patrimoine. Dans ce cadre, l'Inrap réalise l'exploitation scientifique des opérations archéologiques et la valorisation des résultats obtenus. Il concourt ainsi à la diffusion, auprès des différents publics, des connaissances archéologiques. Pour ce faire, il a la faculté de collaborer à des actions de communication et de valorisation en partenariat notamment avec les collectivités territoriales, les musées et les autres acteurs culturels et/ou scientifiques.

La communauté d'agglomération, Pays d'art et d'histoire depuis 2020, valorise l'histoire et le patrimoine de l'auxerrois à travers des actions en direction des habitants, du jeune public et des touristes. Ce partenariat permettra d'enrichir la connaissance du territoire grâce aux compétences complémentaires des spécialistes de l'Inrap. Il contribuera également à la sauvegarde par l'étude du patrimoine archéologique de l'agglomération, de diffuser les résultats de la recherche et de sensibiliser à l'archéologie les différents publics.

Une première action a déjà commencé sur l'année scolaire 2022-2023 et est inscrite dans le contrat de ville : il s'agit d'un projet d'éducation artistique et culturel ayant pour but de faire découvrir à une classe de l'école Renoir la ville d'Auxerre à l'époque gallo-romaine. Après l'acquisition de certaines connaissances sur la période, les élèves réaliseront un livret-jeu qui sera ensuite illustré, mis en page et diffusé. Le cœur du projet est la rencontre avec différents professionnels, qu'ils soient responsables des collections du musée ou archéologues à l'Inrap.

Cette convention marque la volonté d'un rapprochement entre la communauté d'agglomération et l'Inrap, dans le cadre d'un projet spécifique dans un premier temps, mais qui pourrait se traduire ensuite par d'autres projets de valorisation de l'histoire du territoire (fouilles des Cordeliers, de la place Saint-Germain ou du contournement sud d'Auxerre).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes de la convention,
- D'autoriser le Président à signer la convention.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 9

N° 2022- 289

Objet : Contrat local de santé - Adoption de la convention fixant les conditions de mise à disposition de l'animateur santé à la communauté de communes de l'aillantais

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

La communauté d'agglomération de l'auxerrois s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un Contrat Local de Santé aux côtés de la communauté de communes de l'aillantais lors du conseil communautaire du 30 juin 2022.

Afin d'accompagner cette démarche conjointe entre les deux collectivités un animateur du Contrat Local de santé a été recruté par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Les missions de l'animateur santé sont réparties comme tel : 85 % de son temps de travail pour la communauté d'agglomération de l'auxerrois, 15 % de son temps de travail pour la communauté de communes de l'aillantais.

Cet animateur aura, pour mission sur les deux structures de :

- Co-construire le CLS avec le chargé de mission de l'ARS :
- Co-rédiger les fiches actions
- Co-animer les groupes experts
- Assurer la mise en œuvre des fiches actions du contrat local de santé (CLS) :
- Veiller à la bonne exécution du CLS,
- Restituer, devant les instances de pilotage, l'état d'avancement du CLS.

Une convention de prestation de service, jointe en annexe, détaille les modalités d'intervention de cet animateur, auprès de la communauté de communes de l'aillantais notamment la facturation de l'intervention.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes de la convention,
- D'autoriser le Président signer ladite convention.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 9

N° 2022- 290

Objet : Personnel communautaire - Modification des effectifs règlementaires

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

Conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

L'effectif réglementaire du personnel de la Communauté de l'Auxerrois doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnels.

Il prendra effet au 01/01/2023.

Postes	GRADE	CATEGORIE	Suppression TC	Création TC
Animateur VPAH	adjt d'animation ppal 1è cl	C		1
Instructeur droits des sols	Rédacteur	B		1
assistante maintenance	adjt adm ppal 2è cl	C	1	
jardinier	adjt tech ppal 1è cl	C	1	
jardinier	adjt tech	C	1	
Plombier	adjt tech	C	1	
serrurier	adjt tech	C	1	

Les postes pourront être pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle. Les recrutements par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique répondent à la notion des besoins du service afin d'assurer la continuité du service public. Un tableau récapitulatif des postes susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle est annexé à la présente délibération.

Le comité technique a été consulté le 5 décembre 2022 et a rendu un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'effectif réglementaire tel qu'il apparaît dans le tableau ci-joint,
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération
- De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 9

N° 2022- 291

Objet : Elus communautaires - Etat des indemnités

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre.

Chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être présenté. Cet état est présenté chaque année aux élus communautaires avant l'examen du budget.

Les montants exprimés dans le tableau en annexe sont exprimés en euros bruts.

Le conseil communautaire prend acte de cet état.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2022- 292

Objet : Convention de mise à disposition avec le CCAS - Avenant

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

Par délibérations n° 2021-244 du 17 décembre 2021 de la Communauté de l'Auxerrois (CA) et n° 2021-55 du 08 décembre 2021 du CCAS, les deux entités ont approuvé les mises à disposition :

- d'un agent administratif à hauteur de 50 % de son temps de travail pour assurer les fonctions d'assistante de direction dans le cadre de la Politique de la ville menée par la CA,
- d'un agent de direction à hauteur de 10 % de son temps de travail pour assurer les fonctions de pilotage de la Politique de la Ville.
- ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement inhérents à ces postes et à celui de l'agent chargé de mission Politique de la Ville.

Une évolution de l'organisation du service s'effectuera à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque l'assistante administrative et financière du service Politique de la Ville mise à disposition par le CCAS à la CA, sera affectée dans un autre service du CCAS à temps complet. Ces missions seront reprises par un agent de la Ville d'Auxerre.

Ainsi, en termes de charges salariales, il convient qu'à compter de 2023, le CCAS ne refacture plus à la CA les coûts concernant l'assistante administrative, mais seulement 10% du salaire de l'agent de direction.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de l'Aillantais et la CA, désireuses d'agir sur les enjeux locaux de santé, notamment en termes de lutte contre les inégalités sociales territoriales de santé, de promotion de la santé et d'amélioration de l'offre de soins de premier recours, ont souhaité initier de manière conjointe une démarche de co-construction d'un Contrat Local de Santé avec différents partenaires locaux et départementaux. La CA s'est engagée sur ce projet lors du conseil communautaire, par délibération n°2022-162 du 30 juin 2022.

Pour accompagner cette démarche conjointe, un animateur du Contrat Local de Santé a été recruté par la CA. Cet agent, rattaché à la Direction de la Cohésion Sociale, sera installé dans un bureau au sein du CCAS. Le but est de réunir dans un même lieu les chargés de missions déjà en poste (Politique de la Ville et Coopération Territoriale) avec ce nouvel agent, afin de créer une synergie entre trois politiques publiques complémentaires et transversales.

Ainsi, en termes de charges de fonctionnement, la CA devra rembourser au CCAS :

- 10 % de ces charges pour le poste de responsable de la Politique de la Ville ;
- la totalité de ces charges pour le poste d'agent chargé de mission pour la Politique de la Ville ;
- la totalité de ces charges pour le poste d'animateur du Contrat Local de Santé.

Ces frais comprennent les charges bureautiques (ordinateur, bureau, téléphonie), les fournitures administratives (photocopie, affranchissement, fournitures de bureau, papeterie), les charges d'exploitation du bâtiment (fluides, assurance, maintenance). Une facture annuelle sera présentée à la CA en fin d'année par le CCAS.

Le montant de ces coûts directs sera ajusté annuellement en fonction du réalisé de l'année concernée. Ils sont évalués annuellement à environ 6.150 €.

Il est donc proposé de modifier la convention initiale par avenant.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition de personnels et de locaux tel que présenté pour la refacturation à la CA de :
- 10% du salaire de l'agent de direction responsable de la Politique de la Ville et 10% des charges de fonctionnement pour ce poste ;
- la totalité des charges de fonctionnement pour le poste d'agent chargé de mission pour la Politique de la Ville ;
- la totalité des charges de fonctionnement pour le poste d'animateur du Contrat Local de Santé
- D'autoriser le président à signer ledit avenant et tous actes à intervenir ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 9

N° 2022- 293

Objet : Convention de soutien à l'investissement entre la communauté de l'auxerrois et le syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre-branches - Avenant n° 1

Rapporteur : Nicolas BRIOLLAND

La convention d'investissement 2019 a pour objet de subventionner les investissements du Syndicat de l'Aéroport d'Auxerre Branches à partir de l'exercice 2019.

Or, certaines dépenses réalisées en 2019 ne sont pas éligibles à la période prévue à la convention car ont été réalisées avant la date de signature de la convention. En outre, la date de fin d'éligibilité des dépenses de la convention est de 2 ans à compter de la date de signature soit le 16/09/21.

De plus, en raison de la période du COVID, les travaux ont été réalisés tardivement et sont terminés fin 2022. Le présent avenant a donc pour objet de régulariser la période d'éligibilité des dépenses de la convention afin de pouvoir subventionner ces dépenses.

L'article 9 de la convention initiale est remplacé par le paragraphe suivant :

La période d'éligibilité des dépenses s'ouvre à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser son Président à signer l'avenant 1 convention de soutien à l'investissement entre la communauté de l'auxerrois et le syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre-branches ci-joint.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 9

N° 2022- 294

Objet : Commission Consultative des Services Publics Locaux – Adoption du règlement intérieur
Rapporteur : Pascal HENRIAT

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération de l'auxerrois a été créée par la délibération n° 2020-173 du 22 octobre 2020 conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Elle a pour objectif d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Conformément à la circulaire n° NOR/LBL/B/O3/10019C du 7 mars 2003, le présent règlement a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement de la CCSPL de la communauté d'agglomération. Il vise notamment à compléter les dispositions prévues par la loi de manière à organiser au mieux, sur le plan pratique, le travail de cette commission.

Le présent règlement a été présenté aux membres de la CCSPL lors de la réunion de la commission du 15 septembre 2022. Toute modification du règlement sera soumise au conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstention : 0
- absents lors du vote : 9

N° 2022- 295

Objet : Décisions prises par délégation du Conseil communautaire - Compte rendu

Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération n° 2022-166 du 30 juin 2022, le conseil communautaire a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Le Conseil communautaire doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décision du Président :

N°	Date	Objet
DIEPP-028-2022	05/12/22	Annule et remplace la décision portant sur la demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de requalification de l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Auxerre, à hauteur de 169 705.172 € sur un montant total du projet de 312 821.74 € HT.

Vote du conseil communautaire : Prend acte

AUXERREAnnexe 1 au procès verbal de la séance du
Conseil communautaire du 15.12.22**COMMISSION COMMUNALE
ACCESSIBILITÉ VILLE D'AUXERRE****RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'ÉTAT
DE L'ACCESSIBILITÉ 2021**

SOMMAIRE

Coordonnées de la commune et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	page 3
Objet du présent rapport	page 4
Présentation de la commune et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	page 5
Réunions de la commission communale pour l'accessibilité	page 7
Les dossiers « Établissements Recevant du Public (ERP) »	page 12
Les visites d'Établissements Recevant du Public	page 12
Formation des agents d'accueil	page 13
Bâtiments – Travaux réalisés	page 14
Voiries- places de parking -Arrêts de bus - Travaux réalisés	page 17
Espaces verts – Travaux réalisés	page 19
Conclusions	page 20

ANNEXES

Annexe 1	Délibération N° 2021-103 du 24 JUIN 2021 « Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) commune à la Communauté de l'auxerrois et à la Ville d'Auxerre – Mutualisation avec la Ville d'Auxerre »
Annexe 2	Arrêté municipal 2021 AG 009 portant désignation des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapé
Annexe 3	Compte rendu de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées 2021
Annexe 4	Tableau des déclarations des demandes d'autorisation de travaux.
Annexe 5	Tableau des visites de contrôle ERP
Annexe 6	Tableau des visites d'ouvertures ERP.
Annexe 7	Tableau des visites périodiques ERP.
Annexe 8	Présentation des travaux sur patrimoine bâti pour 2021
Annexe 9	Présentation des travaux sur voirie
Annexe 10	Point de situation Sda Ad'Ap
Annexe 11	Etat de l'accessibilité des logements
Annexe 12	Etat des feux tricolores

NB : ce document comporte 21 pages hors annexes.



COORDONNEES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
6bis pl. Maréchal Leclerc
89000 Auxerre

COORDONNEES DE LA VILLE D'AUXERRE

Ville d'Auxerre – 14, place de l'Hôtel de Ville
BP 70059 – 89012 Auxerre Cedex

Élus référents

- **Pour la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois**
Christophe Bonnefond – 1er vice-président, infrastructures, urbanisme, habitat, aménagements et travaux
Président de la commission Intercommunale pour l'accessibilité, représentant Monsieur le Président.
- **Pour la Ville d'Auxerre**
Nordine Bouchrou, 12^{ème} adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'accessibilité

Services référents

Suivi administratif

Direction de la Stratégie et de l'Aménagement du Territoire
Service Droit des sols et ERP
Téléphone : 03 86 52 39 06
Fax : 03 86 52 28 01
Adresse mail : securite.prevention.risques@auxerre.com

Accessibilité des Bâtiments

Direction du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public
Service Patrimoine
Téléphone : 03 86 72 43 25
Adresse mail : pb.etudes.travaux@auxerre.com

Accessibilité des voiries et des espaces publics

Direction du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public
Service Aménagement de l'espace public



OBJET DU PRESENT RAPPORT

Rappel

Selon l'article 46 de la loi du 11 février 2005, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour mission de :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil de communauté ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Tenir à jour par voie électronique la liste des Etablissements recevant du Public (ERP) situés sur le territoire, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Le rapport est présenté aux membres de la commission accessibilité le 08 décembre 2022 avant approbation du conseil communautaire.

Le rapport approuvé sera transmis :

- au Préfet de l'Yonne,
- au Président du Conseil départemental de l'Yonne,
- au Directeur Départemental des Territoires de l'Yonne,
- au Président de la Communauté d'Agglomérations de l'Auxerrois,
- aux membres et associations de la commission communale pour l'accessibilité,



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS



Rappel des principaux indicateurs

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois est une communauté d'agglomération française, située dans le département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté.

Population de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : environ 68 050 habitants (en 2018).

Auxerre (siège)	34 451
Appoigny	3 245
Augy	1 008
Bleigny-le-Carreau	283
Branches	439
Champs-sur-Yonne	1 571
Charbuy	1 854
Chevannes	2 169
Chitry	345
Coulanges-la-Vineuse	806
Escamps	886
Escolives-Sainte-Camille	699
Gurgy	1 699
Gy-l'Évêque	454
Irancy	260
Jussy	368
Lindry	1 393
Monéteau	4 125
Montigny-la-Resle	583
Perrigny	1 258
Quenne	483
Saint-Bris-le-Vineux	1 021
Saint-Georges-sur-Baulche	3 225
Vallan	681
Venoy	1 759
Villefargeau	1 126
Villeneuve-Saint-Salves	254
Vincelles	914
Vincelottes	292



REUNIONS DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE

La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées s'est réunie une fois dans le courant de l'année 2021, **en date du 20 décembre 2021.**

Etaient conviés à cette commission :

Pour la communauté de l'Auxerrois				
Monsieur	Christophe	Bonnefond	Vise président	Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
Monsieur	Magloire	Siopathis	4ème vice président	Mobilité et transports
Madame	Odile	Maltoff	5ème vice président	Développement touristique
Monsieur	Dominique	Chambenoit	6ème vice président	politique de la Ville - Gens du Voyage - chésion sociale
Monsieur	Stéphane	Antunes	conseiller délégué	équipements sportifs et culturels
Monsieur	Vincent	Vallé	délégué communautaire titulaire	
Monsieur	Mathieu	Debain	délégué communautaire titulaire	
Pour la ville d'Auxerre				
Madame	Maryline	Saint Antonin	5ème adjointe	santé, affaires sanitaires et sociales, solidarité bien être animal, handicap et séniors
Monsieur	Nordine	Bouchrou	12ème adjoint	urbanisme, travaux et accessibilité
Madame	Auria	Bourouba	conseillère municipale	déléguée au centre communal d'action sociale
directions ville d'auxerre				
Monsieur	Gilles	Rouvera	directeur général des services	direction générale
Monsieur	Félix	Béppo	directeur	développement économique, attractivité et transition écologique
Monsieur	Laurent	Borycki	directeur	Patrimoine et aménagement du territoire
Monsieur	Stéphane	Cuzon	directeur	Valorisation du cadre de Vie
Monsieur	Fabien	Goussot	responsable	Patrimoine et aménagement du territoire - entretien du domaine
Monsieur	Gilles	Tilhet	responsable	Patrimoine et aménagement du territoire - aménagement espace
Monsieur	Jean-Marc	Agogué	directeur	Stratégie et Aménagement du Territoire
Madame	Mélie	Vidal	responsable	Service Droit des Sols ERP
Madame	Corinne	Deutschbein	référente	ERP sécurité incendie et accessibilité
Monsieur	Didier	Godefroy	responsable	Habitat, logement, santé, Hygiène
Monsieur	Jean-Pierre	Delpeut	responsable	Patrimoine et aménagement du territoire - programmation opération
Madame	Marielle	Schweizer	Directrice	Communication



Conseil départementale de la citoyenneté et de l'autonomie				
Monsieur	Jean-Mary	Defossez	73 rue de Bourgogne - Auxerre	jeanmarydefossez@orange.fr
Madame	Jocelyne	Lecam Jollet	13 rue des Mésanges - Monéteau	andre.le-cam-jollet321@orange.fr
Associations locales				
Monsieur	Arnaud	Faulon	ADAPT - chemin de la Chapelle - Mor	faulon.arnaud@ladapt.net
Monsieur	Cyril	Bougé	APF - 30 avenue d'Egriselle apt 101 -	cyril.bouge@orange.fr
Monsieur	David	Sautereau	CITHY - 18 rue Guynemer - Auxerre	d.sautereau@capemploi89.com
Monsieur	Jean-Claude	Beauchemin	Yonne Accessible pour Tous 8 rue du Vallon - Cheny	jclaud.beauchemin@orange.fr
Madame	Isabelle	Pleu	Ensemble pour Voir 89 19 rue de la Tour d'Auvergne -	ensemblepourvoir@yahoo.fr
Madame	Emmanuelle	Divorner	EPNAK - Les Petits Princes place de la Gare Saint Amâtre	petits.princes@epnak.org
Madame	Claudine	Vallet	FNATH - 7 rue Max Quentin -	claudinevallet@wanadoo.fr
Madame	Sandrine	Dhenin Bougerd	Association Charles Defoucaud 33 rue Rouget de l'Isle - Auxerre	sdhenin.bougerolle.acdf@gmail.com
Madame	Christine	Joseph	Association Cerf Volant 4 avenue Pierre Larousse - Auxerre	postmaster@associationcerfvolant.fr
Monsieur	Alain	Cocq	OSPMH 4 bis avenue Champollion - Dijon	cocq.alain@sfr.fr
Monsieur	Stéphane	Plé	AFM Téléthon 5 rue Camille Desmoulins - Auxerre	delegation89@afm-telethon.fr
			UNAFAM 39 avenue de Saint Georges -	89@unafam.org
			Chambre des Métiers 56-58 rue du Moulin du Président -	direction-s89@artisanat-bfc.fr
Madame	Nathalie	Guillon	CCI de l'Yonne 1 bd des Noyers Ponpons - Sens	n.guillon@yonne.cci.fr
Représentants des acteurs économiques				
On s'active à Auxerre			12 rue Fourier - Auxerre	brigitte.jovani@sfr.fr
Collectif des Quais			La Péniche, quai de la Marine	maryselabe@orange.fr
association des commerçants Horloge				quartier.horloge@gmail.com
association des commerçants Paris				altissiodor@orange.fr
association des commerçants Temple				flo162009@live.fr
association des commerçants Pont				jocelyne.durif-jd@wanadoo.fr
association des commerçants Eglény			15 rue d'Eglény	asso.portedeglény@gmail.com
Associations ou organismes représentant les personnes âgées				
Monsieur	Jean-Mary	Defossez	CODERPA - 73 rue de Bourgogne - Au	jeanmarydefossez@orange.fr
Madame	Josiane	Geoffroy	15 allée du Limousin - Auxerre	pas d'adresse mail
représentant d'autres usagers de la ville				
Madame	Annick	Picard	1 impasse des Collinets - Auxerre	a.pap@wanadoo.fr

Voir le compte rendu de la séance en [annexe 3](#)



LES DOSSIERS « ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC »

Les permis de construire et les autorisations de travaux

En **2021** ce sont **131 demandes d'autorisations de travaux** qui ont été déposées à la Direction de la Stratégie et de l'Aménagement du Territoire et qui ont été transmises à la Direction Départementale des Territoires pour avis sur la conformité des projets en matière d'accessibilité.

La liste des établissements est jointe en annexe 4 au présent document.

LES VISITES D'ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les commissions de sécurité et d'accessibilité

En **2021**, ce sont **84 visites** d'établissements recevant du public qui ont été effectuées conjointement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de la commission de sécurité et d'accessibilité d'arrondissement mais également par la Direction de la Stratégie et de l'Aménagement du Territoire.

Les listes des établissements recevant du public qui ont fait l'objet de visites d'ouvertures, de visites périodiques et de contrôle sont jointes en annexe 5 – 6 et 7 au présent document.

Conseils et études

En **2021**, la mission d'assistance aux exploitants d'ERP a été renforcée. Le service ERP et Droit des sols a accompagné 70 établissements pour la mise aux normes accessibilité et sécurité.

BÂTIMENTS - TRAVAUX REALISES

Dans le cadre de la mise en accessibilité de leurs Établissements Recevant du Public (ERP), la Ville d'Auxerre et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ont procédé à la réalisation de travaux dont le détail est reporté dans l'annexe 8.



VOIRIE – ARRETS DE BUS – STATIONNEMENT -TRAVAUX REALISES

La **Direction du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public avec son service Aménagement de l'espace public** a réalisé en **2021** des travaux de réfection ou de création de voiries en tenant compte de la mise en accessibilité des trottoirs et des traversées de chaussées dès lors que la configuration des lieux le permet, travaux dont le détail est reporté dans l'annexe 9.

La **Direction du Développement Economique, de l'Attractivité et de la Transition Ecologique par son service Mobilités** a réalisé des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée, dont le détail est reporté dans l'annexe 10.

La **Direction de la Valorisation du Cadre de Vie par son service Contrat et Travaux** a travaillé au recensement de 44 carrefours à feu tricolores de la Ville d'Auxerre et des équipements qui y sont installés. On distingue le "signal piéton" du "signal piéton sonore", seul ce dernier est aux normes d'accessibilité pour le handicap visuel. Sur les 44 carrefours à feux, 314 signaux piétons ont été installés dont 182 sont équipés de modules sonores. Voir détail en annexe 12.

Pour 2023, il est envisagé une remise à jour de ce diagnostic afin de prévoir la remise à niveau des carrefours prioritaires dans le cadre de l'enveloppe de modernisation des carrefours à feux prévue au budget. Budget prévisionnel 40 000 €TTC.

L'ACCESSIBILITE ET L'ADAPTABILITE DES LOGEMENTS

La **Direction de la Stratégie et de l'Aménagement du Territoire par son service habitat** a procédé au recensement de l'offre de logements accessibles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Annexe 11

PROJETS D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Projet d'aménagement de la place du Maréchal Leclerc
Eléments présentés par le service en séance

Projet d'aménagement du parking de l'étang Saint-Vigile
Eléments présentés par le service en séance



CONCLUSIONS

Ce dossier démontre qu'il reste du travail administratif de mise à jour et de suivi à réaliser et à consolider. Il démontre également que sur le plan de la réalisation de la mise en accessibilité, la Ville d'Auxerre et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ont fortement avancé.

Le travail sera poursuivi par les services dans le même sens pour les années à venir.



Annexe 1

Délibération N° 2021-103 du 24 JUIN 2021 « Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) commune à la Communauté de l'auxerrois et à la Ville d'Auxerre – Mutualisation avec la Ville d'Auxerre »



DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-103

Objet : Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) commune à la Communauté de l'auxerrois et à la Ville d'Auxerre – Mutualisation avec la Ville d'Auxerre

SEANCE DU 24 JUIN 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni le 24 juin 2021 à 09 h 00 à Auxerrexpo, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 40

votants : 61 dont 21 pouvoirs

Etaient présents : Stéphane ANTUNES, Pascal BARBERET, Céline BÄHR, Francine SAUNOIS, Marie-Ange BAULU, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Anna CONTANT, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Carole CRESSON-GIRAUD, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Daniel CRENÉ, Gérard DELILLE, Arminda GUIBLAIN, Sébastien DOLOZILEK, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Crescent MARAULT, Florence LOURY, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Marie-Agnès MAURICE, Emmanuelle MIREDDIN, Bernard RIANI, Maud NAVARRE, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Dominique TORCOL, Farah ZIANI, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Raymonde DELAGE à Vincent VALLÉ, Michel DUCROUX à Chrystelle EDOUARD, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Isabelle JOAQUINA à Crescent MARAULT, Laurent HOURDRY à Nordine BOUCHROU, Souleymane KONÉ à Vincent VALLÉ, Rémi PROU-MÉLINE à Mani CAMBEFORT, Odile MALTOFF à Crescent MARAULT, Frédéric PETIT à Christophe BONNEFOND, Patrick PICARD à Michel BOUBOULEIX, Stephan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Hicham EL MEHDI, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Sylvie PREAU à Jean-Luc BRETAGNE, Michaël TATON à Emmanuelle MIREDDIN, Maryline SAINT-ANTONIN à Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN à Maud NAVARRE, Pascal HENRIAT à Patricia VOYE, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Jean-Luc LIVERNEAUX à Arminda GUIBLAIN.

Absents non représentés : Emilie LAFORGE, Mostafa OUZMERKOU, Guido ROMANO.

Secrétaire de séance : Christophe BONNEFOND.



Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Conformément à l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes de plus de 5 000 habitants doivent mettre en place des commissions pour l'accessibilité.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

L'article L. 2143-3 précité offre la possibilité aux communes membres d'un EPCI de confier, au travers d'une convention, à la commission intercommunale d'accessibilité de leur EPCI tout ou partie des missions qu'elles auraient normalement confié à leur propre commission communale d'accessibilité et ce, même si ces missions ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de leur EPCI d'appartenance.

Dans un souci d'unification des pratiques en matière d'accessibilité sur le territoire de l'Auxerrois, il est proposé de mutualiser la commission d'accessibilité entre la ville et la communauté d'agglomération.

La commission intercommunale se verra donc confier l'intégralité des missions de la commission communale.

C'est l'objet de la convention jointe en annexe.

Les rapports de la commission seront présentés devant le conseil municipal et devant le conseil communautaire.

La composition de la commission est arrêtée par le président étant entendu qu'elle doit comprendre des représentants de l'agglomération, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers des services publics.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le transfert à la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées placées auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA) de l'intégralité des missions confiées à la commission communale de la Ville d'Auxerre,
- D'approuver les termes de la convention à passer entre la CA et la Ville d'Auxerre,
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout acte à intervenir, en application de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 3

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 29.06.21



Annexe 2

Arrêté municipal 2021 AG 009 portant désignation des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapé





communauté
de l'auxerrois

ARRÊTÉ N° 2021-AG009

PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le Président de la Communauté de l'auxerrois,

Vu l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-103 du 24 juin 2021 créant une commission intercommunale d'accessibilité,

Considérant que la Ville d'Auxerre a confié à la commission intercommunale d'accessibilité, les missions de la commission communale d'accessibilité,

Considérant que la commission intercommunale d'accessibilité est composée notamment des représentants élus, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers du territoire,

Arrête,

Article 1 – Monsieur Christophe BONNEFOND, 1^{er} Vice-Président chargé des infrastructures, de l'habitat, des aménagements publics et des travaux est désigné pour présider la commission intercommunale d'accessibilité mutualisée avec la commission communale d'accessibilité de la Ville d'Auxerre.

Article 2 - Sont désignés membres :

Représentants des élus :

Au titre de la Communauté de l'Auxerrois :

- Magloire SIOPATHIS ;
- Odile MALTOFF ;
- Dominique CHAMBENOIT ;
- Stéphane ANTUNES
- Vincent VALLE
- Mathieu DEBAIN



Au titre de la Ville d'Auxerre :

- Maryline SAINT-ANTONIN ;
- Nordine BOUCHROU ;
- Auria BOUROUBA

Représentants des associations locales (pour chacun un représentant titulaire et un représentant suppléant) :

- ADAPT
- APF
- CITHY
- Yonne Accessibilité Pour Tous
- Ensemble pour voir 89
- EPNAK- CME les Petits Princes
- FNATH
- Foyer Arc en Ciel Cerf Volant
- OSPMH
- Conseil Départemental Familles 89
- AFM-Téléthon 89
- UNAFAM – référent indicatif : Françoise Luizy

Représentants des acteurs économiques (pour chacun un représentant titulaire et un représentant suppléant) :

- CMA de l'Yonne
- CCI de l'Yonne
- Associations de commerçants

-Associations ou organismes représentant les personnes âgées (pour chacun un représentant titulaire et un représentant suppléant) :

- CODERPA
- Associations de quartiers

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à tous les membres et diffusé à :

- la direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines,
- la direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire,
- la direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public.

A Auxerre le 17 septembre 2021.

Le Président

Crescent MARAULT




Annexe 3

Compte rendu de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées 2021





communauté
de l'auxerrois

Commission intercommunale accessibilité Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Rapport annuel 2021 sur l'État de l'accessibilité



COORDONNEES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
6 bis pl. Maréchal Leclerc
BP 58 - 89010 Auxerre Cedex
contact@agglo-auxerrois.fr

Élu référent

Christophe Bonnefond – 1er vice-président, infrastructures, urbanisme, habitat, aménagements et travaux
Président de la commission Intercommunale pour l'accessibilité, représentant Monsieur le Président.

Services référents

Suivi administratif

Service droit des sols et ERP
Direction de la Stratégie et de l'Aménagement du Territoire
Téléphone : 03 86 52 39 06
Adresse mail : securite.prevention.risques@auxerre.com

Accessibilité des Bâtiments, des voiries et des espaces publics

Direction du Patrimoine et aménagement de l'espace public
Téléphone : 03 86 72 44 71
Fax : 03 86 72 44 03
Adresse mail : pb.etudes.travaux@auxerre.com

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Rappel

Selon l'article 46 de la loi du 11 février 2005, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour mission de :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil de communauté ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;



- Tenir à jour par voie électronique la liste des Etablissements recevant du Public (ERP) situés sur le territoire, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS



La communauté d'agglomération de l'Auxerrois est une communauté d'agglomération française, située dans le département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté.

Population de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : environ 68 050 habitants (en 2018).

Auxerre (siège)	34 451
Appoigny	3 245
Augy	1 008
Bleigny-le-Carreau	283
Branches	439
Champs-sur-Yonne	1 571
Charbuy	1 854
Chevannes	2 169
Chitry	345
Coulanges-la-Vineuse	806
Escamps	886
Escolives-Sainte-Camille	699
Gurgy	1 699
Gy-l'Évêque	454
Irancy	260
Jussy	368
Lindry	1 393
Monéteau	4 125
Montigny-la-Resle	583
Perrigny	1 258
Quenne	483
Saint-Bris-le-Vineux	1 021
Saint-Georges-sur-Baulche	3 225
Vallan	681
Venoy	1 759
Villefargeau	1 126
Villeneuve-Saint-Salves	254
Vincelles	914
Vincelottes	292



REUNIONS DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE

La commission communale pour l'accessibilité s'est réunie une fois dans le courant de l'année 2021, **en date du 20 décembre 2021.**

Participants :

Annexe 1

1/ Présentation des travaux réalisés en 2020

Annexe 2

2/ Séances de questions

- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité demandent à ce que la liste des ERP accessibles soient mis en ligne avec indication des demandes de dérogation sur le site de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.
La liste ne sera pas forcément complète, mais tous les établissements recensés par la Préfecture sont en ligne accessible sur le site de la Ville d'Auxerre.
- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité demandent à ce que soit réalisé un recensement des logements accessibles à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, en indiquant les adresses et les propriétaires.
Le recensement des logements accessibles à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, est en projet.
- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité demandent à ce que soit contrôlée la présence des registres d'accessibilité dans les ERP.
Ce contrôle est en cours dans le cadre du programme de contrôle des ERP dits sensibles.
- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité demandent à être associés et consultés lors de la réalisation de travaux publics notamment en cas de demande de dérogation, afin d'améliorer la qualité d'usage.
Point à mettre en œuvre sur 2023
- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité demandent à ce que soient réalisées des visites d'ouverture et de contrôle dans les établissements de 5eme catégorie.



La systématisation est très chronophage mais malgré tout souvent réalisée et surtout pour les ERP dits « sensibles ».

- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité souhaitent connaître l'état d'avancement de la mise en accessibilité des arrêts de bus et des aménagements des abords.

La réponse sera apportée lors de la réunion de la commission du 08/12/2022.

- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité souhaitent savoir s'il existe un schéma d'accessibilité à l'échelle de l'agglomération.

Ce schéma n'existe pour le moment que pour les arrêts de bus avec la compétence mobilité. L'objectif était d'avoir au moins un arrêt accessible par commune. Cet objectif de base a été dépassé et ce schéma pourrait être intéressant, à réfléchir le format.

- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité souhaitent savoir si un agenda d'accessibilité a été réalisé à l'échelle communautaire.

A l'époque de réalisation des agendas d'accessibilités, la compétence était communale. Ces documents sont donc communaux. A noter que bon nombre de villages ont pratiquement terminé la mise en accessibilité de leur territoire.

- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité souhaitent le retour en présentiel des élus communaux et communautaires lors des sous-commissions.

Depuis la réouverture en présentiel des commissions, les élus font leur maximum pour être présents lors des commissions.

- Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité souhaitent que leur soit communiqué un organigramme de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin de pouvoir mieux identifier leurs interlocuteurs.

Cet organigramme a été envoyé par mail à l'ensemble des association membres de la commission.



Annexe 1

TABLEAU DES PRESENTS LORS DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021



Annexe 2

PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES EN 2020



Annexe 3

PRESENTATION DU RECENSEMENT DE L'HABITAT ACCESSIBLE POUR L'ANNEE 2020



Annexe 4

Tableau des déclarations des demandes d'autorisation de travaux



DATE	N° D'ENREGISTREMENT AT 089 024	NOM DE L'ERP	NOM ET ADRESSE DU PÉTITIONNAIRE	ADRESSE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX	Date S/com sécurité	AVIS COMMISSION SECURITE	Date S/com accessibilité	AVIS COMMISSION ACCESSIBILITE	Réf. Arrêté AT
2021									
08/01/21	21 S 0001	MC DONALD'S	MCD NGAN SAS – Monsieur Lilian Michel – 1 avenue Jean Monnet – 89000 Auxerre	Réaménagement de l'espace jeux – 1 avenue Jean Monnet	04/03/21	FAVORABLE	23/03/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 045
15/01/21	21 S 0002	L'AUXERVOISE	SARL Le Clos de Lesprit – Monsieur Florent Lesprit – 7 allée Jacquard – 89000 Auxerre	Aménagement d'un bar, production de vins et bières, commerce de boisson à emporter – 7 allée Jacquard	25/03/21	FAVORABLE	06/04/21	FAVORABLE	2021 DSAT 049
18/01/21	21 S 0003	LA DOLCE VITA	Monsieur Salim Arbib – 208 rue de Brémont – 93130 Noisy le Sec	troisième dépôt de dossier suite avis défavorable commission de sécurité – 56 rue de Paris	25/03/21	FAVORABLE	PAS de passage en commission	/	2021 DSAT AT 047
15/01/21	21 S 0004	BATIMENT COLETTE PRIMAIRE SAINT SIMEON	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre – suivi Aurélien Choux	création du bureau de direction, infirmerie, salle de réunion, salle de motricité, salle pour le futur centre de loisirs – 9 allée de la Colémine	04/03/21	FAVORABLE	23/03/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 044
20/01/21	21 S 0005	BATIMENT MARIE NOEL MATERNELLE SAINT SIMEON	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre – suivi Aurélien Choux	réaménagement de la bibliothèque en salles de classe maternelle – 1 allée de la Colémine	04/03/21	FAVORABLE	23/03/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 043
21/01/21	21 S 0006	ACTION – AUXERRE	Action France SAS – Monsieur Wouter De Backer – 11 rue de Cambrai – 75019 Paris	aménagement de l'établissement Action au 15 rue des Fourneaux	04/03/21	FAVORABLE	23/03/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 042
29/01/21	21 S 0007	AUTO ECOLE FROCHOT	Auto Ecole Frochot – Monsieur Philippe Jolibois Quinot – 6 rue des Ruelles – 89400 Chichery	renouvellement agrément – 27 B rue d'Egleny	04/03/21	FAVORABLE	PAS de passage en commission	/	2021 DSAT AT 037
02/02/21	21 S 0008	ALDI (Ancien Leader Price)	IMMALDI et Cie – Madame Anne-Laure Labaye – 1 rue Lavoisier 21200 Beaune	Changement d'enseigne – Leader Price devient Aldi – 5 rue des Fourneaux	04/03/21	FAVORABLE	23/03/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 041
01/02/21	21 S 0009	P'TIT JO	Monsieur Sacha Fassi – 6 bis rue Gérot – 89000 Auxerre	transformation d'un salon de coiffure en magasin de chaussures pour enfant – 36 rue du Temple	04/03/21	FAVORABLE	06/04/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 050
15/02/21	21 S 0010	GALERIE BAILLY	Monsieur Pascal Bailly – 25 rue Cochois – 89000 Auxerre	création du rampe d'accès PMR sur voirie et aménagement d'une galerie d'art – 25 rue Cochois	25/03/21	FAVORABLE	06/04/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 051
17/02/21	21 S 0011	ALDI (Ancien Leader Price)	Madame Marie Laure Labaye – 1 rue Lavoisier – Les Routes – 21200 Beaune	Travaux d'aménagement – 6 avenue de Saint Georges	25/03/21	FAVORABLE	06/04/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 052



18/02/21	21 S 0012	SFR AUXERRE	FOX Télécom – Madame Florence Beguin – 21 rue de l'Europe – 89100 Maillot	Travaux d'aménagement - avenue Haussmann	25/03/21	FAVORABLE	23/03/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 040
22/02/21	21 S 0013	MAISON D'ARRET	DISP de Dijon – Ministère de la Justice – 72 rue d'Auxonne – 21000 Dijon Cedex	mise en accessibilité des cheminements et des circulations et des éclairages – 13 avenue Charles de Gaulle	25/03/21	FAVORABLE	06/04/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 053
18/02/21	21 S 0014	SAINT EUSEBE	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre – Nicolas Ceschin	Mise en accessibilité et déplacement de l'alimentation électrique	25/03/21	FAVORABLE	06/04/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 054
02/03/21	21 S 0015	GARE AUXERRE SAINT GERVAIS	Gare et Connexion – Monsieur Philippe Horcher – 3 cour de la Gare – 21000 Dijon	Rénovation de la chaufferie – 6 rue Paul Doumer	25/03/21	FAVORABLE	PAS de passage en commission	/	2021 DSAT AT 048
03/03/21	21 S 0016	HOTEL DE VILLE	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre – affaire suivie par Pierre Delpeutx DPB	Réaménagement des locaux du 1er et 2ème étage de l'Hôtel de ville	19/04/21	FAVORABLE	06/04/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 056
03/03/21	21 S 0017	GOUD'AFRIK	Madame Afayidou Binizi – 5 avenue Yver – 89000 Auxerre	travaux d'aménagement – 7 rue Charles de Foucault	19/04/21	FAVORABLE	27/4/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 058
11/03/21	21 S 0018	POLE FORMATION 58-89	Pôle formation – Monsieur Claude Vaucouloux – 6 route de Monéteau – 89000 Auxerre	construction d'un bâtiment neuf afin d'accueillir un atelier de chaudronnerie – 6 route de Monéteau	19/04/21	FAVORABLE	27/4/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 059
12/03/21	21 S 0019	BNP PARIBAS	BNP PARIBAS – Madame Adeline Roure – 93 rue Marceau – 93100 Montreuil	déménagement de l'agence – réaménagement des locaux – 1-3 place de l'Arquebuse	19/04/21	FAVORABLE	27/4/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 060
11/03/21	21 S 0020	CASDEN - BANQUE POPULAIRE	CASDEN- Banque Populaire – 1bis rue Jean Wiener – 77420 Champs sur Marne	réhabilitation des espaces intérieurs de l'agence - 6 boulevard Vaulabelle	19/04/21	FAVORABLE	27/4/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 061
12/03/21	21 S 0021	CABINET D'ORTHOPHONIE	Madame Laurence Montlahug Tzotzis – 2 rue Courtillière – 89000 Auxerre	aménagement d'un cabinet d'orthophonie – 7 rue Gérot	19/04/21	FAVORABLE	27/4/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 062
12/03/21	21 S 0022	DSDEN de l'YONNE	Rectorat de Région Académique – Monsieur Jean-François Chanet – 2G rue du Général Delaborde – 21000 Dijon	occupation temporaire des locaux (20 mois le temps des travaux au 12 bd Galliéni) – 25 avenue Pasteur	6/5/21	FAVORABLE	11/5/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 067
12/03/21	21 S 0023	MARCHE ET PARKING DE L'ARQUEBUSE	Ville d'Auxerre - 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre – Affaire suivie par Nicolas Ceschin	amélioration de la protection de l'espace « marché de l'arquebuse	19/04/21	FAVORABLE	pas de passage en commission		2021 DSAT AT 082
12/03/21	21 S 0024	CABINET MEDICAL	Monsieur Jean-Pierre RICHARD – 14 Les Mourrons – 89240 Diges	aménagement d'un cabinet médical dans une habitation – 18 avenue Denfert Rochereau	19/04/21	FAVORABLE	11/5/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 068



12/03/21	21 S 0025	BAR DE L'ARQUEBUSE	Ville d'Auxerre - 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre – Affaire suivie par Nicolas Ceschin	mise en place d'une pompe à chaleur, augmentation de la surface accessible au public, amélioration sécurité incendie	19/04/21	FAVORABLE	11/5/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 069
12/03/21	21 S 0026	ECOLE SAINTE MARIE	OGEC Sainte Marie – Monsieur Thibault Bernhard – 14 rue de la Fraternité – 89000 Auxerre	Construction d'un préau – 14 rue de la Fraternité	19/04/21	FAVORABLE	PAS de passage en commission	/	2021 DSAT AT 057
12/03/21	21 S 0027	LEMOM	Madame Constance Roy – 44 rue Etienne Dolet – 89000 Auxerre	aménagement d'un magasin de vente affaire d'enfants – 4 rue Fécauderie	19/04/21	FAVORABLE	27/4/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 063
12/03/21	21 S 0028	L'ESCALIER	Monsieur Patrick Rimond – 11 avenue du Docteur Antoine Lacroix – 94270 Le Kremlin Bicêtre	transformation d'un café snacking en galerie d'art– 4 rue de l'Yonne	19/04/21	FAVORABLE	27/4/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 064
12/03/21	21 S 0029	KASHMIR	Monsieur Nadeem Sadiq – 1 rue Fourier – 89000 Auxerre	deuxième dépôt dossier suite à avis défavorable – sécurité	19/04/21	FAVORABLE	PAS de passage en commission	garde l'avis Favorable du 1er dépôt – 20 S 0056 du 15 12 2020	2021 DSAT AT 055
17/03/21	21 S 0030	TEAM EMPLOI	AG Gambetta – Monsieur Vincent Gracia – 6 avenue Gambetta – 89000 Auxerre	travaux aménagement – bureaux – 6 avenue Gambetta	19/04/21	FAVORABLE	27/4/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 065
25/03/21	21 S 0031	LE BATARDEAU	Monsieur Laurent Richoux – 1 place Achille Ribain – 89000 Auxerre	travaux d'aménagement – développement de l'activité de la Maison du Vélo en Maison du Bateau – 1 place Achille Ribain	6/5/21	FAVORABLE	11/5/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 070
06/04/21	21 S 0032	OGEC SAINT JOSEPH	OGEC Saint Joseph – Monsieur Marc Besancenez – 1 Bd de la Marne – 89000 Auxerre	Création d'une extension du bâtiment BTS – 1 bd de la Marne	6/5/21	FAVORABLE	1/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 075
06/04/21	21 S 0033	ABBAYE SAINT GERMAIN	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre – Hervé Lucas	Aménagement d'un espace de stockage des oeuvres au R+2 – 2 bis place Saint-Germain	6/5/21	FAVORABLE	pas de passage en sous-commission	/	2021 DSAT AT 071
06/04/21	21 S 0034	LE CABINET ANGLAIS	Madame Hilda Burk – 8B Route du Lac d'Argent – Les bois de la Madeleine – 89450 Vézelay	Travaux d'aménagement - 17 rue Joubert	6/5/21	FAVORABLE	11/5/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 072
06/04/21	21 S 0035	GROUPE SCOLAIRE BRAZZA	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 auxerre	Aménagement d'un restaurant scolaire dans l'école – 16-20 rue de Brazza	6/5/21	FAVORABLE	11/5/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 073
06/04/21	21 S 0036	CPF1 – centre de protection et de formation incendie	SCI DAVEM - Monsieur David Chomat – 1 B Chemin de Halage rue de la Maladière – 89000 Auxerre	Extension du bâtiment – salle de formation, espace accueil, espace détente et sanitaire PMR – 1 B Chemin de Halage rue de la Maladière	6/5/21	FAVORABLE	11/5/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 074
12/04/21	21 S 0037	OZAN KEBAB	Monsieur Ogur Cimendag – 1 allée de Watteau – 89000 Auxerre	travaux de réhabilitation- 104 rue de Paris	6/5/21	FAVORABLE	1/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 076



13/04/21	21 S 0038	CABINET DE DIETETIQUE	madame Morgane Virly - 8 bis rue des Coudriers - vaux 89290 Auxerre	Travaux d'aménagement - 4 Ter rue Louis Richard	27/5/21	FAVORABLE	1/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 077
20/04/21	21 S 0039	MAMMA GIULIA	SAS MIPA81- Monsieur Michael Laffeach - Les Bertands - 89110 La Ferté Loupière	réhabilitation ERP en restaurant - 3 place des Cordeliers	27/5/21	FAVORABLE	1/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 078
20/04/21	21 S 0040	MILLENUM	SASU UNIX - Monsieur Médéric Rousseau - 14 route de Chablis - 89000 Auxerre	Travaux d'aménagement espace public et privé - 14 Route de Chablis	17/6/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 082
20/04/21	21 S 0041	AREAS	AREAS - Madame Clarisse Caron Cardot - 2 place Jean Jaurès - 89000 Auxerre	Déménagement de l'agence - 21 Ter rue du 24 Août	30/9/21	FAVORABLE	12/10/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 110
20/04/21	21 S 0042	OPTIC 2000	SARL STELLA - Madame Frédérique Lecomte - 60 rue de la Noue - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - déménagement temporaire - 22 rue de Preuilly	/	pas de passage en commission	/	pas de passage en commission	
22/04/21	21 S 0043	DSDEN	Rectorat Bourgogne Franche Comté - Monsieur Jean-François Chanet - 2 rue du Général Delaborde - 21000 Dijon	Travaux d'aménagement - 12 boulevard Gelliéni	27/5/21	FAVORABLE	1/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 079
22/04/21	21 S 0044	CHA - CHAMBRES CARCEALES DU BATIMENT B	CHA - Monsieur Pascal Goin - 2 boulevard de Verdun - 89000 Auxerre	Mise aux normes sécurité incendie des chambres carcérales du bâtiment B au N+1 service SMA	27/5/21	FAVORABLE	1/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 080
22/04/21	21 S 0045	CARS PIECES EXPRESS	Monsieur Romain Ternand - 59 avenue Jean Mermoz - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement et création de nouveaux volumes - 59 avenue Jean Mermoz	17/6/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 086
27/04/21	21 S 0046	CABINET DE PSYCHOLOGUE	Madame Marianne Michault - 7 rue de Vaux de Nangis - Nangis - 89290 Quenne	travaux d'aménagement - 2 bis rue Renan	27/5/21	FAVORABLE	1/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 081
10/05/21	21 S 0047	JARDIN DE LABORDE	SCEA CHAVEY - Monsieur xavier Chavey - rue de Venoy - Laborde - 89000 Auxerre	Construction d'un abri pour distributeur de légumes et fruits - parkind de la boucherie de bourgogne - 7 rue du Colonel Rozanoff	pas de passage en commission	/	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 084
10/05/21	21 S 0048	JARDIN DE LABORDE	SCEA CHAVEY - Monsieur xavier Chavey - rue de Venoy - Laborde - 89000 Auxerre	Construction d'un abri pour distributeur de légumes et fruits - rue de Venoy	pas de passage en commission	/	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 085
10/05/21	21 S 0049	MAISON JACQUES	SAS 12 Novembre - Madame Marie Chaufourmais - 14 avenue Jean Jaurès - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - 28 place de l'Hôtel de Ville	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 096



10/05/21	21 S 0050	ECO PERF MOTORS	Monsieur Lucas Wattecamps - 2 rue des Moreaux - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement pour un garage - 88 rue Bourneil	17/6/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 086
11/05/21	21 S 0051	AUXERRE SPORTS	Monsieur Dorian Huby - 38 boulevard Vaulabelle - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - 38 boulevard Vaulabelle	17/6/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 087
11/05/21	21 S 0052	GALERIE DES GLACES	Monsieur Ahkim Dahman - 8 rue du 24 Août - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - 8 rue du 24 août	17/6/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 088
27/05/21	21 S 0053	PLAN B	SASU BISTRO - Monsieur Alexandre Faucheur - 9 rue de l'Horloge - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - 9 rue de l'Horloge	8/7/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 089
31/05/21	21 S 0054	LA PYRAMIDE - BATIMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	Conseil Départemental de l'Yonne - 16-18 boulevard de la Marne - 89089 Auxerre	travaux d'aménagement du bâtiment "La Pyramide - 5 place de la Préfecture	8/7/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 090
31/05/21	21 S 0055	RESIDENCE salle associative commune au RDC	Nexity – Monsieur Paul Legendre – 2 avenue de Paris – 45000 Orléans	construction d'une résidence avec ERP au RDC – rue Paul Doumer	8/7/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 091
09/06/21	21 S 0056	BGE NIEVRE YONNE	Monsieur Eric Freyssinge - 47 bis rue Henri Bouquillard - 58000 Nevers	travaux d'aménagement - 26 rue du Clos	16/9/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 111
31/05/21	21 S 0057	RENT A CAR	Chartres Service Auto - Monsieur Christian Noret - 8 rue du Val de l'Eure - 28630 Fontenay sur Eure	travaux d'aménagement - 27 rue d'Egleny	8/7/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 092
31/05/21	21 S 0058	VR TECH	VR TECH - Monsieur Rithoushan Sutharsan - 77 rue Bellouer - 89100 Sens	travaux d'aménagement - 105 rue du Pont	8/7/21	FAVORABLE	pas de passage en commission	/	2021 DSAT AT 093
31/05/21	21 S 0059	LE STUDIO D'ANNA	Madame Adèle Maillet - 45 rue d'aquitaine - 89000 Auxerre	aménagement d'une habitation en cbinet d'esthétique - 47 rue d'Aquitaine	8/7/21	FAVORABLE	22/6/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 094
09/06/21	21 S 0060	ADAVIRS	ADAVIRS - Monsieur Pierre Monnoir - place du palais de Justice - 89000 Auxerre	transformation d'un logement d'habitation en bureaux - 93 rue de Paris	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 097
09/06/21	21 S 0061	CABINET DE KINESITHERAPIE	Madame Simona Daraban - 38 avenue Jean Jaurès - 89000 Auxerre	travaux d'agrandissement du cabinet - 38 avenue Jean Jaurès	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 098
09/06/21	21 S 0062	MON JOB AUXERRE	Monsieur Hichem Goghri - 41 avenue Jean Mermoz - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement de l'agence d'intérim - 41 avenue Jean Mermoz	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 099
09/06/21	21 S 0063	JEANNIN AUTOMOBILE	SCI Du Bel Etain - Monsieur Yves Jeannin - 34 avenue Charles de Gaulle - Auxerre	Extension du garage Nissan avec la vente de voiture de la marque MG- 34 avenue Charles de Gaulle	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 100



10/06/21	21 S 0064	C BY C CENTRE SPORT SANTE NUTRITION	Madame Céline Chauvot – 4 rue des Carboines – 89250 Seignelay	travaux d'aménagement - 60 rue Guynemer	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 101
22/07/21	21 S 0065	MOLINA LOCATION	Monsieur Olivier Molina - 26 rue de Jonches - laborde - 89000 Auxerre	transformation d'un restaurant en local libre à la location	/ - prendre le PV du SDIS de Rent a Car		27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 102
22/07/21	21 S 0066	CABINET MEDICAL	Monsieur Kévin Perez - 12 rue de Lyon - 89200 Avallon	modification habitation en ERP au rdc - 2 bis rue Fécauderie	4/11/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 124
22/07/21	21 S 0067	CHA - RESIDENCE ST GERMAIN	CHA – Monsieur Pascal Goin – 2 boulevard de Verdun – 89000 Auxerre	Travaux d'aménagement - 4ème étage de la Résidence St Germain	19/8/21	FAVORABLE	PAS DE PASSAGE EN COMMISSION		2021 DSAT AT 107
22/07/21	21 S 0068	CIFA	CIFA – Monsieur Marcel Fontbonne – 3 rue Jean Bertin – 89000 Auxerre	Requalification et amélioration thermique des façades et de l'entrée. Restructuration de l'accueil et de la salle des formateurs Bât A	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 103
22/07/21	21 S 0069	LYCEE VAUBAN	Région Bourgogne Franche-Comté – Madame Marie-Guite Dufay – 4 Square Castan – CS51857 – 25031 Besançon Cedex	remplacement de 20 portes d'accès - 22 rue Faidherbe	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 104
22/07/21	21 S 0070	MAISON BLANCHE	Monsieur Gaetan Muguet - 11 bis avenue Jean Mermoz - 89000 Auxerre	transformation d'un cabinet médical en restaurant - 20 rue Marcelin Berthelot	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 105
22/07/21	21 S 0071	BEAUTIFUL INSTITUT	Madame Stéphanie Loison - 25 rue des Maraichers - 89113 Charbuy	aménagement d'un salon de beauté - 81 rue de Paris	19/8/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 108
22/07/21	21 S 0072	PHIL CREATIF	Monsieur Philippe Gaugy - 15 rue de la Faïencerie - 89000 Auxerre	transformation au rdc d'un restaurant en salon de coiffure - 24 place des Cordeliers	29/7/21	FAVORABLE	27/7/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 106
22/07/21	21 S 0073	ELLE ET ELLE SEULE	Madame Bérange Espinasse - 6 rue Saint Gilles - 89110 Villiers sur Tholon	travaux d'aménagement salon de coiffure - 5 rue d'Egleny	16/9/21	FAVORABLE	17/8/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 109
22/07/21	21 S 0074	AO EVENT'S	Monsieur Adrien Onzia - 59 rue du Moulin du Président - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - vente et location de sonorisation et éclairage - 59 rue du Moulin du Président	16/9/21	FAVORABLE	17/8/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 112
22/07/21	21 S 0075	LES CAPRICES DE JULIETTE	Monsieur Hugo Hadj Baba Hamed - 5 rue Paul Bert - 89000 Auxerre	changement d'activité - vente cigarette électronique en vente de vêtements - 5 rue Paul bert	16/9/21	FAVORABLE	17/8/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 113
22/07/21	21 S 0076	MIMAE 890	Monsieur Michael Dujardin - 105 rue des Mignottes- 89000 Auxerre	transformation d'une agence d'assurance en agence de service à la personne à domicile - 16 Bd Davout	30/9/21	FAVORABLE	17/8/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 114



22/07/21	21 S 0077	PREFECTURE DE L'YONNE	Préfecture de l'Yonne – Monsieur Henri Prévost – place de la préfecture – 89000 Auxerre	remplacement des systèmes incendie -place de la préfecture	16/9/21	FAVORABLE	pas de passage en commission	/	2021 DSAT AT 115
30/07/21	21 S 0078	CABINET DENTAIRE COHEN	SCI Papillon M. Serge Cohen - 7 rue Paul Henri Spaack - 89000 Auxerre	Extension du cabinet dentaire - 7 rue Paul Henri Spaak	16/9/21	FAVORABLE	28/9/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 116
29/07/21	21 S 0079	ONLINEFORMAPRO	Madame Michèle Guerrin - 19 rue du Praley - 70 000 Vesoul	travaux d'aménagement bureaux - 1B avenue des Plaines de l'Yonne	16/9/21	FAVORABLE	17/8/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 117
06/08/21	21 S 0080	IMMEUBLE RDC COMMERCES ET SERVICES	Monsieur Jérôme Chaufournais - 14-16 avenue Jean Jaurès - 89000 Auxerre	Construction d'un immeuble avec rdc commerces et services - 4 rue de Sparre	30/9/21	FAVORABLE	28/9/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 118
09/08/21	21 S 0081	EGLISE SAINT PIERRE	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre – Pierre Questiaux	mise en place d'un éclairage de sécurité - levée de prescription suite à VP du 29 01 2021	30/9/21	FAVORABLE	pas de passage en commission		2021 DSAT AT 119
16/08/21	21 S 0082	CABINET D'ASSURANCE - SWISS LIFE	Monsieur Nicolas Perroud - 6 Grande Rue - 89000 Saint Gorges sur Baulche	travaux d'aménagement magasin de fleuriste en agence d'assurances - 20 place Charles Lepère	25/11/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 125
17/08/21	21 S 0083	HOTEL IBIS - 1 avenue Jaurès	SAS PHENIX – Monsieur Alain Gehin – 1 avenue Jean Jaurès – 89000 Auxerre	rénovation de la façade - 1 avenue Jean Jaurès	30/9/21	FAVORABLE		pas de passage en commission	2021 DSAT AT 120
18/08/21	21 S 0084	CIRFA AUXERRE	USID DE BRICY - Monsieur Olivier Bardonnet - rue du Bois d'Eau - 45310 Bricy	mise en conformité accessibilité - caserne CIRFA 16 bis rue Faidherbe	30/9/21	FAVORABLE	28/9/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 121
20/08/21	21 S 0085	TRIBUNAL JUDICIAIRE	Tribunal Judiciaire - Madame Sonia Pallin - 5 place de Palais de Justice - 89000 Auxerre	remplacement SSI - 5 place du palais de justice	4/11/21	FAVORABLE	pas de passage en commission		2021 DSAT AT 126
20/08/21	21 S 0086	LE MARCHE DABOU	Monsieur Agnero Gnagne - 17 rue du Docteur Schweitzer - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - 3 place Saint Eusèbe	30/9/21	FAVORABLE	28/9/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 122
26/08/21	21 S 0087	GREEN CLINIC	Monsieur Jérémy Milot - 10 Frilure - 89120 Charny	travaux d'aménagement - 22 rue d'Egleny	4/11/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 127
24/09/21	21 S 0088	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	Conseil Départemental de l'Yonne - 16-18 boulevard de la Marne - 89089 Auxerre	rénovation des halls et levée des non conformités incendie	30/9/21	FAVORABLE	12/10/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 123
27/09/21	21 S 0089	HOTEL DU CYGNE	Madame Tatiana Seguin - 14 rue du 24 Août - 89000 Auxerre	transformation de 2 chambres - salle de réunion et SPA	4/11/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 128
27/09/21	21 S 0090	MONDIAL TISSUS	SAS BRAV DISTRIBUTION - Monsieur Bertrand Raimbault - 17 rue Neuve Tolbiac - 75013 Paris	Travaux d'aménagement - 11 avenue de Worms	14/10/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 129



27/09/21	21 S 0091	ELLE ET ELLE SEULE	Madame Bérange Espinasse - 6 rue Saint Gilles - 89110 Villiers sur Tholon	Dépôt deuxième dossier d'AT - travaux d'aménagement salon de coiffure - 5 rue d'Egleny	Pas de passage en commission		16/11/2021 07/12/2021	pas étudié DEFAVORABLE	2021 DSAT AT 139
27/09/21	21 S 0092	STEPHANE PLAZZA IMMOBILIER	SAVERY - Madame Manuella Dias Savery - 9 quai de la République - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - 10 place Charles Lepère	14/10/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 130
27/09/21	21 S 0093	COFFEE TIME	SAS YESS - Saïd Daoudi - 7 rue Paul Doumer - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - petite restauration - 7 rue Paul Doumer	14/10/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 131
27/09/21	21 S 0094	LYCEE FOURIER - GRETA	Monsieur Fabrice Rousseau - 10-16 rue Raymond Poincaré - 89000 Auxerre	création de salles de formations dans les anciens dortoirs désaffectés - 10-16 rue Raymond Poincaré	14/10/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 132
28/09/21	21 S 0095	VILLA GAIA	Madame Delphine Rol - 2 rue Soufflot - 89000 Auxerre	travaux aménagement - 2 rue Soufflot	14/10/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 133
29/09/21	21 S 0096	COLUMBUS	SARL PLUM - Madame Nolwenn Legendre - 4 place Darcy - 21000 Dijon	travaux d'aménagement changement ancienne boutique Mogan par Colombus -galerie Fontaine des Clairions - avenue Hausmann	4/11/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 134
07/10/21	21 S 0097	BUNGALOW SOCIO-CULTUREL	Communauté de l'Auxerrois - Monsieur Crescent Marault - 6 bis place du Maréchal Leclerc - 89000 Auxerre	Installation d'un Algéco - aire d'accueil des Gens du Voyage - 12 route de Toucy - conducteur d'opération Stéphanie Garigues - 3825	PAS DE PASSAGE EN COMMISSION		16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 135
18/10/21	21 S 0098	AU CERF VOLANT	Madame Loïce Perennes - 22 route de la Gare - 89600 Vergigny	travaux d'aménagement - boutique de vente de vêtements et d'accessoires - 6 place Robillard	25/11/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 136
19/10/21	21 S 0099	GENDARMERIE NATIONALE	Gendarmerie Nationale - Monsieur Jérôme Fabre - 2 avenue Fontaine Sainte Marguerite - 89000 Auxerre	travaux de mise en accessibilité - rdc restauration - 2 avenue de la fontaine Sainte Marguerite	PAS DE PASSAGE EN COMMISSION		07 12 2021	FAVORABLE	2021 DSAT AT 140
19/10/21	21 S 0100	N°13	Les Jardins de Bagatelle - Monsieur Olivier Leclerc - 13 rue de l'Horloge - 89000 Auxerre	travaux de mise en conformité sécurité et accessibilité - 13 rue de l'Horloge	18 01 2022	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2022 DSAT AT 001 - provisoir 2022 DSAT AT 010
19/10/21	21 S 0101	MDR LE SAULE	ORPEA - Monsieur Patrice Caffin - 6 Enclos des Bénédictins - 18000 Bourges	Création d'un local de stockage au sous-sol de la résidence - 2 rue de Belfort	25/11/21	FAVORABLE	pas de passage en commission		2021 DSAT AT 137



19/10/21	21 S 0102	BOULANGERIE FOUR A BOIS	Monsieur Jean-Louis Raux - 75 rue de Paris - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement de la boulangerie - 75 rue de Paris	25/11/21	FAVORABLE	16/11/21	FAVORABLE	2021 DSAT AT 138
20/10/21	21 S 0103	COCOBAR	Madame Corinne Bouissou - 55 rue de l'Ocrerie - 89240 Diges	travaux d'aménagement du bar - 63 rue de Paris	14 04 2022	FAVORABLE	12 04 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 030
17/11/21	21 S 0104	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	Conseil Départemental de l'Yonne - 16-18 boulevard de la Marne - 89089 Auxerre	Mise aux normes accessibilité et reconfiguration de l'accueil - 4 route de Perrigny	16 12 2021	FAVORABLE	07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 006
26/10/21	21 S 0105	LES JARDINS DE LABORDE	SCEA CHAVEY - Monsieur Xavier Chavey - rue de Venoy - Laborde - 89000	Extension locaux professionnels et aires de stockage - rue de Venoy	pas de passage en commission		pas de passage en commission		
17/11/21	21 S 0106	SOCIETE DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE	Monsieur Alain Cattagni - 1 rue Marie Noël - 89000 Auxerre	Création d'un théâtre de verdure et d'un WC PMR - 1 rue Marie Noel	pas de passage en commission		07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 011
17/11/21	21 S 0107	MAISON DE LA COIFFURE	UNEC 89 - Madame Martine Michel - 129 rue de Paris - 89000 Auxerre	déménagement de la Maison de la Coiffure - 6 rue Jemmapes	16 12 2021	FAVORABLE	07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 005
17/11/21	21 S 0108	MH CUISINES	SARL Home Design - Madame Gwenaëlle Billon - 11 avenue de Worms - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement et création de nouveaux volumes - 11 avenue de Worms	16 12 2021	FAVORABLE	07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 003
17/11/21	21 S 0109	POLTRONESOFA	POLTRONESOFA France - Monsieur Renzo Ricci - 6 rue Jean Jaurès - 92800 Puteaux	reprise cellule ancien C et A - vente de canapés - 11 rue des Fourneaux	16 12 2021	FAVORABLE	07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 007
16/11/21	21 S 0110	CHARLOTTE A CAPRI	Madame Marie-Cécile Broyon - 16 place de l'Hôtel de Ville - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - boutique de vêtements - 16 place de l'Hôtel de Ville	16 12 2021	FAVORABLE	07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 001
16/11/21	21 S 0111	MAIF	MAIF - Monsieur Jean-François Bouille - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	Mise en conformité accessibilité - 31 rue Louis Richard			07 12 2021	FAVORABLE	
17/11/21	21 S 0112	A&M BARBER SHOP	Monsieur Abdel Perrault - 9 impasse Bobillot - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement - salon de coiffure - 92 rue du Pont	16 12 2021	FAVORABLE	07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 004
18/11/21	21 S 0113	LA MESURE	Le Poids du Vrac - Madame Isabelle Viola - 5 rue de la Chapelle - Les Bries - 89380 Appoigny	Travaux d'aménagement magasin de vente en vrac - 9 place de l'Hôtel de Ville	16 12 2021	FAVORABLE	07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 002
01/12/21	21 S 0114	ETABLISSEMENT ANTOINE KOENIGSWARTER	Monsieur Emmanuel Ronot - 6 Cours MSG Romero - 91000 Evry	travaux d'aménagement et création de nvx volumes - 38 avenue de Grattery	18 01 2022	FAVORABLE	11 01 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 012
01/12/21	21 S 0115	COLRUYT	Immo Colruyt France - Monsieur Vincent Renard - 4 rue des Entrepôts - 39700 Rochefort sur Nenon	Construction neuve - bâtiment commercial - avenue du Maréchal Juin	18 01 2022	FAVORABLE	25 01 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 013



01/12/21	21 S 0116	BDS ASSOCIES - CABINET DE COMPTABILITE	BDS Associés - Monsieur Thierry Mignon - 34 rue de la Coopérative - 10800 Saint Julien les Villas	travaux d'aménagement - 37 rue Gérot	16 12 2021	FAVORABLE	07 12 2021	FAVORABLE	2022 DSAT AT 008
01/12/21	21 S 0117	GENDARMERIE NATIONALE	Ministère de l'Intérieur - SGAMI Est - Monsieur Philippe Martin - Espace Riberpray - BP 51064 - 57036 Metz	mise en conformité accessibilité de la gendarmerie - 33 rue du Colonel Beltrame					
01/12/21	21 S 0118	LECLERC - CAFETERIA	Monsieur Jérôme Chauffournais - 14-16 avenue Jean Jaurès - 89000 Auxerre	Travaux d'aménagement et création de nvx volumes - 14-16 avenue Jean Jaurès	18 01 2022	FAVORABLE	25 01 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 014
01/12/21	21 S 0119	LA MANUFACTURE BIO	Monsieur Sébastien Langlois - 1 rue de Valmy - 89000 Auxerre	travaux d'aménagement de la boutique - 1 rue de Valmy	18 01 2022	FAVORABLE	25 01 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 015
06/12/21	21 S 0120	DDT de l'Yonne – Salle Guédelon - Pôle médical	DDT – Monsieur Didier Roussel – 3 rue Monge – 89000 Auxerre	Travaux mise en sécurité incendie - 3 rue Monge	18 01 2022	FAVORABLE	pas de passage en commission		2022 DSAT AT 016
06/12/21	21 S 0121	DDT de l'Yonne – Accueil	DDT – Monsieur Didier Roussel – 3 rue Monge – 89000 Auxerre	travaux mise en conformité sécurité et accessibilité - 3 rue Monge	18 01 2022	FAVORABLE	25 01 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 017
13 12 2021	21 S 0122	IN SITU	madame Marion Delahodde - 6 sentier de la Fontaine Ronde - 89000 Auxerre	réaménagement salon de coiffure en café/restaurant - librairie papeterie - 28 rue du Pont	03 03 2022	FAVORABLE	08 02 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 018
14 12 2021	21 S 0123	CABINET PEDICURE PODOLOGUE	Madame Léa Millot - 7 rue de la Croix - 89250 Hauterive	transformation d'une habitation en cabinet médical - 9 allée des Palmes	03 03 2022	FAVORABLE	08 02 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 019
15 12 2021	21 S 0124	EGLISE SAINT MARSE	Association Diocésaine – Monsieur Bertrand Guérin – 7 rue Française – 89000 Auxerre	B	03 03 2022	FAVORABLE	08 02 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 20
17 12 2021	21 S 0125	CROSSFIT AUXERRE	Monsieur Willy Bailly – 4 rue des Boussicats – 89000 Auxerre	création d'une salle de crossfit - 61 rue du Moulin du Président	03 03 2022	FAVORABLE	08 02 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 021
16 12 2021	21 S 0126	ENTERPRISE	Madame Esther Foye - 37 rue du Colonel Pierre Avia - 75738 Paris 15ème	Aménagement d'une agence de location de voiture - 3 rue Paul Doumer	03 03 2022	FAVORABLE	08 02 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 022
20 12 2021	21 S 0127	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre	Réaménagement et modernisation du conservatoire de musique et de danse - 12 avenue Gambetta	03 03 2022	FAVORABLE	08 02 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 023
23 12 2021	21 S 0128	VIVAL	Distriution Casino France - Monsieur Jean-Bernard Estienny - 1 Cours Antoine Guichard - CS 50306 - 42008 Saint Etienne	réaménagement local - vente de produit alimentation générale - 6 rue Charles Foucault	03 03 2022	FAVORABLE	08 02 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 024
24 12 2021	21 S 0129	CABINET DE PSYCHOLOGUES	Monsieur Julien Tubiana - 16 rue Martineau Deschesnez - 89000 Auxerre	transformation d'une habitation en cabinet médical et salle de méditation - 17 rue des Buttes	03 03 2022	FAVORABLE	08 02 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 025



30 12 2021	21 S 0130	ECOLE MATERNELLE MARIE-NOËL	Ville d'Auxerre 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre	4ème phase - réaménagement intérieur bâtiment Marie Noël - 1 allée de la Colémine	03 03 2022	FAVORABLE	15 03 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 026
30 12 2021	21 S 131	BAR A CHICHA KLM	Madame Zahra Kamil - 32 boulevard de Verdun - 89000 Auxerre	aménagement bar à chicha en ensous-sol - 7 rue René Schaeffer	14 04 2022	FAVORABLE	12 04 2022	FAVORABLE	2022 DSAT AT 031



Annexe 5

Tableau des visites de contrôle ERP



00/01/00	N°	NOMS DES PETITIONNAIRES	ADRESSE	DATE DE LA VISITE	AVIS DE LA COMMISSION	ARRETE
2021						
04/03/21	21 VCS 001	TOOL STATION	59 avenue Jean Mermoz	Jeudi 18 mars à 09 h 00	/	2021 DSAT 074
04/03/21	21 VCS 002	OPTIC 2000	22 rue de Preuilly	Jeudi 18 mars à 10 h 45	/	2021 DSAT 070
04/03/21	21 VCS 003	LA RUCHE QUI DIT OUI	4 rue de la Maladière	Jeudi 18 mars à 14 h 00	/	ANNULEE
09/03/21	21 VCS 004	BIGMAT	57 avenue Jean Mermoz	Vendredi 19 mars à 09 h 30	/	2021 DSAT 186
27/04/21	21 VCS 005	HOTEL LE SEIGNELAY	2 rue du Pont	le mercredi 12 mai à 08 h 30	DEFAVORABLE	2021 DSAT CA 031
28/05/21	21 VCS 006	ABBAYE SAINT GERMAIN	2 place Saint-Germain	le lundi 07 juin 2021 à 9 h 00	FAVORABLE	2021 DSAT 267
03/09/21	21 VCS 007	LYCEE JACQUES AMYOT - EXT internat restauration	3 rue de l'Etang Saint Vigile	lundi 20 septembre à 09 h 00	DEFAVORABLE	2022 DSAT CA 012
09/09/21	21 VCS 008	GREEN CLINIC	22 rue d'Egleny	jeudi 09 septembre à 14 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 079
14/10/21	21 VCS 009	LE PRESOIR	20 chemin des Ruelles - Appoigny	mercredi 3 novembre à 09h 00	FAVORABLE	2022 DSAT CA 011
18/10/21	21 VCS 010	ELLE ET ELLE SEULE	5 rue d'Egleny	mercredi 20 octobre à 14 h 00		
18/11/21	21 VCS 011	FOYER ARC EN CIEL	38 rue Haute Moquette	en attente reprogrammation pas de disponibilité élu CA		
18/11/21	21 VCS 012	HOTEL RESTAURANT - LE SEIGNELAY	2-6 rue du Pont	mercredi 1er décembre à 14 h 00		



18/11/21	21 VCS 013	MONDIAL TISSUS	11 avenue de Worms	mardi 30 novembre à 16 h 00	annulée - M. Dolozilek a oublié le rdv	
19/11/21	21 VCS 014	AU CERF VOLANT	6 place Robillard	mardi 23 novembre à 14 h 30	FAVORABLE	2022 DSAT 082
19/11/21	21 VCS 015	CHARLOTTE A CAPRI	16 place de l'Hôtel de Ville	lundi 22 novembre à 09 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 088
19/11/21	21 VCS 016	COUCHILD AND CO	Rue du Temple - boutique Ephémère	lundi 29 novembre à 16 h 00		



Annexe 6

Tableau des visites d'ouvertures ERP.



DATE	N°	NOMS DES PETITIONNAIRES	ADRESSE	MOTIF DE LA VISITE	DATE DE LA VISITE	AVIS DE LA COMMISSION	ARRETE
2021							
04/01/21	21 VO 001	AJA EXTENSION DES LOGES	7 Route de Vaux	visite d'ouverture après travaux	Lundi 11 janvier à 10 h 15	FAVORABLE	2021 DSAT 196
03/02/21	21 VO 002	COLLEGE ALBERT CAMUS – GYMNASE	Avenue Haussmann	visite d'ouverture après travaux	Mercredi 24 février à 08 h 00	FAVORABLE	2021 DSAT 189 - BAT ACCUEIL 2021 DSAT 190 - BAT 2 2021 DSAT 191 - BAT 3 2021 DSAT 192 - BAT 1 2021 DSAT 194 - BAT RESTAURATION 2021 DSAT 193 - GYMNASE 2021 DSAT 195 - BAT ADMINISTRATIF
04/02/21	21 VO 003	NOMY	rue des Fourneaux	visite d'ouverture après travaux	Mardi 23 février à 09 h 00	FAVORABLE	2021 DSAT 197
05/02/21	21 VO 004	O GRAND BUFFET	57 D avenue Jean Mermoz	visite d'ouverture après travaux	vendredi 02 juillet 2021 à 08 h 30	DEFAVORABLE	2021 DSAT 206 - provisoire d'ouverture temporaire 2021 DSAT 302 - ouverture temporaire
12/02/21	21 VO 005	HOTEL LE MERCURE	Lieu dit Chaumois – 89380 Appoigny	visite d'ouverture après travaux	Vendredi 26 février à 09 h 00	FAVORABLE	
08/03/21	21 VO 006	DDT – SALLES CLOUTIER ET GUEDELON	3 rue Monge	visite d'ouverture après travaux	Mardi 06 avril à 08 h 00	FAVORABLE – PROCHAINE VISITE DANS 3 MOIS – passage en commission le 26/04/2021	2021 DSAT 187 - CLOUTIER 2021 DSAT 188 - GUEDELON
23/03/21	21 VO 007	BATIMENT COLETTE – BIBLIOTHEQUE – RESTAURANT	9 allée de la Colémine	visite d'ouverture après travaux	Lundi 19 avril à 11 h 00	Passage en commission le 26/04/2021	2021 DSAT 201
06/04/21	21 VO 008	ALDI	5 rue des Fourneaux	visite d'ouverture après travaux	vendredi 7 mai à 08 h 30		2021 DSAT 200
06/04/21	21 VO 009	ALDI	6 avenue de Saint-Georges	visite d'ouverture après travaux	lundi 10 mai à 8 h 30	passage en commission le 09/06/2021	2021 DSAT 266
26/04/21	21 VO 010	SFR - CENTRE COMMERCIAL DES CLAIRIONS	avenue Haussmann	visite d'ouverture après travaux	mercredi 18 mai à 9 h 00	FAVORABLE	2021 DSAT 199
07/05/21	21 VO 011	BURGER KING	rue des Fourneaux	visite d'ouverture après travaux	jeudi 20 mai à 13 h 30	FAVORABLE	2021 DSAT 160
07/05/21	21 VO 012	ACTION	rue des Fourneaux	visite d'ouverture après travaux	mardi 25 mai à 10 h 30	FAVORABLE	2021 DSAT 161



19/05/21	21 VO 013	FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	4 boulevard Gouraud	visite d'ouverture après travaux	mercredi 18 août à 08 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT CA 009
28/07/21	21 VO 014	LE MILLENIUM	14 route de Chablis	visite d'ouverture suite à avis défavorable à la visite périodique du 22 04 2021	mardi 17 août 2021 à 11 h 00	FAVORABLE	2021 DSAT 306
01/10/21	21 VO 15	CATHEDRALE ST ETIENNE	place Saint Etienne	visite d'ouverture après travaux			
14/10/21	21 VO 16	CLINIQUE DE REGENNES	allée du Château - Appoigny	visite d'ouverture après travaux	mardi 19 octobre à 14 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT CA 015
18/11/21	21 VO 17	AU CERF VOLANT	6 place Robillard	visite d'ouverture pour rédaction arrêté ouverture temporaire	mardi 23 novembre à 14 h 30		



Annexe 7

Tableau des visites périodiques ERP.



DATE	N°	ETABLISSEMENT	ADRESSE	DATE DE LA VISITE DE SECURITE	AVIS DE LA COMMISSION	ARRETE
2021						
25/01/21	21 VSP 001	Maison d'Accueil la Cerisale	17 rue des fleurs Augy	jeudi 07 janvier 2021	FAVORABLE	2021 DSAT CA 040
25/01/21	21 VSP 002	SDIS Bât A2 centre de formation Bât B groupement Est	allée des Bourdillats Auxerre	lundi 18 janvier 2021	FAVORABLE	
25/01/21	21 VSP 003	Cinema CGR	1 bd du 11 Novembre Auxerre	mardi 26 janvier 2021	FAVORABLE	2021 DSAT 285
25/01/21	21 VSP 004	locaux du conseil départemental	16 boulevard de la Marne Auxerre	jeudi 28 janvier 2021	FAVORABLE	2021 DSAT 286
25/01/21	21 VSP 005	Espace Culturel Leclerc	14-16 avenue Jean Jaurès	jeudi 28 janvier 2021	FAVORABLE	2021 DSAT 288
04/02/21	21 VSP 006	CENTRE COMMERCIAL LECLERC	14 – 16 avenue Jean Jaurès	Jeudi 11 février 2021 À 08 h 00	FAVORABLE	2021 DSAT 289
04/02/21	21 VSP 007	BURGER KING = ANCIEN QUICK Annulée par le SDIS LE 09/02/2021	13 rue des Fourneaux	Jeudi 18 février À 14 h 00		
04/02/21	21 VSO 008	CENTRE EVANGELIQUE	24 rue Bourneil	Vendredi 19 février A 09 h 00	FAVORABLE	2021 DSAT 290
04/02/21	21 VSP 009	MAISON DE RETRAITE LE VILLAGE – ST GEORGES	Rue Georges Pompidou	Vendredi 19 février A 09 h 30	FAVORABLE	2021 DSAT CA 039
04/02/21	21 VSP 010	POLE RIVE DROITE	16 avenue de la Résistance	Vendredi 19 février A 10 h 30	FAVORABLE	2021 DSAT 291
01/03/21	21 VSP 011	CFAI	6 route de Monéteau	Mercredi 10 mars à 09 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 081
01/03/21	21 VSP 012	MAISON DE L'ENTREPRISE	6 route de Monéteau	Mercredi 10 mars à 10 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 080
01/03/21	21 VSP 013	LE MILLENIUM	14 route de Chablis	Lundi 15 mars à 14 h 00 - Reportée à la demande du gérant – en attente de reprogrammation NOUVELLE CONVOCATION	DEFAVORABLE	2021 DSAT 260
01/03/21	21 VSP 014	CRECHE PARENTALE LA CABRIOLE	18 rue Etienne Dolet	Lundi 15 mars à 15 h 30	FAVORABLE	2022 DSAT 077
01/03/21	21 VSP 015	RESTAURANT LA TOUR	34 place des Cordeliers	Mardi 16 mars à 08 h 30	FAVORABLE	2022 DSAT 093
09/03/21	21 VSP 016	LE NYX	7 rue des Caillottes	Mardi 23 mars à 10 h 00 NOUVELLE CONVOCATION Vendredi 2 avril à 09 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 094
23/03/21	21 VSP 017	LA MAISON DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	32 rue de l'Ocreeie	Mardi 20 avril à 09 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 096
23/03/21	21 VSP 018	CULTURA	Rue Bronislaw Geremek	Mardi 20 avril à 10 h 30	FAVORABLE	2022 DSAT 098
24/03/21	21 VSP 019	LE MAXIME	2 quia de La Marine	Jeudi 22 avril à 08 h 30	FAVORABLE	2022 DSAT CA 016



24/03/2021	21 VSP 020	LA MAISON DES RANDONNEURS	5 rue Germain Benard	Jeu	22 avril à 11 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT CA 017
5/5/21	21 VSP 021	COLLEGE DENFERT ROCHEREAU	1 avenue Denfert Rochereau	lundi 17 mai à 08 h00		FAVORABLE	2022 DSAT 099 - BAT A, F 2022 DSAT 100 - BAT B, C, Gymnase 2022 DSAT 101 - BAT E 2022 DSAT 102 - BAT SEGPA
21/5/21	21 VSP 022	HOTEL LE NORMANDIE	41 boulevard Vauban	lundi 07 juin 2021 à 14 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT CA 019
21/5/21	21 VSP 023	LE PRESSEUR	20 chemin des Ruelles - Appoigny	vendredi 04 juin 2021 à 14 h 30		DEFAVORABLE	2022 DSAT CA 007
1/6/21	21 VSP 024	M.BRICOLAGE	1 rue Guynemer	lundi 07 juin 2021 à 09 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT 181
4/6/21	21 VSP 025	ALDI	33 avenue Jean Mermoz	mardi 22 juin 2021		FAVORABLE	2022 DSAT 182
17/6/21	21 VSP 026	CLINIQUE DE REGENNES	allée du Château de Regennes - Appoigny	jeudi 24 juin 2021 à 14 h 00		FAVORABLE - annexe FAVORABLE - château	2022 DSAT CA 024 - château 2022 DSAT CA 025 - annexe
17/6/21	21 VSP 027	MARCHE PARKING BAR ARQUEBUSE	place de l'Arquebuse	mercredi 30 juin à 09 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT 195
17/6/21	21 VSP 028	LYCEE VAUBAN	22 rue Faidherbe	vendredi 02 juillet 2021 à 10 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT CA 029 - internat 2022 DSAT 160 - formation hotellerie 2022 DSAT 161 - Externat 2022 DSAT 162 - demi pension
17/6/21	21 VSP 029	IME	allée des Monts Blancs	vendredi 02 juillet 2021 à 09 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT 115 - restauration 2022 DSAT 116 - bât faune 2022 DSAT 117 - bât flore 2022 DSAT 118 - bât principal
22/06/21	21 VSP 030	IUT	Avenue de la plaine de l'Yonne	Mardi 13 juillet à 14h00		FAVORABLE	2022 DSAT 196
23/6/21	21 VSP 031	HOTEL DU CYGNE	14 rue du 24 Août	vendredi 23 juillet à 09 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT CA 008
23/6/21	21 VSP 032	POLYCLINIQUE	5 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite	vendredi 30 juillet à 08 h 30		FAVORABLE	2022 DSAT CA 026
9/7/21	21 VSP 033	HOTEL DU PARC DES MARECHAUX	4 avenue Foch	jeudi 12 août à 14 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT CA 020 2022 dsat CA 042
13/7/21	21 VSP 034	MAXI TOYS	3 RUE DES Fourbeaux	lundi 23 août à 08 h 30		FAVORABLE	2022 DSAT 197
13/7/21	21 VSP 035	LA HALLE AUX CHAUSSURES	14 rue des Fourneaux	lundi 23 août à 10 h 30		FAVORABLE	2022 DSAT 198
18/8/21	21 VSP 036	FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	4 boulevard Gouraud	mercredi 18 août à 08 h 30		FAVORABLE	2022 DSAT CA 010
06/09/21	21VSP 037	CHSP YONNE	4 Avenue Pierre Scherrer	Mardi 21 septembre à 08h30		FAVORABLE	2022 DSAT 132 2022 DSAT CA 027 2022 DSAT CA 028
23/9/21	21 VSP 038	CENTRE VAULABELLE	12 boulevard Vaulabelle	mardi 30 novembre à 09h 00		FAVORABLE	2022 DSAT 199
23/9/21	21 VSP 039	HOTEL IBIS	1 place Jean Jaurès	jeudi 21 octobre à 09 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT CA 021
29/9/21	21 VSP 040	COLLEGE ET LYCEE SAINT JOSEPH	1 boulevard de la Marne	mercredi 13 octobre à 08 h 00		FAVORABLE	2022 DSAT 164 à 178 2022 DSAT CA 039



1/10/21	21 VSP 041	ASSOCIATION A CŒUR JOIE	4 rue Camille Desmoulins	vendredi 08 octobre à 09 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 200
1/10/21	21 VSP 042	GS ELEMENTAIRE DES ROSOIRS	4 allée Jules Verne	vendredi 08 octobre à 10 h 30	FAVORABLE	2022 DSAT 457
1/10/21	21 VSP 043	EGLISE SAINTE GENEVIEVE	avenue de Saint-Georges	lundi 18 octobre à 09 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 075
5/10/21	21 VSP 044	EHPAD - LES 2 JARDINS	1 avenue de la Puisaye	mardi 30 novembre à 14 h 00	FAVORABLE	
14/10/21	21 VSP 045	CATHEDRALE SAINT ETIENNE	place Saint-Etienne	lundi 18 octobre à 10 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 458
8/11/21	21 VSP 046	CENTRE HOSPITALIER	Boulevard de Verdun	jeudi 18 et vendredi 19 novembre	FAVORABLE DEVAORABLE	2022 DSAT CA 032 2022 DSAT CA 033 2022 DSAT CA 034 2022 DSAT 126 2022 DSAT 127 2022 DSAT 128 2022 DSAT CA 035 - ST GERMAIN
18/11/21	21 VSP 047	HOTEL RESTAURANT - LES TILLEULS	12 quai de l'Yonne - Vincelottes	jeudi 2 décembre à 14 h 30	FAVORABLE	2022 DSAT CA 022
18/11/21	21 VSP 048	ECOLE SAINTE MARIE	14 rue de la Fraternité	lundi 6 décembre à 09 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 459
18/11/21	21 VSP 049	ECOLE MATERNELLE MARIE NOEL	1 allée de la Colémine	lundi 6 décembre à 11 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT 239
18/11/21	21 VSP 050	EHPAD - LE SAULE	2 rue de Belfort	lundi 6 décembre à 14 h 00	FAVORABLE	2022 DSAT CA 023
19/11/21	21 VSP 051	GEMO VETEMENTS	10 rue des Fourneaux	mardi 30 novembre à 10 h 30	FAVORABLE	2022 DSAT 460



Annexe 8

Présentation des travaux sur patrimoine bâti pour 2021



Commission communale et Intercommunale d'Accessibilité 2022



AUXERRE

DIRECTION
PATRIMOINE ET AMENAGEMENT
DE L'ESPACE PUBLIC

Constat des actions menées à compter du 1^{er} janvier 2021

Opérations programmées. Entretiens programmés



Nom équipement : Mairie de Vaux et école

Adresse : Grande Rue

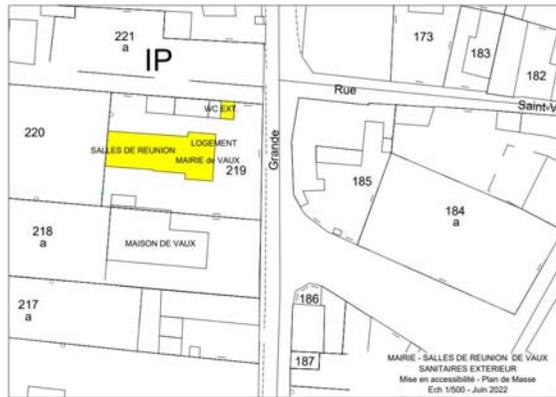
Type ERP : type 5 W Administration

Descriptif opération accessibilité : mise en accessibilité école et mairie (aménagement extérieurs)

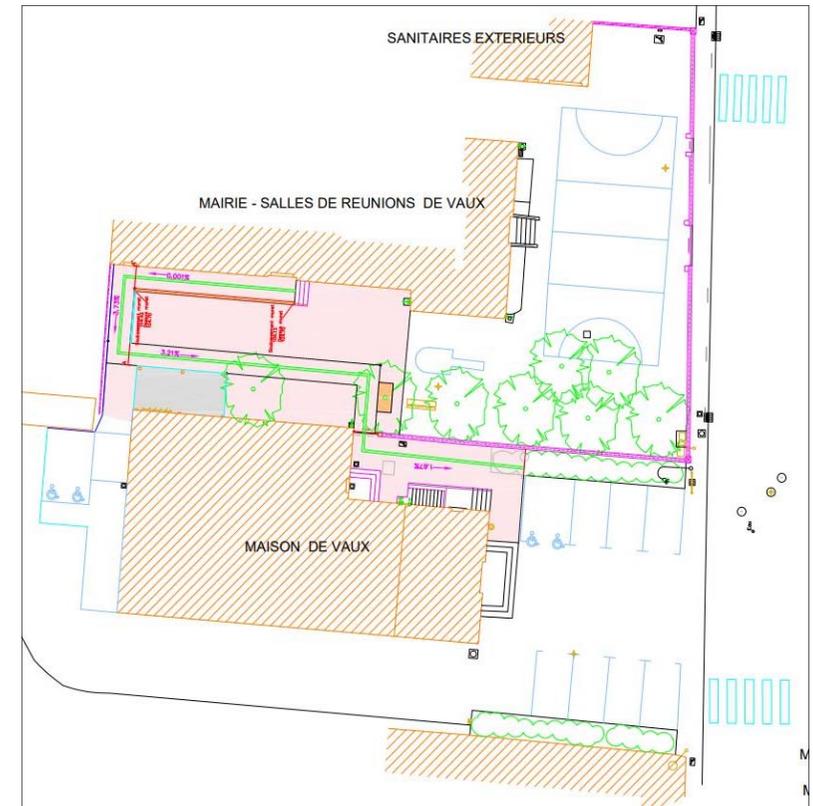
Coût : 26 000€HT

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS

Photos et/ou plans avant après



MAIRIE - SALLES DE REUNIONS DE VAUX
Création d'une rampe d'accès au bâtiment
Etat Projeté - Juin 2022



PROJET



Nom équipement : Restaurant scolaire Brazza

Adresse : 16 rue de Brazza

Type ERP : R, Etablissement d'enseignement, colonies de vacances, ERP 5

Descriptif opération accessibilité : mise en accessibilité salle d'activité, salle des professeurs, avec rampes extérieurs

Coût : 284 499€HT

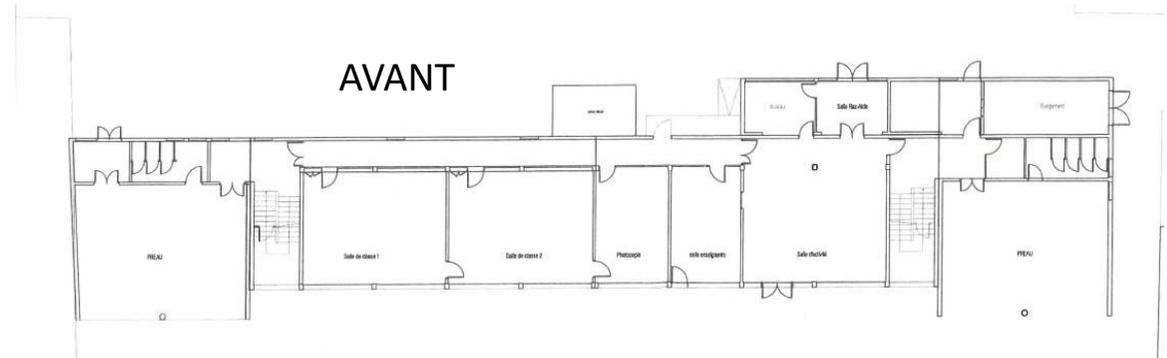
Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : la surface a été aménagée au regard du montant de l'enveloppe

Photos et/ou plans avant après



AUXERRE

DIRECTION
PATRIMOINE ET AMENAGEMENT
DE L'ESPACE PUBLIC



Nom équipement : Tiers Lieu

Adresse : rue Gérot, Auxerre

Type ERP : 5^{ème} catégorie

Descriptif opération accessibilité : réaménagement global avec
Installation d'un ascenseur PMR

Coût : 59 000€ HT. (Coût global : 600 000€HT)

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS

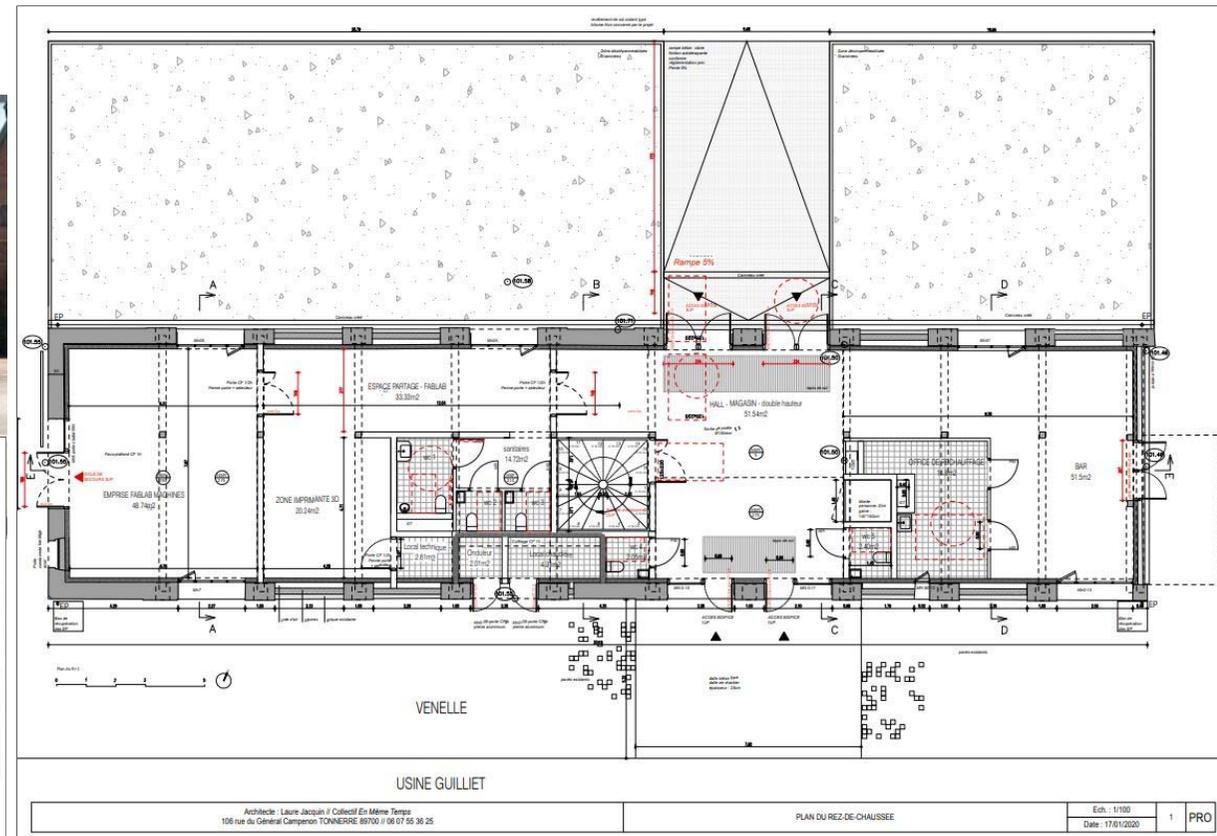
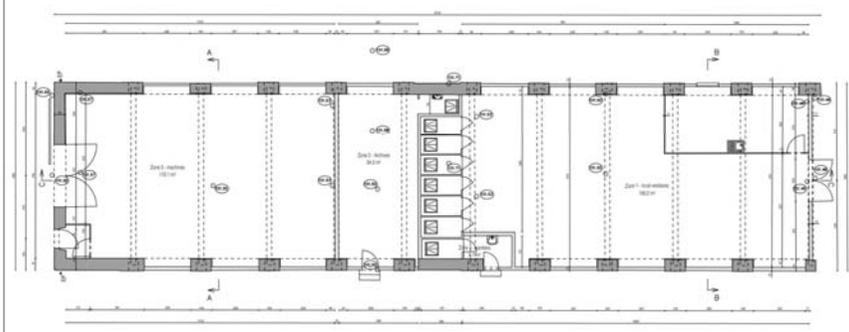


Projet. Plan RDC

Photos et/ou plans avant après



Plan de l'Etat existant



Nom équipement : Pole Environnemental

Adresse : avenue des Plaines de l'Yonne

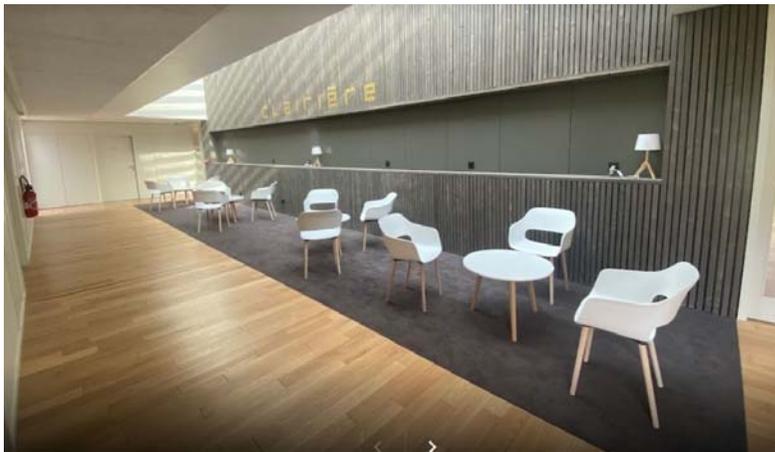
Type ERP : 5^{ème} catégorie

Descriptif opération accessibilité : Construction neuve

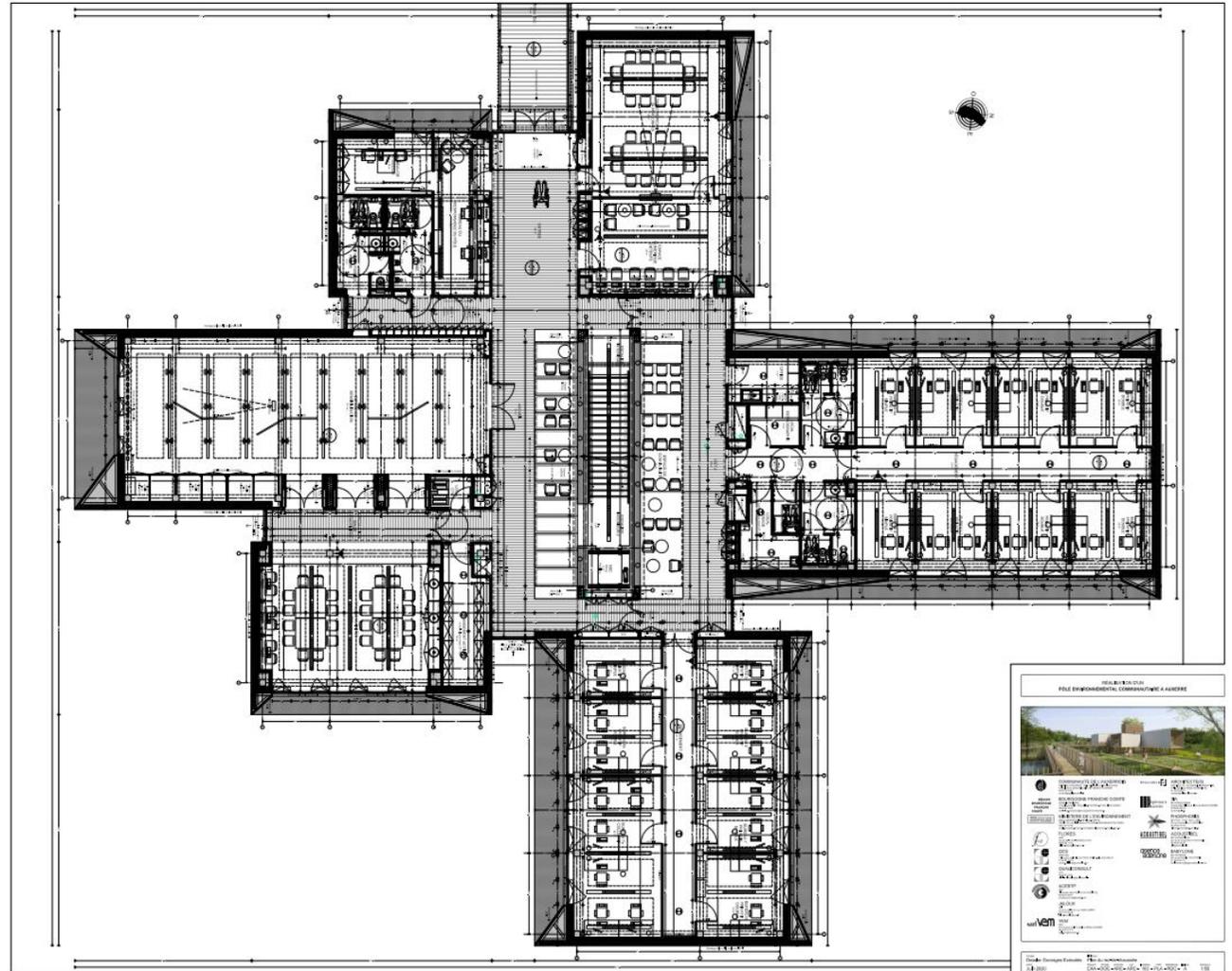
Coût : 2 000 000 € HT (Coût global)

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS

Photos et/ou plans avant après



Plan RDC





Nom équipement : Réhabilitation/rénovation du conservatoire

Adresse : 12 avenue Gambetta

Type ERP : R et L 3^{ème} catégorie

Descriptif opération accessibilité : réhabilitation globale avec accès PMR de tous les niveaux du bâtiment . Le traitement des espaces extérieurs se fera dans une seconde phase.

Coût : 6 600 000€HT (Coût bâtiment hors espaces extérieurs)

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS

L'accessibilité aux locaux depuis l'espace public est basée sur les ouvrages qui seront mis en œuvre dans la cadre du réaménagement des abords du bâtiment, l'ensemble des prescriptions liées à l'aménagement interne des locaux étant traité dans cette opération de modernisation.

Afin d'améliorer l'accessibilité du bâtiment ce projet prévoit :

- Des portes extérieures accessibles aux personnes à mobilité réduite disposent d'un espace de manœuvre de 2,20m minimum en avant de celles-ci.
- Une signalétique adaptée permettant aux PMR de se déplacer aisément dans la totalité des locaux accessibles au public.
- Des circulations intérieures ont une largeur mini de 1,40m avec ressauts ≤ 2 cm.
- Création d'une rampe et d'une partie de circulation pentée pour correspondance niveaux RdC de l'aile Ouest du bâtiment existant (NGF 100,32 et NGF 99,55) avec le niveau général RdC (NGF 99,90)
- Mise aux normes accessibilité des escaliers existants,
- Un ascenseur mis en place sera conforme à l'ensemble des normes d'accessibilité, avec double sens d'ouverture afin de permettre la liaison PMR entre les deux ailes des bâtiments qui possèdent des altimétries différentes à chaque niveau.

Photos et/ou plans avant après



Etat actuel



Etat Projeté



Nom équipement : Aménagement de l'école des Clairons

Adresse : 55 avenue des Clairions

Type ERP : R, Etablissement d'enseignement, colonies de vacances, ERP 5

Descriptif opération accessibilité : Mise aux normes d'un escalier(avec ascenseur PMR) permettant la liaison PMR au sein de l'école. Création d'une place stationnement PMR

Coût : 59500€HT (Coût global opération : 850 000€HT)

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS



Photos et/ou plans avant après

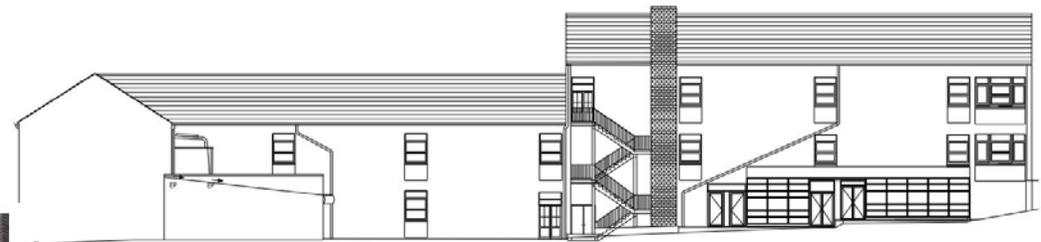
Projet avant après



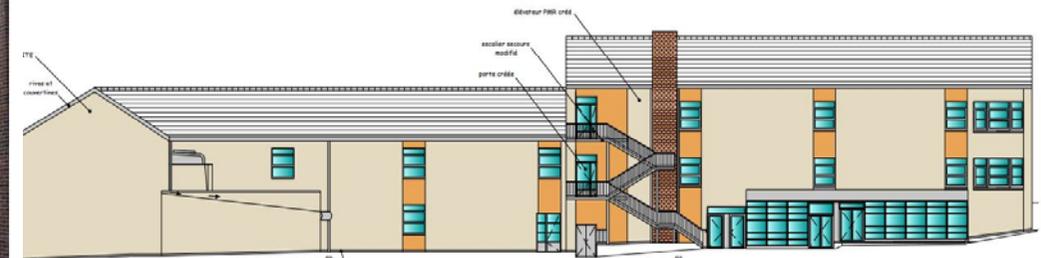
Ecole des Clairions



PHASE TRAVAUX



façade NORD - état existant



façade NORD - état futur

- ITE ton brun orangé RAL 8023 / Parex brique 0.90 - (variante ton beige RAL 1001 / Parex ocre 0.70)
- ITE ton sable RAL 1013 / Parex T40
- menuiseries extérieures, capotages, baveilles ... ton bleu gris RAL 5008

ÉCOLE DES CLAIRIONS - AUXERRE
FAÇADE NORD

JM BETTE Architecte dplg - 03 86 52 02 85 - jm.bette@wanadoo.fr
VEM Économiste - 03 86 56 11 77 - vem@wanadoo.fr
SETI BE Thermique - 03 25 76 11 25 - seti.be@orange.fr

DP4c

JANVIER 2017



Nom équipement : Aménagement de la salle Vaublabe

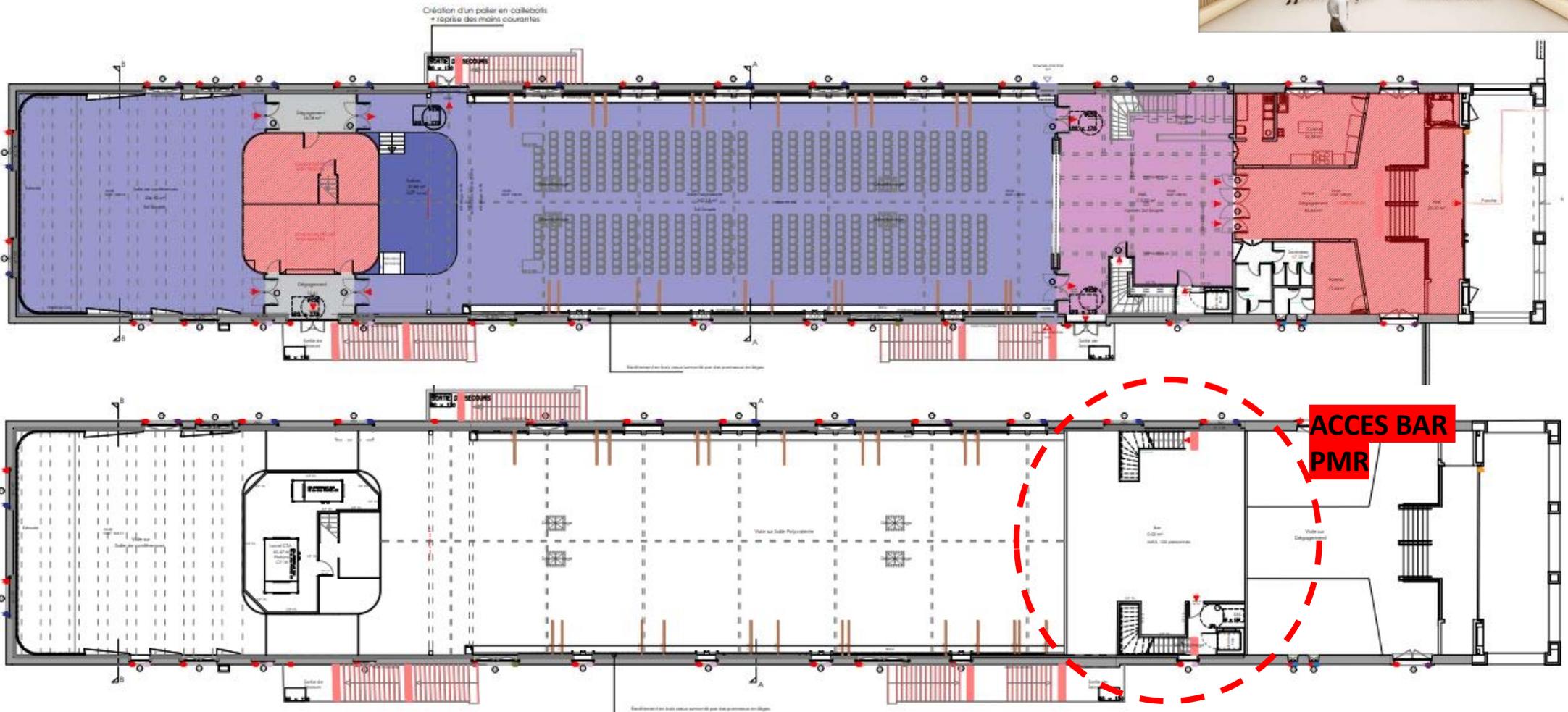
Adresse : 14 bld Vaublabe

Type ERP : ERP2 TYPE1 Salle à usage d'audition, de conférence, de réunion, de spectacles ou à usages multiples

Descriptif opération accessibilité : Mise aux normes de l'accessibilité dans le cadre d'une réhabilitation globale

Coût : 100 000€HT (Coût global : 2 530 000€HT)

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS



Nom équipement : Aménagement d'une place PMR à la cathédrale Saint-Etienne

Adresse : Pied façade Est de la cathédrale

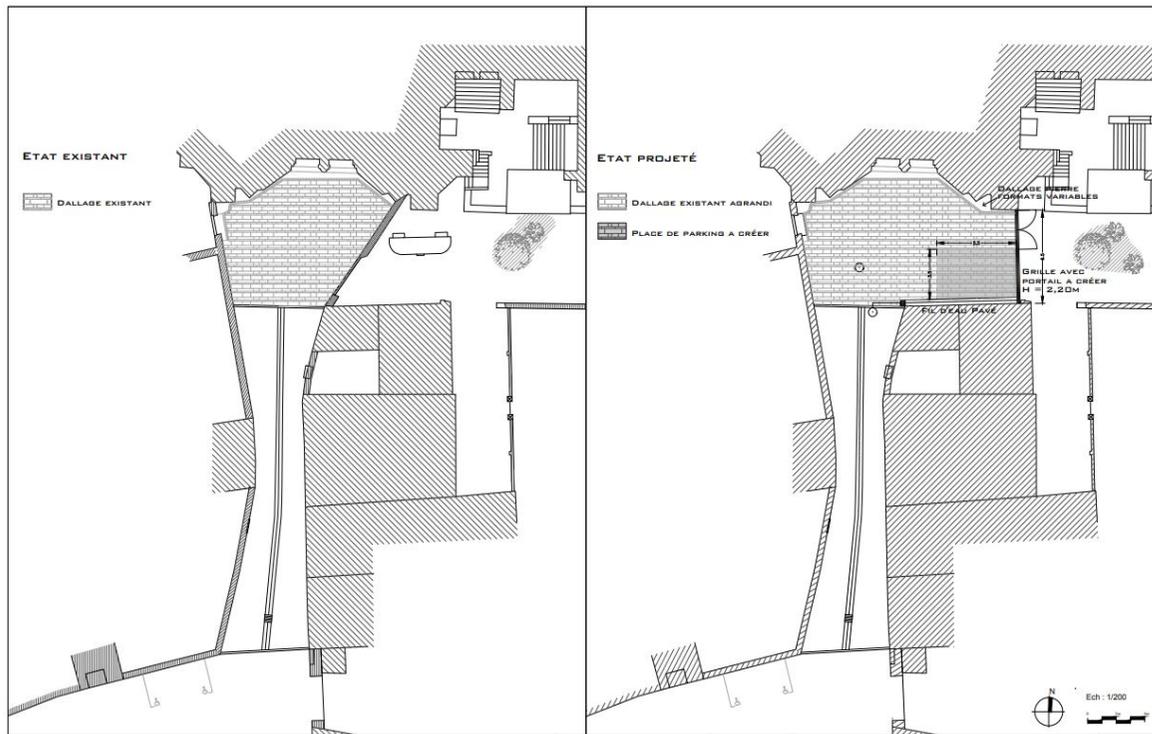
Type ERP : SO

Descriptif opération accessibilité : Création d'une place PMR (dallage pierre calcaire)

Coût : 80 000€HT

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS

Photos et/ou plans avant après



AVANT



APRES



Nom équipement : Abbaye Saint Germain
Adresse : 2, Place Saint Germain 89000 Auxerre
Type ERP : 1er groupe, 2de catégorie, types Y, L, V pouvant accueillir 1297 personne



Descriptif opération accessibilité : Le projet a pour objectifs à réaliser des aménagements permettant :
- la mise en accessibilité PMR du parvis,
- d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales du parvis et d'améliorer l'étanchéité de l'édifice

Coût : 115 193 €HT

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS

Photos et/ou plans avant après



Nom équipement : Eglise Saint-Eusèbe

Adresse : Place Saint-Eusèbe

Type ERP : 1er groupe, 2de catégorie, type V pouvant accueillir 500 personnes

Descriptif opération accessibilité : mise aux norme PMR de l'accès Nord (avec création d'une issue de secours supplémentaire)

Coût : 24 870€HT

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS (Monument classé MH)



AUXERRE

DIRECTION
PATRIMOINE ET AMENAGEMENT
DE L'ESPACE PUBLIC

Photos et/ou plans avant après

Avant travaux



Après travaux



Nom équipement : Auxerreexpo
 Adresse : Avenue des Plaines de l'Yonne
 Type ERP : 1^{ère} catégorie

Descriptif opération accessibilité : Le projet consiste en la rénovation de l'espace 1000 afin de permettre à cet espace d'accueillir divers programmes tel que des réunions, des séminaires, des expositions, etc. Cette multitude de programme est rendu possible grâce à un système de cloisons amovibles. Ainsi le projet propose plusieurs configurations de l'espace toutes ces configurations sont conformes aux normes d'accessibilité.

Coût : 1 554 788,69€HT

Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) : RAS

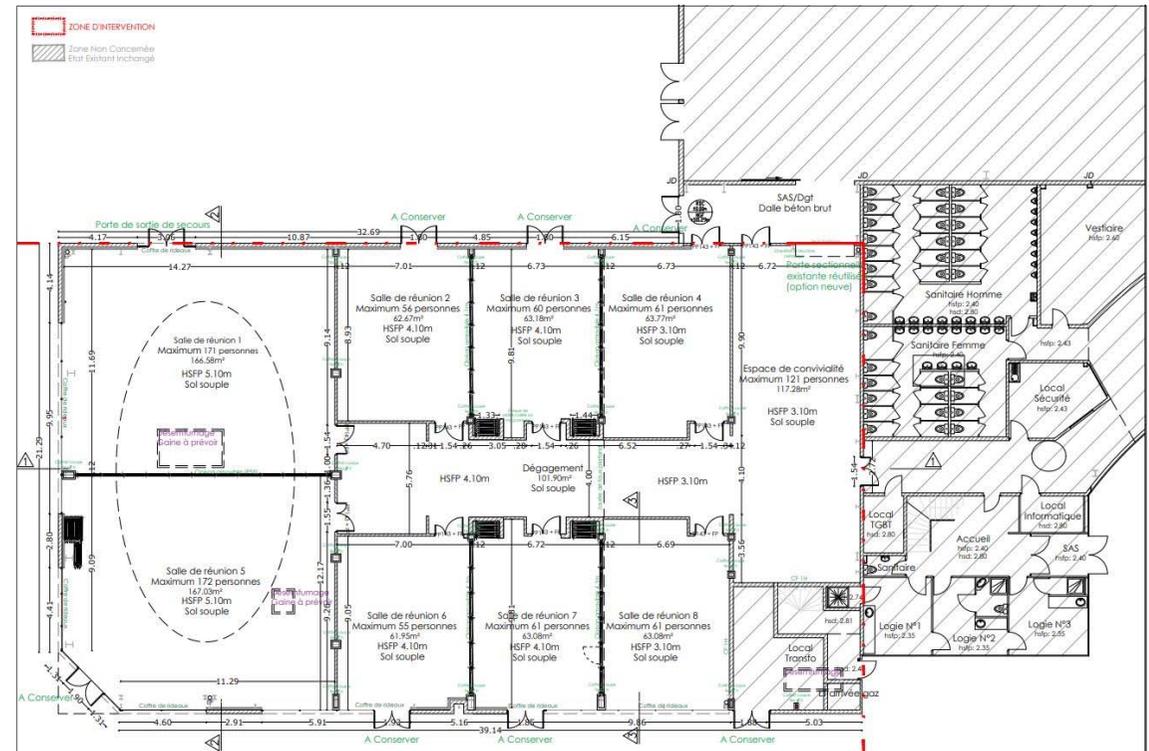
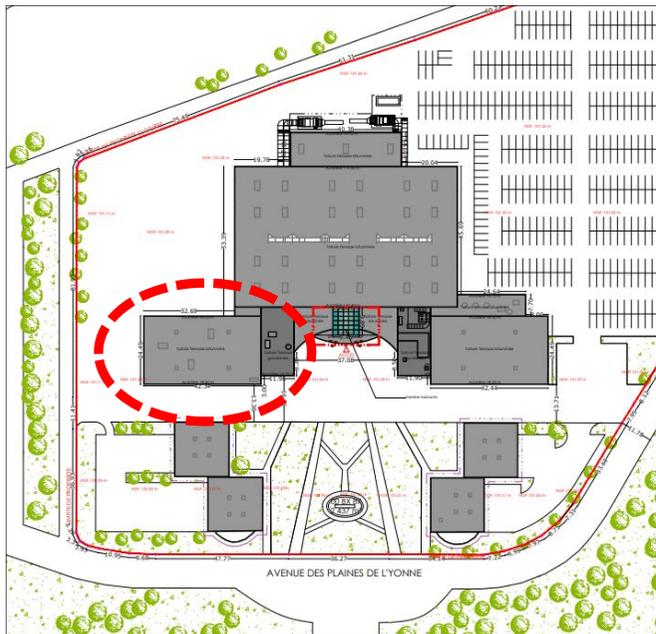


AUXERRE

DIRECTION
PATRIMOINE ET AMENAGEMENT
DE L'ESPACE PUBLIC

PROJET

Photos et/ou plans avant après



Année :

Nom équipement : **Théâtre**
Adresse : 54 Rue Joubert 89000 Auxerre
Type ERP : 2^{ème} catégorie

Coût TTC :

25 000€

Descriptif succinct opération accessibilité :
Transformation d'un sanitaire standard en sanitaire PMR

Avant travaux



Après travaux



Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) :



Année :

Théâtre

Nom équipement :

Adresse : 54 Rue Joubert 89000 Auxerre

Type ERP : 2^{ème} catégorie

Coût TTC :

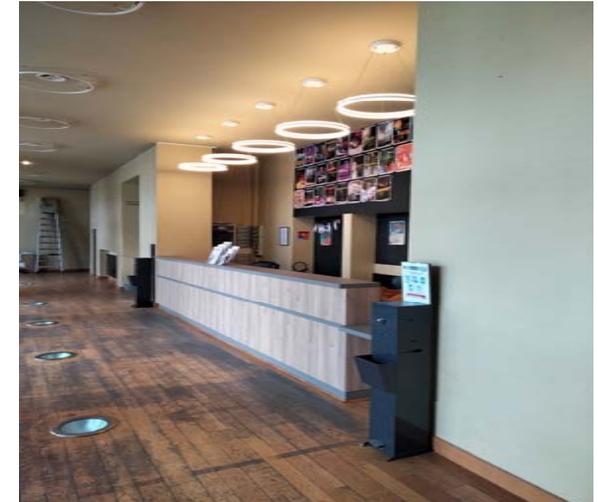
27000€

Descriptif succinct opération accessibilité :
Remplacement Banque d'accueil + éclairage

Avant travaux



Après travaux



Difficultés éventuelles rencontrées (dérogations éventuelles) :



PROJETS MOYENS TERME (pour information)



AUXERRE

DIRECTION
PATRIMOINE ET AMENAGEMENT
DE L'ESPACE PUBLIC

Groupe Scolaire Rive Droite

Projet de regroupement des écoles primaires et élémentaires (GS Mignotte) du quartier sur le site de l'école maternelle avenue de la résistance



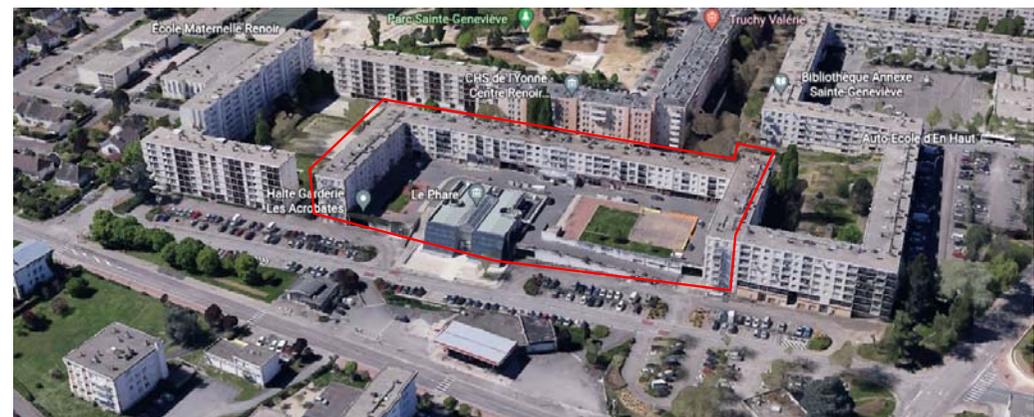
Groupe scolaire Rosoirs

Projet de regroupement des écoles primaires et élémentaires du quartier sur le site de l'école maternelle au 13b rue de la Tour d'Auvergne



Projet Sainte-Geneviève

Création d'une cité scolaire avec regroupement des écoles du quartier et équipements culturels complémentaires



AUXERREDIRECTION
PATRIMOINE ET AMENAGEMENT
DE L'ESPACE PUBLIC

TRAVAUX REALISES EN 2022 FACILITANTS LE DÉPLACEMENT DES PMR

Commune	Localisation	Nature travaux	Amélioration apportée	Coût TTC	Coût accessibilité TTC	Part (%)
Vaux	Grande Rue	Mairie et Ecole : Aménagements extérieurs	Aménagement de rampes d'accès	31 200€	31 200€	100
Auxerre	16 rue de Brazza	Aménagement Ecole Brazza	Création rampes d'accès et aménagement intérieurs	341 398€	341 398€	100
Auxerre	Rue Gérot Tiers Lieu	Réaménagement global du bâtiment	Mise aux normes des espaces et des accès	720 000€	50 400€	5
Auxerre	Av. Plaines de l'Yonne	Pole environnemental	Construction neuve	2 400 000€	120 000€	5
Auxerre	12 av. Gambetta	Réhabilitation conservatoire de musique	Réhabilitation/rénovation globale (travaux bâtimentaires)	7 920 000€	237 600€	3
Auxerre	55 av. des Clairions	Aménagement groupe scolaire des Clairions	Mise aux normes de l'accès pour les différents niveaux (création escalier avec ascenseur PMR)	1 020 000€	71 400€	7
Auxerre	14 Bld Vaulabelle	Réhabilitation intégrale du niveau	Mise aux normes accessibilité de l'espace avec l'espace bar	3 036 000€	60 720€	2
Auxerre	Cathédrale St-Etienne	Aménagement extérieurs	Création place PMR	96 000€	96 000€	100
Auxerre	Abbaye St-Germain	Aménagement extérieur	Mise en accessibilité du parvis	138 232€	41 470€	30
Auxerre	Eglise St-Eusèbe	Amélioration accès de l'édifice	Réouverture d'une porte	29 844€	29 844€	100
Auxerre	AV Plaines de l'Yonne	Rénovation espace 1000	Cloisonnement des espaces qui est conforme aux normes accessibilité	1 865 745€	0	0
Auxerre	Théâtre	Travaux sanitaire	Passage en sanitaire PMR	25 000€	25 000€	100
Auxerre	Théâtre	Banque d'accueil	Remplacement avec mise aux normes PMR	27 000€	27 000€	100



Annexe 9

Présentation des travaux sur voirie



communauté
de l'auxerrois

TRAVAUX RÉALISÉS PAR ENTREPRISE

COMMUNE	LOCALISATION	NATURE DES TRAVAUX	AMELIORATIONS ACCESSIBILITES APPORTEES	COUT TOTAL de l'opération en euros TTC	Dont COUT pour l'accessibilité en euros TTC	Part des travaux d'accessibilités dans les projets voiries en %
Auxerre	Avenue HAUSSMAN (partie entre le Collège et la rue Guynemer)	Requalification de l'avenue	Réfection des trottoirs - sécurisation de traversées - créations et réfections de surbaissées	167 000	34 000	20,4
Auxerre	Rue de l'Orléanais	Réfection de la rue	Réfection des trottoirs - sécurisation de traversées - créations et réfections de surbaissées	41 000	13 000	31,7
Auxerre	Rue Jeanne d'Arc	Réfection de la rue	Réfection d'une partie des trottoirs - réfection de surbaissées	29 000	9 000	31,0
Auxerre	Rue Bobillot	Réfection de la rue	Réfection des trottoirs - sécurisation de traversées - créations et réfections de surbaissées	65 000	25 000	38,5
Auxerre	Rue Thomas Ancel	Réfection de la rue	Réfection des trottoirs - sécurisation de traversées - créations et réfections de surbaissées dans les carrefours	98 000	54 000	55,1
Auxerre	Rue ML Chamois		Réfection des trottoirs - sécurisation de traversées - créations et réfection de surbaissées	65 000	30 000	46,2
Auxerre	Avenue des Plaine de l'Yonne - Ile aux Plaisirs	Requalification de l'Avenue - projet véloroute	Requalification de l'avenue - création d'un site dédié aux piétons et vélos - réfection des trottoirs - créations et réfections de surbaissées dans les carrefours	795 000	245 000	30,8
Monéteau	Péage A6 Nord	Création d'une aire de co- voiturage	Accessibilité totale sur l'aire de co- voiturage (places de stationnement et équipements)	638 000	100 000	15,7
			TOTAL	1 898 000	510 000	26,9

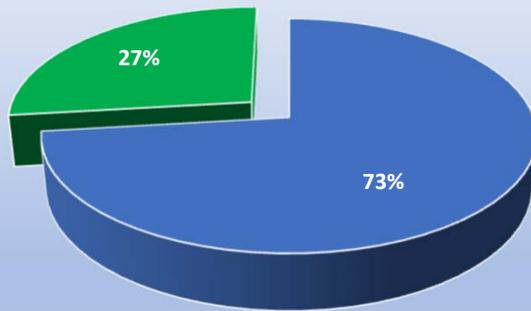




communauté
de l'auxerrois

TRAVAUX RÉALISÉS PAR ENTREPRISE

Part des travaux d'accessibilités dans les projets
d'aménagement de l'espace public



Avenue Haussmann



Avenue Haussmann



Avenue Haussmann



Rue ML Chamois



Rue ML Chamois



Rue Jeanne d'Arc



Rue Bobillot



Rue de l'Orléanais





communauté
de l'auxerrois

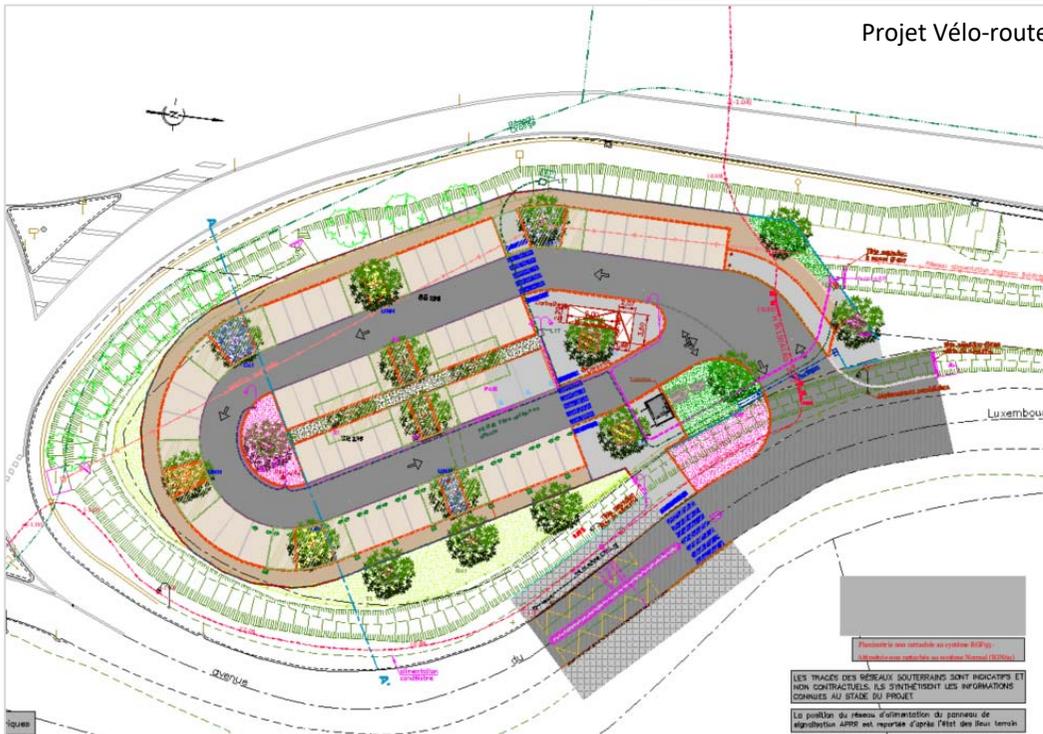
TRAVAUX RÉALISÉS PAR ENTREPRISE

Nb traversées piétonnes mise en accessibilité	Nb traversées piétonnes créées	M ² de cheminements piétons traités
33	2	10 200

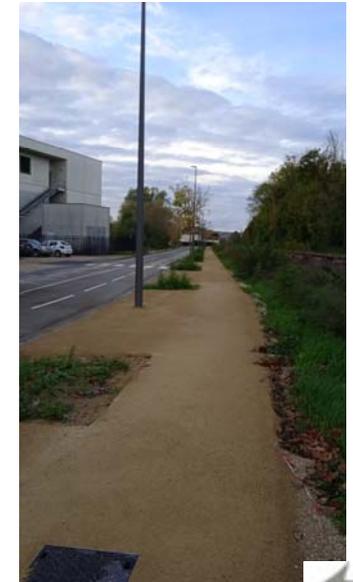


Projet Vélo-route

Projet Vélo-route



Aire de Co-voiturage



Projet Vélo-route

communauté
de l'auxerrois

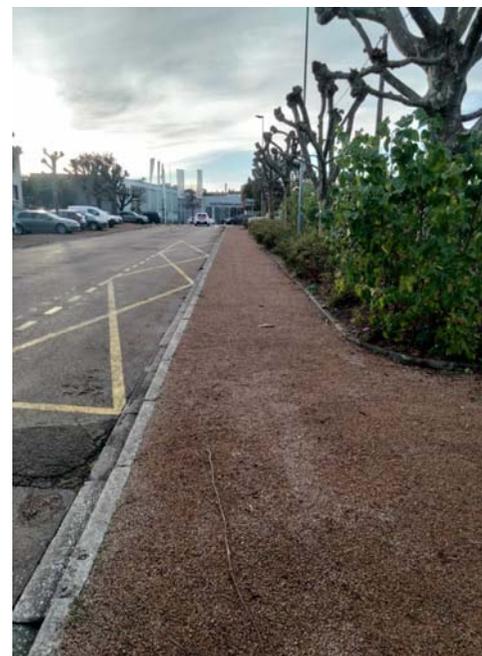
TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA RÉGIE VOIRIE

**62 abaissements / mise en accessibilité réalisée
pour un montant de 79 000 euros TTC**

Rue des Piedalloues	2
Rue de la Noue	4
Avenue de Provence	6
Rue de Bourgogne	8
Entrée Collège Paul Bert	2
Rue de Lorette	2
Rue du Pavée saint Siméon	2
Rue Héric	6
Rue de Chatenoy	4
Rue Hubert Fabureau	6
Rue Clément Ader	2
Rue Saint Exupéry	2
Rue Hélène Boucher	2
Avenue de la Turgotine	2
Rue de Lorette	2
Rue des Béquillys	2
Rue Saint Geneviève	2
Demandes particulier atal	6

17 000 m² de trottoirs traités

- ✓ Sécuriser les cheminements
- ✓ Favoriser l'écoulement des eaux pluviales
- ✓ Permettre une chaîne des déplacements



Avenue Jean Moulin



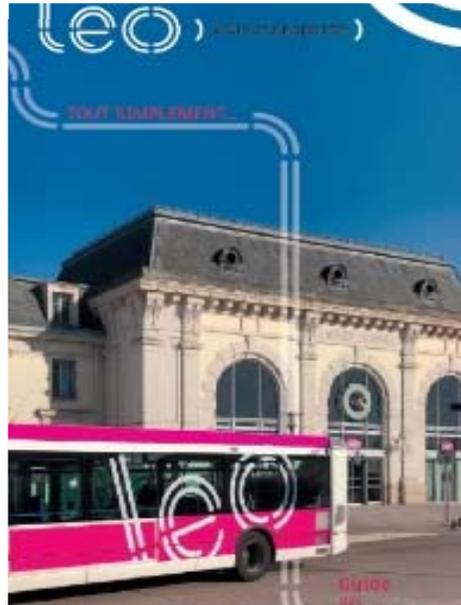
Annexe 10

Point de situation Sda Ad'Ap





communauté de l'auxerrois



CIA 2022

Etat des lieux volet transport 2021

www.agglo-auxerrois.fr



SDA AD'AP – LE CADRE REGLEMENTAIRE

Documents cadres :

Code des Transports

Loi du 11 février 2005

Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 (agenda d'accessibilité programmée)



L'Autorité Organisatrice de Mobilité élabore un SDA AD'AP soumis à approbation du Préfet, identifiant notamment une liste des arrêts qui doivent être de façon prioritaire rendus accessibles, ainsi qu'une programmation de travaux.

L'article D1112-10 du Code des Transports définit les critères de priorisation



I.- Pour les transports publics routiers urbains et non urbains de personnes en dehors de l'Ile-de-France, un point d'arrêt ou une gare est prioritaire au sens de l'article L. 1112-1 dès lors qu'il répond à au moins l'une des conditions suivantes :

- 1° Il est situé sur une ligne structurante d'un réseau de transport public urbain ;
- 2° Il est desservi par au moins deux lignes de transport public ;
- 3° Il constitue un pôle d'échanges ;
- 4° Il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.

II.- Lorsque l'application des critères définis au I ne conduit pas à identifier un point d'arrêt ou gare prioritaire dans une commune desservie, l'autorité organisatrice de transport détermine :

- pour les réseaux urbains, au moins un point d'arrêt à rendre accessible dans la commune ;
- pour les réseaux non urbains, au moins un point d'arrêt à rendre accessible dans la principale zone agglomérée de la commune, dès lors que cette zone est desservie et que la population de la commune est supérieure à 1 000 habitants.



SDA AD'AP AUXERROIS – PRESENTATION

- Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée approuvé en 2016
- 162 arrêts prioritaires identifiés en 2016
- Aujourd'hui, **157 arrêts prioritaires** compte tenu des modifications du réseau (dont 7 ITA¹ et 10 « exemptés² »)

¹ Impossibilité Technique Avérée

² nb habitants desservis inférieur à 1 000


 République Française
 PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
 SERVICE INGÉNIERIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SÉCURITÉ

DECISION DDT/U/ADD/2016/1001 Communauté de
 portant sur le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée

19 FEV 2016
 ARRIVÉE 9M
 Cote
 CBPE

SDAP n°1
 Demandeur : Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
 Nombre de points d'arrêt total : 330
 Nombre de points d'arrêt prioritaires : 162
 Nombre de points d'arrêt prioritaires déjà accessibles : 30
 Nombre de points d'arrêt prioritaires en impossibilité technique avérée : 7
 Nombre d'années demandées : 3
 Coût global : 904 250 €

Président	
D.G.S.	
D.G.A.	
D.M.	
Adm. Générale	
Finances	
Edu - Voies	
Communication	
Dev. Econom.	
Justice	
Environnement	
A.D.S.	
P.L.T.R.	

Le préfet de l'Yonne,
 Chevalier de la Légion d'Honneur,
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
 Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,
 Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L111-7 à L111-8-4, R111-19-8, R123-2, R123-18 et R123-19,
 Vu le code des transports et notamment les articles L1112-1 à L1112-10 relatifs à l'accès des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite aux services de transport, D1112-1 à D1112-15 prévoyant les dispositions applicables au matériel roulant et aux points d'arrêt ainsi que les articles R1112-11 à R1112-22 concernant les schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs,
 Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,



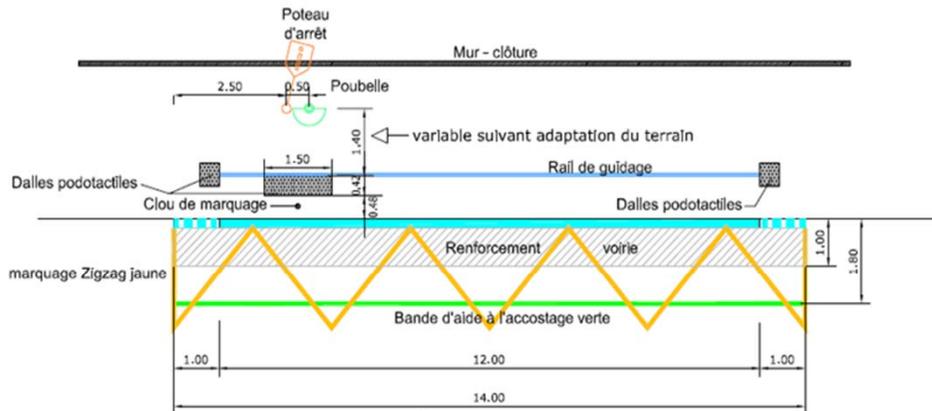
SDA AD'AP – SYNTHÈSE AVANCEMENT

- Nb arrêts prioritaires : 157
- Nb arrêts ITA : 7
- Nb arrêts exemptés : 10
- Nb arrêts mis aux normes à fin 2019¹ : 84 (dont 12 n'ont pas de bande podotactile)
- Nb arrêts mis aux normes depuis 2019¹ : 45 (dont 5 n'ont pas de bande podotactile)
- Etat d'avancement : **81%** d'arrêts mis aux normes sur la programmation SDA AD'AP 2016 et **90%** hors bande podotactile manquante
- Nb arrêts restant à réaliser : 10
- Nb arrêts nécessitant des travaux d'installation de bande podotactile : 19

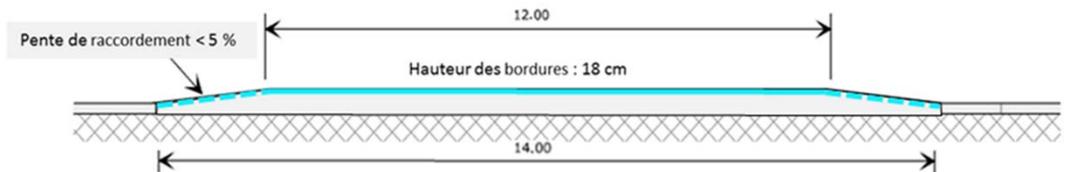
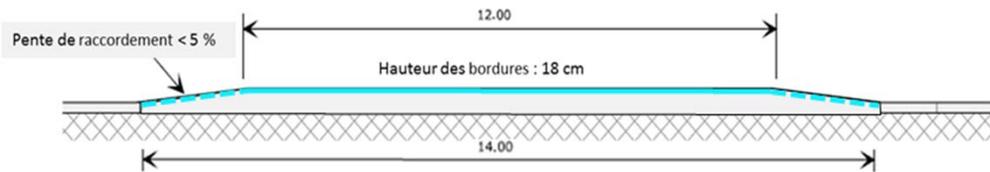
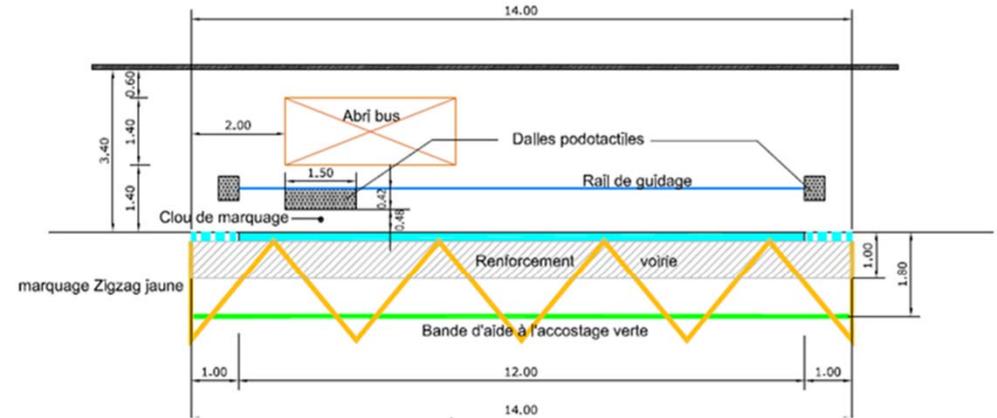


SDA AD'AP – REFERENTIEL D'AMENAGEMENT

Référentiel de mise en accessibilité des points d'arrêt de transport de la Communauté de l'auxerrois



Référentiel de mise en accessibilité des points d'arrêt de transport de la Communauté de l'auxerrois



SDA AD'AP – EXEMPLE DE REALISATION



SDA AD'AP – POINT DE SITUATION PAR COMMUNE

Auxerre

Réalisé depuis 2019 (dernier état des lieux)	Reste à réaliser
<p>13 aménagements complets (quai) : <i>Auxerrexpo (x2), De Gaulle (x2), Egriselles (x2), Gambetta (x2), Lafayette (x2), La Roue (x1) Monge (x2)</i></p> <p>22 aménagements complémentaires (rail de guidage / bande podotactile) : <i>Bourneil (x1), Complexe Sportif (x1), Denis Papin (x2), Foulon (x1), Fourier (x2), Gare SNCF (x2), Heurtebise (x1), Ingres (x2), Jean Monnet (x2), Les Vauviers (x2), Lyautey (x2), Redditch (x2), Verdun (x2)</i></p>	<p>4 aménagements complets (quai) 40 K€ : <i>Châtenoy (x1), Saint-Siméon-Nord (x2), Tournelle (x1)</i></p> <p>5 aménagements complémentaires (rail de guidage / bande podotactile) 10 K€ : <i>Arquebuse (x2), Complexe Sportif (x1), Saint-Amâtre (x2)</i></p> <p>5 aménagements réalisés depuis 2019 à finaliser (rail de guidage / bande podotactile) 10 K€ : <i>De Gaulle (x2), La Roue (x1), Monge (x2)</i></p>



SDA AD'AP – POINT DE SITUATION

Monéteau

Réalisé depuis 2019	Reste à réaliser
	<p>4 aménagements complémentaires à réaliser par la commune (rail de guidage / bande podotactile) 8 K€ : <i>Commanderie (x2), Mairie de Monéteau (x2)</i></p> <p>2 aménagements complémentaires à réaliser par l'agglomération (rail de guidage / bande podotactile) 4 K€ : <i>Bruxelles (x2)</i></p>



SDA AD'AP – POINT DE SITUATION

Perrigny

Réalisé depuis 2019	Reste à réaliser
2 aménagements complets (quai) : <i>Mairie de Perrigny (x2)</i>	2 aménagements complets à réaliser par le gestionnaire de voirie (Département) (quai) : <i>Conseil Départemental (x2)</i> 2 aménagements complémentaires à réaliser par la commune (rail de guidage / bande podotactile) 4 K€ : <i>Fontaine (x2)</i>



SDA AD'AP – POINT DE SITUATION

Autres communes

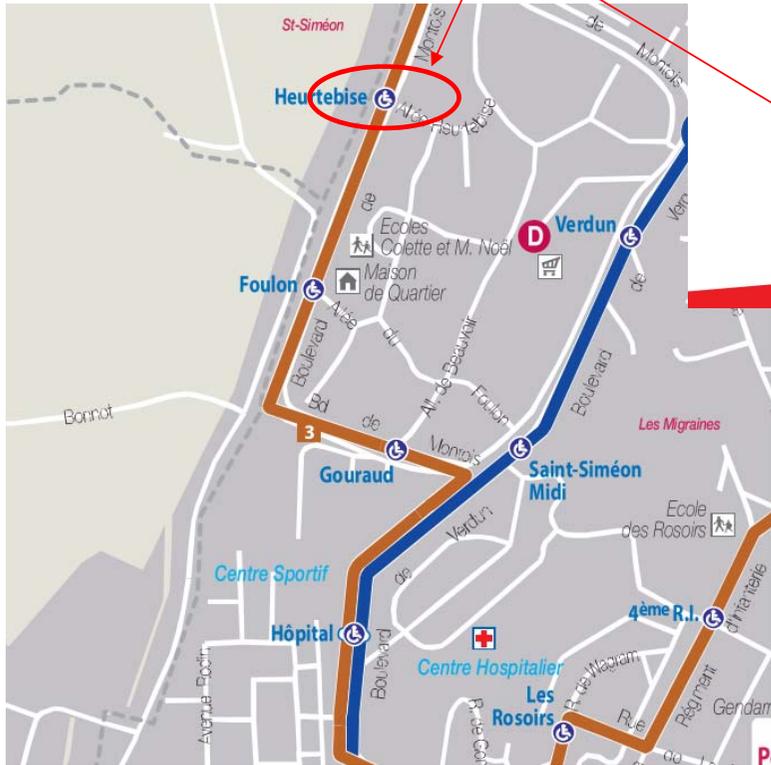
Réalisé depuis 2019	Reste à réaliser 40 K€
<p>2 aménagements complets (quai) : <i>Augy – RD606 (x1), Vallan – Abri (x1)</i></p> <p>2 aménagements complémentaires (rail de guidage / bande podotactile) : <i>Saint-Georges-sur-Baulche – Collège Jean-Bertin (x2)</i></p>	<p>4 aménagements complets (quai) 40 K€ : <i>Champs-sur-Yonne (x1), Charbuy (x1), Chevannes (x1), Saint-Bris-le-Vineux (x1)</i></p>

8 points d'arrêt exemptés car <1000 h (D1112-10, Code des transports) :
Chitry (x1), Coulanges-la-Vineuse (x1), Gy-l'Evêque (x1), Montigny-la-Resle (x1), Quenne (x1), Villeneuve-Saint-Salves (x1), Vincelles (x1), Vincelottes (x1)



L'INFORMATION VOYAGEURS

Accessibilité de l'arrêt indiquée dans le Guide Horaires et sur les plans de réseau



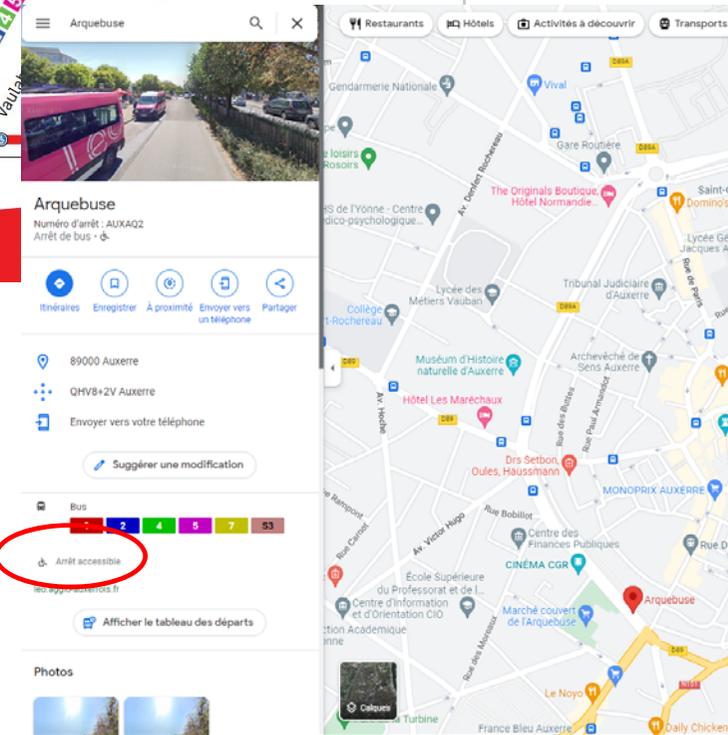
1 LES CLAIRONS ↔ GARE SNCF

Fonctionne du lundi au dimanche.

Pour une meilleure lisibilité, tous les arrêts de la ligne ne sont pas indiqués dans la grille horaire. Pour situer votre arrêt, reportez-vous au thermomètre de ligne et présentez-vous à l'horaire indiqué à l'arrêt précédent.



Accessibilité de l'arrêt indiquée sur google maps (état des lieux transmis à Google)



ANNEXES

LISTE DES POINTS D'ARRET PRIORITAIRES ET ETAT DES LIEUX



Nom Arrêt	Nombre de Quais	Commune	Réalisé avant 2019	Réalisé depuis 2019	Reste à réaliser Aménagement comple*	Reste à réaliser Aménagements complémentaires (Bande podotactile, Zebra...)	Non concernés
Appoigny	1	Appoigny					
Augy	1	Augy					
11 novembre	1	Auxerre					
4ème RI	2	Auxerre					
Alouette	2	Auxerre					
Arquebuse	2	Auxerre					
Auxerexpo	1	Auxerre					
Bourneil	1	Auxerre					
Bourneil	1	Auxerre					
Brazza	1	Auxerre					
C.C. Les Clairions	1	Auxerre					
Champlero	2	Auxerre					
Châtenoy	1	Auxerre					
Colbert	2	Auxerre					
Colette	2	Auxerre					
Collège Albert Camus	2	Auxerre					
Collège Paul Bert	2	Auxerre					
Complexe Sportif	1	Auxerre					
Complexe Sportif	1	Auxerre					
De Gaulle	2	Auxerre					
Denis Papin	2	Auxerre					
Dr Schweitzer	2	Auxerre					
Egleny	1	Auxerre					
Egriselles	2	Auxerre					
Fleurus	2	Auxerre					ITA
Foch	2	Auxerre					
Foulon	1	Auxerre					
Foulon	1	Auxerre					
Fourier	2	Auxerre					



Nom Arrêt	Nombre de Quais	Commune	Réalisé avant 2019	Réalisé depuis 2019	Reste à réaliser Aménagement complet	Reste à réaliser Aménagements complémentaires (Bande podotactile, Zebra...)	Non concernés
Fragonard	2	Auxerre					
Gambetta	2	Auxerre					
PEM	2	Auxerre					
Gare SNCF	2	Auxerre					
Gouraud	2	Auxerre					
Hatin	2	Auxerre					
Heurtebise	1	Auxerre					
Heurtebise	1	Auxerre					
Hôpital	2	Auxerre					
Ingres	2	Auxerre					
IUT	1	Auxerre					
Jean Monnet	2	Auxerre					
La Chainette	1	Auxerre					
La Roue	1	Auxerre					
Lafayette	2	Auxerre					
Le Phare	2	Auxerre					
Les Conches	2	Auxerre					
Les plattes	2	Auxerre					ITA
Les Rosoirs	2	Auxerre					
Les Vauviers	2	Auxerre					
Lyautey	2	Auxerre					
Marne	2	Auxerre					
Monge	2	Auxerre					
Moulin du Président	2	Auxerre					
Office du Tourisme	1	Auxerre					
Pasteur	2	Auxerre					
Place Saint-Nicolas	1	Auxerre					
Plaine des Isles	2	Auxerre					
Police	2	Auxerre					
Porte de Paris	2	Auxerre					



Nom Arrêt	Nombre de Quais	Commune	Réalisé avant 2019	Réalisé depuis 2019	Reste à réaliser Aménagement complet	Reste à réaliser Aménagements complémentaires (Bande podotactile, Zebra...)	Non concernés
Redditch	2	Auxerre					
Saint-Amâtre	2	Auxerre					
sainte-marguerite	2	Auxerre					ITA
sainte-nitasse	1	Auxerre					ITA
Saint-Siméon Midi	2	Auxerre					
St-Siméon Nord	2	Auxerre					
Tournelle	1	Auxerre					
Turgotine	2	Auxerre					
Vauban	2	Auxerre					
Vaulabelle	2	Auxerre					
Verdun	2	Auxerre					
Bleigny-le-Carreau	1	Bleigny-le-Carreau					Exempté car <1000 hab
Branches	1	Branches					Exempté car <1000 hab
Champs-sur-Yonne	1	Champs-sur-Yonne					
Charbuy	1	Charbuy					
Chevannes	1	Chevannes					
Chitry-le-Fort	1	Chitry-le-Fort					Exempté car <1000 hab
Coulanges la vineuse	1	Coulanges la vineuse					Exempté car <1000 hab
Gurgy	1	Gurgy					
Gy l'Evêque	1	Gy l'Evêque					Exempté car <1000 hab
Lindry	1	Lindry					
ADAPT	1	Monéteau					
Bruxelles	2	Monéteau					
Commanderie	2	Monéteau					
La Chapelle	2	Monéteau					
Mairie	2	Monéteau					
Montigny-la-Resle	1	Montigny-la-Resle					Exempté car <1000 hab
Conseil Général	2	Perrigny					
Fontaine	2	Perrigny					
Mairie de Perrigny	2	Perrigny					



Nom Arrêt	Nombre de Quais	Commune	Réalisé avant 2019	Réalisé depuis 2019	Reste à réaliser Aménagement complet	Reste à réaliser Aménagements complémentaires (Bande podotactile, Zebra...)	Non concernés
Quennes	1	Quennes					Exempté car <1000 hab
Saint-Bris-le-Vineux	1	Saint-Bris-le-Vineux					
Collège Jean Bertin	2	Saint-Georges					
La Guillaumée	2	Saint-Georges					
Mairie	2	Saint-Georges					
Vallan	1	Vallan					
Venoy	1	Venoy					
Villefargeau	1	Villefargeau					
Villeneuve-Saint-Salves	1	Villeneuve-Saint-Salves					Exempté car <1000 hab
Vincelles	1	Vincelles					Exempté car <1000 hab
Vincelottes	1	Vincelottes					Exempté car <1000 hab





communauté de l'auxerrois

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**

www.agglo-auxerrois.fr



Annexe 11

Etat de l'accessibilité des logements



Rapport sur l'accessibilité et l'adaptabilité des logements

2021



20 Décembre 2021

**Direction STRATEGIE &
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Service HABITAT – HYGIENE - SANTE**



Recensement des logements

1- Les grands principes de l'accessibilité du logement : accessibilité et adaptation.

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente » (art R*111-18-1 du code de la construction et de l'habitation, dit CCH).

Les obligations réglementaires d'accessibilité ne peuvent répondre à tous les besoins particuliers propres à chaque individu. C'est pourquoi un logement accessible ne garantit pas systématiquement une adéquation avec les besoins de son occupant qui aura besoin d'adapter son logement.

Un logement **accessible** respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation. Un logement **adapté** répond aux capacités et aux besoins précis de son occupant, sans forcément respecter les obligations réglementaires. **L'obligation d'accessibilité porte sur le neuf.**

**L'accès au logement est un enjeu sociétal majeur et un droit universel.
L'accessibilité et/ou l'adaptation du logement aux personnes handicapées
sont réglementées.**

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-logement>



2- Parc privé

Le Service ne dispose pas d'un recensement exhaustif des logements accessibles. En effet, les travaux d'adaptation des logements ne font l'objet d'un permis de construire qu'en cas de modification de l'aspect extérieur des constructions.

Dans le cadre des Programmes Opérationnels d'Amélioration de l'Habitat de l'Agglomération portés en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), quelques chiffres sont néanmoins disponibles concernant les logements de propriétaires occupants ayant fait l'objet de travaux d'adaptation au vieillissement et aux handicaps ayant été subventionnés. Sur 2020-2021, 36 logements ont fait l'objet de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie pour un total de 273 288 €. L'ANAH a ainsi mobilisé 129 379 € et la Communauté de l'Auxerrois 30 551 €.

Plus de la moitié des logements concernés sont situés à Auxerre. Le reste des logements ayant bénéficié de financements à l'adaptation à la perte d'autonomie est réparti dans 12 communes de l'Auxerrois.

Communes	Nombre de logements adaptés
AUXERRE	22
AUGY	2
BLEIGNY LE CARREAU	1
CHARBUY	1
CHEVANNES	1
JUSSY	1
LINDRY	1
MONETEAU	1
PERRIGNY	1
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	3
VINCELLES	1
VILLEFARGEAU	1

Au titre d'Action Cœur de Ville et du partenariat privilégié avec Action Logement et des porteurs de projets (propriétaires bailleurs) des opérations spécifiques sont programmées pour développer des logements accessibles et adaptés dans le parc locatif avec conventionnement social.

3 projets sont en cours d'instruction pour un total de 5 logements adaptés.



Exemple projet SCI St-Eusèbe :



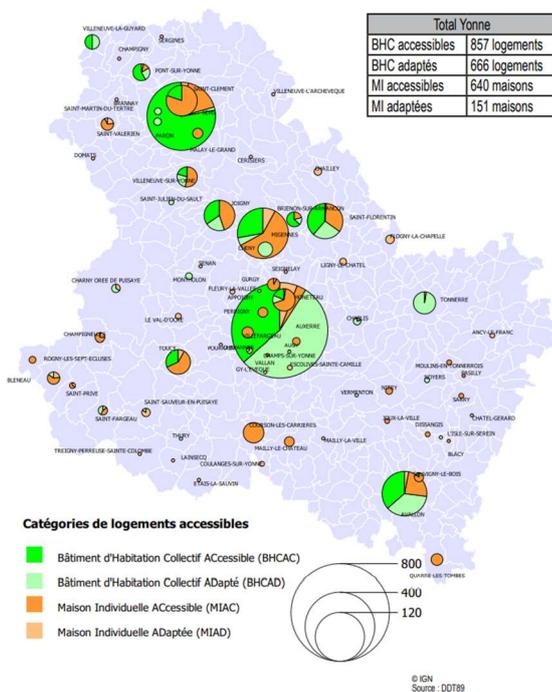
3- Parc public

Concernant les logements sociaux publics, les bailleurs informent la DDT des logements accessibles dans leur parc respectif et cette dernière transmet à la Communauté d'agglomération ce recensement au travers de l'enquête Occupation du Parc Social et de l'Enquête Parc Locatif Social. Les éléments ont été sollicités mais non encore réceptionnés.

Néanmoins, en 2017, Auxerre concentre à elle seule 83 % des logements accessibles et adaptés, toutes typologies confondues (individuel ou collectif). Soit au total 1 310 logements répartis entre les deux principaux bailleurs présents sur le territoire que sont l'Office auxerrois de l'habitat, Domanys avec respectivement 605, 192 et 513 logements. Monéteau concentre environ 5 % du parc, soit 62 logements. Les 12 % restant du parc de logements accessibles et adaptés, soit 159 logements, se répartissent entre 13 communes (Appoigny, Augy, Champs-sur Yonne, Chevannes, Chitry, Gurgy, Gy-l'Evêque, Escamps, Perrigny, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Georges-sur-Baulche, Vallan et Villefargeau). Il convient de souligner que la majorité de ces logements se concentre dans le parc collectif : 84 % des logements accessibles et adaptés sont en habitat collectif (respectivement 449 et 648) contre 16 % de maisons individuelles (respectivement 80 et 133) sur l'ensemble du parc des trois bailleurs. Ce ratio s'explique en partie par la nature même du parc de logement des bailleurs qui proposent essentiellement du collectif. Enfin, il s'agit aussi de spécifier que les logements adaptés sont davantage répandus que les logements accessibles et représentent 60 % de la totalité du parc, toutes typologies confondues.



Bailleurs	Communes	Bâtiment d'habitation collectif accessible	Bâtiment d'habitation adapté	Maison individuelle accessible	Maison individuelle adaptée	TOTAL
OAH	APPOIGNY	2		1	5	8
OAH	AUXERRE	289	557	21	59	926
OAH	VALLAN			1		1
OAH	MONETEAU		33	9	18	60
OAH	AUGY			5		5
OAH	GURGY			12		12
OAH	CHEVANNES		3		7	10
OAH	CHAMPS S/ YONNE		11	3	24	38
OAH	CHITRY		4			4
OAH	ESCAMPS				15	15
OAH	GY L'EVEQUE		4			4
OAH	St-BRIS		3			3
OAH	St-GEORGES		32			32
DOMANYS	APPOIGNY					1
DOMANYS	AUXERRE	158	1	8	1	168
DOMANYS	CHEVANNES				1	1
DOMANYS	GURGY				1	1
DOMANYS	MONETEAU			1	1	2
DOMANYS	PERRIGNY			8		8
DOMANYS	VILLEFARGEAU			11		11
TOTAL		449	648	80	133	1310



Logements accessibles et adaptés chez les bailleurs sociaux en 2020 (sources : DDT 89)



4- Un bon niveau d'équipement en structures d'accueil spécialisées.

Raison sociale	Commune	Catégorie	Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Capacité totale
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	MONETEAU	Centre Rééducation Professionnelle	Rééducation Professionnelle Pr Adultes Handicapés	Hébergement Complet Internat	Déficience Motrice sans Troubles Associés	85
ITEP ST GEORGES SUR BAULCHE	ST GEORGES SUR BAULCHE	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.)	Éduc.Générale.Profession.& Soins Spécial.Enfants Handicapés	Hébergement Complet Internat	Troubles du Caractère et du Comportement	22
			Éduc.Générale.Profession.& Soins Spécial.Enfants Handicapés	Semi-Internat	Troubles du Caractère et du Comportement	18
FAM LES MIMOSAS AUXERRE	AUXERRE CEDEX	Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes	Accueil médicalisé pour adultes handicapés	Hébergement Complet Internat	Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)	13
FOYER DE VIE ESPERANCE YONNE	AUXERRE	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Hébergement ouvert en foyer pour adultes handicapés	Hébergement Complet Internat	Déficience Intellectuelle (sans autre indication)	6
			Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Accueil de Jour	Déficience Intellectuelle (sans autre indication)	10
			Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Hébergement Complet Internat	Déficience Intellectuelle (sans autre indication)	29
FOYER D HEBERGEMENT ARC EN CIEL	AUXERRE	Foyer Hébergement Adultes Handicapés	Hébergement ouvert en foyer pour adultes handicapés	Hébergement Complet Internat	Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)	45
			Accueil temporaire pour adultes handicapés	Accueil de Jour	Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)	12
FOYER DE VIE CADET ROUSSEL	AUXERRE CEDEX	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Hébergement Complet Internat	Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)	102
ESAT MONETEAU APF	MONETEAU	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	Aide par le travail pour Adultes Handicapés	Semi-Internat	Cérébro lésés	25
IME AUXERRE	AUXERRE	Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	Éduc.Générale.Profession.& Soins Spécial.Enfants Handicapés	Semi-Internat	Déficiences Intellectuelles (SAI) avec Troubles Associés	100
IME DES ILES	AUXERRE	Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	Éducation Profession.& Soins Spécial.Enfants Handicapés	Semi-Internat	Autistes	5
			Éducation Générale et Soins Spécialisés Enfants Handicapés	Semi-Internat	Retard Mental Profond ou Sévère	30
			Éducation Profession.& Soins Spécial.Enfants Handicapés	Semi-Internat	Retard Mental Profond ou Sévère	30
			Éducation Générale et Soins Spécialisés Enfants Handicapés	Semi-Internat	Autistes	5
ESAT AUXERRE CEDAITRA	AUXERRE	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	Aide par le travail pour Adultes Handicapés	Semi-Internat	Retard Mental Léger	112
			Réinsertion Par l'Économie	Externat	Retard Mental Léger	10
IME DE VINCELLES	VINCELLES	Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	Éducation Générale et Soins Spécialisés Enfants Handicapés	Semi-Internat	Déficience Intellectuelle (sans autre indication)	20



			Éducation Générale et Soins Spécialisés Enfants Handicapés	Hébergement Complet Internat	Déficience Intellectuelle (sans autre indication)	25
CME LES PETITS PRINCES AUXERRE	AUXERRE	Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés	Éducation Générale et Soins Spécialisés Enfants Handicapés	Semi-Internat	Polyhandicap	20
			Hébergement Spécialisé Pr Enfants et Adolescents Handicapés	Internat de Semaine	Polyhandicap	4
ESAT LES ATELIERS DE LA WIVRE	MONETEAU	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	Aide par le travail pour Adultes Handicapés	Semi-Internat	Déficience du Psychisme (Sans Autre Indication)	20
IESHA P CURIE AUXERRE	AUXERRE	Institut pour Déficiants Auditifs	Éducation Générale et Soins Spécialisés Enfants Handicapés	Semi-Internat	Déficience Auditive	13
TOTAL						731

Dans le cadre du Projet de Programme Local de l'Habitat en cours de modification, la thématique sera renforcée pour améliorer l'adaptation du logement notamment dans le cadre du vieillissement de la population (Les 75 ans et plus sont sur-représentés en Bourgogne_Franche-Comté, avec 11 % de la population concernée en 2017 : diagnostic DREAL 2021). Le renforcement de l'offre de services autour du logement, et pour le maintien à domicile ainsi que le développement d'une offre de logements locatifs intermédiaires (sociaux ou non) adaptée seront des orientations proposées.



Annexe 12

Etat des feux tricolores



adresses	Signal piéton	signal piéton sonore
24 Août / Laïcité	6	
Av. des Clairions (Ecole)		2
Bourneil / P. Larousse	14	
Braille / Champlys		
De Gaulle / Fontaine Ste-M.		2
De Lattre de T. / Mésanges		4
De Lattre de T. / Rouget de L.	2	
Denfert R. / Champlero	16	
Gallieni / Renoir		8
Gallieni / Weygand	6	2
Gambetta / Ferry	6	
Gouraud / sortie Hôpital	8	
Hausmann / Conches	8	
Hausmann / Sainte-Marguerite	5	
Hoche / Foch		12
Hoche / P. Larousse		10
Hoche / Pasteur		8
J. Mermoz / Bourdillats	6	
J. Mermoz / D. Papin	2	
J. Mermoz / sortie Fruehauf	2	
J. Mermoz / Turgotine	8	
Jaurès / Brazza / Tournelle	1	17
L. Richard / Yver	8	
Lyautey / Bequillys		6
Lyautey / Poincaré		6
Lyautey / Rouget de L.		12
Maréchal Juin / Egriselles		4
PEM		8
Pont Paul Bert		6
Porte d'Egleny		12
Porte du Temple		10
Preuilly / Montardoins	8	
Preuilly / Yver		8
Saint-Georges / Gallieni	8	
Saint-Georges / Ingres		8
Saint-Georges / P. et M. Curie	8	
Vauban / Marceau		7
Vaulabelle / Louis Richard		7
Vaulabelle / Preuilly		16
Vaulabelle / Puits des Dames	4	
Vaux (Alternat Pont)		
Verdun / Montois	6	
Voie Romaine / Pyrénées		
Weygand / Rodin		7
Total général	132	182



COMMISSION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
JEUDI 08 DECEMBRE 2022 A 18 H 00

MAJ 10 11 2022						
au titre de la communauté de l'Auxerois						
Monsieur	Christophe	Bonnefond	Visé président	Communauté d'agglomération de l'Auxerrois		
Monsieur	Magloire	Siopathis	4ème vice président	Mobilité et transports		
Madame	Odile	Maltoff	5ème vice président	Développement touristique		
Monsieur	Dominique	Chambenoit	6ème vice président	politique de la Ville - Gens du Voyage - cohésion sociale		
Monsieur	Stéphane	Antunes	conseiller délégué	équipements sportifs et culturels		
Monsieur	Vincent	Vallé	délégué communautaire titulaire			
Monsieur	Mathieu	Debain	délégué communautaire titulaire			
au titre de la ville d'Auxerre						
Municipalité						
Madame	Maryline	Saint Antonin	5ème adjointe	santé, affaires sanitaires et sociales, solidarité bien être animal, handicap et séniors		
Madame	Isabelle	Joacquina	9ème adjointe	commerce et artisanat		
Monsieur	Sébastien	Dolozilek	10ème adjoint	sécurité et tranquillité publique		
Monsieur	Nordine	Bouchrou	12ème adjoint	urbanisme, travaux et accessibilité		
Madame	Auria	Bourouba	conseillère municipale	déléguée au centre communal d'action sociale		
directions ville d'auxerre						
Monsieur	Gilles	Rouvera	directeur général des services	direction générale	03 86 72 43 06	
Monsieur	Félix	Béppo	directeur	développement économique, attractivité et transition écologique	03 86 72 12 21	
Monsieur	Laurent	Borycki	directeur	Patrimoine et aménagement du territoire	03 86 72 18 26	
Monsieur	Fabien	Goussot	responsable	Patrimoine et aménagement du territoire - entretien du domaine public	03 86 94 83 64	
Monsieur	Gilles	Tilhet	responsable	Patrimoine et aménagement du territoire - aménagement espace public	03 86 94 83 66	
Monsieur	Jean-Marc	Agogué	directeur	Stratégie et Aménagement du Territoire	03 86 72 43 69	
Monsieur	Cyril	Devie	directeur conception des espaces publics	Stratégie et Aménagement du Territoire	03 86 72 43 73	
Madame	Mélie	Vidal	responsable	Service Droit des Sols ERP	03 86 18 09 24	
Madame	Corinne	Deutschbein	référente	ERP sécurité incendie et accessibilité	03 86 52 39 04	
Madame	Elise	Rousselot	responsable	contrat travaux	03 86 94 83 54	
Madame	Angélique	Bosquet	responsable	mobilités	03 86 72 25 60	
Monsieur	Jean Jérôme	Tricoire	responsable	patrimoine	03 86 72 43 25	
Madame	Claire	Garnier	directrice déléguée	stratégie urbaine	03 86 72 44 22	
Monsieur	Richard	Malherbe	responsable	entretien espace public	03 86 94 83 55	
Monsieur	Jérôme	Barberis	responsable	accueil citoyenneté	03 86 72 43 63	
Monsieur	Olivier	Vassé	directeur	communication	03 86 72 20 74	
Monsieur	Didier	Godefroy	responsable	Habitat, logement, santé, Hygiène	03 86 98 08 35	
Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie						
Monsieur	Jean-Mary	Defossez	73 rue de Bourgogne - Auxerre	jeanmarydefossez@orange.fr	06 98 97 82 70	ok
Madame	Jocelyne	Le Cam Jollet	12 rue des Mésanges - Monéteau	andre.le-cam-jollet321@orange.fr	03 86 40 72 30	ok



Associations locales						
Monsieur	Arnaud	Faulon - docteur	ADAPT - 16 rue de la Chapelle - Monéteau	faulon.arnaud@ladapt.net	03 86 47 39 14	ok
Monsieur	Pierre	Favier - directeur	ADAPT - 16 rue de la Chapelle - Monéteau	favier.pierre@ladapt.net	03 86 47 39 05	Ok
Madame	Sophie	fFerrant - directrice	APF - 13 rue de Madrid 89470 moneteau	sophie.ferrant@apf.asso.fr	03 86 46 32 15	ok
Monsieur	David	Sautereau	CITHY - 18 rue Guynemer - Auxerre	d.sautereau@capemploi89.com	03 86 52 45 11	fermé le 10 11 2022 - rappeler
Monsieur	Jean-Claude	Beauchemin	Yonne Accessibilité pour Tous 8 rue du Vallon - Cheny	jclaude.beauchemin@orange.fr	06 08 77 10 26	ok
Madame	Isabelle	Pleu	Ensemble pour Voir 89 19 rue de la Tour d'Auvergne - Auxerre	ensemblepourvoir@yahoo.fr	06 63 64 76 45	msg répondeur
Madame	Emmanuelle	Divorner - chef de service	EEAP - Les Petits Princes place de la Gare Saint Amâtre - Auxerre	petits.princes@epnak.org	03 86 72 11 40	ok
Madame	Claudine	Vallet	FNATH - 7 rue Max Quentin - Auxerre	claudinevallet@wanadoo.fr	03 86 51 38 65	msg répondeur
Madame	Sandrine	Dhenin Bougerolle directrice générale	Association Charles Defoucaud 24 rue de la Faiencerie - Auxerre	sdhenin.bougerolle.acdf@gmail.com	03 86 34 91 25	ok
Madame	Christine	Joseph - présidente	Association Cerf Volant 4 avenue Pierre Larousse - Auxerre	christine.joseph60@orange.fr	06 71 33 85 00	ok
Monsieur	Stéphane	Plé	AFM Téléthon 5 rue Camille Desmoulins - Auxerre	delegation89@afm-telethon.fr	09 79 17 50 32	msg répondeur
			UNAFAM 39 avenue de Saint Georges - Auxerre	89@unafam.org	06 28 48 61 81	msg répondeur
Monsieur	Jean Pierre	Richard - président	Chambre des Métiers 56-58 rue du Moulin du Président - Auxerre	direction-s89@artisanat-bfc.fr	03 86 42 05 87	Ok
Madame	Nathalie	Guillon - conseiller commerce	CCI de l'Yonne 1 bd des Noyers Ponpons - Sens	n.guillon@yonne.cci.fr	03 86 49 40 62	ok
Représentants des acteurs économiques						
On s'active à Auxerre			12 rue Fourier - Auxerre	brigitte.jovani@gmail.com	03 86 51 23 56	Madame Brigitte Jovani
Collectif des Quais				lecollectifdesquais@gmail.com	06 61 18 50 24	Monsieur Olivier PERRIN
association des commerçants Horloge				quartier.horloge@gmail.com	03 86 33 00 75	Madame Noëlle Bertrand
association des commerçants Paris				altissiodor@orange.fr	06 10 37 46 72	Monsieur Laurent Giboin
association des commerçants Temple				flo162009@live.fr	06 76 06 49 36	Madame Florence Dussol
association des commerçants Pont				jocelyne.durif-jd@wanadoo.fr	06 79 08 11 26	Madame Angélique Reuillé Durif
association des commerçants Eglény			15 rue d'Eglény	asso.portedegleny@gmail.com	06 20 43 17 93	Monsieur Valentin Andry
Associations ou organismes représentant les personnes âgées						
Monsieur	Jean-Mary	Defossez	CODERPA - 73 rue de Bourgogne - Auxerre	jeanmarydefossez@orange.fr	06 98 97 82 70	ok
Madame	Josiane	Geoffroy	15 allée du Limousin - Auxerre	pas d'adresse mail	03 86 51 77 10	ok
représentant d'autres usagers de la ville						
Madame	Annick	Picard	1 impasse des Collinets - Auxerre	a.pap@wanadoo.fr	06 12 38 42 24	ok





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-001

OBJET : Mise à la réforme des biens - Approbation

Rapporteur : Pascal HENRIAT

La mise à la réforme d'un bien consiste à sortir ce bien de l'actif, sans contrepartie financière, pour sa valeur nette comptable en cas de destruction ou de mise hors service résultant d'un acte volontaire ou d'un événement indépendant de la volonté de la collectivité.

Les opérations de réforme sont des opérations d'ordre non budgétaires constatées par le comptable, après réintégration des amortissements, le cas échéant.

L'assemblée délibérante n'ouvre pas de crédits au budget et l'ordonnateur n'émet pas de titres ni de mandats.

Cependant, l'ordonnateur doit mettre à jour l'inventaire et transmettre les informations indispensables à la mise à jour de l'actif au comptable.

Dans le cadre de la fiabilisation de l'actif de la Communauté de l'auxerrois, il est proposé de réformer les biens de faible valeur et qui ont été acquis avant le 31 décembre 2012.

Ces biens ont déjà été physiquement mis au rebut et il s'agit de mettre l'inventaire en cohérence avec la situation réelle.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la réforme et la sortie de l'inventaire des biens dont la liste est annexée à la présente délibération.



N° Immo	N° inventaire	Désignation	Montant TTC	Date acquisition	Nature	Durée Amort.	Total amorti	Dernier amort.
2010-PDEP-01	2010-PDEP-01	MARCHE-PIED ET ECHELLE	252,66	18/03/2010	2188	1	252,66	2011
2010-PDEP-02	2010-PDEP-02	DEBROUSSAILLEUSE STIHL	733,89	29/04/2010	2188	1	733,89	2011
2012-GVOY-01	2012-GVOY-01	COFFRE FORT AIRE ACCUEIL	1 596,07	02/03/2012	2188	1	1 596,07	2013



N° Immo	N° inventaire	Désignation	Montant TTC	Date acquisiti	Nature	durée Amort.	Total amorti	ernier amort.
2017-CHARBUY-14	2017-CHARBUY-	POTEAU INCENDIE 2008	1 956,39	29/07/2008	217561	1	1 956,39	2017
2017-CHARBUY-20	2017-CHARBUY-	COMPTEUR STATION	1 134,10	11/06/2007	217561	1	1 134,10	2017
2017-CHARBUY-23	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2002	2 875,23	29/05/2002	217561	1	2 875,23	2017
2017-CHARBUY-24	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2003	2 011,34	08/07/2003	217561	1	2 011,34	2017
2017-CHARBUY-25	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2004	2 612,61	14/04/2004	217561	1	2 612,61	2017
2017-CHARBUY-26	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2005	3 969,49	16/03/2005	217561	1	3 969,49	2017
2017-CHARBUY-27	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2007	958,89	22/03/2007	217561	1	958,89	2017
2017-CHARBUY-28	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2008	3 529,33	20/03/2008	217561	1	3 529,33	2017
2017-CHARBUY-29	2017-CHARBUY-	POMPE SURPRESSEUR	1 067,40	03/05/2006	217561	1	1 067,40	2017
2017-CHARBUY-30	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2006	4 169,62	03/05/2006	217561	1	4 169,62	2017
2017-CHARBUY-34	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2009	3 257,93	09/06/2009	217561	1	3 257,93	2017
2017-CHARBUY-41	2017-CHARBUY-	COMPTEURS REGARD 2010	3 276,22	27/05/2010	217561	1	3 276,22	2017
2017-CHARBUY-44	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2011 + MACHINE A PERCE	5 695,13	05/05/2011	217561	1	5 695,13	2017
2017-CHARBUY-48	2017-CHARBUY-	POMPE SURPRESSEUR	900,00	09/03/2012	217561	1	900,00	2017
2017-CHARBUY-49	2017-CHARBUY-	JVS BOX	182,09	09/03/2012	21783	1	182,09	2017
2017-CHARBUY-50	2017-CHARBUY-	COMPTEURS 2012	3 660,95	14/06/2012	217561	1	3 660,95	2017
2017-CHARBUY-52	2017-CHARBUY-	POTEAU INCENDIE 20 RUE DES BOIS	1 530,19	04/10/2012	217561	1	1 530,19	2017
2017-CHARBUY-66	2017-CHARBUY-	BOUCHE INCENDIE COULIS	639,34	21/10/2009	217561	1	639,34	2017
2017-CHARBUY-67	2017-CHARBUY-	POTEAU INCENDIE RUE DE LA CHARMO	1 458,09	23/11/2010	217561	1	1 458,09	2017
2017-CHARBUY-71	2017-CHARBUY-	POMPE DOSEUSE CHLORE	989,49	03/10/2006	217561	1	989,49	2017
2017-CHARBUY-77	2017-CHARBUY-	PARTS SOCIALES CRCA 65 PARTS	61,30	01/01/1971	21788	1	61,30	2017
2017-CHARBUY-78	2017-CHARBUY-	PARTS SOCIALES CRCA 75 PARTS	70,74	01/01/1985	21788	1	70,74	2017
2017-CHARBUY-79	2017-CHARBUY-	VEHICULE JUMPER	17 985,12	01/01/2004	21782	1	17 985,12	2017





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-002

OBJET : Taux 2023 - Rectification

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Vu la délibération n° 2022-226 du 24 novembre 2022 portant fixation des taux de fiscalité 2023,

Considérant qu'il convient de retirer ladite délibération à la demande de la Préfecture de l'Yonne et de voter de nouveaux taux.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De retirer la délibération 2022-226 du 24 novembre 2022,
- De fixer, pour 2023 les taux suivants :
 - 2,00 % de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 2,41 % de taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 9,21 % de taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires





**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Auxerre, le **29 DEC. 2022**

Bureau du contrôle budgétaire et des
concours financiers de l'Etat

Affaire suivie par : Anne LOLLIOT
tél : 03 86 72 78 25
anne.lolliot@yonne.gouv.fr
DCL/BCBCFE/FILOC/2022/294

Monsieur le président,

J'ai reçu, le 29 novembre 2022, la délibération n°2022-226 par laquelle le conseil communautaire a adopté les taux de fiscalité locale 2023.

Après examen, cette délibération appelle de ma part l'observation suivante.

L'article 1636 B sexies du code général des impôts dispose « *que les instances délibérantes peuvent soit faire varier dans une même proportion les taux des quatre taxes appliqués l'année précédente, soit faire varier librement entre eux les taux des quatre taxes mais, dans ce cas, jusqu'à la date de la prochaine révision, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) ne peuvent, par rapport à l'année précédente, être augmentés dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ».*

Ainsi, le taux de TH et de TFNB est encadré par un coefficient de variation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) soit le rapport entre le taux de la TFB voté en N et celui voté en N-1.

Votre collectivité avait jusqu'à présent un taux nul en TFB et peut effectivement voter un taux de 2 %. Cependant, le coefficient de variation ne peut être calculé car il découle d'un rapport 2 % / 0% et, par conséquent, il n'est pas possible d'augmenter cette année les taux de TFNB et de TH.

En l'espèce, vos taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale votés à la hausse par rapport au taux 2022 ne répondent pas aux dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

En conséquence, je vous demande de procéder, dans un délai de deux mois à compter de la notification de ce recours gracieux, au retrait de votre délibération lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire et de délibérer à nouveau sur des taux conformes à ces dispositions.

Monsieur Crescent MARAULT
Président de la CA de l'Auxerrois
6bis Place du Maréchal Leclerc
89000 Auxerre

Copie DDFIP



Par ailleurs, je vous rappelle que les taux d'imposition doivent être arrêtés avec deux décimales, ou avec trois décimales seulement lorsque le taux est inférieur à 1. La dernière décimale est augmentée d'une unité si celle qui suit est égale ou supérieure à 5.

Je vous invite à vous rapprocher de votre conseiller aux décideurs locaux ou du service de la fiscalité directe locale de la DDFIP, qui pourront vous conseiller sur les taux à retenir vous permettant d'être au plus près du produit fiscal attendu.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Pauline GIRARDOT





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-003

OBJET : Syndicat Mixte Yonne Médian - Convention de maintenance préventive et curative du parc de véhicules

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-27 et L5216-7-1, permet à une collectivité territoriale de confier à la communauté d'agglomération de rattachement la gestion de certains services relevant de ses attributions.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, par ce mécanisme, le Syndicat Mixte Yonne Médian a confié par convention, les opérations de maintenance préventive et curative de son parc de véhicules à la Communauté de l'Auxerrois dont l'atelier Mécanique est mutualisé.

A compter du 1^{er} mars 2023, le Syndicat Mixte Yonne Médian et la Communauté de l'Auxerrois propose de renouveler la convention jusqu'au 31 décembre 2025.

La convention n'est pas soumise dans son mode de passation à une mise en concurrence ou publicité préalable. Cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion du service d'atelier mécanique.

La Communauté de l'Auxerrois s'engage à assurer, dans le cadre des moyens techniques dont elle dispose, les prestations de maintenance préventive et curative de tous les éléments constitutifs des véhicules du parc du SMYM et notamment les opérations courantes de diagnostic, de suivi et d'entretien ainsi que la réalisation des interventions courantes de réparations en cas de dysfonctionnements, de pannes ou d'accidents, travaux de carrosserie.

Le Syndicat Mixte Yonne Médian paiera, sur facture présentée par la Communauté de l'Auxerrois, l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation des prestations à savoir les dépenses de personnels, les charges liées aux équipements nécessaires à la réalisation des prestations (bâtiments, matériels, véhicules), les fournitures en rapport direct avec les interventions et la location de matériel spécifique.

Les autres modalités sont définies dans la convention annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes de la convention,
- D'autoriser le Président à signer la convention,
- D'autoriser le Président à signer toute acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.





Convention relative à la maintenance préventive et curative du parc véhicules du Syndicat Mixte Yonne Médian

ENTRE

La Communauté de l'auxerrois, représentée par Crescent MARAULT, Président, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 2 février 2023,
Sise 6 bis, place Maréchal Leclerc - BP58 – 89010 AUXERRE CEDEX
Ci-après désignée « la Communauté »,

ET

Le Syndicat Mixte Yonne Médian, représenté par son Président Yves VECTEN, dûment autorisé à cet effet par délibération du comité syndical du,

Ci-après désignée « le SMYM »,

Préambule

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-27 et L5216-7-1, permet à une collectivité territoriale de confier à la communauté d'agglomération de rattachement la gestion de certains services relevant de ses attributions.

Par ce mécanisme, le SMYM entend confier les opérations de maintenance préventive et curative de son parc de véhicules à la Communauté.

Cette convention n'est pas soumise dans son mode de passation à une mise en concurrence ou publicité préalable par la jurisprudence (*CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff C324/07*) ;

Cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion du service de maintenance préventive et curative.

Cette convention n'entraîne nullement de transfert de contrats du SMYM à la Communauté.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. **Objet**

La présente convention fixe les conditions de réalisation par la Communauté de l'auxerrois des opérations de maintenance préventive et curative du parc de véhicules du SMYM.





Article 2. **Définition du parc véhicules**

Le parc de véhicules du SMYM est défini en annexe I de la présente convention. Les évolutions de la composition initiale en cas de réforme, renouvellement ou accroissement du parc en cours d'année d'exécution seront portées à la connaissance par transmission écrite auprès des services concernés de la Communauté, et plus particulièrement le service logistique.

En amont de l'intégration de tout véhicule, le SMYM sollicitera pour avis les services de la Communauté afin de garantir une prise en charge dans le parc à entretenir. Le cas échéant, les limites d'interventions de la Communauté seront notamment précisées lors de l'intégration (spécificités techniques, garanties, contrat de maintenance...).

Article 3. **Prestations attendues**

a. **Nature des prestations**

La Communauté s'engage à assurer, dans le cadre des moyens techniques dont elle dispose, les prestations de maintenance préventive et curative de tous les équipements définis à l'annexe I, et notamment :

- Les opérations courantes de diagnostic, de suivi et d'entretien notamment sur la base des prescriptions définies par les constructeurs dans le cadre des conditions normales d'utilisation (Plans de maintenance préventive et/ou carnets d'entretien spécifique des constructeurs) ou convenues conjointement avec le SMYM.
- La réalisation des interventions courantes de réparations en cas de dysfonctionnements, de pannes ou d'accidents, travaux de carrosserie.
- L'accompagnement et le conseil lorsque les interventions dépassent les capacités d'intervention de l'atelier mécanique de la Communauté et nécessitent le recours à un prestataire extérieur.
- L'achat de fournitures et matériels associés à la maintenance du parc de véhicules du SMYM ; le cas échéant, l'enlèvement des fournitures auprès des fournisseurs ou lieux de distribution.
- L'achat des pièces accessoires et consommables nécessaires aux réparations mécaniques.
- Le conseil et l'assistance dans l'apport de solutions techniques, ainsi que dans la gestion, l'exploitation et le renouvellement du parc de véhicules et de matériels.
- L'accompagnement dans la réalisation des opérations de maintenance préventive restant à charge des utilisateurs des véhicules
- Le suivi informatisé des prestations de maintenance préventive et curative.





b. Modalités de mise en œuvre

Les opérations de maintenance préventive du parc définies à l'annexe I devront être réalisées conformément aux caractéristiques et spécificités techniques des véhicules, engins et matériels. Le plan de maintenance devra être défini en conformité avec les préconisations des constructeurs et tenir compte notamment des données d'usage des équipements visés (heures moteur, kilométrage, fréquence d'usage...) sauf entente entre le SMYM et la Communauté.

Les opérations de maintenance préventive devront faire l'objet d'une planification préalable validée conjointement.

Demeurant de sa responsabilité, le SMYM veillera à sensibiliser et à former les utilisateurs aux conditions optimales d'entretien et d'usage des équipements, et ce, notamment en matière de sécurité. Les utilisateurs devront notamment porter à connaissance du SMYM tout incident, dysfonctionnement ou information utile afin de garantir un meilleur suivi des équipements.

Les opérations d'usage régulier tels que le nettoyage des véhicules, le contrôle des niveaux (huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace), l'avitaillement demeurent à la charge du SMYM.

Cependant, lors de prise en charge de véhicules, la Communauté devra assurer un contrôle des niveaux.

Toute opération de maintenance curative devra faire l'objet d'une demande d'intervention écrite établie par le SMYM. Le mode de transmission devra être validé conjointement. Une dématérialisation sera proposée afin de faciliter les échanges d'informations et le suivi des prestations.

Ces demandes d'interventions porteront *a minima* les informations suivantes :

- Date et identification du demandeur
- Identification de l'équipement concerné (immatriculation ou dénomination de l'équipement, kilométrage le cas échéant...)
- Nature et description du dysfonctionnement
- Toutes observations complémentaires permettant d'apporter une meilleure prise en charge du véhicule

Sous réserve du respect des clauses fixées à l'article 4, la prise en charge sera assurée immédiatement à réception de la demande d'intervention.

La planification des interventions sera réalisée dans les meilleurs délais au regard du plan de charge de l'atelier mécanique. La durée prévisionnelle d'immobilisation sera communiquée à titre indicatif lors de la prise en charge. Elle sera réajustée notamment au regard de l'état des éléments de diagnostic, des délais de réalisation de commande des fournitures et des pièces détachées ainsi que des temps nécessaires à la réalisation des prestations.





Hors période de viabilité hivernale, la Communauté s'engage à prioriser les interventions de maintenance curative sur les véhicules communaux dédiés aux services d'incendie et de secours puis aux véhicules communautaires de type « bennes à ordures ménagères ».

En période de gel, salage et/ou déneigement, les véhicules et engins affectés à ces activités seront prioritaires au même titre que les véhicules d'incendie et de secours.

Dans le cadre des opérations de fourniture de pièces détachées ou de recours à des prestations externes, la Communauté soumettra au SMYM pour avis préalable le ou les devis correspondants sous forme de courriel (à l'adresse contact@yonnemedian.fr). Le SMYM disposera d'un délai de 7 jours pour retourner son avis. Sous réserve d'accord du SMYM, la Communauté engagera la commande correspondante et les interventions associées.

En l'absence de réponse, l'avis du SMYM sera réputé favorable et la Communauté engagera la commande correspondante et les interventions associées.

La prise en charge des dépenses relatives à la fourniture de pièces détachées ou au recours à des prestations externes sera opérée dans le cadre des modalités fixées à l'article 11 de la présente convention.

Article 4. **Conditions de prise en charge**

Hors prestations particulières définies à l'article 6, les véhicules, engins et matériels sont pris en charge au Centre Technique sis 82 rue Guynemer à Auxerre.

En conditions normales, les interventions sont programmées sur les plages horaires des services de l'atelier mécanique :

Du lundi au vendredi : de 8h-11h55 et de 13h05 à 17h00

Sauf cas exceptionnel de panne ne permettant pas un nettoyage préalable, le SMYM veillera à ce que les véhicules, engins ou matériels soient remis dans un bon état de propreté. La Communauté se réserve le droit de refuser la prise en charge de tout équipement qui ne garantirait pas des conditions de travail satisfaisantes pour ses agents (respect notamment des obligations en matière de prévention des risques professionnels, santé et hygiène). De même, la Communauté s'engage à restituer les véhicules, engins ou matériels dans un état de propreté équivalent à celui constaté lors de la prise en charge.

Article 5. **Suivis et bilans**

La Communauté remplira à chaque intervention le carnet d'entretien du véhicule. Elle en assurera par ailleurs un suivi informatisé. Elle peut être sollicitée pour fournir toute donnée utile ou nécessaire visant à contribuer à une meilleure gestion du parc de véhicules du SMYM.

Un tableau de bord d'indicateurs devra être défini conjointement afin de reprendre a minima les informations suivantes :





- Désignation de l'équipement
- Nombre de demande d'interventions
- Dates des interventions
- Nature des interventions effectuées sur le véhicule
- Nombre d'heures « Main d'œuvre » par opération
- Coûts des opérations (« Main d'œuvre » et « fournitures »)

Ces informations pourront être transmises à chaque demande et seront récapitulées à l'appui des factures.

Article 6. **Autres prestations particulières**

En cas d'immobilisation suite à une panne en dehors du lieu défini à l'article 4, la Communauté veillera à assurer une assistance et un dépannage sur site dans la limite de son territoire et des horaires d'intervention.

Si la situation nécessite des opérations de convoyage ou remorquage, la Communauté assure la responsabilité de la commande spécifique.

Article 7. **Obligations**

a. **Obligations de la Communauté***

La Communauté assure sous sa responsabilité, la bonne exécution des prestations qui lui seront confiées.

Elle s'engage à contracter les polices d'assurance nécessaires à couvrir les activités accomplies dans le cadre de la présente convention.

b. **Obligations du Syndicat mixte Yonne Médian**

Le SMYM s'engage à mettre à disposition de la Communauté, à titre gratuit, à compter de l'entrée en vigueur de la convention, l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution des contrats à venir et à régler sans délai le coût des prestations réalisées.

Le SMYM autorise, pour des essais et/ou convoyage par route, les agents de la Communauté à conduire les véhicules de celle-ci et en ce sens ajoute à son contrat d'assurance le prêt de véhicules.





Article 8. **Durée**

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans.

Elle s'applique à compter du 01 mars 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025. Elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

Article 9. **Avenant**

La présente convention pourra faire l'objet d'un avenant afin de proroger la durée de celle-ci. Toutes modifications dans les modalités d'exécutions de la convention feront l'objet d'un avenant.

Article 10. **Résiliation**

Le non-respect des modalités de la convention par l'une ou l'autre des parties entraîne sa résiliation.

Les parties peuvent également d'un commun accord résilier à tout moment la convention. La décision de résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé réception à l'autre partie. La résiliation prend effet deux mois après la notification.

Les factures liées aux prestations réalisées devront être acquittées totalement dans le mois suivant la résiliation de la convention. Les véhicules devront être restitués dans le mois suivant la résiliation de la convention, et être en bon état de fonctionnement sauf accord express contraire des parties.

La résiliation n'ouvre pas droit à indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

Article 11. **Conditions financières**

Le SMYM s'engage à payer à la Communauté les sommes correspondantes qui seront intégralement compensées à l'euro prêt pour l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution de la présente convention.

- Sont éligibles d'une part,
 - Le montant des commandes de pièces et fournitures ainsi que des prestations externes engagées par la Communauté pour le compte du SMYM.
- Sont éligibles d'autres part,
 - Les dépenses de personnels, charges comprises,





- Les charges générales de fonctionnement liées notamment aux équipements nécessaires à la réalisation des prestations (bâtiments, fluides, matériels, assurances),
- Les charges d'amortissement des investissements nécessaires à la réalisation des prestations.

L'ensemble de ces dépenses servent de base au calcul d'un coût global du service Atelier Mécanique ramené à l'heure productive d'intervention (heures « Main d'œuvre »).

Pour l'année 2022, le coût horaire moyen du service Atelier Mécanique est établi sur la base de 49.15 € TTC (quarante-neuf euros et quinze centimes) par heure d'intervention.

Le coût horaire moyen sera actualisé annuellement par délibération du conseil communautaire en fonction de l'actualisation du coût global du service Atelier Mécanique.

Concernant les modalités de facturation, la Communauté émettra une facture trimestrielle à terme échu reprenant le bilan des interventions (nombre d'heures « Main d'Œuvre ») ainsi que les dépenses réelles liées à la commande de pièces, fournitures et prestations externes.

La Communauté de l'Auxerrois émettra un titre de recettes à l'encontre du SMYM correspondant aux sommes à recouvrer.

Article 12. **Contentieux**

Les parties s'engagent à rechercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Fait à

Le

Le Président de la Communauté de l'auxerrois,

Crescent MARAULT

Fait à

Le

Le Président du Syndicat Mixte Yonne Médian

Yves VECTEN



Annexe 1 - Définition du parc de véhicules du Syndicat Mixte Yonne Médian

Véhicules	Type	Immatriculation
Dacia DUSTER Lauréate DCI 110	4 X 4 Gasoil	DC-526-FH
Peugeot 207 – 1,4 HDI – 70 ch	Gasoil	AV-659-ZC

Le Syndicat Mixte Yonne Médian prévoit l'acquisition d'un 3^{ème} véhicule pour compléter le parc dans le courant de l'année 2023.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-004

OBJET : Contournement sud d'Auxerre – Acquisition de parcelles

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté de l'Auxerrois dispose de la compétence création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire et peut intervenir de ce fait, conformément à la délibération n°2018-137 du 20 décembre 2018 déterminant l'intérêt communautaire, en soutien au projet de contournement sud d'Auxerre.

L'État, pour la réalisation du projet de contournement sud d'Auxerre achète à des propriétaires publiques ou privées des parcelles se trouvant sur le tracé du contournement.

Ces achats, conditionnés par le tracé, laissent parfois certains propriétaires avec des bouts de terrains, perdant toute unité et ne permettant plus leur utilisation.

La Communauté de l'Auxerrois, en soutien au projet de contournement Sud, a acté par délibération n° 2021-025 en date du 25 mars 2021 l'acquisition d'un certain nombre de parcelles, en complément des parcelles achetées par l'État.

Or, aujourd'hui un propriétaire est décédé et d'autres ne souhaitent pas vendre. Aussi, il convient d'abroger la délibération sus-mentionnée.

Seuls, Messieurs BARBIER et POUILLLOT maintiennent leur volonté de céder les emprises suivantes, moyennant une indemnité principale de 5 946.42 euros :

Parcelle	Superficie à acquérir en m ²	Prix au m ² en €	Coût total
BX 136 issue de la parcelle BX 29	12 123	0,30	3 636.90 €
BX 126 issue de la parcelle BX 21	8 002	0,24	1 920.48 €
BX 132 issue de la parcelle BX 25	1 581	0,24	379.44
Total indemnité principale			5 936.82 €

De plus, la parcelle BX 136 issue de la parcelle BX 29 est exploitée par Monsieur Franck POUILLLOT, pour une superficie de 12 123 m², auquel il convient de verser une indemnité d'éviction au titre du préjudice subi.





communauté
de l'auxerrois

Il est fait application du protocole agricole pour le département de l'Yonne du 25 juin 2012, portant sur les modalités d'indemnisation et de réparation des préjudices subis par les exploitants agricoles et dont les barèmes ont été réactualisés en mars 2019.

L'indemnité forfaitaire et globale d'éviction, se porte à la somme de **4 378,82 euros** (quatre mille trois cent soixante-dix huit euros quatre-vingt deux centimes).



Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'abroger la délibération n° 2021-025 en date du 25 mars 2021,
- D'acquérir, à Messieurs Barbier et Pouillot, les parcelles BX 126, BX 132 et BX 136, pour un montant de 5 936,82 €,
- De verser une indemnité d'éviction à M. Franck POUILLLOT d'un montant de 4 378,82 €,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, à l'article 2111.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-005

OBJET : Office du tourisme - Demande de renouvellement du classement en catégorie 1

Rapporteur : Odile MALTOFF

La communauté d'Agglomération auxerroise, compétente en matière de promotion du tourisme et notamment pour la création d'office du tourisme, a décidé la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé Office de tourisme de l'auxerrois et lui a délégué par convention la mission de service public et le pilotage de la politique touristique.

Conformément aux dispositions de l'article D.133-20 du Code du tourisme, les offices de tourisme peuvent être classés par catégories suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par arrêté du Ministre chargé du tourisme.

Par arrêté Préfectoral n° PREF DCL 2018 0980 du 23 mai 2018, l'office du tourisme de l'Auxerrois a été classé en catégorie I. Ce classement arrive à échéance le 23 mai 2023, celui-ci étant valable 5 ans.

L'Office de tourisme classé dans la catégorie I est une structure de type entrepreneurial ayant vocation à fédérer les professionnels et à développer l'économie touristique dans sa zone géographique d'intervention laquelle supporte un flux touristique naturel important de provenance nationale et internationale.

Son équipe polyglotte est nécessairement pilotée par un directeur. Elle se compose de collaborateurs spécialisés selon les axes de développement de la structure et du territoire.

Elle déploie des actions de promotion à vocation nationale ou internationale. La structure propose des services variés de nature à générer des ressources propres et à justifier une politique commerciale déterminée.

Le recours aux technologies de l'information est maîtrisé au sein de la structure.

L'Office de tourisme de catégorie I développe une politique de promotion ciblée et met en œuvre des outils d'écoute de la clientèle de nature à améliorer la qualité des services rendus et de ceux de ses partenaires œuvrant dans sa zone géographique d'intervention. Il inscrit ses actions dans une démarche promouvant la qualité dans le but d'améliorer ses prestations de service et sa performance globale.

Selon l'article D. 133-21 du Code du tourisme, une délibération du conseil communautaire sollicitant le classement doit intervenir, su proposition de l'office du tourisme.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :





communauté
de l'auxerrois

- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet, à la demande l'EPIC office du tourisme de l'auxerrois, son renouvellement en classement de catégorie I,
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-006

OBJET : Ville d'Auxerre - Demande de classement en commune touristique

Rapporteur : Odile MALTOFF

Le classement en « *commune touristique* » est un gage de qualité offert aux touristes et participe au développement touristique et économique d'un territoire.

Les communes candidates, doivent selon, l'article R. 133-32 du Code du tourisme, respecter les trois critères suivants :

- disposer d'un office de tourisme classé sur le territoire ;
- organiser, en périodes touristiques, des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives ;
- disposer d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés (hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, campings, chambres d'hôtes, anneaux de plaisance, résidences secondaires) pour la population non permanente :

POPULATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE	DEPOURCENTAGE D'HEBERGEMENT MINIMUM EXIGÉ DE CAPACITÉ d'une population non permanente
A partir de 10 000 (habitants)	4,50%

La commune d'Auxerre, réunit aujourd'hui tous ces critères.

La candidature, pour obtenir le classement en « commune touristique » doit être déposé auprès de Monsieur le Préfet.

Le dossier de demande, adressé au Préfet est composé de la délibération sollicitant la dénomination touristique, de l'arrêté préfectoral de classement de l'office du tourisme en vigueur à la date de la demande, de la liste détaillée des hébergements existants par catégorie sur la commune permettant de calculer la capacité d'hébergement d'une population non permanente et d'une note présentant les animations touristiques proposées par la commune accompagnée des documents, brochures ou autres éléments constitutifs de preuves.

Conformément à l'article R. 133-36 du Code du tourisme, « *Tout établissement public de coopération intercommunale peut demander le bénéfice de la dénomination de commune touristique, pour une, plusieurs ou l'ensemble de ses communes membres à l'exception des communes qui exercent la compétence de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme en application des dispositions des articles [L. 5214-16](#) et [L. 5216-5](#) du code général des collectivités territoriales* ».





communauté
de l'auxerrois

Il est donc proposé que le conseil communautaire délibère afin de solliciter la demande de classement de la Ville d'Auxerre en commune touristique.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De demander à Monsieur le Préfet, le classement de la commune d'Auxerre, en commune touristique,
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**MODELE NATIONAL DE DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE
TOURISTIQUE**

DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE					
Département : YONNE 89					
Commune : AUXERRE				N° INSEE : 89024	
Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois					
Délibération du conseil communautaire du 30 mars 2023					
Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du : 23 Mai 2018					
CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Natures	Nombres		Coeffi- cients de pondé- ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	351	X	2	=	702
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	
Logements meublés classés et non classés	15	X	4	=	60
Emplacements en terrain de camping	165	X	3	=	495
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	
Résidences secondaires	610	X	5	=	3050
Chambre d'hôtes	17	X	2	=	34
Anneaux de plaisance	60	X	4	=	240
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					4581
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					34 451
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					13.30%



LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

O la belle Toile

Séance de cinéma en plein air juillet/aout les jeudi ou vendredi

Rues Barrées

Festival des arts de la rue fin aout 3 jours

Garon la Note

Un soir une terrasse un concert juillet aout 20 concerts à 21h

Fleurs de vigne

Dégustation de vin de tout le département et hall gourmande le dernier dimanche de Mai

Catalpa Festival fin juin 3 jours

Concerts gratuits musique actuelles et musique d'ailleurs Parc de l'Arbre Sec

Visites guidées

Programme annuel 100 visites guidées tout au long de l'année

Tout le détail sur le site internet de l'office de tourisme

[Office de tourisme de l'Auxerrois en Bourgogne \(ot-auxerre.fr\)](http://ot-auxerre.fr)

Fait à ...Auxerre..... le,

Le président,





destination Auxerre

et l'auxerrois





11

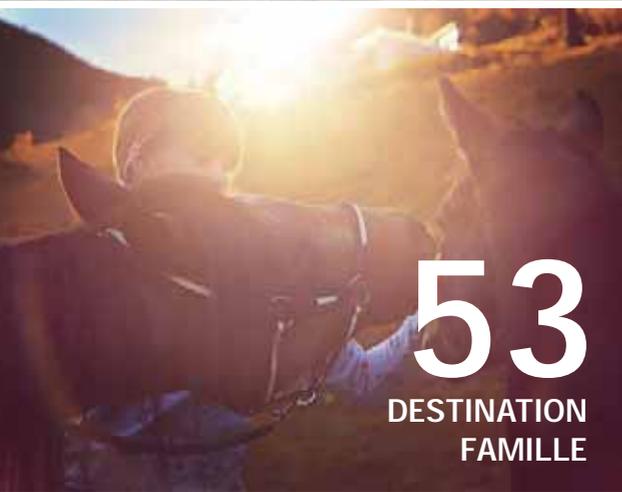
DESTINATION
NATURE



182/280

19

DESTINATION
ÉPICURIENNE



53

DESTINATION
FAMILLE



Carte touristique

4-7



31

DESTINATION
CULTURELLE



45

DESTINATION
ANIMÉE



57

ANNUAIRE

Hébergements
& restauration

Sommaire

Summary



Edito

Situés à 1h30 de Paris, Auxerre et l'Auxerrois vous accueillent à tout moment pour vous proposer un dépaysement et un ressourcement assuré. Venez retrouver toute la générosité de la Bourgogne et vous offrir une pause 100 % terroir.

Auxerre est au cœur d'un jardin fabuleux, on y découvre un patrimoine exceptionnel niché dans un territoire labellisé Pays d'Art et d'Histoire,

L'Auxerrois est riche de ses paysages contrastés entre vignes, vergers, champs de blé ou colza, rivières et forêts ancestrales. Cet endroit préservé vous offrira de jolies possibilités de balades en famille ou entre amis.

Les randonneurs trouveront ici toutes les opportunités de découvertes bucoliques, sportives et culturelles à pied, à vélo ou à cheval, au fil de nos 29 communes.

Feuilletez avec gourmandise ce magazine, il vous met l'eau (ou le vin) à la bouche, vous proposant divers choix de visiter des sites extraordinaires.

Notre Office de Tourisme vous informera et vous guidera pour construire sur mesure votre promenade ou votre séjour.

Les hôtels, gîtes et chambres d'hôtes sont à votre disposition pour vous procurer un séjour en toute tranquillité si vous venez pour un week-end, une semaine ou plus.

La gastronomie n'est pas en reste avec des restaurants qui vous proposeront différentes cuisines qu'elles soient gastronomiques, traditionnelles ou « du monde ».

Vous apprécierez ces moments de convivialité que vous complèterez peut-être en vous rendant chez nos producteurs locaux : légumes, viande, fromage, pain, vin, bière artisanale... autant de produits que vous pourrez déguster ou offrir à vos proches.

Entre découverte « nature » et « patrimoine », vous pourrez également parfaire votre connaissance de l'art de vivre Bourguignon, grâce aux manifestations, festivals, marches gourmandes ou fêtes des vins organisés tout au long de l'année dans nos communes.

Alors, à bientôt dans l'Auxerrois ?

Odile Maltoff

Présidente de l'Office de Tourisme de l'Auxerrois

Odile Maltoff

President of the Auxerrois Tourist Office



Directeur de la publication : Odile Maltoff, Auxerrois Tourisme | **Rédacteur en chef :** Annick Soto, Auxerrois Tourisme

Coordination : Elodie Schaller Communication | **Conception et impression :** Voluprint - 89000 PERRIGNY

Photographies : 123RF, Ludvine Alliot, BIVB, BIVB/Sébastien BOULARD, BIVB/Aurélien Ibanez, BIVB/Image & Associés, BIVB/Michel JOLY, BIVB/www.armellephotographe.com, Alvaro De Carvalho, Martine Chevallier, Julien Cordier, Olivier Dellinger, J. Denise, Alain Doire/ CRT, Domaine du Roncemay, Céline Esperon, Nathalia Guimarães, Joël Lacour, Josette Laliaux, Alexandra Laurent, Mairie de Gurgy, Maison Gramm's, my_destination__BFC_Tourisme, Pixabay, Pyneau Prunutz/Gabriela Espana, Office de Tourisme d'Auxerre, Office de Tourisme d'Auxerre- Kim Rasmussen, Refuse To Hibernate, Restaurant Cantina, Restaurant Le Soufflot, Titouan Rimbault, Caroline SLN/Hello France, Société des Sciences de l'Yonne, Marie-George Stavelot, Ville d'Auxerre, World Else.

Tous droits réservés.

Gratuit - Parution : mars 2022 - Dépôt légal : mars 2022 - Impression : 13 000 exemplaires



EN Auxerre and the Auxerrois is ready to welcome you any time for a change of scenery and guaranteed relaxation. Auxerre is in the heart of a fabulous garden, you can explore our exceptional heritage. The Auxerrois is rich in its contrasting landscapes between vineyards, orchards, fields, rivers and ancestral forests, this unspoiled place will give you superb opportunities for walks with family or friends. Hikers will find everything they could want for bucolic, sporting and cultural activities here, on foot, by bike or on horseback, through our 29 towns and villages. Our Tourist Office will give you information and help to plan a tailor-made stay. Hotels, lodges and guest houses are available to ensure a peaceful stay, whether you are coming for a weekend or longer. The gastronomy here is second to none, with restaurants proposing different types of cuisine, be it gastronomic, traditional or «world». To make the most of your stay why not visit our local producers: vegetables, cheese, bread, wine, craft beer ... Between «nature» and «heritage» discovery, you can also perfect your knowledge of the Burgundian art of living, thanks to events, gourmet walks or wine festivals organized throughout the year.

So, see you soon in the Auxerrois?



Auxerre & l'Auxerrois

Un fantastique terrain de jeu à 1h30 de Paris



L'AUXERROIS : UNE DESTINATION SUR-MESURE

Nature préservée, vignoble réputé, patrimoine séculaire... Auxerre et les 28 communes* de son agglomération vous accueillent et vous dévoilent toutes leurs richesses.

Pour une journée, un week-end ou un peu plus pour les plus curieux, l'Auxerrois recèle de richesses inattendues, pour tous les goûts et tous les budgets.

AUXERRE AND THE AUXERROIS, A FANTASTIC PLAYGROUND JUST AN HOUR AND A HALF FROM PARIS

The Auxerrois: a made-to-measure destination: unspoiled nature, renowned vineyards, secular heritage... Auxerre and the 28 municipalities* of its agglomeration welcome you and reveal all their riches to you.

For a day, a weekend or a little longer for the more curious, the Auxerrois hides unexpected riches and caters for all tastes and all budgets.

*Appoigny, Augy, Bleigny-le-Carreau, Branches, Champs-sur-Yonne, Charbuy, Chevannes, Chitry-le-Fort, Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gurgy, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Lindry, Monéteau, Montigny-la-Resle, Perrigny, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Georges-sur-Baulche, Vallan, Venoy, Villefargeau, Villeneuve-Saint-Salves, Vincelles, Vincelottes.



CHABLIS, CURE YONNE & TONNERROIS



VENEZ DÉCOUVRIR

**notre petit coin
de Bourgogne
à 15 min d'Auxerre**



Chablis 
Cure, Yonne
& Tonnerrois
OFFICE DE TOURISME

    escales-en-bourgogne.fr





Autour de l'Auxerrois

Around the Auxerrois

VOS OFFICES DE TOURISME

Sens et Sénonais

+33 (0)3 86 65 19 49 • www.tourisme-sens.com

Joigny et Jovinien

+33 (0)3 86 62 11 05 • www.joigny-tourisme.com

Migennois

+33 (0)3 86 80 03 70 • www.tourisme-migennois.fr

Serein et Armance

+33 (0)3 86 35 11 86 • serein-armance.fr

Puissaye-Forterre

+33 (0)3 86 74 10 07 • www.puissaye-tourisme.fr

Auxerre et Auxerrois

+33 (0)3 86 52 06 19 • www.ot-auxerre.fr

Grand Vézelay

+33 (0)3 86 34 14 19 • www.destinationgrandvezelay.com

Côte des Bars

+33 (0)3 25 27 24 25 • www.tourisme-cotedesbar.com

Châtillonnais

+33 (0)3 80 91 13 19 • www.chatillonnais-tourisme.fr





Parenthèse

bourguignonne dans l'Auxerrois



Entre son vignoble mythique, son patrimoine culturel et historique riche et ses paysages préservés, la Bourgogne vous offre une pause 100% terroir.

DÉCOUVREZ DANS L'AUXERROIS UN CONCENTRÉ DE BOURGOGNE

Une Bourgogne sans chichis et pleine de charme, simple et authentique, une Bourgogne de caractère, une Bourgogne conviviale.

EN Discover the essence of Burgundy in the Auxerrois

With its legendary vines, its cultural heritage, rich history and unspoiled countryside, Burgundy allows you to breathe pure nature.

A Burgundy without frills, full of charm, simple and authentic, a Burgundy with character, a friendly Burgundy.



De par sa situation centrale, l'Auxerrois est un point de chute idéal pour découvrir les nombreuses autres attractions de la région comme : Chablis et son vignoble légendaire, Guédelon et son chantier médiéval de construction d'un château fort, Vézelay et sa basilique classée patrimoine mondial de l'UNESCO, le village médiéval de Noyers-sur-Serein, l'Abbaye de Pontigny...

EN Due to its central location, the Auxerrois is an ideal base for discovering the many other attractions of the region such as: Chablis and its legendary vineyards, Guédelon and its medieval construction site of a fortified castle, the UNESCO World Heritage site of Vézelay and its listed basilica., the medieval village of Noyers-sur-Serein, the Abbey of Pontigny ...





Les incontournables

du pays auxerrois

A 1h30 de Paris, retrouvez toute la générosité de la Bourgogne à Auxerre et dans l'Auxerrois. Ici, la ville est dans le pré !

1h30 from Paris, find all the generosity of Burgundy in Auxerre and in Auxerrois. Here the city is in a meadow!



EN 1 JOUR

Le matin, faites un tour dans le **vignoble auxerrois** et poussez la porte de quelques caves à la rencontre de vigneron passionnés. Au passage admirez les paysages variés de cette campagne préservée.

L'après-midi, découvrez **Auxerre et ses maisons à pans de bois, l'abbaye Saint-Germain, la cathédrale Saint-Etienne**. Flânez au **bord de l'Yonne** et contemplez les péniches amarrées.

EN IN 1 DAY

In the morning, take a tour of the Auxerre vineyards and open the door of a few cellars to meet passionate winegrowers. On the way, admire the varied landscapes of this unspoilt countryside.

In the afternoon, explore Auxerre and its half-timbered houses, Saint-Germain abbey and Saint-Etienne cathedral. Stroll along the Yonne and enjoy the view of the moored barges.



Un week-end sans voiture : l'évasion pure

Osez le séjour sans voiture ! Départ en train de la gare Paris Bercy, 1h30 de voyage avant d'arriver à Auxerre. La gare se trouve à 5min à pied du centre historique et d'hébergements variés, vous aurez l'embaras du choix. Posez vos valises et arpentez la vieille ville à la découverte de son riche patrimoine.

Envie d'aller voir un peu plus loin ? Louez un vélo, un VTT ou un vélo électrique pour profiter des paysages de l'Auxerrois. Naviguez sur le Canal du Nivernais : louez une péniche, un bateau électrique, profitez d'une croisière en formule tout inclus... Découvrez le vignoble auxerrois grâce à l'Oenobus, une navette qui sillonne le vignoble et s'arrête dans 6 villages vigneron typiques.

EN A weekend without a car: pure escapism

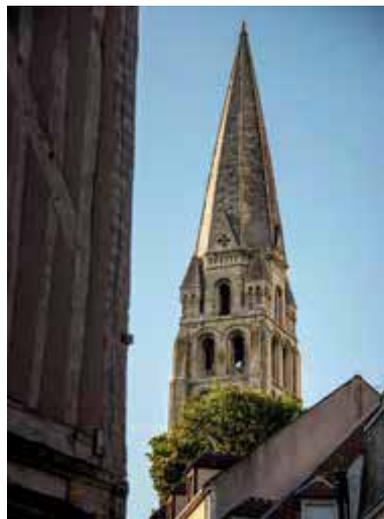
Dare to stay without a car! Take the train from Paris Bercy railway station, a journey of 1.5 hours before arriving in Auxerre. The train station is a 5-minute walk from the historic centre and its various accommodation options, you will be spoiled for choice. Put down your suitcases and stroll around the old town to discover its rich heritage.

Want to take a look a little further? Rent a bike, mountain bike or electric bike to enjoy the landscapes of the Auxerrois. Navigate the Nivernais Canal: rent a barge, an electric boat, or enjoy an all-inclusive cruise... Discover the Auxerre vineyards with the Oenobus, a free shuttle that criss-crosses the vineyards and stops in 6 typical wine-growing villages.



Les incontournables

du pays auxerrois



SUR 2 JOURS

Jour 1

Le matin, visitez à pied le centre-ville d'Auxerre et ses incontournables en suivant le parcours fléché « Sur les traces de Cadet Roussel » : l'abbaye Saint-Germain et le musée d'Art et d'Histoire, la cathédrale Saint-Étienne, le quartier de la Tour de l'Horloge.

L'après-midi, partez en balade le long du Canal du Nivernais : à vélo sur le chemin de halage, en bateau électrique sans permis ou en bateau promenade.

Jour 2

Découvrez la campagne auxerroise : le site archéologique d'Escolives-Sainte-Camille, les caves voûtées dans les villages viticoles, les portes colorées d'Irancy, les anciennes carrières souterraines de Bailly où désormais les Caves Bailly-Lapierre produisent du Crémant de Bourgogne, les anciens lavoirs et nombreux autres monuments classés des villages du territoire. Dégustez des gougères, des escargots, des œufs en meurette... Randonnez sur les sentiers de l'Auxerrois bordés de forêts, de champs, de vignes et de cerisiers.

EN IN 2 DAYS

Day 1

In the morning, visit the city centre of Auxerre and its must-see sites on foot by following the signposted route "In the footsteps of Cadet Roussel": the Saint-Germain abbey and the Museum of Art and History, the Saint-Etienne cathedral and the Clock Tower district.

In the afternoon, take a walk, a bike ride along the towpath, a boat cruise, or by electric boat (which doesn't require a licence) along the Canal du Nivernais

Day 2

Discover the Auxerre countryside: the archaeological site of Escolives Sainte-Camille, the vaulted cellars in the wine-growing villages, the colourful doors of Irancy, the old underground quarries of Bailly where the Caves Bailly-Lapierre now produce Crémant de Bourgogne, the ancient washhouses and many other listed monuments in the surrounding villages. Taste gougères, snails, eggs in meurette... Hike along the Auxerrois trails bordered by forests, fields, vineyards and cherry trees.

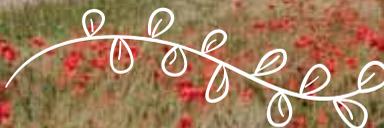


PATRIMOINE NATUREL

Soufflez, bougez, naviguez !

NATURAL HERITAGE

Breathe, move, navigate!





ÉVASION VERTE

AUXERRE, UNE VILLE au cœur de son jardin



Dans l'Auxerrois, la nature est généreuse et offre un foisonnement d'activités et d'espaces où se balader en toute sérénité et se dépayser. Parcs, champs, vignes, cerisiers, forêts, canaux, rivière... se côtoient sur un formidable terrain de jeu, à 1h30 de Paris !

Au fil de l'Yonne (la rivière qui traverse Auxerre) et du Canal du Nivernais, plongez-vous dans une nature ressourçante, à la fois apaisante et dynamisante. Respirez, évadez-vous et profitez des merveilleux paysages vallonnés qui entourent Auxerre. L'Auxerrois propose un large éventail de circuits, de promenades et de randonnées : partez pour un bol d'air pur au cœur de la campagne.

Amateur de tourisme fluvial et d'activités nautiques ? L'Auxerrois c'est aussi des séjours en péniche, la location de bateau, le ski nautique, le canoë kayak, la pêche... Autrefois utilisées pour approvisionner en vin Paris et les grandes villes d'Europe, les voies d'eau de la région sont aujourd'hui un havre de paix pour les visiteurs recherchant une itinérance douce.



EN AUXERRE, A CITY IN THE CENTRE OF ITS OWN GARDEN

Here nature affords an abundance of activities and open spaces where you can stroll and get away from it all in peace and quiet. Parks, fields, vines, cherry trees, forests, canals, rivers...together form an amazing playground just an hour and a half from Paris.

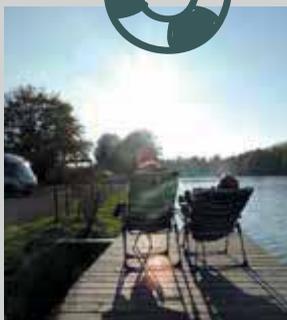
Are you a fan of river tourism and nautical activities? The Auxerrois also offers stays on a barge, boat rentals, water skiing, canoeing, fishing... Formerly used to supply wine to Paris and the major cities of Europe, the waterways of the region are now a haven for visitors looking for a gentle, relaxing cruise.

L'ESCALE DE GURGY

Halte nautique idéalement située au bord de l'Yonne. Huit places de stationnement bateau disponibles sur le ponton.

EN A Stop Off at Gurgy: an ideally situated nautical stopping point, on the banks of the Yonne. Eight mooring spaces are available on the pontoon.

› www.gurgy.net/vie-touristique/escale-de-gurgy





NAVIGUEZ SUR...

LE CANAL DU NIVERNAIS

Le Canal du Nivernais relie Auxerre à Decize (Nièvre) et promet, d'écluses en écluses, une belle exploration de la nature bourguignonne en 5 escales. Les amateurs de vélo pourront quant à eux suivre au départ d'Auxerre la voie verte longeant le canal : un parcours qui fait partie du grand itinéraire « Le Tour de Bourgogne à vélo ».

> www.canal-du-nivernais.com

> www.le-tour-de-bourgogne-a-velo.com

EN ALONG THE CANAL DU NIVERNAIS:

The Nivernais Canal connects Auxerre to Decize (Nièvre) and promises lock after lock along the route, a journey through Burgundy's beautiful nature in 5 stages.

> www.canal-du-nivernais.com

> www.le-tour-de-bourgogne-a-velo.com



AGENDA

- Chaque 1^{er} samedi du mois : Balade avec les chèvres de la Ferme d'Ultéria

- 24/04/2022 : Randonnée Auxerre-Vézelay

- 11/06/2022 : Randonnée cyclotouriste « La Franck Pineau », Auxerre

Programmation susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



Agenda





LA DOUCEUR DE VIVRE DE L'ESPRIT CHAMPÊTRE



Tendance slow urbain, circuits courts et de proximité, recherche d'authenticité... un besoin de retour aux fondamentaux que les ressources locales de l'Auxerrois ne manquent pas de combler.

EN THE SWEETNESS OF LIFE WITH A RUSTIC FLAVOUR.

Slow urban trend, short and local circuits, search for authenticity... a need to return to the fundamentals that the local resources of Auxerrois never fail to meet.

PORTRAIT

📍 LABORDE

LE JARDIN DE LABORDE Potager

A quelques minutes d'Auxerre, découvrez Le Jardin de Laborde, un potager en libre cueillette ! Chaussez vos bottes, prenez votre couteau, votre brouette ou votre seau et venez cueillir légumes et fruits de saison : asperges, épinards, salades, fraises, framboises, groseilles, fleurs des champs... Agriculteur, Xavier Chavey crée Le Jardin Laborde en 1996 . Depuis, il n'a cessé de le faire évoluer et propose notamment dans sa boutique toute une gamme de produits du terroir.

› www.jardindelaborde.com



EN LE JARDIN DE LABORDE

Just a few minutes from Auxerre, explore Le Jardin de Laborde, a pick-your-own market garden! Put on your boots, take your knife and your bucket and come and pick vegetables and seasonal fruits: asparagus, salads, strawberries, raspberries, flowers...The farmer, Xavier Chavey, created Le Jardin Laborde in 1996. Since then it has continued to evolve and notably offers a whole range of local products in its farm shop.



LE TEMPS DES CERISES



La culture de la cerise occupe une grande part du paysage du Sud de l'Auxerrois, principalement autour des villages de Jussy, Coulanges-la-Vineuse, Gy-L'Évêque ou encore Irancy. Quoi de plus agréable au printemps qu'une promenade à travers les cerisiers en fleurs ? Et au mois de juin et juillet, vous pourrez faire vos emplettes directement chez les producteurs ou auprès des petits stands en bordure de route. Certains producteurs proposent même de faire votre cueillette vous-même.

EN THE CHERRY TIME

Cherry growing occupies a large part of the landscape in the south of the Auxerrois, mainly around the villages of Jussy, Coulanges-la-Vineuse, Gy-L'Évêque and Irancy. What could be more pleasant in the spring than a walk through the cherry blossoms? In June and July you can buy directly from the producers or from the small stands at the side of the road. Some producers even let you pick your own.



PORTRAIT

📍 SAINT-BRIS-LE-VINEUX

BRASSERIE FAYYAR Microbrasserie

Fayyar est né en 2020 de la rencontre de deux aventuriers de la bière : Simon et Romain. Brasseurs engagés, Simon et Romain produisent des bières artisanales et biologiques. Ils privilégient au maximum le local et ont à cœur de travailler sur la revalorisation des drêches (résidu de malt) et la réduction des déchets dans leur processus de production. Fayyar propose une gamme fixe de 5 bières, complétée par des bières éphémères, imaginées et créées en fonction des saisons, des rencontres, mais surtout des envies...

› www.fayyar.fr



EN FAYYAR BREWERY

Fayyar was started in 2020 thanks to the meeting of two beer lovers: Simon and Romain. Committed to their art, Simon and Romain produce artisanal and organic beers. They use local products whenever possible and are committed to working on the recycling of leftover products, (malt residues), and the reduction of waste in their production process. Fayyar offers a range of 5 beers, along with speciality, one-off beers.



LES IDÉES DE BALADES ET RANDONNÉES dans l'Auxerrois

Que vous soyez en famille ou grands sportifs, la région propose de nombreux sentiers, balisés ou non. Voici quelques idées de circuits pédestres et cyclistes.

EN SOME IDEAS OF WALKS AND HIKE IN THE AUXERROIS

Whether you are with family or a sporty type, the region offers many trails, marked or not. Here are some ideas for walking and cycling routes.



1/ LE CHEMIN DE L'EAU

📍 Gurgy

🕒 2h 🏠 7 Km

Difficulté / Difficulty : ★★☆☆

Départ / Starting point : Place de la Rivière à Gurgy

👍 Une promenade agréable à faire en famille, au bord de l'Yonne et ensuite à travers les étangs de Gurgy

Highlights: A pleasant walk for the whole family, along the Yonne and then through the ponds of Gurgy



2/ LA TREILLE DE SAINT-BRIS

📍 Saint-Bris – Irancy

🕒 3 h 40 🏠 11 Km

Difficulté / Difficulty : ★★☆☆

Départ / Starting point : Parking du parc municipal, chemin des Vaux de Villiers à Saint-Bris-le-Vineux

👍 De magnifiques paysages entre cerisiers et vignes.

Highlights: Beautiful landscapes between cherry trees and vineyards



3/ LES TROIS CLOCHERS

📍 Escolives – Jussy – Coulanges

🕒 3h 🏠 11 Km

Difficulté / Difficulty : ★★☆☆

Départ / Starting point : Parking de la Grande Rue à Escolives-Sainte-Camille

👍 Des paysages remarquables et une belle vue sur les clochers des villages.

Highlights: Remarkable landscapes and a beautiful view of the village steeples.





Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle



Randonnée Auxerre Vézelay

Chaque année, les marcheurs se retrouvent pour une randonnée d'Auxerre à Vézelay en empruntant le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, avec pour objectif la « colline éternelle » et sa basilique Sainte-Marie-Madeleine.

EN HIKING AUXERRE VÉZELAY.

Every year, walkers meet for a hike from Auxerre to Vézelay along the Saint-Jacques-de-Compostelle road, with the objective of the «eternal hill» and its Sainte-Marie-Madeleine basilica.

Auxerre est une étape incontournable du parcours de Saint-Jacques-de-Compostelle, avant de passer par Vézelay et sa colline éternelle.

Pèlerins ou simples marcheurs, vous pouvez faire escale à Auxerre ou profiter des paysages de l'Auxerrois et découvrir à votre rythme les richesses de la région : l'occasion de visiter la Bourgogne autrement.

L'Yonne, une étape incontournable pour les pèlerins du monde entier

Vous aurez la possibilité de vous arrêter à Auxerre via :

- Le GR 213 par la voie Paris – Sens – Auxerre – Vézelay
- Le GR 654 et GR 13 par la voie Namur – Auxerre – Vézelay

EN THE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE PILGRIMS WAY

Auxerre is an essential stop on the route to Santiago de Compostela, before passing through Vézelay and its eternal hill. Whether you are a pilgrim or a simple walker, you can stop in Auxerre or enjoy the landscapes of Auxerrois and discover the riches of the region at your own pace.

L'Yonne, a must for pilgrims from all over the world

You can stop in Auxerre via:

- The GR 213 by the Paris - Sens - Auxerre - Vézelay route
- The GR 654 and GR 13 by the Namur - Auxerre - Vézelay route

La Maison des Randonneurs,

gîte d'étape situé au cœur de la ville, abrite l'association Yonne Compostelle et propose (que vous soyez pèlerin ou non) un hébergement à petit prix. Convivialité, partage, accueil chaleureux et bons conseils assurés !

› www.maison-rando.fr

EN La Maison des Randonneurs, a stop-over place to stay, is located in the heart of the city and is home to the Yonne Compostelle association. It provides inexpensive accommodation (whether you are a pilgrim or not). Friendliness, sharing, a warm welcome and good advice are on offer.



À SAVOIR :

Les pèlerins peuvent se présenter à l'accueil de l'Office de tourisme pour faire tamponner leur crédential.

Note: Pilgrims can have their passport stamped at the reception desk of the Tourist Office.



S'AÉRER L'ESPRIT en roue libre



L'Auxerrois et ses paysages vallonnés peuvent aussi s'apprécier à vélo : en mode sportif ou contemplatif chacun y trouvera son bonheur.

EN The Auxerrois and its hilly countryside can also be enjoyed by bike: in sporty or more relaxed contemplative mode, everyone will find just what they are looking for.



📍 AUXERRE

France à Vélo

« Faites le tour du monde à vélo »,

Telle est la devise de Christiane Trégouet et de sa structure France à Vélo. Guide conférencière, elle a su associer ses connaissances artistiques et culturelles à sa passion des voyages à vélo. France à Vélo propose plusieurs services pour des vacances vertes en France et à l'étranger : la location de vélos équipés, l'organisation de circuits et séjours et l'accompagnement par des guides diplômés.

EN Professional tour guide, Christiane Tregouet has combined her cultural knowledge with her passion for cycling trips. France à Vélo offers several services for green holidays in France and abroad: bicycle rental, organization of tours and support by qualified guides.

› franceavelo.com



📍 AUXERRE

Le Batardeau

*Amoureux du canal
et spécialistes du deux-roues*

Le Batardeau réunit en un lieu Cyclo, Bateau et Bistro ! Au-delà de la location de vélos (et de bateaux), c'est un formidable lieu d'échange, avec conseils d'itinéraires, de visites... Véritables experts de la bicyclette, Laurent Richoux et son équipe connaissent parfaitement le matériel, les astuces et les nombreux circuits de la région. Laurent partagera avec plaisir des anecdotes sur le Canal du Nivernais qu'il affectionne particulièrement.

EN Apart from just bike rental, Laurent Richoux makes Le Batardeau a place of exchange of ideas, with advice on routes and places to visit. Laurent will be happy to share anecdotes about Le Canal du Nivernais, of which he is particularly fond.

› le-batardeau.fr



📍 VINCELOTTES

Cycle Divin

*Visite guidée des vignobles
de Bourgogne*

Avec Cycle Divin, Grégory Millet - moniteur de vélo et passionné de vin - propose une expérience singulière au cœur de la Bourgogne viticole : des visites à vélo à assistance électrique, avec présentation de l'histoire des vignobles, du travail des vignerons... et une halte dans un domaine pour une initiation à la dégustation. L'assistance électrique permet aux visiteurs de profiter pleinement des paysages et des commentaires.

EN Grégory Millet offers a unique experience in the heart of wine-growing Burgundy: tours by electrically-assisted bicycle, with a presentation of the history of the vineyards, the work of the winegrowers and a pause at an estate for wine tasting.

› cycledivin.fr



PATRIMOINE VITICOLE & GASTRONOMIQUE

Sentez, goûtez, savourez !

A WINE-GROWING & GASTRONOMIC HERITAGE

Smell, taste, savour!





ESCAPADE ÉPICURIENNE

LE VIGNOBLE de l'Auxerrois

**Quand Chardonnay et Pinot Noir côtoient escargots et gougères,
pas de doute, vous êtes en Bourgogne !
Découvrez l'art de [bien] vivre auxerrois. Un vignoble séculaire réputé
à travers le monde, une gastronomie généreuse, tout aussi renommée...
Vivez l'expérience terroir !**

Depuis des siècles, le vignoble Auxerrois approvisionne de ses grands vins, grâce aux voies d'eau le traversant, les capitales d'Europe via Paris. Des fouilles archéologiques à Escolives-Sainte-Camille, à quelques kilomètres d'Auxerre, ont révélé un bas-relief illustré d'une grappe de raisin datant du II^e siècle : cette découverte a permis de référencer le vignoble auxerrois comme le plus ancien vignoble de la région.

Le vignoble est réparti sur une dizaine de villages ayant gardé une architecture traditionnelle vigneronne : Irancy, Saint-Bris-le-Vineux, Chitry, Coulanges-la-Vineuse, Vincelles (qui signifie « Cellier du vin »)...

Les principales appellations produites dans l'Auxerrois sont Irancy, Saint-Bris, Bourgogne Chitry, Bourgogne Côtes d'Auxerre, Bourgogne Coulanges-la-Vineuse et Crémant de Bourgogne.



Labellisé « VIGNOBLES & DÉCOUVERTES »,

le vignoble auxerrois propose une offre complète de produits touristiques : dégustations, visites du patrimoine lié au vin, balades dans le vignoble, cuisine vigneronne...

Entitled « Vineyards and Discoveries », the vineyards of the Auxerrois offers a full range of tourist products: tastings, visits to national heritage sites linked to wine, walks in the vineyards, cooking with wine...

> www.vignobles-yonne.com



Brochure



EN THE VINEYARDS OF THE AUXERROIS

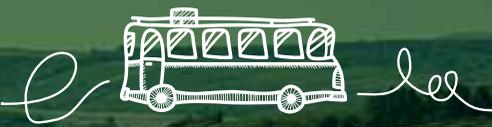
When you find Chardonnay and Pinot Noir rubbing shoulders with snails and gougères...there's no doubt about it, you're in Burgundy! Discover the art of fine living in true Auxerrois style. With a world-renowned, centuries-old wine-growing heritage and an equally rich gastronomic tradition...Experience everything about our wonderful region.

Thanks to its waterways the vineyards of the Auxerrois region has for centuries supplied its finest wines, via Paris, to the capital cities of Europe. Archaeological excavations at Escolives-Sainte-Camille, just a few kilometres from Auxerre, revealed a bas-relief showing a bunch of grapes dating from the 2nd century A.D.: this discovery indicates that the vineyards around Auxerre are the oldest known in the region.

The vineyards are spread throughout a dozen villages which have kept their traditional wine-grower's architecture: Irancy, Saint-Bris-le-Vineux, Chitry, Coulanges-la-Vineuse, and Vincelles (which means "Wine Cellar")...

The major appellations produced in the Auxerrois are: Irancy, Saint-Bris, Bourgogne Chitry, Bourgogne Côtes d'Auxerre, Bourgogne Coulanges-la-vineuse and Crémant de Bourgogne.



L'OenoBus :

sur la route du vignoble auxerrois

Partez à la découverte du vignoble avec l'OenoBus, une navette qui circule tous les mardis en saison estivale. L'OenoBus dessert 6 villages viticoles typiques : Escolives-Sainte-Camille, Coulanges-la-Vineuse, Irancy, Chitry, Saint-Bris-le-Vineux, et le hameau de Bailly. Descendez dans le village qui vous donne envie et continuez votre exploration à pied, ou tout simplement restez à bord et découvrez le vignoble depuis le bus.

> www.ot-auxerre.fr
> Tarif : 5 €

EN THE OENOBUS: on the trail of the vineyards of the Auxerrois

Discover the vineyards with the OenoBus, a shuttle which runs every Tuesday in season. The OenoBus serves 6 typical wine villages: Escolives-Sainte-Camille, Coulanges-la-Vineuse, Irancy, Chitry, Saint-Bris-le-Vineux, and the hamlet of Bailly. Get off the bus at the village that makes you want to continue your exploration on foot, or just stay on board and discover the vineyards from the bus.

> Price : 5 €

AGENDA

- 21/05/2022 : Marche Gourmande en Pays Coulangeois, Coulanges-la-Vineuse
- 22/05/2022 : Fleurs de Vigne, Auxerre
- **Après les vendanges** : Fête du Bourru et du Raisin par le collectif Pont-Joubert, Auxerre

Programmation susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



Agenda





ESCAPADE ÉPICURIENNE



fleurs de vigne

LES VINS DE CHABLIS ET DU GRAND AUXERROIS EN FÊTE !



Un week-end 100 % épicurien



La veille, le samedi 21 mai 2022, les villages viticoles des vignobles de Chablis et du Grand Auxerrois proposent de nombreuses activités oeno-touristiques (randonnée dans les vignes, visites guidées thématiques, oenobus...).

EN A 100% epicurean weekend

On the eve of Saturday May 21, 2022, the wine villages of Chablis and the Grand Auxerrois vineyards propose a variety of wine-tourism activities (hiking in the vineyards, themed guided tours, the oenobus...)

> www.ot-auxerre.fr

📍 AUXERRE

Fleurs de Vigne, sur les quais de l'Yonne le dimanche 22 mai 2022

Tous les deux ans, Fleurs de vigne investit les quais de l'Yonne à Auxerre, pour une journée de découverte du vignoble de Chablis et du Grand Auxerrois (Tonnerre, Vézelay, Joigny et Auxerrois). Viticulteurs et négociants sont présents pour faire déguster leurs vins et partager leur métier, leur passion et leur savoir-faire. Une occasion formidable de savourer la richesse du terroir bourguignon, de ses vins et de sa gastronomie, rythmée par les défilés des confréries locales et de nombreuses animations.

> www.fleursdevigne.fr

EN FLEURS DE VIGNE AUXERRE, Sunday May 22, 2022

Every two years Fleurs de Vigne takes over the banks of the Yonne in Auxerre for a day of discovery of the vineyards of Chablis and Grand Auxerrois. Winegrowers and merchants are there to let you taste their wines and to give you an insight into what they do, their passion and their know-how.

Le vignoble de Chablis, 
mondialement connu pour son Chardonnay,
ne se trouve qu'à 10 min. en voiture au
départ d'Auxerre ! Ce serait dommage de
ne pas y faire un tour...

EN The vineyards of Chablis, world famous for its Chardonnay, is only 10 minutes by car from Auxerre! It would be a pity not to pay it a visit.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. *The abuse of alcohol is a danger to your health. Please drink in moderation.*





ESCAPADE ÉPICURIENNE



Le Clos de la Chaînette,
seule vigne encore exploitée dans la ville d'Auxerre

Partez à la rencontre
des vignerons bourguignons
avec le **GUIDE DES CAVES**
TOURISTIQUES LABELLISÉES :
convivialité assurée !

› Brochure disponible à l'Office de Tourisme

EN Meet the Burgundian winegrowers
with the **TOURIST CELLARS GUIDE:**
conviviality guaranteed!

› Brochure available from the Office de Tourisme.

Brochure



PORTRAIT

📍 SAINT-BRIS-LE-VINEUX



LES CAVES BAILLY LAPIERRE

Le hameau de Bailly, situé sur la commune de Saint-Bris-le-Vineux, est le berceau de l'AOC Crémant de Bourgogne. Bailly Lapierre y élabore ses vins effervescents dans un cadre exceptionnel : une carrière de pierre souterraine, qui offre des conditions naturelles uniques. Des visites guidées et dégustations commentées sont proposées tout au long de l'année.

› www.bailly-lapierre.fr



EN THE CELLARS OF BAILLY LAPIERRE

The hamlet of Bailly is located in the village of Saint-Bris-le-Vineux and is the birthplace of the AOC Crémant de Bourgogne. Bailly Lapierre produce their sparkling wines in a unique setting: in a subterranean stone quarry, which provides unique natural conditions. Guided tours and tastings are available throughout the year.



Immersion chez les vigneron



Au-delà de l'ouverture de leurs caves pour des dégustations, de nombreux domaines viticoles proposent le gîte ou le couvert, l'occasion de s'imprégner de cette atmosphère vigneronne si particulière, de découvrir leur travail au fil des saisons et de déguster leurs vins accompagnés d'un bon repas autour de produits locaux. Ces vigneron proposent plus qu'un hébergement ou un lieu de restauration, ils offrent une expérience au cœur du terroir bourguignon. Un moment un peu hors du temps, sans artifices, avec de belles rencontres à la clé.

EN Beyond opening their cellars for tastings, many wineries have developed a specific tourist welcome, with lodges, rooms and tables d'hôte. The opportunity to soak up this very special wine-growing atmosphere, to discover their work over the seasons, to taste their wines accompanied by a good meal based on local products. These winegrowers offer more than accommodation or a place to eat, they offer an experience in the heart of Burgundy. A timeless moment, without artifice and with the opportunity for great encounters.

EXPÉRIENCE

« Vendangeur d'un jour »

Des domaines proposent une immersion au cœur des vendanges : l'occasion de découvrir l'ambiance des vendanges à la main et de partager un moment privilégié dans le vignoble auxerrois et chablisien.

EN EXPERIENCE: «Grape picker for a day»

Some estates offer immersion in the heart of the harvest: the opportunity to experience the atmosphere of the harvest by hand and to share a special moment in the auxerrois and chablisian vineyards.

> www.ot-auxerre.fr



BIENVENUE au domaine...



📍 SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Laure et Romaric Petitjean,

Gîte



Bienvenue chez la famille Petitjean, au coeur du village vigneron de Saint-Bris, dans ce charmant logement de 2 chambres au style contemporain.

EN Gîte. Welcome to the heart of the wine-growing village of Saint-Bris, in this charming 2-bedroom accommodation in a contemporary style.

> www.bourgogne-petitjean.com

📍 COULANGES-LA-VINEUSE

Magali Bernard,

Domaine du Clos du Roi, Bar de terroir



Magali Bernard (viticultrice) et Arnaud Hennoque (chef cuisinier) proposent une découverte de leurs vins accompagnés de mets du terroir, au sein d'une demeure viticole typique du XVIII^e.

EN Local specialty food and wine bar. Magali Bernard (winemaker) and Arnaud Hennoque (chef) at Le Clos du Roi, invite you to discover their wines, accompanied by local dishes, in a typical 18th century wine house.

> www.closduroi.com

📍 COULANGES-LA-VINEUSE

Odile Maltoff, Maison d'hôtes



Odile et Jean-Pierre Maltoff vous invitent à découvrir le charme de leurs 4 chambres d'hôtes et à apprécier petit déjeuner et dîner dans une ancienne cuverie réaménagée.

EN Guest house. Odile and Jean-Pierre Maltoff invite you to discover the charm of their 4 guest rooms and to enjoy breakfast and dinner in an old renovated winery.

> www.maltoff.com

📍 IRANCY

Benoît Cantin, Gîte



Benoit Cantin propose 6 chambres dans son gîte « Jacques Germain Soufflot », du nom du célèbre architecte né à Irancy en 1713.

EN Gîte. Benoit Cantin offers 6 rooms in his gîte « Jacques Germain Soufflot », named after the famous architect born in Irancy in 1713.

> www.cantin-irancy.com

📍 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

Eglantine et Benjamin

Borgnat, Maison d'hôtes et gîte



La famille Borgnat vous accueille au Château d'Escolives, ferme viticole du XVII^e avec ses caves superposées et ses 5 chambres d'hôte et gîte authentiques.

EN Guest house and gîte. The Borgnat family will give you a warm welcome to the Château d'Escolives, a 17th century wine estate with its cellars one above the other and its 5 guest rooms in an authentic gîte.

> www.domaineborgnat.com

📍 IRANCY

Bruno Verret, Gîte



Bruno Verret vous accueille dans son gîte « Le Pavillon Saint-Vincent » d'une capacité de 10 personnes, alliant modernité et vieilles pierres.

EN Gîte. Bruno Verret will be delighted to welcome you to his gîte « Le Pavillon Saint-Vincent » with a capacity of 10 people, combining modernity in an old stone building.

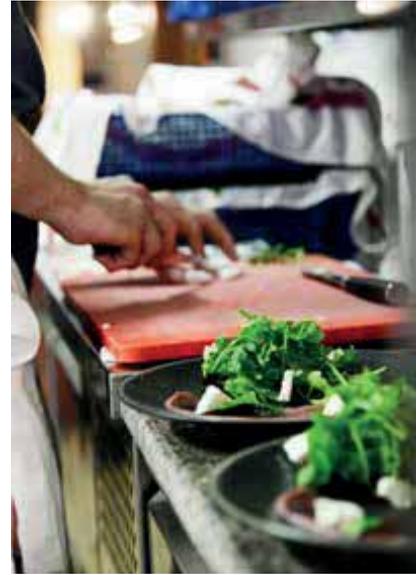
> www.gite-irancy.com

**Et dans
le chablisien**

...

Domaine Brocard, Gîtes
📍 Prény, Chablis, Saint-Cyr-les-Colons
Domaine Clotilde Davenne, Gîte
📍 Prény





Accords mets/vins

**Une gastronomie riche, synonyme de partage,
de convivialité et d'émerveillement pour les papilles.**

Véritable emblème de la région, l'escargot de Bourgogne est LA spécialité bourguignonne par excellence. Découvrez notamment l'escargotière Hélix à Gurgy, ou encore la maison Billot, à Bassou. Autres exemples incontournables : la truffe de Bourgogne, diamant noir de la gastronomie aux arômes et aux parfums uniques et le saumon fumé du Borvo, une institution ! Sans oublier le jambon persillé, les cornichons, le cassis, le jambon à la Chablisienne, les oeufs en meurette, le boeuf bourguignon... et tous les fromages régionaux comme l'Epoisses, le Soumaintrain ou les chèvres frais. En version sucrée, ne manquez pas le pain d'épices et, plus localement les cerises, dont de nombreuses variétés sont produites dans l'Auxerrois.

EN MATCHING FOOD AND WINE

**A rich gastronomy, synonymous with sharing and good times
to the delight of the taste buds.**

Genuine emblem of the region, the snail of Burgundy is THE speciality par excellence! Discover the Helix snail farm at Gurgy, or La Maison Billot at Bassou. Other major examples: Burgundian truffles, the black diamond of gastronomy and The Borvo smoked salmon: an institution! Not forgetting parsleyed ham in aspic, small pickled dills, blackcurrant liqueur, the famous Burgundian Gougères, ham chablisienne, poached eggs in red wine sauce, Beef Bourguignon... and our many local cheeses like Epoisses, Soumaintrain or fresh goat's cheese.

For those with a sweet tooth, don't miss out on the honeyed spiced bread and even closer to home, the many varieties of cherries produced in the area.



INSOLITE

LES POPCORN AUXERROIS

Découvrez les popcorns made in Auxerre de la Maison Gramm's, aux saveurs originales : beurre salé/citron, haricot noir/chocolat blanc/matcha... Visites commentées de la fabrique sur rendez-vous.

EN UNEXPECTED AUXERROIS POPCORN

Discover popcorn 'Made in Auxerre' from Maison Gramm's, with original flavours: salted butter/lemon, black bean/white chocolate/green tea... Guided tours of the factory by appointment.

> www.gramms.fr





LA GOUGÈRE : REINE DE L'APERITIF

La gougère est un incontournable de la gastronomie bourguignonne. Constituée de pâte à chou salée et de fromage, elle est idéale à l'apéritif.

Pyneau Prunutz revisite la recette traditionnelle en proposant des gougères déclinées en différents parfums (moutarde de Dijon, piment d'Espelette, beurre d'escargot, algues...).

EN LA GOUGERE: QUEEN OF THE APERITIF

The gougère is an unmissable delight of Burgundian gastronomy. Made with savoury choux pastry and cheese, it is the perfect accompaniment for aperitifs. Pyneau Prunutz revisits the traditional recipe by proposing gougères based on various flavours (Dijon mustard, Espelette spice, snail butter, seaweed ...).

› Pyneau Prunutz, Auxerre
www.pyneauprunutz.fr

› Maison Eric Roy, Auxerre
www.eric-roy.eu



AGENDA

- 4-6/06/2022: Fête de la Gastronomie, Auxerre
- 10-11/09/2022 : Fantastic Picnic, Auxerre et Auxerrois
- **Après les vendanges** : Fête de la gougère, Auxerre
- **Décembre** : Marchés de Noël, Saint-Bris le Vineux



Agenda

Programmation susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.





ESCAPADE ÉPICURIENNE

PAROLES de chefs



📍 IRANCY

Romain Favre

Restaurant Le Soufflot

C'est au cœur du village d'Irancy que Romain Favre vous accueille dans son restaurant Le Soufflot. Romain a choisi d'y développer LA cuisine qu'il aime : des plats d'esprit « bistrot », reposant sur des produits traditionnels, inspirés de la cuisine de nos grands-mères mais aussi de la touche bistrot d'aujourd'hui. Installé dans un village viticole, Romain a à cœur de proposer une carte des vins aussi travaillée que sa cuisine : celle-ci compte près de 200 références, dont plus de 80% de vins de Bourgogne. La salle de restaurant est d'ailleurs surplombée d'une magnifique vigne vierge.

EN Romain Favre will welcome you to his restaurant Le Soufflot in the heart of the village of Irancy. Romain has chosen to develop THE cuisine he loves there: dishes with a "bistro" spirit, based on traditional products, inspired by the cuisine of our grandmothers but also by a contemporary bistro touch. Based in a wine-growing village, Romain is keen to offer a wine list as elaborate as his cuisine; it has almost 200 references. The dining room is also overlooked by a magnificent Virginia creeper.

› www.restaurant-irancy.fr



📍 AUXERRE

Anouck et Nathan Lecoin

Restaurant Cantina

« Table Vivante » : c'est ainsi qu'Anouck et Nathan définissent leur restaurant. Une table vivante où l'on cuisine avec amour des produits bio et locaux, accompagnés de jolis vins singuliers. Chacun a sa spécialité : si Nicolas excelle au « chaud », avec sa longue expérience de la cuisine authentique qu'il maîtrise parfaitement, Anouk joue avec les associations et le résultat sur les entrées et les desserts en laisse plus d'un « baba ». En véri[table] vivante, La Cantina accueille aussi régulièrement des concerts... ambiance assurée !

EN "Table Vivante": this is how Anouck and Nathan define their restaurant. A living table where organic and local products are lovingly prepared, accompanied by fine, unique wines. Everyone has their speciality: if Nicolas excels in «hot», with his long experience of authentic cuisine which he masters perfectly, Anouk plays with combinations and the result on starters and desserts will 'astonish' you! . Really lively, La Cantina also regularly hosts concerts... guaranteed relaxed atmosphere!

› www.restaurant-cantina.fr

JOURS DE MARCHÉ / MARKET DAYS

APPOIGNY jeudi et dimanche / Thursday and Sunday

AUXERRE

mardi et vendredi / Tuesday and Friday (place de l'Arquebuse)

mercredi / Wednesday (centre-ville)

samedi / Saturday (place de l'hôtel de ville)

dimanche / Sunday (Quartier Sainte-Geneviève et Rue du Pont)

CHAMPS/YONNE samedi / Saturday

COULANGES-LA-VINEUSE jeudi / Thursday

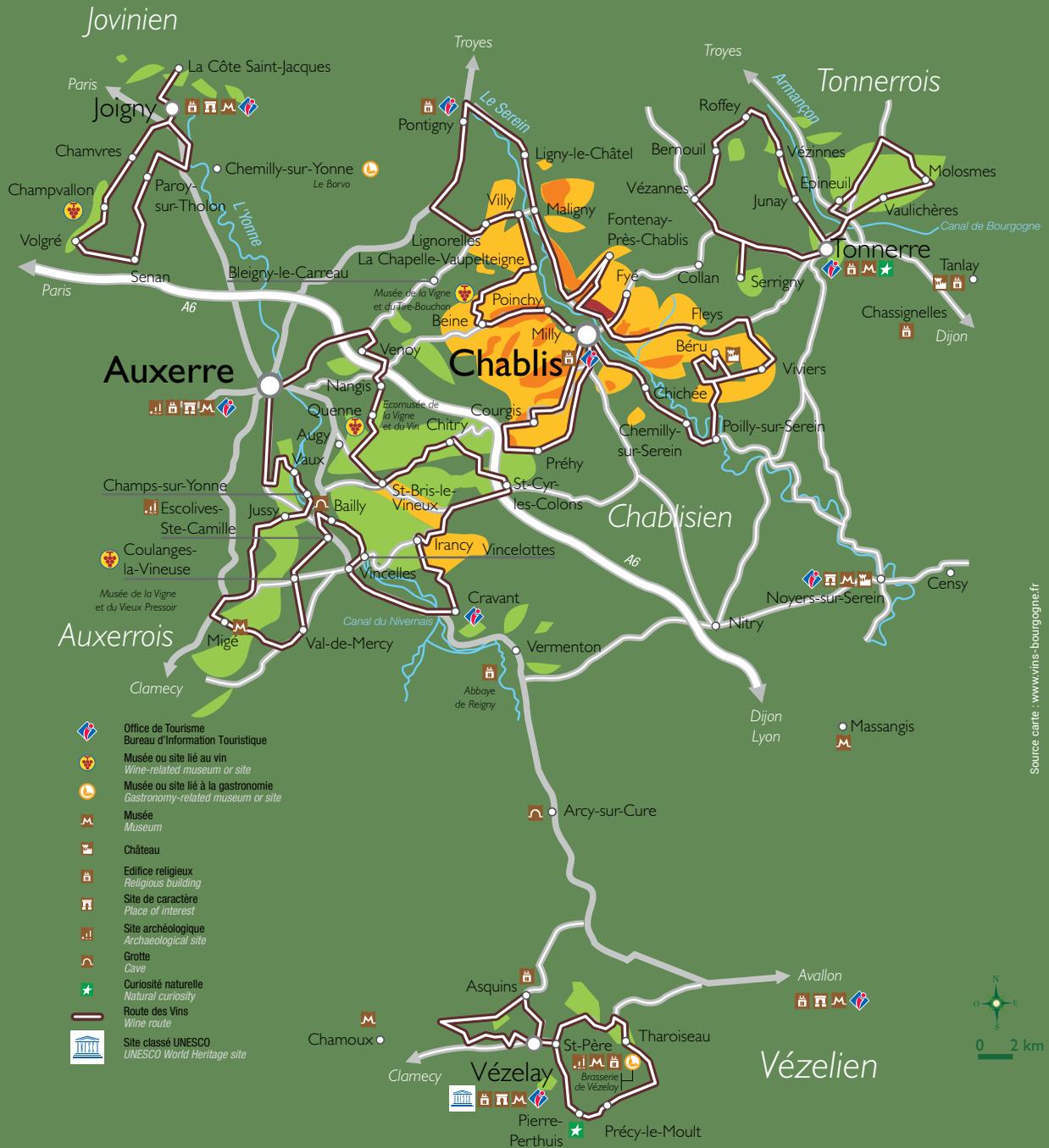
GY-LEVEQUE dimanche / Sunday

ST-GEORGES-SUR-BAULCHE samedi / Saturday

VINCELLES mercredi / Wednesday



LA ROUTE DES VINS DE CHABLIS ET DU GRAND AUXERROIS



Source carte : www.vins-bourgogne.fr

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. *The abuse of alcohol is a danger to your health. Please drink in moderation.*



Destination Auxerre

UNE AGENCE DE TOURISME SUR-MESURE



Brochure
séjours, visites
et affaires



Idéalement situé à 1h30 de Paris par l'A6 et facilement accessible en train, l'auxerrois est doté d'un environnement varié mêlant patrimoine, vignoble, nature ainsi que des infrastructures de qualité.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE, ORGANISATEUR DE VOTRE VOYAGE ET DE VOS ÉVÈNEMENTS.

Que vous soyez particulier ou professionnel, grâce à sa connaissance du territoire et des partenaires locaux, l'Agence Destination Auxerre offre une prestation véritablement sur-mesure :

- Organisation de visites guidées à la carte,
- Programmes à la journée ou séjours,
- Évènements professionnels (congrès, séminaires, réunions de travail, dîners de gala, incentives, salons, assemblées générales...).

L'agence est également en mesure de gérer l'hébergement.

› Tél : +33 (0)3 86 52 85 72

› E-mail : destinationauxerre@ot-auxerre.fr

› www.ot-auxerre.fr/en-groupe-tourisme-daffaires/

EN A TAILOR-MADE TOURISM AGENCY

A single point of contact for the organizer of your trip and your events..

Ideally located 1.5 hours from Paris via the A6 and easily accessible by train, Auxerrois has a varied environment combining heritage, vineyards, nature as well as quality infrastructure.

Whether you are an individual or a professional, thanks to their knowledge of the region and local partnerships, Agence Destination Auxerre offers a truly tailor-made service. Organization of à la carte guided tours, day programs or stays, professional events (congresses, seminars, work meetings, gala dinners, incentives, trade fairs, general meetings, etc.). The agency is also able to manage the accommodation for your events.



PATRIMOINE CULTUREL

Visitez, découvrez, admirez !

CULTURAL HERITAGE

Visit, discover, admire!





DÉCOUVERTE CULTURELLE

LES MONUMENTS incontournables

Labellisée « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » l'agglomération auxerroise possède un patrimoine remarquable. Abbaye, cathédrale, ruelles bordées de maisons à pans de bois... Découvrez le patrimoine remarquable de l'Auxerrois, entrez dans l'Histoire !

 AUXERRE

L'ABBAYE SAINT-GERMAIN

Ce complexe monastique fut fondé au V^e siècle. Nécropole des évêques d'Auxerre, l'abbaye connut son heure de gloire au IX^e siècle en abritant la prestigieuse école d'Auxerre, qui fut un des centres de la Renaissance carolingienne. Ce monument résume à lui seul seize siècles de l'histoire d'Auxerre. Bien que composite, il offre un ensemble architectural d'un grand intérêt.

Ses cryptes carolingiennes du IX^e siècle, construites autour du tombeau de Saint Germain sont décorées de peintures murales remarquables de par leur conservation puisque ce sont les plus anciennes de France.

L'église abbatiale est de style gothique. Dans son avant-nef et la partie de sa nef démolie au XIX^e siècle, on a retrouvé d'intéressants vestiges tels que des sarcophages datant du VI^e au IX^e siècle.

La salle du chapitre est du XII^e siècle, le cellier du XIV^e siècle. Le cloître, de style classique, fut reconstruit au XVII^e siècle. La tour de Saint-Jean du XII^e siècle surplombe l'ensemble des bâtiments de son imposante flèche de pierre à huit pans convexes.

› www.auxerre.fr



Le label «Villes et Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le Ministre de la Culture aux communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

EN The "Cities and Countries of Art and History" label is awarded by the Minister of Culture to municipalities which engage in a policy of raising awareness among residents, visitors and young audiences of the quality of heritage, architecture and living environment.

EN THE MUST SEE MONUMENTS OF AUXERRE

Labeled «Cities and Countries of Art and History», the Auxerre conurbation has a remarkable heritage. The Abbey, the cathedral, the narrow streets lined with half-timbered houses... Discover the remarkable heritage of Auxerre and its surroundings and its fascinating history! This monastic complex was founded in the 5th century. Necropolis of the bishops of Auxerre, the abbey was at the height of its fame in the ninth century when it housed the prestigious school of Auxerre, which was one of the centres of the Carolingian Renaissance. This monument is witness to sixteen centuries of the history of Auxerre. Although composite, it offers an architectural ensemble of great interest. Its Carolingian crypts of the 9th century, built around the tomb of Saint Germain are decorated with murals remarkable for their condition and age given that they are the oldest in France.

The abbey church is Gothic in style. In its fore-nave and part of the nave, which were demolished in the nineteenth century, were found interesting remains such as sarcophagi dating from the sixth to the ninth century. The chapter room is from the 12th century, the cellar from the 14th century, the classical style cloister was rebuilt in the 17th century. The 12th century tower of Saint Jean overlooks the buildings with its imposing spire of convex eight-sided stone.





La culture autrement

L'Office de Tourisme propose des visites guidées singulières, sur des thématiques ou des quartiers particuliers : Auxerre terre de vignes, Contes et légendes auxerroises, les lieux de divertissement d'hier et d'aujourd'hui...

EN CULTURE FROM A DIFFERENT PERSPECTIVE.

The Tourist Office offers unique guided tours, on different themes or on particular neighborhoods: Auxerre land of vines, folk tales and legends of Auxerre, places of entertainment from ancient times to today...

AGENDA

- 14/05/2022 : Nuit Européenne des Musées
- Chaque vendredi en juillet et août : une visite nocturne à Auxerre ou dans l'Auxerrois
- 17-18/09/2022 : Journées Européennes du Patrimoine
- 31/10/2022 : Visite guidée « Halloween »
- 21 et 28/12/2022 : Visite guidée « Il était une fois Noël »
- Toute l'année : Visite guidée des cryptes de l'Abbaye Saint-Germain, www.auxerre.fr

Programmation susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



Agenda





DÉCOUVERTE CULTURELLE

📍 AUXERRE

ÉGLISE SAINT-PIERRE ET LE QUARTIER DES VIGNERONS



Cette église conjugue l'utilisation des différents styles gothique, renaissance et classique, et affiche en façade les saints protecteurs des confréries présentes dans le quartier (bouchers et vigneron) dont elle fut la paroisse. Le quartier Saint-Pierre était le quartier des vigneron, jusqu'à la crise du phylloxéra qui détruisit le vignoble auxerrois.

EN This church combines the use of Gothic style, Renaissance style and Classic style. It displays on its façade the patron saints of the district's brotherhoods (butchers and winemakers) for whom it was the parish. Saint-Pierre district was the winemakers' until the phylloxera crisis happen and destroy the vineyards of the region of Auxerre.

📍 AUXERRE

LA CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE

Chef-d'œuvre de l'art gothique, la Cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre a la particularité de ne posséder qu'une seule tour. Sa façade pré-



sente de nombreuses sculptures qui expriment des scènes de la vie de l'époque. Les vitraux des XV^e et XVI^e siècles ainsi que le chœur font également l'objet d'une attention toute particulière. Ultime visite dans la crypte pour contempler la rarissime peinture murale du Christ à cheval et dans le Trésor qui renferme de nombreuses pièces de collection, dont La déposition de croix, de Luca Penni.

EN A masterpiece of Gothic art, Saint Etienne Cathedral has just one tower. Its façade features various sculptures that depict the life of the time. The 15th and 16th century stained glass windows are also worthy of a close look. A final tour down to the crypt to look at the extremely rare painting of Christ on horseback, and to the Treasury, which holds a number of collection pieces, including The Deposition from the Cross by Luca Penni.





DÉCOUVERTE CULTURELLE

📍 CHITRY LE FORT

LE FORT... DE CHITRY LE FORT

Aux portes du Chablisien et de l'Auxerrois, Chitry-le-Fort est un village viticole typique où vous pourrez découvrir l'église Saint-Valérien, flanquée de sa tour fortifiée construite au XIII^e siècle et classée monument historique, d'où Chitry-le-Fort tire son nom.

EN On the borders of the Chablis and Auxerre regions, Chitry-le-Fort is a typical winegrowing village where you will find Saint-Valérien Church, flanked by its 13th century fortified tower and now a listed building from which Chitry-le-fort gets its name.



📍 AUXERRE

ÉGLISE SAINT-EUSÈBE

Vu de l'extérieur, l'édifice offre un profil hétéroclite avec un clocher roman, une nef gothique du XIII^e siècle et un chœur renaissance du XVI^e siècle. L'intérieur quant à lui, réserve de belles surprises aux visiteurs avec des peintures qui ornent les voûtes et un magnifique ensemble de verrières.

EN Seen from the outside, the building presents an heterogeneous profile with a Romanesque bell, a 13 th century Gothic nave, and a 16th century Renaissance choir. The interior holds a number of wonderful surprises for visitors: paintings that decorate the vaults, and a magnificent set of windows that light up the Renaissance Choir.

📍 MONÉTEAU

LE PONT DIT "EIFFEL"

Jusqu'en 1879, le village était divisé en deux parties distinctes séparées par l'Yonne. Deux gués situés à chaque extrémité de la courbe de l'Yonne permettaient la communication entre les deux rives. Le premier pont suspendu fut construit en 1853. Mais vers 1905, la voie unique de cet ouvrage ne correspondant plus aux exigences de la circulation, il fut décidé la construction d'un ouvrage métallique de grande envergure, dont les travaux s'achevèrent en 1913. L'ouvrage, aujourd'hui classé, est devenu l'emblème de la ville.

EN THE SO CALLED "EIFFEL" BRIDGE

Until 1879, the village was split into two distinct parts by the River Yonne. Two fords at each end of the bend in the Yonne allowed people to cross from one bank to the other. The first suspension bridge was built in 1853. But, about 1905, the single lane of the bridge was no longer able to cope with the traffic and it was decided to build a much larger metal bridge, which was completed in 1913. This bridge is now an historic monument and has become a symbol of the town.





DÉCOUVERTE CULTURELLE



SAINT-BRIS -LE-VINEUX

PORTAIL RENAISSANCE

L'église Saint-Prix-Saint-Cot, datant du XIII^e siècle est l'une des plus belles du département. C'est dans le chœur de l'église que se trouve son joyau principal : une monumentale peinture murale réalisée en 1500 et représentant l'Arbre de Jessé. Le portail Renaissance attenant à l'édifice est classé Monument Historique. Le village recèle également de jolies maisons à pans de bois.

EN The 13th Century church of Saint-Prix-Saint-Cot is one of the most beautiful in the Department. It is the choir of the church that houses its finest treasure: a monumental mural painted in 1500 and representing the

Tree of Jesse. The Renaissance attached to this building is classed as an Historic Monument. The village delights in its pretty timber-framed houses.



COULANGES LA VINEUSE

« PETITE CITÉ DE CARACTÈRE »

Dans les rues de ce village viticole, les marques de la richesse de l'histoire sont partout, comme la façade renaissance de l'actuelle bibliothèque, avec à l'intérieur son très beau plafond peint.

EN In the streets of the wine producing village Coulanges-la-Vineuse evidence to the richness of its history is everywhere. In particular you can admire the renaissance façade of the current library with its beautiful painted ceiling.

Plus d'infos



De nombreux autres monuments classés Monuments Historiques sont à découvrir dans les villes et villages de l'Auxerrois : à Appoigny, Bleigny-le-Carreau, Branches, Charbuy, Chevannes, Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Lindry, Perrigny, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux, Vaux, Villeneuve-Saint-Salves, Vincelles, Vincelottes...

EN Other monuments classified as Historic Monuments are to be discovered in the towns and villages of the Auxerrois region : in Appoigny, Bleigny-le-Carreau, Branches, Charbuy, Chevannes, Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Lindry, Perrigny, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux, Vaux, Villeneuve-Saint-Salves, Vincelles, Vincelottes...





CHAMPS-SUR-YONNE
La fontaine Sombron
The Sombron fountain



CHARBUY
Le parc et château du Rosaire
The park and castle of the Rosary



CHEVANNES
L'église du XV^{ème} siècle
The 15th century church

À DÉCOUVRIR AUSSI dans l'auxerrois

WELL WORTH VISITING IN THE AUXERROIS



ESCAMPS
La place de la mairie
The town hall square



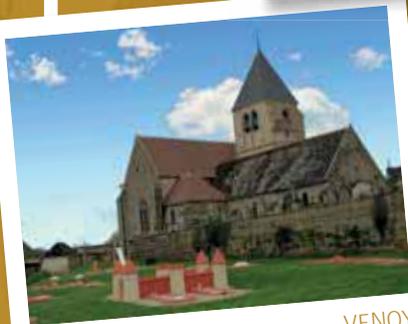
GURGY
L'escale de Gurgy
The stopover at Gurgy



PERRIGNY
Le pont de pierre
The stone bridge



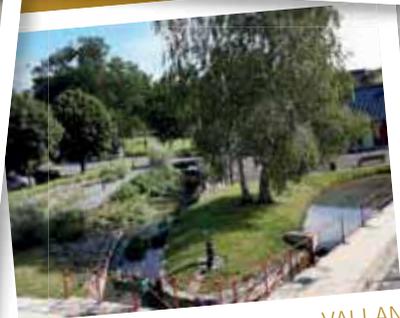
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
Le chêne de Saint-Marien
The Oak of Saint-Marien



VENOY
L'église St Maurice – St Louis
The Church of St Maurice – St Louis



VILLEFARGEAU
La fontaine de Villefargeau
The fountain of Villefargeau



VALLAN
La place F. Mitterrand
Place F. Mitterrand



« Cadet Roussel a 3 maisons... »

Qui n'ont ni poutres ni chevrons...

*" Cadet Roussel has three houses,
which don't have beams or rafters..."*



De son vrai nom Guillaume Joseph Roussel, Cadet Roussel naît en 1743 dans le Jura et s'installe à Auxerre en 1763 où il deviendra huissier. Personnage excentrique et loufoque, il laissa un souvenir indélébile de son passage à Auxerre ! A l'occasion de la Révolution, Cadet Roussel devient Jacobin. Un de ses ennemis politiques, le Chevalier Chenu du Souchet, compose alors la célèbre chanson pour se moquer de lui. Cette chanson est adoptée comme chanson de marche par les soldats de la Révolution en 1792.

SUR LES TRACES DE CADET ROUSSEL

Partez à la découverte des trésors du centre historique d'Auxerre en suivant les pas de Cadet Roussel. Un circuit piétonnier que vous pourrez réaliser à votre rythme, en suivant les flèches en bronze scellées au sol. Ce circuit vous est proposé pour apprécier librement les monuments remarquables mais aussi aller à la rencontre de rues pittoresques, de points de vue insolites ou de quartiers animés.

EN Cadet Roussel, whose real name was Guillaume Joseph Roussel, was born in 1743 in the Jura and moved to Auxerre in 1763 where he became a bailiff. Eccentric and crazy figure, he left an imprinted memory of its stay in Auxerre! Come the Revolution, Cadet Roussel became a Jacobin. One of his political enemies, the Chevalier Chenu du Souchet, composed the famous song to mock him. That song was adopted as a marching song by the soldiers of the Revolution in 1792.

In the steps of Cadet Roussel

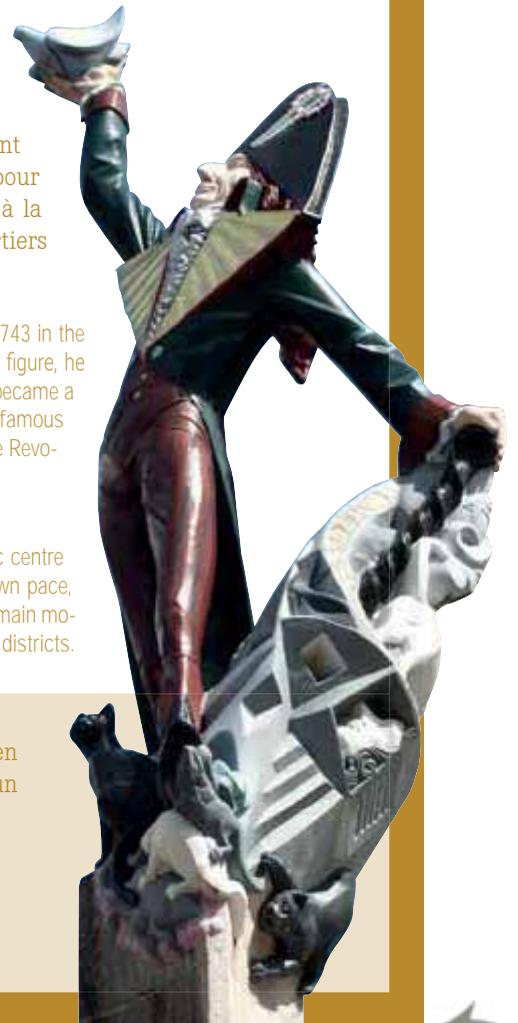
Follow in the footsteps of Cadet Roussel and discover the treasures in the historic centre of Auxerre. The walking tour enables you to discover the city's treasures at your own pace, following the bronze arrows on the ground. This tour is suggested to enjoy freely the main monuments, and also to discover the picturesque streets, some unusual views and lively districts.



Et pour que les plus jeunes visitent en s'amusant, découvrez **Cadet'Chou** : un parcours ludique jalonné d'énigmes.

> www.ot-auxerre.fr

EN And to keep the youngsters amused, discover **Cadet'Chou**: a fun walk guided by a series of puzzles.



La Tour de l'Horloge

et son cadran astronomique



EN THE CLOCK TOWER AND ITS ASTRONOMICAL CLOCK

La Tour de l'Horloge fut construite au XV^e siècle sur les bases d'une tour de l'ancien castrum gallo-romain. D'abord utilisée comme prison comtale, elle fut transformée en horloge et en beffroi. Un incendie ravagea la tour en 1825, mais elle fut restaurée et une grande partie reconstruite à l'identique. Appuyée à la tour, une chambre contient le mécanisme de l'horloge qui fonctionne depuis 1483. La particularité de l'horloge provient de ses deux aiguilles indiquant à la fois l'heure solaire et les phases de la lune.



Une vaste opération de restauration de la Tour est en cours. Elle devrait prendre fin en juin 2022. Renforcement de la charpente, rénovation des 3 cloches, restauration des dorures du cadran... C'est une véritable cure de jouvence que s'offre cet édifice si cher aux Auxerrois.

The clock Tower was built in the 15th century on the basis of a tower from the old Gallo-Roman fortified city. First used as a prison (of earl), it was turned into a clock and belfry in 1483. A fire devastated the tower in 1825 but it was restored and rebuilt identically. Attached to the tower, a chamber hosts the clock's mechanism which works since 1483. The clock's distinctive features are the two hands: showing the time according to the sun as well as the phases of the moon.

A vast operation to restore the XVI century clock tower is underway. Work should be completed in June 2022. Reinforcement of the frame, renovation of the 3 bells, restoration of the gilding on the dial... This building, so dear to Auxerre, is being rejuvenated.



un petit tour au musée

Let's go to a visit in a museum

📍 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

SITE ARCHEOLOGIQUE



Conduites depuis 1955, les fouilles ont en partie livré les vestiges d'une occupation humaine allant du Néolithique au Mérovingien. Vous y découvrirez des sculptures gallo-romaines du II^e siècle, du mobilier gallo-romain et mérovingien, des sarcophages... Mais aussi une exposition des objets de la vie quotidienne ou d'éléments plus rares.

EN On-going since 1955, the excavations have yielded evidence of human occupation dating from the Neolithic to the Merovingian periods. Here you will find Gallo-Romano sculptures from the 2nd Century, Gallo-Romano and Merovingian furniture, sarcophagi... There is also an exhibition of objects from daily life as well as rarer items.

> www.lavillascoliva.org

📍 BIENTÔT À AUXERRE

MUSÉE DE L'AJ AUXERRE

Un musée en mode « visite immersive » dédié à la riche histoire du légendaire club de foot l'AJ Auxerre va voir le jour au stade de l'Abbé Deschamps.

EN A museum in "immersive visit" mode dedicated to the rich history of the legendary football club AJ Auxerre will see the light of day at the Abbé Deschamps stadium.



📍 AUXERRE

MUSÉE DE SAINT-GERMAIN



Situé au cœur de l'Abbaye Saint-Germain, ce musée d'Art et d'Histoire retrace l'histoire de la ville médiévale. Visitez le scriptorium, la sacristie et les anciens dortoirs pour découvrir les collections du musée. Vous pourrez admirer des pièces maîtresses de ses collections comme le Suaire de Saint Germain, tissu byzantin exceptionnel datant de l'an mille.

EN Set in the heart of the Saint-Germain Abbey, this museum of Art and History recounts the city's story on three levels. Visit the scriptorium, the sacristy and the old dorms to discover all museum collections. One of the masterpieces in its collections is the Shroud of Saint Germain, an exceptional Byzantine fabric dating back to the year 1000.

> www.auxerre.fr

Plus d'infos



📍 AUXERRE

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE



Grâce à ses expositions, le Museum d'Histoire Naturelle présente, valorise et fait comprendre la biodiversité, l'environnement et l'actualité scientifique.

EN Through its exhibitions, the Natural History Museum displays, brings to the fore and explains biodiversity, the environment and current scientific thinking.

> www.auxerre.fr

📍 COULANGES-LA-VINEUSE

MUSEE DE LA VIGNE ET DU VIEUX PRESSEUR



Installé dans des caves du XII^e siècle, le musée de la vigne présente notamment un presseur à abattage de type médiéval ainsi qu'une belle collection d'outils du vigneron et du tonnelier.

EN Installed in 12th century cellars, the Museum of the Vine notably has a medieval wine press as well as a fine collection of the tools of winegrowers and coopers.



📍 AUXERRE

MICRO-FOLIE



Coordonnée par La Villette, la Micro-Folie est un musée numérique qui donne accès aux chefs d'œuvre des plus grandes institutions culturelles nationales et internationales. Grâce à des innovations numériques, le visiteur peut s'immerger dans les collections du Musée du Louvre, Musée du quai Branly, du Centre Pompidou, du Château de Versailles... ou encore de la Cité de la musique, ou de l'Opéra national de Paris.

EN Coordinated by La Villette, Micro-Folie is a digital museum that provides access to the masterpieces of the largest national and international cultural institutions. Thanks to the latest digital innovations, visitors can immerse themselves in the collections of the Louvre Museum, Musée du quai Branly, the Pompidou Center, the Palace of Versailles... or even the Cité de la Musique, or the National Opera Paris.

› www.auxerre.fr

LA RÉALITÉ VIRTUELLE S'INVITE AU MUSÉE

Grâce à l'application LegendR, découvrez ou redécouvrez l'abbaye Saint-Germain en réalité augmentée à l'aide d'un smartphone.

EN VIRTUAL REALITY COMES TO THE MUSEUM

Thanks to the LegendR application, discover or rediscover the Saint-Germain Abbey in virtual reality using a smartphone.



📍 AUXERRE

MUSÉE LEBLANC-DUVERNOY



Dans le cadre intimiste d'un charmant hôtel particulier du XVIII^e siècle, ce musée conserve des tapisseries de Beauvais datant du début du XVIII^e siècle ainsi qu'une importante collection de faïences régionales et nationales et un ensemble exceptionnel de grès de Puisaye.

EN In the intimate setting of a charming private mansion dating from the 18th century, this museum is full of Beauvais tapestries dating from the early 18th century, as well as an important collection of regional and national earthenware, and also an exceptional collection of Puisaye sandstone.

› www.auxerre.fr

📍 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

MUSÉE PIERRE MERLIER



Le musée présente une partie de l'œuvre de l'artiste, qui fit naître du bois des cohortes de personnages polychromes, extravagants, aux figures hiératiques.

EN The museum displays part of the artist's work, who created cohorts of polychrome, extravagant religious figures from the wood.

› www.museepierremertier.fr

📍 AUXERRE

SALLE ECKMÜHL

Située au sein de l'Hôtel de Ville, la salle Eckmühl recèle des trésors légués à la ville par la Marquise de Bloqueville, fille du Maréchal Davout. Parmi les pièces de la collection, une exceptionnelle robe de cérémonie et le manteau porté par le maréchal Davout lors du sacre de Napoléon

EN Located in the City Hall, this room contains treasures bequeathed to the city by the Marquise de Bloqueville, the daughter of Maréchal Davout. Among the pieces in the collection, an exceptional ceremonial dress and the coat worn by Maréchal Davout during the coronation of Napoleon

› Salle des gardes de l'Hôtel de Ville,

📍 AUXERRE

MAISON D'ECRIVAIN DE MARIE NOËL



Maison où vécut la poétesse Marie Noël qui y aménagea son appartement, dont le Salon de Musique et la Chambre (avec son bureau). Cette maison demeure telle qu'à la mort de l'ancienne occupante, selon ses vœux.

EN The house where the poet Marie Noël lived, who set up her apartment there, including the Music Room and the Bedroom (with her office), the latter remained as it was on the death of the former occupant, according to her wishes.

› www.marienoelsiteofficiel.fr



→ EN MARCHANT ON FOOT



AVEC CADET ROUSSEL

Grâce aux flèches en bronze scellées au sol et à la brochure « **Sur les traces de Cadet Roussel** », découvrez le centre historique d'Auxerre. Et pour les enfants âgés de 8 à 12 ans le carnet d'énigmes de **Cadet'Chou**.

With Cadet Roussel: using the bronze arrows set into the pavements you can follow the footsteps of Cadet Roussel and discover the historical centre of Auxerre. And for children from 8 to 12 years old, get the « Cadet'Chou » puzzle booklet.

> www.ot-auxerre.fr

AVEC UN GUIDE CONFERENCIER

Labellisé « **Pays d'Art et d'Histoire** » l'Auxerrois vous ouvre les portes de son patrimoine historique et architectural et propose des visites guidées (privées ou en groupe) animées par des guides conférenciers.

Known as the «Country of Art and History», the Auxerrois opens the doors to its historical and architectural heritage and offers private or group tours led by tour guides.

> destinationauxerre@ot-auxerre.fr



AVEC UN SAC À DOS

L'Auxerrois propose un éventail de circuits, de promenades et de randonnées.

With a rucksack on your back: the Auxerre region offers a range of routes for walking and hiking.

> www.ot-auxerre.fr

→ EN ROULANT RIDING

AVEC L'OENOBUS

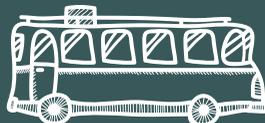
Afin de découvrir le vignoble auxerrois, l'Office de Tourisme de l'Auxerrois met en place l'Oenobus : une navette qui, en saison estivale, dessert 6 villages viticoles typiques.

> Tarif : 5 €

THE OENOBUS: for those who want to explore the auxerrois vineyards, the Auxerrois Tourist Office has set up the Oenobus, a shuttle which serves 6 typical wine-growing villages.

> Price : 5 €

> www.ot-auxerre.fr



Les 1001 de visiter et l'Aux



A 1001 ways (well almost)

→ EN VOLANT FLYING

Prenez de la hauteur et survolez l'Auxerrois ! Une vision inédite et magique de notre territoire, mêlant vignoble, forêts, champs et patrimoine.

Fly high over the Auxerrois! An unprecedented and magical view of our countryside taking in vineyards, forests, fields and heritage sites.

France Montgolfières

www.franceballoons.com

Eden Balloon

www.edenballoon.com



→ EN PIANOTANT WITH YOUR KEYBOARD

Grâce à l'application Legendr disponible sur Apple Store et Play Store, faites le tour du centre-ville et découvrez nos incontournables autrement: quizz, réalité virtuelle et images d'archives inédites.

Thanks to the Legendr application available on Apple Store and Play Store, take a tour of the city centre and explore our unmissable sites in a completely different way: quizzes, virtual reality and never-before-seen archive images.



façons (ou presque) Auxerre errois...



to visit Auxerre and the Auxerrois...

→ EN PÉDALANT ON YOUR BIKE

LE TOUR DE BOURGOGNE À VÉLO

Un itinéraire permettant de faire le tour de la Bourgogne à vélo le long des canaux.

Burgundy Bike Tour, an itinerary enabling to cycle around Burgundy region along the canals.

> www.francevelotourisme.com

Amis sportifs, sortez vos VTT et dévalez les pistes des circuits du Pays Coulangeois. 123 km de chemins balisés sur 6 circuits.

Sporty types, get out your mountain bikes and follow the tracks of the Pays Coulangeois circuits. 123 km of 6 marked out circuits.

> www.cc-payscoulangeois.fr

Plusieurs prestataires louent des vélos (adultes, enfants), tandems, vélos électriques et proposent des itinéraires variés. Several providers rent out bicycles (adults, children), tandems, electric bikes and propose a variety of routes.

Le Batardeau à Auxerre,
> www.le-batardeau.fr

France à vélo, à Auxerre,
> www.franceavelo.com



VISITE GUIDÉE DES VIGNOBLES DE BOURGOGNE EN VÉLO ÉLECTRIQUE

Cycle Divin, à Vincelottes,
> www.cycledivin.fr

→ EN NAVIGUANT BY BOAT



A BORD D'UN BATEAU ÉLECTRIQUE, EN PEDALO, A LA RAME

Le Batardeau met à votre disposition des bateaux électriques pouvant accueillir jusqu'à 5 personnes. Silencieuses et sans permis, ces embarcations sont idéales pour découvrir Auxerre et l'Auxerrois de façon ludique et sympathique sur le Canal du Nivernais. Des pédalos, paddles et kayaks sont également à votre disposition.

On board an electric boat: Le Batardeau - rents electric boats that contain up to 5 persons. Playful, quiet and easy to use (no license required), they will enable you discover Auxerre and its surroundings in a very pleasant and novel way on the Canal Nivernais. Pedal boats, paddles and kayaks are also available.

> www.le-batardeau.fr

LORS D'UNE CROISIÈRE À BORD DE LA PÉNICHE L'HIRONDELLE II

Naviguez sur l'Yonne et le Canal du Nivernais et découvrez le patrimoine d'Auxerre et de l'Auxerrois autrement. L'Hirondelle II propose non seulement des croisières- découvertes, mais aussi des croisières-déjeuners et dîners pour régaler vos papilles !

Take a cruise on board the barge l'Hirondelle II. Sail down the Yonne and the Canal du Nivernais and discover the countryside of Auxerre and the Auxerrois in a completely different way. The Hirondelle II proposes not only discovery cruises but also lunch and dinner cruises to treat your taste buds!

> www.bateauxauxerrois.com

A BORD D'UNE PÉNICHE-HÔTEL

Embarquez sur une péniche-hôtel de luxe privée et partez en croisière sur l'Yonne et le Canal du Nivernais !

On board a narrowboat hotel. Take a luxury cruise on a private narrowboat and explore the Yonne and the Nivernais Canal.

Péniche-hôtel La Luciole,
> www.bargeluciole.com.

Péniche-hôtel Le Randle,
> www.edgecharter.fr.

→ EN TROTTINETTE ON A SCOOTER



Évadez vous autrement, découvrez notre région de façon insolite et ludique, sans effort avec des trottinettes électriques tout terrain. Circuits balisés, visite du patrimoine et des vignes.

All terrain electric scooters. Get away from it all, explore our region in an unusual and fun way, effortlessly. Signposted circuits, heritage and vineyard tours.

France à vélo, à Auxerre,
> www.franceavelo.com

One Up Tour, à Chablis,
> www.oneuptour.com



JUILLET - AOÛT

2022

à partir de 21h

GRATUIT

Garçon La Note !

1 soir

1 terrasse

1 concert

Office de Tourisme de l'auxerrois



@GLNAuxerre



www.facebook.com/GLNAuxerre



#GLNAuxerre

Office de Tourisme de l'auxerrois

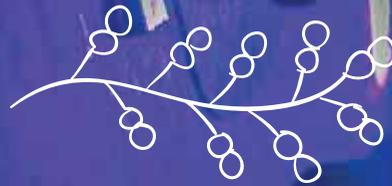


VIE CULTURELLE & ARTISTIQUE

Sortez, chantez, dansez !

CULTURAL AND ARTISTIC LIFE

Out and about, sing, dance!





ECHAPPÉE CULTURELLE

LES TEMPS FORTS d'une destination animée

**Envie de vous faire un ciné, une pièce de théâtre, un concert, un spectacle ?
Toute l'année, les occasions de sortir sont nombreuses et variées, voici un aperçu
des représentations et festivités qui jalonnent l'agenda auxerrois.**

Cette programmation est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

📍 AUXERRE ET L'AUXERROIS

FESTIVAL « GARÇON LA NOTE ! »

01/07 - 31/08



Créé en 2001 par l'Office de Tourisme de l'Auxerrois, ce festival de musiques se déroule dès l'origine en terrasse des cafés d'Auxerre, et depuis 2006 aussi dans les communes de l'Auxerrois. Il propose une programmation éclectique pour tous les publics avec un concept simple : un soir, un bar, un concert !

“Garçon, la Note!”, se déroule sur l'ensemble de la période estivale : plus de 50 dates à Auxerre du 1^{er} juillet au 31 août (du lundi au samedi). Le festival a la particularité de changer de lieu, allant de terrasse en terrasse, et proposant un concert différent chaque soir. Fort de son succès, ce concept a alors été dupliqué dans d'autres villes en Bourgogne (Dijon, Sens, Nevers, Chalon-sur-Saône, Cluny...), et même à Dax !

EN Created in 2001 by the Office de Tourisme de l'auxerrois, this music festival has always taken place on the terraces of Auxerre's cafés, and since 2006 in the surrounding communes. The concept is simple : an evening, a bar, a concert !

« Garçon La Note ! » runs throughout the Summer period : there are more than 50 dates in Auxerre from the 1st of July to the 31st of August (Monday to Saturday). Its speciality is to move from terrace to terrace and proposes a different concert every night. Driven by this success, this concept has been taken over in some other cities in Burgundy (Dijon, Sens, Nevers, Chalon-sur-Saône, Cluny...), and even in Dax !

› www.garcon-la-note.com - www.facebook.com/GLNAuxerre.

EN A LIVELY DESTINATION

Do you fancy watching a movie, a play at the theatre, a concert or a show?

Throughout the year, there are many and varied opportunities to go out, here is an overview of the performances and festivities in the Auxerre calendar.

This programme is likely to be modified depending on developments in the health crisis.



📍 AUXERRE

CATALPA FESTIVAL

24-26/06

Trois jours de concerts gratuits mêlant musiques actuelles et musiques d'ailleurs, au Parc de l'Arbre Sec.

EN Three days of free concerts combining current music and music from elsewhere, at the Parc de l'Arbre Sec.

› www.lesilex.fr





LE THÉÂTRE, ♡ Auxerre
 > www.auxerreletheatre.com

LA SCENE DES QUAIS, ♡ Auxerre
 Péniche café-théâtre
 > www.lascenedesquais.fr

LE SILEX, ♡ Auxerre
 Salle de spectacle
 > www.lesilex.fr

AUXERREXPO, ♡ Auxerre
 Parc des expositions
 > www.auxerrexpo.com

LE SKENET'EAU, ♡ Monéteau
 > www.skeneteau.fr

CINÉMA Méga CGR Casino, ♡ Auxerre
 > www.cgrcinemas.fr/auxerre

Liste complète
 des événements





📍 AUXERRE

Ô LA BELLE TOILE

21/07 - 25/08

Cet été (jeudi ou vendredi soir), retrouvez le cinéma de plein air dans les villages auxerrois et à l'Abbaye Saint-Germain à Auxerre.

EN This summer, you will find the open-air cinema in the Abbey Saint-Germain or in the villages around Auxerre.

> www.auxerre.fr

📍 AUXERRE

ABBAYE SAINT-GERMAIN

FESTIVAL PAROLE ET PAROLE(S)

07/05

Préparez vous à prendre... la parole !! La 2^{ème} édition du festival va résonner dans les murs de l'abbaye et dans la Ville. Spectacle, podcast, match d'impro, lecture à voix haute, rencontre, échanges, tout est prévu pour parler, écouter, créer et même rêver.

EN Get ready to say your piece!! The 2nd edition of the festival will resonate within the walls of the abbey and in the city. Shows, podcasts, improv matches, reading aloud, meetings, discussions, everything is planned for talking, listening, creating and even dreaming.

> www.auxerre.fr

📍 AUXERRE

RUES BARREES

26-28/08

Festival des arts de la rue, le bien nommé « Rues Barrées » rassemble pendant un week-end une quinzaine de compagnies qui envahissent le centre-ville. Les disciplines artistiques se côtoient et se mêlent : clowns, jongleurs, solistes... mettant les rues et les places de la ville en ébullition.

EN Street arts festival, the aptly named invade the city center for a weekend. Artistic disciplines come together and mingle: clown, jugglers, soloists... turning the streets and squares of the city into a playground.

> www.auxerre.fr

📍 AUXERRE

LES ENTRETIENS D'AUXERRE

17-19/11

Des débats autour de l'histoire, la philosophie, les sciences politiques, la sociologie, l'économie, l'anthropologie, la littérature... Thématique 2022 : « Vie privée, vie publique, quelles frontières ? »

EN Debates around history, philosophy, sociology, economics, literature ... Theme for 2022: «private life, public life, which borders?»

> www.cercle-condorcet-auxerre.fr





📍 AUXERRE
ABBAYE SAINT-GERMAIN

LE PRINTEMPS DES POÈTES

19/03

📍 AUXERRE

LA NUIT DES MUSÉES

14/05

📍 AUXERRE
ABBAYE SAINT-GERMAIN

LES MOTS DU VIN

21/05

📍 AUXERRE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

17-18/09



Liste complète
des événements



Les galeries d'art et antiquaires

Ouvrez les portes des nombreux antiquaires, galeries et ateliers d'artistes de l'Auxerrois et dénichiez des pièces rares, découvrez des créations singulières, rencontrez des artistes ou collectionneurs passionnés.

EN ART GALLERIES AND ANTIQUE SHOPS

Open the doors of the many antique dealers, galleries and artists' studios in Auxerre and unearth rare pieces, discover unique creations, meet passionate artists and collectors.



GALERIES D'ART

📍 GURGY

L'espace culturel de Gurgy

› www.facebook.com/Espace-culturel-de-Gurgy-704593469721895

📍 IRANCY

L'Atelier d'Irancy -

Georges Hosotte

› www.hosotte.com

📍 BAILLY

Galerie d'Art

de la Chapelle de Bailly -

Georges Hosotte

› www.hosotte.com

📍 AUXERRE

Galerie d'art L'Escalier

› www.galerieescalier.com

📍 AUXERRE

Voyage sur toiles

› <https://galerie-dart-voyage-sur-toiles.business.site>

📍 AUXERRE

Galerie d'art - photographie Nacivet

› www.nacivet.com

📍 AUXERRE

Galerie Saint-Germain

📍 AUXERRE

Espace Mouv'art en Bourgogne

› www.mouvart-en-bourgogne.fr

📍 AUXERRE

Hors[]Cadre

› www.asso-horscadre.fr

📍 AUXERRE

Atelier Olivier-Cyr Noël

› www.oliviercyrnoel.com

ANTIQUAIRES

📍 AUXERRE

Antiquités de la Cathédrale

› waldteufelclaude.site-solocal.com

📍 AUXERRE

Rive Gauche Antiquités

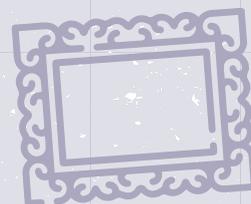
› www.rivegauche-antiquites.fr

📍 AUXERRE

La Broc

📍 AUXERRE

Antiquités Art Galerie



Les artisans du tourisme de l'auxerrois

Visant à promouvoir l'artisanat d'art et l'excellence de son savoir-faire, le label « Artisan du tourisme de l'Auxerrois » rassemble une quinzaine d'artisans. N'hésitez pas à pousser la porte de leurs ateliers pour découvrir leur savoir-faire et leurs produits de qualité.

EN MEET THE CRAFTSMEN AND WOMEN

Aiming to promote artistic craftsmanship and the excellence of its know-how, the «Artisan du tourisme de l'Auxerrois» label brings together around ten different craftsmen. Just push the door of their workshops open.



APPOIGNY/CHARBUY

Adérald Caron, ADE FABRIK'

Fabrication de produits gastronomiques et de beauté à base de miel, cire d'abeille et pollen propolis. Boutique, salon de thé et apéro dinatoire.

EN Gourmet and beauty products made from honey

> www.facebook.com/AdeFabrik89 Appoigny/

AUXERRE/CHARBUY

Carine Michelin, UNIS VERS L'ART

Fabrication de décorations artisa-

nales, animation d'ateliers de loisirs créatifs

EN Craft decorations

> <https://unisverslart.fr>

CHARBUY

Fabien Cathelin, L'ART DU BOIS

Menuiserie, ébénisterie, créations et restaurations dans le respect de la tradition.

EN Carpentry

> www.artdubois.fr

AUXERRE

Stéphane Christophory

Dorure sur tous supports, création et restauration d'antiquités et objets d'art d'ébénisterie.

EN Gilding.

> www.pagesjaunes.fr/pros/52826432

AUXERRE

Sophie Billon, BILLE DE SUCRE

Fabrication de biscuits et meringues, personnalisation de biscuits, ateliers de pâtisserie pour les enfants.

EN Cookies and meringues

> www.billedesucre.fr

AUXERRE

Anne Longfier, ARTEFACT

Fabrication d'objets en céramique, vaisselle, et objets uniques. Intervention artistique auprès des collectivités territoriales, école et association, animation d'ateliers.

EN Pottery

> www.ceramicana.blogspot.com



Les artisans du tourisme de l'auxerrois (suite)

📍 SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Manon Jarry-Sarfati,
ATELIER MJS DECO

Relooking de meubles et d'objets décoration

EN Renovation of furniture and decorative objects

> www.ateliermjsdeco.bigcartel.com

📍 CHAMPS-SUR-YONNE

Sandy Baudry,
L'ART DES ELEMENTS

Atelier de poterie, fabrication artisanale de vaisselle et objets décoratifs, personnalisation et stages d'initiation.

EN Pottery

> www.lartdeselements.fr

📍 AUXERRE

Alexandre Letellier

Tapiserie : restauration de fauteuils anciens ou actuels, décoration (rideaux, stores)

EN Upholstery

> www.letellier-tapisserie.fr

📍 AUXERRE

Léa Languillat,
FIMACROQUER

Création de bijoux artisanaux

EN Creation of jewelry

> www.fimacroquer.com

📍 AUXERRE

Sébastien Langlois,
LA MANUFACTURE BIO

Fabrication artisanale de popcorns et de chocolat.

EN Popcorns and chocolates

> www.gramms.fr

📍 AUXERRE

Julie Escafit,
DE FIL EN COULEUR

Couture, créations artisanales en modèles uniques ou en petites séries, pour petits et grands, tant en habillement qu'en décoration. Boutique de créateurs et lieu d'échange.

EN Sewing (clothing and decoration)

> www.facebook.com/defilencouleur

📍 IRANCY

Julien Cordier

Ebénisterie, création et rénovation de mobilier intérieur, agencement sur-mesure

EN Carpentry

> www.cordier-ebeniste.fr



📍 AUXERRE

Benoit Massoc,
BENOIT JOAILLIER

Création de bijoux sur-mesure et haute joaillerie, vente et restauration de bijoux anciens

EN Jeweller

> www.benoitjoaillier.com





ESCAPADE EN FAMILLE

Jouez, apprenez, profitez !

FAMILY GETAWAY

Play, learn, benefit!





EN FAMILLE

L'AUXERROIS EN FAMILLE

**Une escapade qui comble parents et enfants ? C'est possible !
L'Auxerrois propose de nombreuses activités pour les familles
et les enfants de tous âges : un véritable terrain d'aventures.**

APPRENDRE EN S'AMUSANT, ET PROFITER AUTREMENT !

Ici, il y a de quoi occuper bambins et ados : un rallye photo dans la ville d'Auxerre, un tour en bateau électrique sur l'Yonne, une sortie à cheval dans la campagne auxerroise, une visite des caves souterraines des créchants Bailly-Lapierre, un atelier à la villa gallo-romaine d'Escolives, une visite guidée de l'abbaye St Germain, une balade à vélo le long du canal du Nivernais, une découverte du vignoble en calèche...

EN FAMILY ACTIVITIES IN THE AUXERROIS

Because a getaway that suits both parents and children is possible! Auxerre and auxerrois have many activities on offer for families and children of all ages: a real adventure playground.

LEARN WHILE HAVING FUN AND ENJOY THINGS IN A DIFFERENT WAY!

Here there is something for children from toddlers to teens: a photo rally in the city of Auxerre, an electric boat trip on the Yonne, a horseride in the auxerrois countryside, a visit to the underground Cremant cellars of Bailly-Lapierre, a workshop at the Gallo-Roman villa in Escolives, a guided tour of St Germain abbey, a bike ride along the Nivernais canal, an exploration of the vineyards in a horse-drawn carriage ...

LE CARNET D'ENIGMES Cadet'Chou

En suivant un carnet de 7 énigmes, les enfants de 8 à 12 ans suivent Cadet'Chou pour visiter, jouer et retrouver des mots mystères qui permettront de découvrir le mot magique...

EN THE CADET'CHOU BOOK OF RIDDLES

Following a book of 7 riddles, children from 8 to 12 follow Cadet'Chou to visit, play and find words mysteries that will enable to discover the magic word.

> www.ot-auxerre.fr



UNE DESTINATION SPORTIVE

Bien connue pour son équipe de football l'AJA, Auxerre a toujours eu un esprit sportif, et la région propose une multitude d'activités.

Well known for its football team, Auxerre has always had a sporting spirit.

> www.ot-auxerre.fr

Activités sportives





PATINOIRE

Patinoire CyberGlace, Monéteau
 > www.cyberglace.com



LES PLAINES DE JEUX

New Kids Park 89, Appoigny
 > www.new-kids-parc89.com

BOWLING ET MINI-GOLF

Bowling Aux2B, Monéteau

KARTING, KART INDOOR ET QUAD

Appoigny Kart Indoor, Appoigny
 > www.auxerre-karting.fr

Karting Auxerre Indoor & Quad loisirs, Auxerre
 > www.karting-quad.com

LASER GAMES

Megazone Laser Games, Auxerre
 > www.lasergames-auxerre.fr

Bowling Aux2B, Monéteau
 60 'Inside, Auxerre
 > www.lasergames-auxerre.fr

ESCAPE GAME

L'Enquêt'heure, Auxerre
 > www.lenquetheure.fr

SANS OUBLIER...

Les spectacles du Théâtre d'Auxerre, de la Scène des Quais, du Silex, du Skenéteau,

Les balades à poney avec Auxerre Jumping Club,

Les animations et ateliers de la Bibliothèque Jacques-Lacarrière et du Muséum d'Histoire Naturelle à Auxerre,

Le p'tit train à vapeur de Chevannes,

Les nombreux parcs et jardins des villes et villages de l'Auxerrois...

EN DON'T FORGET...

The shows at the Theatre, La Scène des Quais, the Silex, the Skenéteau, Pony rides with Auxerre Jumping Club,

Activities and workshops for kids at the Library Jacques-Lacarrière and at the Museum in Auxerre,

The little steam train at Chevannes,

The many parks and gardens in the towns and villages of the Auxerrois ...



Musée de la Vigne et du Tire-bouchon



Une collection unique en France de plus de 8000 pièces !



DOMAINE ALAIN GEOFFROY

Grands Vins de Chablis

89800 BEINE (près CHABLIS)

Tel: 03.86.42.43.76 www.chablis-geoffroy.com

POUDRE Organic



Passage Manificier à Auxerre • 6, rue Fécauderie • 09 82 32 88 61
 Mode responsable • Responsible Fashion • Dessinée en Bourgogne
 Designed in Burgundy • Cadeaux eco-friendly • Eco-friendly Gift



LA VAUGERMAINE
 UNE PARENTHÈSE CHABLISIENNE

BIÈRES
 DE SPÉCIALITÉ
 AUX MOÛTS
 DE RAISINS
 D'APPELLATIONS
 ET BIÈRES
 TRADITIONNELLES

Visite
 dégustation
 ventes sur place



www.lavaugermaine.fr

30 grande rue-Hameau de Vaugermain-89800 SAINT CYR LES COLONS
 Tel : 0642250768 - info@lavaugermaine.fr

ANNUAIRE HÉBERGEMENTS & RESTAURATION

DIRECTORY
ACCOMODATIONS
& RESTAURANTS



LÉGENDE

PICTOS

- Veilleur de nuit ou heure maximale de permanence à la réception / Night-watchman
- Garage fermé / Closed garage
- Parking / Private car park
- Garage à vélos / Bike park
- Borne électrique / Electrical terminal
- Jardin / Garden
- Ascenseur / Lift
- Golf
- Tennis / Tennis
- Wifi
- Bar
- Télévision dans les chambres / TV in the rooms
- Chiens admis / dogs allowed
- Piscine / Swimming-pool
- Piscine couverte / Indoor pool
- Salles de réunion / Seminar rooms
- Chambres climatisées / Air-conditioning
- Spa et/ou hammam et/ou sauna / Spa, Turkish baths, Sauna
- Remise en forme / Fitness
- Restaurant ou table d'hôtes / restaurant
- Caravanes / caravans mobilhomes
- Location de caravanes / Caravans rental
- Location de tente / Tent rental
- Chalets ou bungalow
- Machine à laver / Washing machine
- Lave vaisselle / Dishwasher
- Salle TV / Television room
- Aire de service camping car / Motor home service point
- Alimentation / Food
- Dîner servi jusqu'à / Meals served until
- Service continu jusqu'à / Continuous service until
- Menu du terroir / Traditional menu
- Repas servi en terrasse ou dans un jardin / Meals served outdoors or in a garden
- Chambre, restaurant et toilettes accessibles aux handicapés / Restaurant, room and toilets accessible to disabled people
- Restaurant accessible aux handicapés / Restaurant accessible to disabled people
- Fermé / Closed
- Ouvert / Open
- Ouvert le dimanche / Open on Sunday
- Ouvert le lundi / Open on Monday

LOGOS QUALITÉ / QUALITY CERTIFICATION

- Qualité Tourisme
- Hôtel Cert
- Bib Gourmand
- Accueil Vélo
- Vignobles & Découvertes
- Jardin Remarquable

LABEL TOURISME ET HANDICAP / TOURISM WITH DISABILITY CERTIFICATE

- Ce label national apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins des personnes handicapées
- Handicap moteur
- Handicap mental
- Handicap visuel
- Handicap auditif

PORTRAIT

AUXERRE

Alain Géhin

Hôtels Ibis et Ibis Budget Auxerre Centre

Propriétaires de l'Hôtel IBIS Auxerre Centre (3*) et de son voisin Ibis Budget Auxerre Centre (2*), Alain Géhin et son épouse Jeanine proposent près de 100 chambres au bord de l'Yonne, à 10 mn à pieds du centre historique et face au superbe panorama de la vieille ville. Homme discret, Alain Géhin est pourtant très investi dans la vie de sa ville, président notamment l'association AJA Football (qui compte parmi ses membres l'emblématique Guy Roux), sport et club auxquels il voue une véritable passion.

EN Owners of the Hotel IBIS Auxerre Center and its neighbour Ibis Budget, Alain Géhin and his wife Jeanine offer nearly 100 rooms on the banks of the Yonne, 10 minutes on foot from the historic centre and facing the superb panorama of the old town. A discreet man, Alain Géhin is nevertheless intimately involved in the life of his city, in particular presiding over the AJA Football association (which counts among its members the emblematic Guy Roux), the sport and club to which he devotes a real passion.

> www.all.accor.com



HÔTELS

DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Kyriad Auxerre Appoigny ★★★

2 Av. du Général de Gaulle - 89380 APPOIGNY (7 km)
Tél. 03 86 53 25 34
www.kyriad.com - appoigny@kyriad.fr



66 chambres - - 69 à 83 € - 73 à 87 € - 10,50 à 11,50 €

**Kyriad Direct Auxerre Appoigny ★★**

2 Av. du Général de Gaulle - 89380 APPOIGNY (7 km)
Tél. 03 86 18 04 38
www.kyriad.com - appoigny@kyriaddirect.fr



44 chambres - - 41 à 55 € - 10,50 à 11,50 €

**Ibis Auxerre Centre ★★★**

1 Avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 48 30 55
www.all.accor.com - h1361@accor.com



50 chambres - - 69 à 150 € - 9,90€

**Hôtel Le Maxime ★★★**

2 Quai de la Marine - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 52 14 19
www.hotel-lemaxime.com -
contact@hotel-lemaxime.com



(Tarifs susceptibles de modification)

26 chambres - 99 à 129 € - 109 à 179 € - 139 à 199 € - 15€

**Hôtel Les Maréchaux ★★★**

6 avenue Foch - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 43 77
www.hotel-lesmarechaux.com -
contact@hotel-lesmarechaux.com



25 chambres - - 64 à 114 € - 11€

**Hôtel Normandie ★★★****The Originals Boutique**

41 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 52 57 80

www.hotelnormandie.fr - reception@hotelnormandie.fr



47 chambres - 79 à 139 € - 89 à 139 € - 99 à 168 € - 11€





HÔTEL IBIS AUXERRE CENTRE

**Situé au bord de l'Yonne,
Vous bénéficierez d'un panorama unique
sur la vieille ville et ses monuments.**

- Etablissement climatisé
- Accueil 24h/24

Extension de 12 chambres face à l'YONNE



BAR

1 Avenue Jean Jaurès • 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 48 30 55 • Fax. 03 86 42 91 51
h1361@accor.com



**WiFi
GRATUIT**

HÔTELS



DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Arômes & Douceurs

THÉS - CAFÉS - ÉPICERIE FINE



8 rue de l'Horloge
89000 AUXERRE
Tél : +33 (0)3 86 33 01 95

Boutique située sous la Tour de l'Horloge, en plein centre-ville d'Auxerre, vous y trouverez plus de 160 références de Thés Palais des Thés et Mariage Frères, des Infusions, des Rooibos.

Du Café en grains (Moka, Cuba, Brésil, Pérou, Kenya, Colombie et d'autres) que l'on peut vous mouliner à la demande.

Côté épicerie fine, le terroir de Bourgogne est à l'honneur avec des produits locaux et régionaux, les fameux Pop-Corn Gramm's d'Auxerre, les cornichons de la Maison Marc, les confitures La Trinquelinette, des tartinables de Toucy, des terrines du Morvan, mais aussi du pain d'épices, des miels, des moutardes, des gâteaux, des vinaigres, du chocolat, des liqueurs, des rhums arrangés...

Et une belle sélection de poivres et épices du monde.



Situé au bord de l'Yonne
face à la passerelle pour une visite
de la *vieille ville* !

Hôtel IBIS BUDGET
Auxerre Centre

28 rue Etienne Dolet
89 000 Auxerre
Tél. 08 92 700 002
hA1R3@accor.com

ibis
budget
HOTELS

climatisé / accueil **24/24** / Wifi gratuit

Au coeur d'Auxerre, venez visiter La Manufacture Bio



Initiation au cacao
Visite du laboratoire de popcorn et de chocolat
Dégustation
Durée : 45 mn
1 rue de valmy, 09 86 60 49 39



HÔTELS


AUTOUR DE L'AUXERROIS / AROUND THE AUXERROIS
Hôtel restaurant de l'Écluse 79

2 Chemin de Ronde - 89160 CHASSIGNELLES (56 km)
Tél. 03 86 75 13 88
www.hotel-restaurantdelecluse.com
lecluse79@gmail.com



7 chambres - 49 € - 66 à 75 € - 75 à 89 € - 4,50 à 8,50€


Domaine du Roncemay ★★★

Lieu-dit Boisserelle - 89110 CHASSY (25 km)
Tél. 03 86 73 50 50
www.roncemay.com - info@roncemay.com



21 chambres - 149 à 349 € - 209 à 389 € - 18€


La Borde ★★★★★

La Borde, 89130 LEUGNY (23 km)
Tél. 03 86 47 69 01
www.lbmh.fr - contact@la-borde.eu



6 chambres - 360 à 630 € - 400 à 700 € - 945 à 1100 € - inclus


La Grange de Marie ★★

1 Voie des Préaux - 89310 NITRY (34 km)
Tél. 03 86 33 60 92
www.lagrandemarie.com -
contact@lagrandemarie.com



37 chambres - 49 à 53 € - 60 € - 80 € - 9 €


Relais du Château ★★

7 promenade du Grillon - 89170 SAINT-FARGEAU (45 km)
Tél. 03 86 45 56 27
www.relais-du-chateau.fr - reservation@relais-du-chateau.fr



28 chambres - 59 à 69 € - 73 à 88 € - 103 à 138 € - 10 à 12,50 €


Hôtel la Beursaudière

5-7 Rue Hyacinthe Gautherin - 89310 NITRY (34 km)
Tél. 03 86 33 69 70
www.beursaudiere.com - message@beursaudiere.com



11 chambres - 90 à 130 € - 13 €


Village Vacances
La Vallée de l'Yonne ★★★

1 Rue de l'orme 89500 ARMEAU (40 km)
Tél. 03 86 87 30 19
valleedelyonne.com et armeauseminaire.fr - vacances@valleedelyonne.com



47 chambres - 75,50 € la pension complète 67,50 € la demi-pension



« Retour aux sources,
à la découverte du passé
gallo-romain »

Site archéologique d'Escolives

Visites et animations familiales.

Ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre
de 10h à 12h et de 14h à 18h.
(Visites toutes les heures)

lavillascoliva.org

03 86 42 71 89 - villaescolives.accueil@orange.fr

Site-Archéologique-d'Escolives-Ste-Camille

Et aussi...

Hôtel Mercure ★★★	R.N.6 "Le Chaumois" - 89380 APOIGNY	03.86.53.25.00
Le Pressoir	20, chemin des Ruelles - 89380 APOIGNY	03.86.53.27.11
Hôtel des deux Gares	17 rue Paul Doumer 89000 AUXERRE	06.61.80.36.43
Le Seignelay	2, rue du Pont - 89000 AUXERRE	03.86.52.03.48
B&B Auxerre Bourgogne	2 rue d'Athènes - 89470 MONETEAU	08.92.78.80.05
B&B Auxerre Monéteau	Avenue de l'Europe - 89470 MONETEAU	08.92.70.75.89
Hôtel Campanile ★★★	Rue d'Athènes - 89470 MONETEAU	03.86.40.71.11
Hôtel Première Classe ★	Rue d'Athènes - 89470 MONETEAU	03.86.40.67.89
Hôtel Quick Palace ★	2, rue de Bruxelles - 89470 MONETEAU	03.86.53.44.75
Hôtel-Restaurant de La Poste	149 grande rue - 89290 VINCELLES	03.86.42.22.63
Auberge des Tilleuls	12, quai de l'Yonne - 89290 VINCELOTES	03.86.42.22.13





GÎTES & MEUBLÉS

DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Le Bacchus
Christian Darmon
 9 rue de l'Égalité - 89000 AUXERRE
 Tél. 06 07 78 37 20
 www.auxerregite.fr - chdarmon@auxerregite.fr

Capacité : 4 pers.		Superficie : 60 m²	
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
390 € / semaine	390 € / semaine	390 € / semaine	190 €

La Demeure du Palais
Philippe et Nadège Carteron
 2 rue Michel Lepeltier - 89000 AUXERRE
 Tél. 06 70 84 05 00
 lademeuredupalais@outlook.com

Capacité : 15 pers.		Superficie : 260 m²	
Basse saison*	Haute saison*	Week-end	
2000 à 2500 € / semaine	2500 à 3000 € / semaine	750 à 950 €	

Jean-Marc Grisard
 4 rue Etienne Dolet - 89000 AUXERRE
 Tél. 06 70 86 84 88
 grisard.jean-marc@orange.fr

Capacité : 3 pers.		Superficie : 38 m²	
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
300 € / semaine	300 € / semaine	300 € / semaine	-

La Maison des Randonneurs
Laurent Richoux
 5 rue Germain Bénard - 89000 AUXERRE
 Tél. 03 86 41 43 22
 www.maison-rando.fr - maison.rando@gmail.com

Capacité : 25 pers.		Superficie : 300 m²	
Basse saison*	Haute saison*	Week-end	
20,60 € / semaine	19,60 € / semaine	-	

Le Showroom N°4
M^{me} Mativet
 5, place Robillard - 89000 AUXERRE
 Tél. 07 87 49 34 26
 www.weekend-auxerre.com - leshowroom89@orange.fr

Capacité : 2 pers.		Superficie : 40 m²	
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
80 € / nuit	80 € / nuit	80 € / nuit	-

Sur les pas de Cadet Roussel
Hélène et Jean Michel Claudin
 4 - 5 rue de la Marine - 89000 AUXERRE
 Tél. 03 80 45 97 15
 www.gitesdefrance.com

Capacité : 2 pers.		Superficie : 52 m²	
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
252 € / semaine	350 € / semaine	406 € / semaine	190 € - 222 €



Le Domaine Benoît Cantin
 vous propose des chambres
 dans son gîte

JACQUES GERMAIN SOUFFLOT

cantin.benoit@orange.fr
 06 68 42 11 66

* Low season - Mid season - High Season (Price per week)



GÎTES & MEUBLÉS



DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Bourgogne-Franche-Comté


BIENVENUE AUX GOURMANDS!


BOUTIQUE MISTRAL à AUXERRE

Centre commercial Fontaine des Clairions
89000 AUXERRE
Tél. 03 86 41 71 87


La Croix au Maître

Delphine Julien & Thomas Copin (15 km)
 1 rue Croix au Maître - 89580 Coulanges la Vineuse
 Tél. 06.82.68.48.91 / 06.07.74.13.18
 www.lacroixaumaitre.com - contact@lacroixaumaitre.com



Capacité : 2 pers.			Superficie : 35 m²
01/10 au 30/03	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
65 € / nuit	73 € / nuit	73 € / nuit	-

**Pavillon Saint Vincent**

Domaine Verret
 10, rue de la Mairie - 89290 IRANCY
 Tél. 06 11 66 17 21
 www.gite-irancy.com - damien@domaineverret.com



Capacité : 10 pers.		Superficie : 150 m²
Basse saison*	Moyenne / Haute saison*	Week-end
580 à 680 € / semaine	680 à 850 € / semaine	580 €

**Gîte Jacques Germain Soufflot**

Benoît Cantin
 63 rue Soufflot - 89290 IRANCY (15 km)
 Tél. 06 68 42 11 66
 www.cantin-irancy.com - cantin.benoit@orange.fr



Capacité : 15 pers.			Superficie : 45 m²
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
400 à 800 € / semaine			500 à 600 €

**Ferme du Château de Monfort**

Bruno Zaros
 Château de Monfort, RN77, 89230 MONTIGNY LA RESLE (13 km)
 Tél. 06 14 21 58 68
 www.chateaudumontfort.com - bruno.zaros@gmail.com



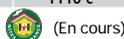
Capacité : 12 pers.			Superficie : 160 m²
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
850 € / semaine	900 € / semaine	980 € / semaine	580 €

**Gîte Château de Montboulon**

Marion et Jacques Lorient
 Château de Montboulon (Lieu-dit) - 89000 PERRIGNY (5 km)
 Tél. 06 15 09 86 52
 www.montboulon.fr - marion.lorient@outlook.com



Capacité : 14 pers.			Superficie : 320 m²
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
2820 € / semaine			1110 €

**La ferme de Chèrevie**

Barbara Bahr (9 km)
 Ferme de chèrevie - 89530 ST BRIS LE VINEUX
 Tél. 06 65 26 24 30
 www.cherevie.sitew.fr - bjm.bahr@gmail.com



Capacité : 5 pers.			Superficie : 90 m²
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
250 € / semaine	300 € / semaine	380 € / semaine	250 €



* Low season - Mid season - High Season (Price per week)





GÎTES & MEUBLÉS

DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Le Repaire de Saint-Bris**Romarc Petitjean**

16 rue Basse - 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX (9 km)

Tél. 06 29 73 66 64

www.bourgogne-petitjean.com - domaine-petitjean@orange.fr



Capacité : 4 pers.

Superficie : 90 m²

Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
490 € / semaine	560 € / semaine	630 € / semaine	160 €

**Le Moulin de Saint-Georges****Colette Dupré** (5 km)

Le Moulin de Saint Georges - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE

Tél. 06 63 42 87 35 - 03 86 52 97 09

www.le-moulin.net - lemoulin.saint.georges@gmail.com



Capacité : 7 pers.

Superficie : 210 m²

Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
-	870 € / sem.	930 € / sem.	350 €



Domaine Petitjean



*Au coeur du village de Saint-Bris le Vineux,
venez découvrir notre cave et nos différentes cuvées :*

Bourgogne Aligoté
Bourgogne cotes d'Auxerre
rouge et blanc
Saint Bris
Crémant de Bourgogne

Notre domaine est certifié haute valeur environnementale

1 ruelle de l'Equerre - 89530 Saint-Bris le Vineux
06 29 73 66 64
www.bourgogne-petitjean.com

Baptême de saut en parachute !

Prêt pour une chute
de **4000m** d'altitude
à **220 km/h** ?

📍 À l'aérodrome de Chéu
à Saint-Florentin (89)

☎ 06.82.55.45.32

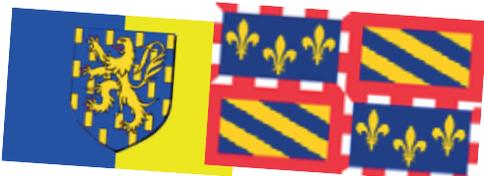
➔ cooltandem.com

📘 Cooltandem
Parachutisme

*Adrenaline
garantie !*



**COOLTANDEM
PARACHUTISME**



achats souvenirs d' Auxerre

Mugs
Assiettes
Verres à Chablis
Cartes postales
Gravure




Trophée 89



20 Bd Davout - **AUXERRE**
03 86 51 69 99 06 51 86 31 95
mail : boutique@trophee89.com
site : www.trophee89.com

GÎTES & MEUBLÉS



AUTOUR DE L'AUXERROIS / AROUND THE AUXERROIS

La Maison des 7 Lieux**Jean-Marc Brocard**

1 rue Molleveaux 89800 CHABLIS (15 km)

Tél. 06 31 74 08 16

<http://oenotourisme.brocard.fr/maisons-appartements/> - contact@lajacquotterie.com

Capacité : 8 pers.		Superficie : 225 m²	
Basse, moyenne et haute saison*	Week-end		
Nous contacter		850 à 893 €	

**La Suite****Jean-Marc Brocard**

2 rue Molleveaux 89800 CHABLIS (15 km)

Tél. 06 31 74 08 16

<http://oenotourisme.brocard.fr/maisons-appartements/> - contact@lajacquotterie.com

Capacité : 6 pers.		Superficie : 85 m²	
Basse, moyenne et haute saison*	Week-end		
Nous contacter		420 à 440 €	

**Domaine des Temps Perdus****Clotilde Davenne**

3 rue de chantemerle - 89800 PRÉHY (20 km)

Tél. 03 86 41 46 05

www.clotildedavenne.fr - serviceclient@clotildedavenne.fr

Capacité : 6 pers.		Superficie : 50 à 80 m²	
Basse saison*	Haute saison*	Week-end (2 nuits)	
504 € (studio) - 882 € (appartement) / semaine		192 € - 336 €	

**Château des Barres****Charles de Couessin**

les Barres - 89520 SAINPUITS (44 km)

Tél. 06 77 09 35 35

c2couessin@gmail.com - www.chateau-des-barres.com

Capacité : 15 pers.		Superficie : 500 m²	
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
3040 € / semaine		3274 € / semaine	
		4503 € / semaine	
		1460 à 2460€	

**Les gîtes La Vaugermaine****Karine Abalti**

34 grande rue - hameau de Vaugermain

89800 SAINT CYR LES COLONS (17 km)

Tél. 06 42 25 07 68 - www.lesgiteslavaugermaine.fr - contact@lesgiteslavaugermaine.fr

Capacité : 9 pers.		Superficie : 130 m²	
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
1200 € / semaine		1300 € / semaine	
		1400 € / semaine	
		400 à 500 €	

**Le Refuge de P'tit Louis****Jean-Marc Brocard**

1 place de l'Eglise 89800 St Cyr les Colons (17 km)

Tél. 06 31 74 08 16

<http://oenotourisme.brocard.fr/maisons-appartements/> - contact@lajacquotterie.com

Capacité : 15 pers.		Superficie : 400 m²	
Basse saison*	Moyenne saison*	Haute saison*	Week-end
1260 à 1323 €			



AB LOISIRS Le Morvan Autrement!

AUXERRE - AVALLON - VEZELAY

Canoe Kayak
Accrobranche
Paintball
Rafting
Quad

TOUTES LES ACTIVITÉS SUR www.abloisirs.com

CLOTILDE DAVENNE
CHABLIS, SAINT-BRIS, IRANCY

Saint-Bris
Premier Cru Chablis
Grand Cru Irancy

« MES VINS PARLENT DE LEUR TERROIR AVEC ÉLÉGANCE À TRAVERS LE FRUIT DE CHACUN DES CÉPAGES »

Chardonnay Sauvignon
Vieilles Vignes Aligoté
César Pinot Noir

• Balade • Lecture des paysages • Visites et dégustations...

Terroirs de l'Yonne

• Walk • Landscape reading • Visits and tastings ...

Domaine Clotilde Davenne • Vins de Chablis & Bourgognes • Maison d'Hôtes
Boutique Préhy & Chablis • www.clotildedavenne.fr • 03.86.41.46.05

CHAMBRES D'HÔTES



DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Bienvenue au Puits d'Athie, chambres d'hôtes de charme.

... ..

Une étape de charme près d'Auxerre (1h30 de Paris),
dans une demeure bourguignonne du XVIII^e siècle.



Ouvert toute l'année. Animaux bienvenus.

Réf. Michelin, Gault et Millau, Routard.

Tél. 03 73 53 07 50 – 06 03 49 62 09
contact@lepuitsdathie.fr - www.lepuitsdathie.fr

Château de Ribourdin



Claude Brodard

8 route de Ribourdin - 89240 CHEVANNES (9 km)

Tél. 03 86 41 23 16

www.chateauderibourdin.com - chateau.de.ribourdin@wanadoo.fr

5 chambres - 🏠 80 € - 🏠 90 € - 🏠 145 € - 👤 180 € / nuit



La Barbotière



Marie Ange et Bruno Pinna

4 route de Boiloup - 89240 CHEVANNES (9 km)

Port : 06 86 26 46 59

www.labarbotiere.fr - labarbotiere@outlook.com

2 chambres - 🏠 100 à 120 € / nuit



Domaine Maltoff



Odile Maltoff

20 rue d'Aguesseau - 89580 COULANGES LA VINEUSE (15 km)

Tél. 03 86 42 32 48

www.maltoff.com - contact@maltoff.com

4 chambres - 🏠 72 € - 🏠 82 € - 🏠 122 € - 👤 132 € / nuit



Domaine Borgnat



Eglantine Borgnat (10 km)

1 rue de l'église - 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE

Tél. 03 86 53 35 28

www.domaineborgnat.com - sejour@domaineborgnat.fr

5 chambres - 🏠 68 à 128 € - 🏠 98 à 118 € - 👤 118 à 138 € / nuit



Chambres d'Hôtes de la Fontaine

Philippe Saulnier

2 rue de la Fontaine - 89580 GY L'EVEQUE (10 km)

Tél. 03 86 41 61 64

www.chambresdeguy.com - chambresdeguy@gmail.com

5 chambres - 🏠 55 € - 🏠 69 € - 🏠 90 € - 👤 115 € / nuit



Entre Canal et Vignes

Patricia Coste

4, Rue du Canal - La Cour Barrée

89290 ESCOLIVES STE CAMILLE (10 km)

Tél. 06 14 32 01 93 - www.entre-canal-et-vignes.fr - contact@entre-canal-et-vignes.fr

4 chambres - 🏠 61 € - 🏠 70 à 95 € - 🏠 85 à 95 € - 👤 110 € / nuit



	Viticulture durable	
	Chardonnay, Aligoté, Pinot gris, Pinot noir, César, Ratafia	
	Visite et dégustation	

Maison d'hôtes		Boutique ouverte
Inspirations séjours en Bourgogne		du lundi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h
Evènementiel et séminaire		sejour@domaineborgnat.fr www.domaineborgnat.com +33 3 86 53 35 28 89290 Escolives-Sainte-Camille



CHAMBRES D'HÔTES

DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

La Bichonnière**Stéphane et Julia de Wellenstein**

37-39 rue de Charbuy, Les Houches - 89240 LINDRY (13 km)

Tél. 03 86 47 19 85

www.labichonnierebnb.com - labichonniere.bnb@gmail.com

5 chambres - 80 € - 98 à 128 € - 112-136 € - 158 € / nuit

**Le Château de la Resle****Johan Bouman**

Lieu Dit La Resle 89230 MONTIGNY LA RESLE (13 km)

Tél. 06 86 11 29 22

www.chateaudelaresle.com - info@chateaudelaresle.com

9 chambres - - 225 à 475 € / nuit

**Le Puits d'Athie****Yannick Le Cam**

1 rue de l'Abreuvoir - 89380 APOIGNY (10 km)

Tél. 03 73 53 07 50

www.lepuitsdathie.fr - contact@lepuitsdathie.fr

5 chambres - - 89 à 161 € / nuit

**Nadine Petitjean**

16 rue du Four 89530 ST BRIS LE VINEUX (9 km)

Tél. 06 03 78 38 74

nadine.bernard.petitjean@orange.fr

2 chambres - - 60 € / nuit



Dans un lit de
verdure et d'histoire,
au cœur du village
natal de l'écrivaine,
à Saint-Sauveur-en-
Puisaye !

COLETTE DANS CLAUDINE A L'ECOLE

« Montigny [...] ça s'étage en escalier au-dessous d'un gros château, rebâti sous Louis XV et déjà plus délabré que la tour sarrasine, épaisse, basse, toute gainée de lierre, qui s'effrite par en haut, un petit peu chaque jour. »

PREMIER MUSÉE LITTÉRAIRE DE FRANCE

Le château de Saint-Sauveur-en-Puisaye abrite le musée Colette, agréé Musée de France, depuis 1995.

"UN MUSÉE POUR LES
SENS AUTANT QUE
POUR L'ESPRIT"

Hélène Mugot, artiste muséographe

Un musée vivant où la voix et le regard de Colette accompagnent le visiteur, jusqu'à une bibliothèque imaginaire où le hasard mène à la découverte de l'écrivain et de ses œuvres.



LA PAUSE GOURMANDE

De passage ou en visite, ne manquez pas de vous arrêter à la Pause Gourmande, boutique et salon de thé du Musée Colette, en libre accès au rez-de-chaussée, dans les anciennes cuisines du château.

HORAIRES ET TARIFS

Ouvert du 1er avril au 31 octobre, tous les jours sauf le mardi, de 10h à 18h sans interruption. Le tarif plein est de 7€, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et 5€ en tarif réduit sur présentation d'un justificatif, notamment le billet d'entrée de la Maison de Colette.

Musée Colette, Place du Château, 89520, Saint-Sauveur-en-Puisaye.

contact@musee-colette.com / 03.86.45.61.95.

CAMPINGS



DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Camping d'Auxerre l'Arbre Sec ★★★

8 route de Vaux - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 52 11 15
<https://campingauxerre.fr>
campingauxerre@outlook.fr



Capacité : 164 emplacements

Emplacement*	Adulte/jour*	Enfant/jour*	Electricité/jour*
5 €	4,10 €	3,10 €	4 €



Ouvert du 01/04 au 14/10

Les Ceriselles ★★★

Route de Vincelottes - 89290 VINCELLES (13 km)
Tél. 03 86 42 50 47
www.campingceriselles.com - camping@spl-payscoulangeois.fr



Capacité : 80 emplacements + 20 mobilhomes

Superficie : 3 ha

Emplacement*	Adulte/jour*	Enfant/jour*	Electricité/jour*
	12,50 à 17 €	4 à 6 €	forfait



Ouvert de mi-avril à octobre

AUTOUR DE L'AUXERROIS / AROUND THE AUXERROIS

Le Parc du Château ★★

Route d'Avallon - 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN (49 km)
Tél. 03 86 33 93 50
www.isle-sur-serein.fr - camping-islesurserein@orange.fr



Capacité : 30 emplacement

superficie : 4 ha

Emplacement*	Adulte/jour*	Enfant/jour*	Electricité/jour*
1,80 à 4,50 €	2,40 €	1 €	3,50 €

avec supplément
1€ / jr

Ouvert du 01/04 au 30/09

* Pitch - Adult/day - Child/day - Electricity/day

IRANCY - VÉZELAY - BAILLY

Expositions
HOSOTTE

L'Atelier

Place de l'Eglise - 89290 IRANCY
03.86.42.37.89

Du 1^{er} mars au 31 décembre

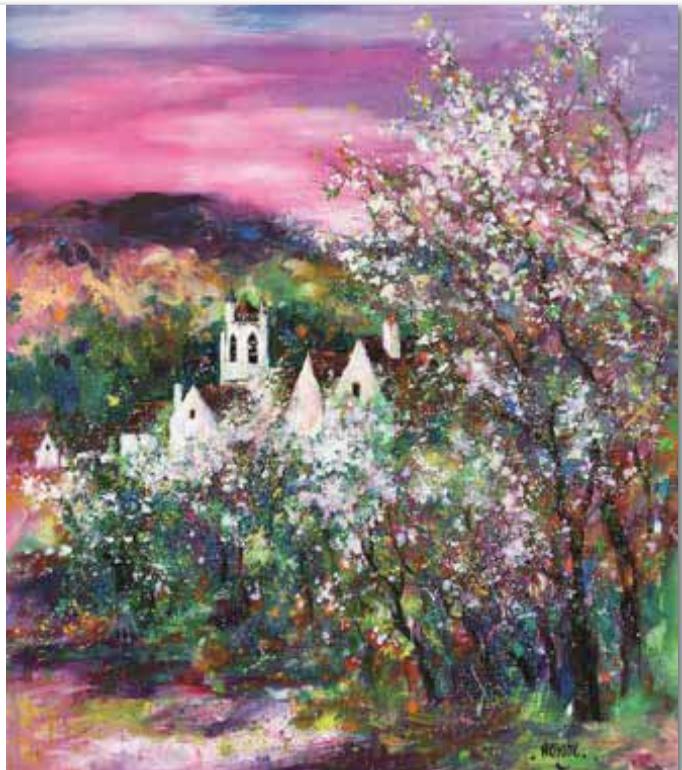
Chapelle de Bailly

Rue de l'Eglise - Hameau de BAILLY
89530 (Saint-Bris-le-Vineux)
03.86.53.30.55

Du 1^{er} mai au 31 août

Galerie Saint-Pierre

60, rue St Pierre - 89450 VÉZELAY
03.86.33.27.96

Du 1^{er} mars au 31 décembrewww.hosotte.com

**D** Ouvert le dimanche / open on sunday**L** Ouvert le lundi / open on monday

RESTAURANTS

DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

L'EnvolAérodrome Auxerre-Branches - 89380 APOIGNY
Tél. 03 86 42 91 04

📍 Lundi. Du 15 au 29 août.

Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 14 à 18 € / Service à la carte

**Le Biarritz**15 place des Cordeliers - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 36 38
lebiarritz@free.fr

📍 Dimanche soir

Brasserie, Bar à vins / Brasserie, Wine bar

Menus de 13,20 € à 15,20 € / Service à la carte

**Le Bourgogne**15 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 57 50
www.lebourgogne.fr

📍 Dimanche et Lundi

Cuisine gastronomique / Gourmet cuisine

Menus de 25 € à 48 € / Service à la carte

**Bistro l'Asperule**34 rue du Pont - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 33 24 32
www.restaurant-asperule.fr

📍 Dimanche et Lundi

Cuisine bistronomique / bistronomic cuisine

Menus de 24 à 38 €

**Le Bounty**3 quai de la République - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 69 86
www.restaurant-bounty.fr**Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine**

Menus de 14,50 € à 32 € / Service à la carte

**Le Brasserie des Bords de l'Yonne**60 rue Guynemer - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 42 78 53
brasserie.lesbordsdelyonne@orange.fr

📍 Dimanche et Lundi soir

Brasserie / Brasserie

Menus de 8,90 € à 18,90 € / Service à la carte

**La Cantina**4 quai de la Marine - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 34 28 47
www.restaurant-cantina.fr

📍 Dimanche et Lundi

Cuisine bio / Organic cuisine

Menus de 23 à 28 € / Service à la carte

**Le Cercle**68 rue de Paris - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 52 46 06
lecercle89@hotmail.fr

📍 Dimanche, lundi. Et mardi, mercredi et jeudi le soir

Cuisine orientale / Oriental cuisine

Menus à 18 € / Service à la carte

**Chez Carlotta**26 rue Fécauderie - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 15 90
📍 dimanche midi, lundi**Pizzeria**

Service à la carte

★ **LE BIARRITZ** ★

- Entreprise familiale depuis janvier 2018 -

CAFÉ - BRASSERIE

★★★

NOS COUPS DE CŒUR**Entrée :**Salade repas (salade César ou Gésiers)
Jambon persillé**Nos Viandes :**

Andouillette Chaourne / Jambon à la Chablisienne

Hamburger :

à la sauce Chablis

Nos desserts :

Café gourmand / Glace Dijonnaise

... Et nos vins régionaux...

Place des Cordeliers - 89000 AUXERRE
TÉL. 03 86 51 36 38 - lebiarritz@free.fr

RESTAURANTS



D Ouvert le dimanche / open on sunday

L Ouvert le lundi / open on monday



DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Chez Max

3 quai de la Marine - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 52 04 41
chezmaxbar.restaurant@gmail.com
Lundi et mardi



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 20 € à 32 €/ Service à la carte

**La Crêperie du Pont**

98 Rue du Pont - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 53 38
Dimanche, lundi. Mardi et mercredi soir en hiver



Crêperie / Creperie

Service à la carte

**L'Horloge**

29 place de l'Hôtel de Ville - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 68 12 11
Dimanche et lundi



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 15 à 20 €

**Le Goût des Autres**

4 place du Maréchal Leclerc - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 52 35 57
Dimanche et lundi



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Service à la carte

**Le Maison Fort**

10 rue Fourier - 89000 AUXERRE
Tél. 09 73 66 70 52
www.lemaisonfort.fr
Dimanche et lundi



Cuisine bio / Organic cuisine

Menus de 21 € à 26 €

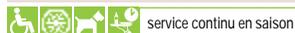
**Pause Gourmande**

65 rue de Paris - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 33 98 87
www.lapausegourmande-89.com
Dimanche et lundi



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus à 30 € / Service à la carte 29 à 36 €


Le Jardin Gourmand

56 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 53 52
www.lejardingourmand.com - contact@lejardingourmand.com
Lundi, mardi. Jeudi et vendredi midi. Dimanche soir



Cuisine gastronomique / Gourmet cuisine

Menus de 75 à 100 € / Service à la carte

**Le Marais**

2 avenue du Général de Gaulle - 89000 APOIGNY
Tél. 03 86 53 25 50
www.lemaraisauxerre.fr
Samedi et dimanche



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 19,50 à 24,50 €/ Service à la carte

**Plan B**

9 rue de l'Horloge - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 30 75
planb.auxerre@gmail.com
Dimanche et lundi



Cuisine bistrolique / bistrolic cuisine

Menus de 10 € à 22 € / Service à la carte





D Ouvert le dimanche / open on sunday

L Ouvert le lundi / open on monday



RESTAURANTS

DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Le P'tit Marmiton

26 rue du 24 août - 89000 AUXERRE

Tél. 03 86 51 50 29

www.leptitmarmitonauxerre.fr

📍 Mardi soir, mercredi, samedi midi



Cuisine gastronomique / Gourmet cuisine

Menus de 20 € à 43 € / Service à la carte



La P'tite Beursaude

55 rue Joubert - 89000 AUXERRE

Tél. 03 86 51 10 21

laptitebeursaude@gmail.com

📍 Mardi, Mercredi et jeudi soir



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 20,50 € à 31,50 € / Service à la carte



Le Rendez-vous

37 rue du Pont - 89000 AUXERRE

Tél. 03 86 51 46 36

www.restaurant-lerendezvous.fr

📍 Samedi et dimanche. Nous contacter pour les jours de la semaine.



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 25 € à 37 € / Service à la carte



Le Saint-Pelerin

56 rue St Pelerin - 89000 AUXERRE

Tél. 03 86 52 77 05

<https://restaurant-le-saint-pelerin.business.site/>

📍 Dimanche et lundi



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 15,90 € à 30,90 € / Service à la carte



Le Schaeffer

14 place Charles Lepère - 89000 AUXERRE

Tél. 03 86 52 16 17

leschaeffer.com

📍 Dimanche

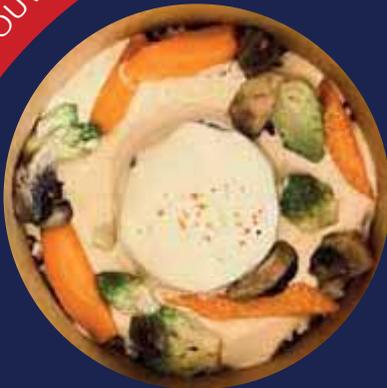


Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 15 à 30 € / Service à la carte



NOUVEAU !



BOUTIQUE OUVERTE

du Mardi au Samedi
de 10h à 18h30

Service Déjeuner
de 12h à 14h

Produits frais et de saison
Pâtés en coute, Foie gras, Saumon fumé
Fait maison 100%

PLATS CUISINÉS À EMPORTER !



9 Rue de l'Horloge
89000 AUXERRE
planb.auxerre@gmail.com

03 86 51 30 75

Suivez-nous !

RESTAURANTS



D Ouvert le dimanche / open on sunday

L Ouvert le lundi / open on monday



DANS L'AUXERROIS / IN THE AUXERROIS REGION

Shiva Nagar

23 Rue d'Orbandelle - 89000 AUXERRE

Tél. 09 53 78 76 70

www.shivanagar.com

📍 Dimanche, lundi midi



Cuisine indienne / Indian cuisine

Service à la carte

📞 📶 📺 21h30 **L** soir

Le Clos du Roi

17 rue André Vildieu - 89580 COULANGES-LA-VINEUSE (15 km)

Tél. 03 86 42 25 72

www.closduroi.com

📍 Dimanche et lundi



Cuisine traditionnelle / Bar à Vins / Traditional cuisine / Wine bar

Menus de 10 € à 20 € / Service à la carte

📞 📶 📺 19h **D** le midi de juin à août
Le reste de l'année sur rdv

Tarticroq

48 rue de Paris - 89000 AUXERRE

Tél. 03 86 33 42 75

tarticroq@orange.fr

📍 Dimanche et lundi



Tartines

Service à la carte

📞 📶 📺 21h30 **L** 📶 📺

Au Restaurant de la Rivière

3 place de l'Église - 89250 GURGY (10 km)

Tél. 03 86 18 14 90

www.restaurantdelariviere.com

📍 Mardi et mercredi



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 17,90 € à 23,90 € / Service à la carte

📞 📶 📺 20h30 **D** uniquement le midi de novembre à février **L** uniquement le midi de avril à septembre

La Tour

34 place des Cordeliers - 89000 AUXERRE

Tél. 03 86 52 31 46

www.la-tour.restaurant



Brasserie / Pizzeria / Grill

Menus de 11 à 16 € / Service à la carte

📞 📶 📺 jusqu'à 23h00 **D L**

Le Soufflot

33 Rue Soufflot - 89290 IRANCY (15 km)

Tél. 03 86 42 39 00

www.restaurant-irancy.fr

📍 Lundi. Mardi à vendredi soir (hors saison)



Cuisine bistro / bistroic cuisine

Menus de 25 € à 35 € / Service à la carte

📞 📶 📺 21h **D** midi



ARTISAN CUISINIER BISTROT BOURGUIGNON

Sous la vigne,
déjeuner du mardi au dimanche, dîner vendredi et samedi.
Carte réduite, entièrement faite maison.
Livre de Cave d'environ 200 références
privilegiant le vignoble bourguignon.
Réservation conseillée.

33, rue Soufflot - 89290 IRANCY
romain.favre@restaurant-irancy.fr
www.restaurant-irancy.fr @LeSoufflotirancy

Bienvenue - Welcome

LA TOUR RESTAURANT - SALON DE THÉ - VENTE À EMPORTER

SITUÉ EN PLEIN COEUR DU CENTRE-VILLE D'AUXERRE

LOCATED IN THE DOWNTOWN AUXERRE

Sur place ou à emporter
Menus disponibles en français

Salles climatisées
Air conditioned

Terrasse extérieure
Outdoor terrace

Vivanda couverte
Covered porch

Parking de 176 places
Créteil avec lift et suite
et à partir de 10h dimanche et jours fériés

Accessible aux personnes
à mobilité réduite
Admission to people with low mobility

Wifi gratuit !
Free WiFi

OUVERT
7j/7
de 11h30 à 21h

Réservation sur
www.la-tour.restaurant

Tel : 03 86 52 31 46

34 PLACE DES CORDIERS, 89000 - AUXERRE

LA TOUR D'ORANDELLE



Venez découvrir notre restaurant indien qui se trouve dans une ruelle derrière la place des Cordeliers à Auxerre.



Sur place ou à emporter



Plat fait maison



Terrasse extérieure disponible d'avril à novembre



Grand parking à disposition à proximité



Accessible aux personnes à mobilité réduite



Ouvert le lundi de 19h à 22h
M/M/J/V/S : de 12h à 14h
puis de 19h à 22h



Shiva_Nagar_Auxerre



Shiva Nagar Auxerre



Réservation possible par téléphone

Vous y trouverez des spécialités indiennes faites maison avec des produits frais dans un cadre calme et ambiance lounge.

23 Rue d'Orbandelle 89000 AUXERRE

Tél: 09 53 78 76 70



RESTAURANTS



D Ouvert le dimanche / open on sunday

L Ouvert le lundi / open on monday



AUTOUR DE L'AUXERROIS / AROUND THE AUXERROIS



Musée Pierre Merlier

Moulin
du Saulce
89290
Escolives-
Sainte-
Camille

Ouvert de Pâques à la Toussaint

11h - 18 h 30 sauf le mardi (entrée 5€)

Toute l'année sur RV au 06 74 86 17 05
www.museepierremierlier.fr

Hôtel Restaurant L'Ecluse 79

2 Chemin de Ronde - 89160 CHASSIGNELLES (56 km)
Tél. 03 86 75 13 88
www.hotel-restaurantdecluse.com



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 13,90 à 40€ / Service à la carte



Domaine du Roncemay

Lieu-dit Le Roncemay - 89110 CHASSY (25 km)
Tél. 03 86 73 50 50
www.roncemay.com



Cuisine gastronomique / Gourmet cuisine

Menus de 21 € à 49 € / Service à la carte



Auberge la Beursaudière

9 Chemin de Ronde - 89310 NITRY (34 km)
Tél. 03 86 33 69 69
www.beursaudiere.com



Cuisine traditionnelle / Traditional cuisine

Menus de 19 € à 53,50 € / Service à la carte



Et aussi...

RESTAURANTS TRADITIONNELS / BRASSERIES

Courtepaille	R.N.6 - 89380 APOIGNY	03.86.53.05.55
L'Envol	Aéroport Auxerre-Branches - 89380 APOIGNY	03.86.42.91.04
Mercure	R.N.6 Le Chaumois - 89380 APOIGNY	03.86.53.25.00
Le Pressoir	20 chemin des Ruelles 89380 APOIGNY	03.86.53.18.32
A la Bonne Heure	Avenue Haussmann - 89000 AUXERRE	03.86.46.23.22
Les 3 Actes	92 route de Paris - 89380 APOIGNY	03.86.40.52.06
L'Accroche	1 rue du Dr Labosse - 89000 AUXERRE	03.86.46.26.16
Au 87	87, rue du Pont - 89000 AUXERRE	03.86.51.64.52
Au Grandgousier	45 rue de Paris- 89000 AUXERRE	03.86.51.04.80
Le Bar De L'auto	4 bis avenue Gambetta - 89000 AUXERRE	03.86.46.91.78
Le CBR	impasse Saint-Siméon - 89000 AUXERRE	03.86.46.30.98
Le Comptoir	44 rue de Paris - 89000 AUXERRE	03.86.47.46.93
Le Flobert	71, rue du Pont - 89000 AUXERRE	03.86.51.16.19
La Gougère	14-16 avenue Jean-Jaurès - 89000 AUXERRE	03.86.18.05.07
Léon de Bruxelles	rue Louise Weiss - 89000 AUXERRE	03.86.32.34.13
Le Millesime	53 avenue Jean Mermoz - 89000 AUXERRE	03.86.34.89.33
O'Barakoa	2 rue Marie Noël - 89000 AUXERRE	03.86.52.10.85
La P'tite Nivernaise	5, Avenue Jean Moulin - 89000 AUXERRE	06.19.38.11.04
Poivretsel	32 place des Cordeliers - 89000 AUXERRE	03.86.33.81.86
Le Quai	4, place Saint-Nicolas - 89000 AUXERRE	03.86.51.66.67
Le Relais Saint-Martin	9 rue Germain Bénard - 89000 AUXERRE	03.86.52.04.16
Le Saint-Nicolas	1, rue du Mont Brenn - 89000 AUXERRE	03.86.51.64.52



Le Seignelay	2, rue du Pont - 89000 AUXERRE	03.86.52.03.48
Le Saint-Louis	2, place Saint-Louis - 89290 CHAMPS SUR YONNE	03.86.42.08.97
L'Evidence	3, place du Commerce - 89240 CHEVANNES	09.86.27.34.99
J'MCA Restaurant	12 rue André Vildieu - 89580 COULANGES LA VINEUSE	03.86.34.33.41
RESTAURANTS TRADITIONNELS / BRASSERIES (suite)		
Le Retour à la Source	9 rue du 14 juillet - 89240 LINDRY	03.86.18.19.76
Campanile	Rue d'Athènes - 89470 MONETEAU	03.86.40.71.11
l'Erable	Chemin de la Chapelle - 89470 MONETEAU	03.86.4638.87
La Terrasse Gourmande	14 rue d'Auxerre - 89470 MONETEAU	03.86.40.63.32
Le Mend's	4 rue de l'Yonne - 89470 MONETEAU	03.86.51.89.49
La Pataterie	6 route des Terres et Vignes - ZA Les Bréandes - 89000 PERRIGNY	03.86.47.29.45
La Farandole Gourmande	8, rue du Languedoc - 89000 St-Georges-sur-Baulches	03.86.46.74.15
Le Relais de la Vallée	8, avenue de la Puisaye - 89240 VILLEFARGEAU	03.86.41.33.63
L'Auberge des Tilleuls	12 quai de l'Yonne - 89290 VINCELLOTES	03.86.42.22.13
RESTAURANTS DE SPÉCIALITÉS		
Au Délices de Cacao	8, rue Marie-Noël - 89000 AUXERRE	03.86.52.93.46
Ayako Sushi	CC Les Clairions - Avenue Haussman - 89000 AUXERRE	03.86.42.20.37
Casa d'Isabel	39, avenue Jean Mermoz - 89000 AUXERRE	03.86.33.13.03
La Casbah	46 rue du Pont - 89000 AUXERRE	03.86.52.72.12
Les Cèdres	4, rue Roger de Collerye - 89000 AUXERRE	03.86.51.50.20
Chez Jean d'Océan	6 rue Colonel Razanoff - 89000 AUXERRE	03.86.46.07.21
Chez Momo	40 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE	03.86.51.41.99
La Bella Vita	10 quai de la République - 89000 AUXERRE	07.60.41.76.87
L'Italia a Tavola	21 B rue du 24 Août - 89000 AUXERRE	03.86.52.59.43
Kizoku d'Or	45, boulevard Vauban - 89000 AUXERRE	03.86.46.74.71
Kowwok	35, avenue Gambetta - 89000 AUXERRE	09.83.31.77.04
Latino's Del Mundo	14 rue Louis Richard - 89000 AUXERRE	06.72.16.90.44
Linguini	24, place de l'Hôtel de Ville - 89000 AUXERRE	09.83.95.55.25
Le Mouflon d'Or	46, rue du Pont - 89000 AUXERRE	03.86.52.72.12
La Nouvelle Etoile de Chine	21, rue d'Orbandelle - 89000 AUXERRE	03.86.51.05.85
Ô Bouddha	34, boulevard Vaublanc - 89000 AUXERRE	03.86.51.48.91
Le Pacha	16, rue Fécauderie - 89000 AUXERRE	03.86.52.60.36
La Palmeraie	2 rue René Schaeffer - 89000 AUXERRE	03.86.52.10.08
Le Royal d'Auxerre	47, boulevard Vauban - 89000 AUXERRE	03.86.42.96.30
Le Royal de Chine	8 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE	03.86.46.88.98
Le Saigon	9, rue du Nil - 89000 AUXERRE	03.86.52.26.49
Saveurs ivoiriennes	5 place Saint-Eusèbe - 89000 AUXERRE	09.50.11.70.51
Sushi Auxerre	2 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE	03.86.46.13.21
Wafu	Rue de Londres - 89470 MONETEAU	03.86.40.77.80
Taberna Portuguesa	4, rue des Huches - 89290 VENOY	03.86.33.27.57
PIZZERIAS / GRILLS		
La Boucherie	Rue Paul Henri Spaak - 89000 AUXERRE	03.86.33.07.96
Buffalo Grill	Avenue Charles de Gaulle - C.D. 31 - 89000 AUXERRE	03.86.94.95.50
Le Frascati	6, rue Fourier - 89000 AUXERRE	03.86.51.44.07
Le Victoria	36, rue du 24 Août - 89000 AUXERRE	03.86.52.55.58
Chez Emeline	1 rue de la Poiré 89290 CHAMPS/YONNE	03.86.53.33.30
CRÊPERIES / SALONS DE THÉ / RESTAURATION RAPIDE		
Bennyshaker	100 rue du Pont - 89000 AUXERRE	09.80.89.34.88
Burger King	5, avenue Gambetta - 89000 AUXERRE	03.86.46.26.28
Chez Sido	14 rue Fourier - 89000 AUXERRE	03.86.34.59.92
Domino's Pizza	140, rue de Paris - 89000 AUXERRE	03.86.46.51.51
Gregory Feret	1 rue de l'Horloge - 89000 AUXERRE	03.86.52.11.64
Les Cocottes en Roulottes	(Food truck)	06.83.18.40.23
L'Authentique Burger	2 rue Victor Martin - 89000 AUXERRE	03.86.52.15.53
L'Hermine	5, rue d'Orbandelle - 89000 AUXERRE	03.86.48.16.84
Maison Eric Roy	89-91 rue du Pont - 89000 AUXERRE	03.86.52.35.93
Mc Donald's	1 avenue Jean Monnet - 89000 AUXERRE	03.86.94.23.90
O'Tacos	50 rue Joubert - 89000 AUXERRE	03.86.31.98.66
Burger King	Rue des Fourneaux - 89000 AUXERRE	03.86.18.19.19
Le Lavoir	2ter rue de l'Yonne - 89290 VINCELLES	-



GALERIE D'ART

"Voyage sur toiles"



Nathalie BIDEY-BROUDOUX
Artiste peintre - peinture à l'huile au couteau

Tél. 06.28.01.82.84 - 15 rue Joubert - 89000 Auxerre

L'Auxerrois EN MODE DIGITAL

POUR PRÉPARER VOTRE SÉJOUR /
TO PREPARE FOR YOUR STAY :

www.ot-auxerre.fr

Pendant les heures d'ouverture de l'Office de Tourisme, un conseiller vous répond en ligne via le service de chat instantané.

EN During office hours, an advisor will respond to you online via our instant chat service.

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Hashtaguez-vous #auxerroistourisme et partagez vos plus belles photos.

EN Hashtag #auxerroistourisme and share your best photos.

N'hésitez pas à laisser un commentaire sur **Tripadvisor** ou **Google**.

EN Please feel free to leave a review on Tripadvisor or Google.

 @auxerroistourisme

 @auxerroistourisme

 @OTAuxerrois

 @Auxerrois Tourisme



Pour que chaque trajet devienne un voyage

Transports individuels premium

Un espace calme et confortable pour travailler, boire un café, se reposer ou converser.



Gares, aéroports, hopitaux, loisirs,...

Véhicules Voyages
www.vehicules-voyages.fr

Transports de groupe

Au service des communes, des entreprises, des associations ou des particuliers.

Pour les mariages, réunions de famille et les déplacements professionnels.

Pour aller au marché, chez le coiffeur, chez le docteur ou à l'hôpital, se rendre au foot, au loto,...



vehiculesvoyages@gmail.com 07 67 64 79 33




- Autocars Grand tourisme
- Excursions France et étranger
- Voyages d'affaires ou sportifs

DEVIS GRATUIT

☎ 03 86 94 95 48

✉ emilie.ringnet@transdev.com

INFOS PRATIQUES

Région : Bourgogne Franche-Comté : www.bourgogne-tourisme.com

Département : Yonne (89) : www.tourisme-yonne.com

Communauté de l'Auxerrois :

71 000 habitants répartis sur 29 communes : Appoigny, Augy, Auxerre, Bleigny-le-Carreau, Branches, Champs-sur-Yonne, Charbuy, Chevannes, Chitry-le-Fort, Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gurgy, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Lindry, Monéteau, Montigny-la-Resle, Perrigny, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Georges-sur-Baulche, Vallan, Venoy, Villefargeau, Villeneuve-Saint-Salves, Vincelles, Vincelottes.

TRANSPORTS / TRANSPORT COMMENT VENIR À AUXERRE ?

Par la route / By road

D 606 sur l'axe Paris / Lyon / D 606 between Paris and Lyon,
N 77 depuis Troyes / N 77 from Troyes,
N 51 depuis Clamecy/Nevers / N 51 from Clamecy/Nevers
D 965 depuis Gien/Cosne sur Loire / D 965 from Gien/Cosne sur Loire

En train / By train

Gare SNCF - Rue Paul-Doumer à Auxerre
Horaires au 3635 ou sur www.oui.sncf.com
Train station in Auxerre (SNCF) "Auxerre Saint-Gervais", Rue Paul-Doumer in Auxerre, www.oui.sncf.com

En avion / By plane

Aéroport Auxerre-Branches, Tél : 03 86 48 31 89, www.auxerre.aeroport.fr
Auxerre-Branches Airport, +33 3 86 48 31 89 - www.auxerre.aeroport.fr

En camping-car / camping-car

Aires de service au Camping Municipal d'Auxerre (en saison)
Tél. 03 86 52 11 15 ;
Service areas for camping-cars in the campsite of Auxerre (in summer),
+33 3 86 52 11 15 ;
et à Gurgy à 10 km d'Auxerre
Tél. 07 89 27 74 67 (en saison).
and in Gurgy (10 kms from Auxerre), +33 7 89 27 74 67 (in summer).

UNE FOIS SUR PLACE / ONCE YOU ARE HERE

Transports en commun / Public Transport

Maison de la Mobilité (transports de la communauté de l'Auxerrois) : renseignements, billetterie Vivacité, vente de tickets de métro...



Téléchargez l'app «Transit» : infos et horaires des bus
Download the "Transit" app: bus information and timetables
> transitapp.com

10 place de l'Hôtel de Ville à Auxerre
Tél : 03 86 42 77 17 - www.vivacite.fr
Maison de la Mobilité : information, bus tickets, and Paris metro tickets on sale.

Taxis

Place Charles-Surugue en centre-ville : 03 86 52 30 51
Gare SNCF rue Paul-Doumer : 03 86 46 91 61
Place Charles-Surugue in the city center: +33 3 86 52 30 51
Train station, rue Paul-Doumer : +33 3 86 46 91 61

VTC / Private Driver Hire

Vit1chauffeur : 07 80 06 55 02 - www.vit1chauffeur.com
Elite Transport VTC : 07 83 79 97 68 - www.elitetransportvtc.fr
Burgundy Travel : 07 88 97 07 96
Grapes and Corks : 06 13 59 31 75 - www.grapesandcorks.com
Véhicules Voyages : 07.67.64.79.33 - www.vehicules-voyages.fr
Vit1chauffeur: +33 7 80 06 55 02 - www.vit1chauffeur.com
Elite Transport VTC: +33 7 83 79 97 68, www.elitetransportvtc.fr
Burgundy Travel: +33 7 88 97 07 96
Grapes and Corks: +33 6 13 59 31 75, www.grapesandcorks.com
Véhicules Voyages: +33 7 67 64 79 33, www.vehicules-voyages.fr

ADRESSES ET NUMÉROS UTILES / USEFUL ADDRESSES AND NUMBERS

Mairie

Place de l'Hôtel de Ville à Auxerre
Tél : 03 86 72 43 00 - www.auxerre.fr
City Hall : Place de l'Hôtel de Ville in Auxerre,
+33 3 86 72 43 00 - www.auxerre.fr

Communauté de l'Auxerrois

6 bis place du Maréchal Leclerc, à Auxerre
Tél : 03 86 72 20 60 - www.agglo-auxerrois.com
Community of the Auxerrois, 6 bis place du Maréchal Leclerc, in Auxerre,
+33 3 86 72 20 60 - www.agglo-auxerrois.com

Pompiers : 18 / Firemen : 18
Police : 17 / Police : 17
Urgences : 15 / Emergency : 112



destination Auxerre

et l'auxerrois

OFFICE DE TOURISME

DE L'AGGLOMÉRATION AUXERROISE

7, place de l'Hôtel de Ville 89000 AUXERRE

Tél. : 03 86 52 06 19

info@ot-auxerre.fr



Designed by
Bourgogne





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-007

OBJET : Marque mobilité - Création

Rapporteur : Magloire SIOPATHIS

Dans le cadre de la préparation du déploiement du service de location de vélos sur l'espace public notifié à l'entreprise FIFTEEN le 13 décembre 2022, il est nécessaire de définir un nom pour le service et une charte graphique pour habiller les vélos, les stations et l'application dédiée au service.

Cette étape est l'occasion d'élargir la réflexion au champs plus global de la mobilité en proposant la création d'une **marque mobilité** afin de donner une unité visuelle à l'ensemble des services de mobilité offerts sur le territoire et permettre aux habitants, salariés, étudiants et visiteurs du territoire d'appréhender leurs déplacements de façon globale et multimodale. Cette étape est la première étape d'une démarche qui a pour objectif de faciliter l'accès aux services de mobilité via un système d'information unifié, centralisé, qui permettra à terme d'accéder à un système de paiement intégré quel que soit le mode de déplacement choisi.

La marque proposée, **AuxR_Mobilité**, s'articule autour du nom de l'agglomération, l'Auxerrois, afin de situer le service, donner à voir le territoire, et rester dans la lignée des marques créées pour le développement économique (AuxR_Lab, AuxR_Parc, ...).

Elle est déclinable pour les différents modes de déplacement : AuxR_M le vélo, AuxR_M le bus, AuxR_M le covoiturage, ... La sonorité de ces déclinaisons donne à entendre « Auxerre aime le vélo », « Auxerre aime le bus », ..., représentant ainsi l'engagement du territoire pour le développement des modes de déplacements décarbonés.

La marque sera déployée dans un premier temps pour le service vélo, le covoiturage, puis sur les bus de façon progressive dans le cadre de la prochaine DSP qui interviendra au 1^{er} janvier 2024.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De créer la marque mobilité « AuxR_Mobilité » s'appuyant sur la couleur bleu clair et de la décliner progressivement pour l'ensemble des services de mobilité communautaires,
- De déposer la marque précitée auprès de l'INPI afin de la protéger.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-008

OBJET : Service de location de vélos à assistance électrique en libre-service – Adoption des tarifs

Rapporteur : Emilie LAFORGE

Le marché relatif à l'acquisition et l'exploitation d'un service de location de vélos sur l'espace public a été notifié à l'entreprise FIFTEEN le 13 décembre 2022.

L'objectif de ce service est de favoriser l'usage du vélo pour des besoins de déplacements du quotidien grâce à la mise à disposition de vélos à assistance électrique à prix attractif sur l'espace public.

Le marché est un accord-cadre à bon de commande conclu pour une durée de 4 ans reconductible une fois pour une période d'un an.

L'objectif est de lancer le service début mai afin de maximiser son usage dès les beaux jours.

Au démarrage du service, 42 stations et 320 vélos seront mis à disposition, répartis dans toutes les communes de l'agglomération. La localisation des stations est organisée de sorte à garantir un bon usage du service. Le dimensionnement du service au démarrage est celui qui permet de respecter le cadre financier décidé en Conseil communautaire.

Le service propose deux formules d'accès à un vélo :

- En libre-service en station : l'utilisateur se rend en station et décroche un vélo via une application dédiée. S'il n'est pas abonné au service il sera facturé 1,50 € par tranche de 45 mn jusqu'à ce qu'il raccroche le vélo dans n'importe quelle station. S'il est abonné au service, il bénéficiera de 45 mn de gratuité tous les jours, durée au-delà de laquelle il sera facturé 1,50 € par tranche de 45 mn. Le coût de l'abonnement mensuel est de 5€ par mois en tarif plein.
- En location longue durée : après avoir fait une demande d'inscription, l'utilisateur récupère un vélo disponible dans l'une des stations, le vélo devient alors son vélo personnel attribué pour la durée de location qu'il a choisie. Un chargeur lui est alors livré à domicile ou en point relai. Le coût de l'abonnement mensuel est de 30 € en tarif plein.

La grille tarifaire propose des tarifs réduits pour les moins de 26 ans (idem réseau LEO), demandeurs d'emploi et abonnés au réseau LEO.

L'unité tarifaire de 1,50 € correspond au tarif d'un ticket de bus et au tarif d'un trajet en covoiturage via KAROS.

Le dispositif tarifaire prévoit par ailleurs un système de gratification sur la base des critères suivants :





communauté
de l'auxerrois

- Pour un utilisateur qui prendrait un vélo dans une station pleine et/ou le reposerait dans une station vide : bonus de 10 mn d'usage gratuit par trajet effectué.
- Pour un utilisateur qui signalerait un dysfonctionnement avéré sur un vélo ou une station : bonus de 10 mn d'usage gratuit par trajet effectué

Les critères pour bénéficier de ce système de gratification pourront être amenés à évoluer en cours de marché et seront indiqués dans les conditions générales de vente.

En effet, gratifier un usager selon la distance parcourue ne serait pas pertinent au démarrage du service car il faut laisser la disponibilité de vélos et favoriser des usages de courte durée, mais cela peut s'avérer intéressant à mettre en place dans un 2^{ème} temps selon l'usage du service.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer les tarifs de location de vélos en libre-service comme indiqué dans la grille jointe en annexe.





Service de location de vélos en libre-service - Grille tarifaire -

	Tarif plein	Tarif réduit
Eligibilité	Tout public de plus de 14 ans	<ul style="list-style-type: none"> - de 26 ans • Demandeurs d'emploi • Adonnés de + de 14 au réseau de bus
Libre-service Utilisation à la conso (Pay as you go - PAYG)	1,5€ / 45 minutes	1,5€ / 45 minutes
Libre-service Abonnement mensuel 45 minutes par jour	5€ / mois sans engagement	3€ / mois sans engagement
Location longue-durée Abonnement mensuel Pour les personnes résidant ou travaillant dans la CA	30€ / mois sans engagement	25€ / mois sans engagement

L'usage du service est interdit aux moins de 15 ans.

La location longue durée est réservée aux personnes résidant, travaillant ou étudiant dans la CA.

Système de gratification :

10 mn de gratuité supplémentaires selon critères définis dans les conditions générales de vente

A titre d'exemple :

- Pour un utilisateur qui prendrait un vélo dans une station pleine et/ou le reposerait dans une station vide : bonus de 10 mn d'usage gratuit par trajet effectué.
- Pour un utilisateur qui signalerait un dysfonctionnement avéré sur un vélo ou une station : bonus de 10 mn d'usage gratuit par trajet effectué





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-009

OBJET : Opération "Lézards des Arts" - Tarifs 2023

Rapporteur : Chrystelle EDOUARD

L'opération « Lézard des arts » fait partie intégrante du label « pays d'art et d'histoire » dont dispose la Communauté de l'Auxerrois depuis le 18 décembre 2019.

Dans le cadre de Pays d'Art et d'Histoire c'est la communauté de l'auxerrois qui va dorénavant organiser les ateliers « Lézards des arts » initialement limités à la seule commune d'Auxerre. Pour ce faire il convient de délibérer sur les tarifs applicables.

Les tranches de quotient familial retenues sont celles préconisées par la CAF et déjà appliquées pour toutes les prestations liées à l'enfance et la scolarité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer les tarifs relatifs aux inscriptions comme suit :

				Tarifs demi-journée
Réside	Dans la CA	Tranche 1	0€ à 499€	1,00 €
		Tranche 2	500€ à 699€	1,50 €
		Tranche 3	700€ à 949€	2,00 €
		Tranche 4	950€ à 1499€	3,50 €
		Tranche 5	> 1500€	4,50 €
	Hors CA	Tranche 6	Sans conditions de revenus	5,00 €
Sac à Lézards (vidéo-tuto + matériel) : tarif = 5 demi-journées				

Le document CAF ou MSA indiquant le quotient familial est à fournir uniquement si la résidence de l'enfant est dans la Communauté de l'Auxerrois.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-010

OBJET : Opération « Lézards des Arts » - Adoption du règlement intérieur

Rapporteur : Chrystelle EDOUARD

L'opération « Lézard des arts » fait partie intégrante du label « pays d'art et d'histoire » dont dispose la Communauté de l'Auxerrois depuis le 18 décembre 2019.

Le présent règlement intérieur de l'opération « Lézards des arts » (créée en 1998 et destinée au jeune public âgé de 5 à 17 ans) définit les modalités d'inscription, les tarifs (modulés en fonction du lieu de résidence de l'enfant et du quotient familial de la CAF ou de la MSA), les modalités de paiement, les annulations ainsi que les possibilités de remboursement, et est transmis aux parents.

Pour rappel, l'opération « Lézards des Arts » a pour objectif de permettre simultanément l'appropriation du patrimoine local et l'initiation à une pratique artistique.

Il s'agit de découvrir de façon active le patrimoine auxerrois et de le comprendre sous tous ses aspects (architecture, histoire, urbanisme...) par la pratique d'un art et/ou d'un savoir-faire.

Des ateliers (films d'animation, photographie, gravure, images virtuelles, création de jardin, modelage, danse, musique...) mettent l'enfant directement en contact avec un professionnel des arts et de la culture dont l'intervention est ciblée par une thématique soulignant un élément du patrimoine auxerrois.

Chaque été une thématique est choisie.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter le règlement intérieur de l'opération « Lézards des arts » annexé à la présente délibération.





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DES ACTIVITÉS "LÉZARDS DES ARTS"

Mises en place par le Service Pays d'Art et d'Histoire

1) INSCRIPTION

Une fiche est à transmettre dûment complétée avec :

- Renseignements concernant le participant
- Coordonnées du responsable légal du participant
- Autorisations parentales diverses
- Fiche sanitaire
- Fonctionnement – accueil – conditions d'accès

+ attestation d'assurance responsabilité civile en cours à fournir couvrant l'enfant.

+ acceptation du Règlement Intérieur par signature de la mention sur la fiche d'inscription.

+ document justifiant du quotient CAF ou MSA en cours, si le foyer de l'enfant est dans la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. En l'absence de celui-ci, c'est le tarif maximum CAA qui sera appliqué.

2) RÈGLEMENT

L'inscription sera considérée comme définitive à partir du moment où la personne responsable de l'enfant aura :

- Complété la fiche d'inscription
- Fourni les documents demandés
- Régulé le montant total de l'activité, aux conditions tarifaires en cours avec présentation des pièces justificatives demandées : Quotient familial de la CAF ou de la MSA du mois en cours.

Pour tout manquement au paiement des activités et/ou des pièces indiquées ci-dessus, le service organisateur s'autorise le droit d'annuler l'inscription.

Les tarifs sont fixés chaque année par arrêté et prennent en compte les quotients familiaux pour les enfants résidant dans la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Le règlement peut être effectué par chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces, chèques vacances (sans rendu monnaie) et tickets loisirs CAF (sans rendu monnaie).



3) DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Communauté de l'Auxerrois, sur la base d'un contrat, recueille des données personnelles nécessaires à l'accueil de l'enfant lors de l'opération Lézards des Arts. Les réponses sont obligatoires car indispensables au traitement administratif du dossier et au déroulement des activités. Les destinataires des données sont les agents du service Pays d'Art et d'Histoire. Les données sont conservées en base active pendant 2 ans.

Vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service Pays d'Art et d'Histoire : lezardsdesarts@auxerre.com

Si vous avez une question concernant le traitement de vos données, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données (dpo@auxerre.com ou **6 bis place du Maréchal Leclerc - BP 58 - 89000 Auxerre**). Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et Libertés (CNIL).

4) FRÉQUENTATION ET LISTE D'ATTENTE

Les inscriptions sont limitées à 1 atelier par enfant lors des « petites vacances » (automne, hiver, printemps), et limitées à 2 ateliers par enfant lors des vacances d'été. Cependant, pour toute demande supplémentaire, l'enfant sera inscrit en liste d'attente. Dans le cas d'un atelier incomplet, le service Pays d'Art et d'Histoire s'engage à contacter les parents 2 semaines avant le premier jour de l'activité, dans l'ordre d'inscription sur la liste d'attente, pour les informer de la disponibilité.

Le paiement ne sera demandé qu'au moment de l'inscription définitive.

5) ENGAGEMENT

Lors de l'inscription, **les responsables légaux de l'enfant** sont informés des jours, horaires et lieu de l'activité, et **s'engagent à les respecter**.

En cas de retard ou d'absence de l'enfant, les responsables légaux de l'enfant s'engagent à prévenir dans les plus brefs délais le service organisateur.

6) ANNULATION

Par les parents :

Le montant de l'atelier sera remboursé aux familles, **uniquement** si l'enfant est malade ou blessé sur **l'intégralité** de l'atelier, et présentation d'un certificat médical.

Il sera alors demandé aux parents de l'enfant inscrit d'adresser au Président de la Communauté de l'Auxerrois, une lettre de demande de remboursement, accompagnée du justificatif d'absence (certificat médical) et d'un relevé d'identité bancaire (pièces permettant de faire procéder au remboursement).

Dans tout autre cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Par la Communauté de l'Auxerrois :

Le service Pays d'Art et d'Histoire pourra annuler des séances d'activité en raison d'événements météorologiques pouvant mettre en danger les participants et l'équipe encadrante (alerte météo pour canicule, tempête...).

Des séances pourront également être annulées en raison du nombre insuffisant de participants, ou absence de l'intervenant. Il sera alors proposé aux enfants une autre activité.

Le montant de l'atelier sera remboursé aux familles, **uniquement** si l'annulation porte sur **l'intégralité** de celui-ci.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-011

OBJET : Contrat d'assurance des risques statutaires - Renouvellement par le Centre de gestion de l'Yonne

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles [L. 416-4](#) du code des communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels. Dans ce cas, les communes et établissements intéressés sont tenus de rembourser aux centres le montant des primes d'assurance dont ceux-ci sont redevables.

La communauté de l'auxerrois a demandé en 2019 au Centre de gestion de l'Yonne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'accident du travail, maladie professionnelle et décès. Le contrat d'assurance en cours arrive à échéance le 31/12/2023, il convient donc de le renouveler.

La communauté de l'auxerrois charge le Centre de gestion de l'Yonne de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

	<i>Franchise\Risques</i>	<i>AT/MP</i>	<i>Décès</i>
<i>AGENTS CNRACL</i>	<i>10 jours</i>		
	<i>15 jours</i>		
	<i>30 jours</i>		
	<i>Sans franchise</i>	<i>X</i>	<i>X</i>
	<i>Autres préciser.....)</i>	<i>(à Uniquement les frais et soins médicaux en cas d'AT MP</i>	





communauté
de l'auxerrois

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2024
- Régime du contrat : capitalisation

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De charger le Centre de gestion de l'Yonne de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer,
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir,
- De dire que les crédits nécessaires seront proposés lors du vote du budget.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-012

OBJET : Personnel communautaire- Modification de l'effectif règlementaire

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

L'effectif réglementaire du personnel de la Communauté de l'Auxerrois doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnels.

Outre des régularisations de grades suite à des départs, changements de filières ou recrutements, les modifications portent sur les postes suivants :

Postes	GRADE	CATEGORIE	Suppression TC	Création TC
Chargé-e de mission Zones d'activité	Ingénieur	A		1
Magasinier	Adjt technique	C		1
Chargé-e de financements externes	Rédacteur	B		1
Directeur cadre de vie	Ingénieur en chef	A		1
Directeur cadre de vie	Ingénieur hors classe	A	1	
Agent d'accueil droits des sols	adjt administratif	C		1
Assistant-e	adjt administratif ppal 1è cl	C	1	
Assistant-e	adjt administratif	C		1
conducteur-trice d'opération	tech ppal 2è cl	B	1	
Instructeur-trice droits des sols	Rédacteur	B	1	
Agent-e Allo Mairie	Adjt tech ppal 1è cl	C	1	
Manager de commerce	Rédacteur	B		1
Plombier-re	Adjt tech ppal 2è cl	C	1	

Il prendra effet au 03 février 2023.

Les postes pourront être pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle. Les recrutements par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la





communauté
de l'auxerrois

Fonction Publique répondent à la notion des besoins du service afin d'assurer la continuité du service public.

Le Comité Social Territorial consulté le 23 janvier 2023 a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'effectif réglementaire tel qu'il apparaît dans le tableau ci-joint,
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.



GRADES OU EMPLOIS	BUDGETES au 03/02/2023	DONT TNC
AUTRES EMPLOIS		
Collaborateur de cabinet	1	
Sous-total	1	
Patrimoine et bibliothèques		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	
Assistant de conservation	1	
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	2	
Attaché territorial principal de conservation (patrimoine)	1	
Sous-total	5	
Secteur administratif		
Adjoint administratif territorial	23	2
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	15	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	17	1
Attaché	26	
Attaché hors classe	1	
Attaché principal	5	
Directeur territorial	1	
Rédacteur	20	
Rédacteur principal de 1ère classe	8	
Rédacteur principal de 2ème classe	9	
Sous-total	125	3
Secteur animation		
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	2	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe		
Animateur principal de 2ème classe		
Sous-total	2	
Secteur emplois fonctionnels		
Directeur adjoint de communautés d'agglomération de 40 à 1		
Directeur de communautés d'agglomération de 40 à 80 000 ha	1	
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000		
Sous-total	1	
Secteur social		
Conseiller socio-éducatif		
Sous-total		
Secteur sportif		
Educateur territorial des A.P.S	5	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	3	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe		
Sous-total	8	
Secteur technique		
Adjoint technique territorial	90	1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	65	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	63	
Agent de maîtrise	12	
Agent de maîtrise principal	7	
Ingénieur	17	
Ingénieur en chef	2	
Ingénieur en chef hors classe		
Ingénieur hors classe	0	
Ingénieur principal	12	
Technicien	19	
Technicien principal de 1ère classe	13	
Technicien principal de 2ème classe	17	
Sous-total	317	1
Total	459	4





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-013

OBJET : Agence économique régionale BFC - Modification du représentant titulaire

Rapporteur : Crescent MARAULT

L'Agence Economique Régionale (AER) est une société publique locale dont le capital est détenu par les collectivités territoriales de la région.

L'AER Bourgogne-Franche-Comté a pour missions d'accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et l'emploi sur le territoire, de promouvoir l'attractivité du territoire, de soutenir et de développer l'innovation et l'éco-innovation.

La société exerce ses missions pour le compte exclusif de ses actionnaires sur la base de conventions de prestations de services.

Par délibération n° 2020-080 du 03 septembre 2020 le conseil communautaire a désigné Monsieur Crescent MARAULT en tant que délégué titulaire.

Il est proposé de modifier le représentant titulaire au sein de cette instance.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De désigner Monsieur Francis HEURLEY pour siéger au sein de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté en tant que représentant titulaire.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2023-014

OBJET : Décisions prises par délégation du conseil communautaire - Compte rendu

Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération n° 2022-166 du 30 juin 2022, le conseil communautaire a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Le Conseil communautaire doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décision du Président :

N°	Date	Objet
DIEPP-029-2022	21.12.22	Portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de mise en conformité en domaine privé à Quenne, à hauteur de 60 000.00 € sur un montant total de 76 482.52 €.
DIEPP-030-2022	12.12.22	Annule et remplace la décision portant demande de subvention pour le financement de la fourniture et l'exploitation d'un service public de location de vélos à assistance électrique, à hauteur de : <ul style="list-style-type: none"> - 241 260.00 € auprès de l'Etat au titre de la DETR, - 108 837.12 € auprès de FEDER, - 241 260.00 € auprès du Conseil départemental de l'Yonne, Sur un montant total de 1 087 112.40 €.
DIEPP-031-2022	19.12.22	Portant modification de la demande de subvention pour le financement des travaux d'aménagement d'une aire de covoiturage Auxerre Nord, à hauteur de : <ul style="list-style-type: none"> - 288 706.00 € auprès de APRR, - 50 000.00 € auprès du Conseil régional BFC, - 124 812.70 € auprès de FEDER, Sur un montant total de 573 764.98 €.





communauté
de l'auxerrois

DF-004-2022	21.12.22	Portant remboursement partiel du capital de l'emprunt in fine n° 108516 G pour un montant de 920 214.79 €.
-------------	----------	--

Marchés :

N°	Date de notification	Objet	Montant (TTC)
22CA16	16/01/2023	Mis en séparatif du réseau d'assainissement – Domaine privé de Quenne – Partie I	75 543,60 €
22CA18	13/10/2022	Accord -cadre Travaux d'assainissement 2022-2026 Lot 1 Travaux	Montant maximum annuel : 5 250 000 € HT
22CA18	13/10/2022	Accord -cadre Travaux d'assainissement 2022-2026 Lot 2 Contrôles et tests des réseaux	Montant maximum annuel : 100 000 € HT
22CA19	06/01/2023	AMO PLUiHD Lot 1 Mission d'études nécessaires à l'élaboration du PLUiHD et coordination du travail de l'ensemble des prestataires	448 560 €
22CA19	06/01/2023	AMO PLUiHD Lot 2 mission nécessaire à l'étude de l'état initial de l'environnement, à l'évaluation environnementale, et la justification des choix retenus au regard de l'environnement	57 960,00 €
22CA19	06/01/2023	AMO PLUiHD Lot 3 Mission nécessaire à la réalisation de la partie concernant le Programme Local de l'Habitat	68 395,00 €
22CA19	06/01/2023	AMO PLUiHD LOT 4 Mission nécessaire à la réalisation de la partie concernant Plan De Mobilité	87 564 €
22CA19	06/01/2023	AMO PLUiHD Lot 7 Missions d'assistance et de vérification des aspects juridiques	38 430 €
22CA21	02/01/2023	Services d'assurance pour le groupement de commande CA-VA Lot 1 ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES	19 900.99€
22CA21	02/01/2023	Services d'assurance pour le groupement de commande CA-VA Lot 2 Assurance des responsabilités et	17 248.15€





communauté
de l'auxerrois

		risques annexes	
22CA21	02/01/2023	Services d'assurance pour le groupement de commande CA-VA Lot 3 Assurances véhicules à moteur et risques annexes	38 022.85€
22CA21	02/01/2023	Services d'assurance pour le groupement de commande CA-VA Lot 4 Assurance tous risques Exposition-Musée	25,00 € TTC
22CA21	02/01/2023	Services d'assurance pour le groupement de commande CA-VA Lot 5 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus	2 304.67 €
22CA23	08/09/2022	Accord-cadre Collecte en porte-à-porte des déchets Communes de la CA	Montant maximum annuel : 214 000 € H.T
22CA26	05/12/2022	Mis en séparatif des réseaux d'assainissement du domaine public – Commune de Gy-l'Evêque – Secteur 1 et 2 Lot 1 Assainissement	Tranche ferme 378 686,10 € Tranche optionnelle 495 566,24 €
22CA26	05/12/2022	Mis en séparatif des réseaux d'assainissement du domaine public – Commune de Gy-l'Evêque – Secteur 1 et 2 Lot 2 Contrôles et tests	Tranche ferme 7002 € Tranche optionnelle 10410 €
22CA27	06/12/2022	Mis en séparatif des réseaux d'assainissement du domaine privé – Commune de Gy-l'Evêque – Secteur 1 et 2	Tranche ferme 36 027, 60 € Tranche optionnelle 92 654, 40 €
22CA28	14/12/2022	Accord-cadre Fourniture, Installation et Gestion d'un service de location de Vélos à Assistance Electrique	Montant maximum annuel 1 000 000 € HT
22CA32	07/12/2022	Acquisition et livraison de 6 véhicules de type VUL 100% électriques et d'une mini citadine 100% électrique Lot 1 VUL électrique rallongé	96 900 €
22CA32	07/12/2022	Acquisition et livraison de 6 véhicules de type VUL 100% électriques et d'une mini citadine 100% électrique Lot 2 VUL électrique standard	93 900 €
22CA32	07/12/2022	Acquisition et livraison de 6 véhicules de type VUL 100% électriques et d'une mini citadine 100% électrique Lot 3 Micro-citadine	8 100 €
22CA35	27/12/2022	Accord cadre Collecte des déchets en porte-à-porte gros producteurs	Montant maximum annuel :





communauté
de l'auxerrois

			214 000 € HT
--	--	--	--------------

Avenants :

N°	Date de notification	Objet	Montant (TTC)
21CA07	29/11/2022	Travaux sur le réseau d'eau potable Programme 2021 Lot 1 Travaux de renouvellement des canalisations et des branchements	42 000 €
22CA22	01/12/2022	Impression et distribution du magazine mensuel de la communauté de l'auxerrois pour les années 2022 à 2026 Lot 3 Publications ponctuelles	Pas d'incidence financière (changement d'intitulé du marché)
22CA22	01/12/2022	Impression et distribution du magazine mensuel de la communauté de l'auxerrois pour les années 2022 à 2026 Lot 1 Impression	Pas d'incidence financière (changement d'intitulé du marché)
22CA22	01/12/2022	Impression et distribution du magazine mensuel de la communauté de l'auxerrois pour les années 2022 à 2026 Lot 2 Distribution	Pas d'incidence financière (changement d'intitulé du marché)
22CA03	07/10/2022	Travaux sur le réseau d'eau potable (Conduites et branchements) Programme 2022	Pas d'incidence financière

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte des décisions prises par délégation.





communauté
de l'auxerrois

INFORMATION

OBJET : Immeuble sis 26 rue Etienne Dolet à Auxerre - Information de l'acquisition par l'EPF

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté d'Agglomération va procéder à la réhabilitation et la restructuration du Port d'Auxerre, sis rue Etienne Dolet ainsi qu'au réaménagement de ce secteur, situé en rive Droite. A cette fin, elle doit maîtriser le foncier dans le périmètre immédiat.

Par délibération n° 2021-228 en date du 16 décembre 2021, La Communauté d'Agglomération a confié la mission de portage à l'Etablissement public foncier.

A ce jour, l'EPF a déjà acquis l'immeuble cadastré AZ 147 et AZ 213, sis 16 rue Etienne Dolet, suite à la délégation du droit de préemption.

Souhaitant réorganiser ses installations, la Chambre de Commerce et d'Industrie a fait connaître sa volonté de vendre son bâtiment au début de l'année 2022. Il est à noter que la Commune d'Auxerre est propriétaire des parcelles cadastrées AZ 256 et AZ 347.

L'EPF mandaté par la Communauté de l'Agglomération suite à la délibération du 16 décembre 2021 a ainsi entrepris des négociations avec la CCI. Ainsi, le 06 juillet 2022, une promesse de vente a été signée entre les deux parties.

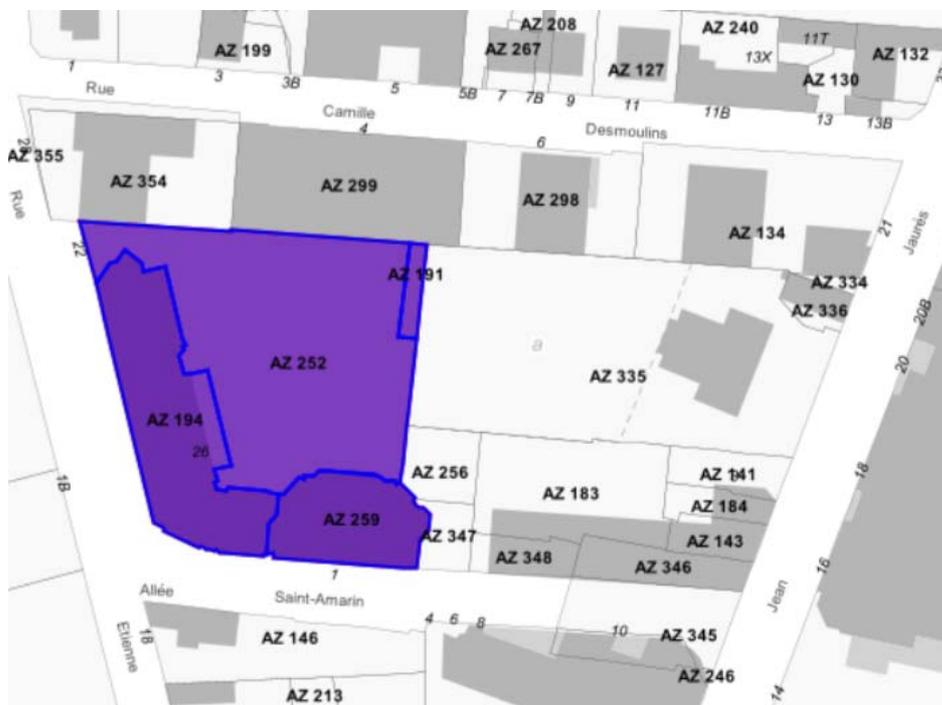
Le siège de la CCI s'est aujourd'hui installé dans des nouveaux locaux situés boulevard Vauban à Auxerre, le centre de formation reste dans les locaux jusqu'à la construction dans un nouveau bâtiment dans la pépinière de la CCI. Il est à noter que le permis de construire devrait prochainement être délivré.

Les conditions sont donc à ce jour, remplies pour que l'EPF et la CCI signe l'acte définitif de vente.





communauté
de l'auxerrois



Le conseil communautaire est informé :

- De la signature de l'acte de vente de l'immeuble situé 26 rue Etienne Dolet à Auxerre entre l'Etablissement public foncier et la CCI de l'Yonne,
- Que la vente est consentie au prix de 3 000 0000 €.

